Changer d'échelles ?

La coopération territoriale à l'épreuve de la transition écologique à Rennes et en Haute-Bretagne

Rennes Métropole

CONTRAT DE COOPÉRATION
16 intercommunalités, 1 territoire de vie et de projets

SciencesPo Rennes
CHAIRE TERRITOIRES ET MUTATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

AUDIAR RENNES

POPSU transitions

EPAU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Rapport scientifique 2024

Programme POPSU Transitions

Sommaire

Introduction : Design et avancement de la recherche POPSU rennaise.....2

Partie 1. Territorialiser la transition écologique 37

Chapitre 1. La transition écologique : émergence et déploiement d'une « nouvelle » catégorie d'action publique..... 38

Chapitre 2. Evolution des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives..... 58

Partie 2. Utilisations des ressources foncières et destinations des sols..... 69

Chapitre 3. Rôle de l'arbre dans le continuum ville-campagne : la résilience écologique face aux phénomènes climatiques extrêmes 70

Chapitre 4. Les acteurs de la fabrique urbaine entre changement d'échelles et bouleversements du ZAN 76

Partie 3. Evolution du tissu économique et spatialisation des activités..... 81

Chapitre 5. Analyse des trajectoires possibles vers une économie plus sobre en matières et en énergie..... 82

Chapitre 6. Tiers-lieux de travail hors métropoles : nouveaux points d'ancrage et nœuds de mobilité dans un système territorial coopératif ?..... 102

Partie 4. Gestion de l'eau et systèmes alimentaires 117

Chapitre 7. Ressource en eau, territoires et industries agro-alimentaires : stratégies d'économies et logiques d'arbitrage entre usages de l'eau..... 118

Chapitre 8. Contribution des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) à la durabilité et à la souveraineté alimentaire des territoires..... 130

Chapitre 9. Tiers-lieux nourriciers : des expérimentations citoyennes en faveur des transitions alimentaires..... 143

Introduction
Design et avancement de la recherche POPSU rennaise

Romain PASQUIER,
CNRS UMR 6051 Arènes – Chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique », Sciences Po Rennes
Marc ROUZEAU,
Chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique », Sciences Po Rennes – UMR 6051 Arènes
Avec la contribution d'**Emmanuel BOURIAU** (AUDIAR)
concernant la contextualisation des enjeux écologiques (partie 2)

A la suite de la note d'orientation de mars 2023 qui présentait le projet POPSU rennais (2024-2026), le rapport 2024 rend compte des travaux scientifiques menés lors de la première des trois années de cette recherche-action. Il est organisé en 4 parties correspondant chacune à un des 4 axes recherche (1 axe transversal, 3 axes thématiques) et comporte 9 chapitres, chacun se référant à une activité scientifique spécifique.

Consacrée à l'axe transversal Territorialiser la transition écologique, la première partie de ce rapport regroupe les chapitres « La transition écologique : institutionnalisation d'une nouvelle catégorie d'action publique » et « Les évolutions des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives ». Ces chapitres correspondent aux deux activités scientifiques directement sous la responsabilité de Romain Pasquier (CNRS, UMR Arènes 6051).

Consacrée à l'axe thématique Destination des sols et utilisation des ressources foncières, la seconde partie regroupe les chapitres « Le rôle de l'arbre dans le continuum Ville Campagne » et « Les acteurs de la fabrique urbaine entre changement d'échelles et bouleversements du ZAN ». Ces chapitres correspondent aux activités scientifiques respectivement sous la responsabilité d'Edith Le Cadre (Institut Agro Rennes-Angers, UMR SAS 1069) et de Sylvain Grisot (Dixit.net, UMR AAU 1563).

Consacrée à l'axe thématique Evolutions du tissu économique et spatialisation des activités, la troisième partie regroupe les chapitres « Analyse des trajectoires possibles vers une économie plus sobre en matières et en énergie » et « Tiers lieux de travail hors métropole : nouveaux points d'ancrage et nœuds de mobilité dans un système territorial coopératif ». Ces chapitres correspondent aux activités scientifiques respectivement sous la responsabilité de Nadine Levratto (CNRS, UMR 7235 Economix) et de Benoit Feildel (Rennes 2, UMR 6590 ESO).

Consacrée à l'axe thématique Gestion de l'eau et systèmes alimentaires, la troisième partie regroupe les chapitres « Ressource en eau, territoires et industries agroalimentaires : stratégies d'économies et logiques d'arbitrage entre les usages de l'eau », « Contribution des projets alimentaires territoriaux (PAT) à la durabilité et à la souveraineté alimentaires » et « Tiers lieux nourriciers : des expérimentations citoyennes en faveur des transitions alimentaires ». Ces chapitres correspondent aux activités scientifiques respectivement sous la responsabilité d'Emmanuelle Hellier (Rennes 2, UMR 6590 ESO), Gaëlle Petit (Sciences Po Rennes, UMR 6051 Arènes) et Amélie Téhel (Sciences Po Rennes, UMR 6051Arènes).

En introduction de ce rapport, le présent chapitre revient sur la problématique de recherche-action (1) ainsi que sur la contextualisation des enjeux écologiques à l'échelle du contrat de coopération (2). A la suite, l'accent est mis sur une lecture croisée des différentes activités scientifiques : acteurs scientifiques mobilisés, terrains d'investigation, degrés d'avancement, manières de saisir la question des transitions et de documenter les dynamiques de territorialisation et de coopération (3).

1.Retour et ajustement de la problématique générale

Hausse des températures, évolutions des précipitations, épisodes climatiques extrêmes, sécheresses inédites, feux de forêt, élévation du niveau de la mer, transformation accélérée des écosystèmes… Dorénavant, les expériences vécues confirment les travaux scientifiques : en se conjuguant, le changement climatique, les tensions sur les ressources (eau, énergies, foncier…) et les atteintes à la biodiversité obligent à une mutation profonde et plurifactorielle des logiques de développement et des modèles de société.

La transition écologique comme « épreuve »

Alors que les mises en cause de l'existant se multiplient et que les efforts de recomposition s'avèrent souvent assez erratiques, la référence faite aux transitions, plus précisément à « *la transition écologique* »[1], appelle à transformer la conduite de l'action collective (Bourdeau Lepage, Pasquier, 2024). Dans cette perspective, les impératifs de prévention, de sobriété, de durabilité et de résilience entrainent à revisiter l'orientation des politiques publiques. Erigée en **passage obligé** mais représentant un **cheminement peu précisé**, la transition écologique constitue une « *épreuve* »[2] pour les acteurs et les organisations, au sens où s'entrecroisent des événements, des situations et des enjeux qui prennent de court les expériences antérieures et les habitudes acquises, les manières de faire jusqu'ici validées et les fonctionnements institutionnels stabilisés.

En reliant grands équilibres et problèmes du quotidien, la transition écologique oblige à revisiter les habitudes incorporées et questionnent les processus institutionnalisés. A titre d'exemple, les bassins versants, zones côtières et espaces forestiers font désormais l'objet d'une attention accrue. Dans cette perspective, on perçoit que la géomorphologie[3] pourrait occuper une place renouvelée dans la fabrique de *« l'action publique »*[4], dans la délimitation des territoires qui la

[1] On verra dans le chapitre 1 que ce terme est plus en plus utilisé au singulier, visant ainsi à recouvrir un large éventail de problèmes publics sectoriels, à désigner les différentes transitions par une dimension générique et, dans cette logique, à ambitionner un pilotage intégré.

[2] L'horizon d'attente que représente la transition écologique est considéré ici comme une épreuve au sens où les significations précises à lui attribuer et les conduites qu'elle induit ne sont pas stabilisées (Martuccelli, 2006). Ainsi mis à l'épreuve, chacun est amené à revisiter ce qu'il sait et ce à quoi il croit. Face à l'épreuve, les acteurs et les organisations peuvent donc résister et confirmer leurs références ou, au contraire, incorporer des changements plus ou moins importants (Hassenteufel, 2008).

[3] A Lyon, en novembre 2023, le séminaire du projet POPSU s'est intéressé à la notion de « biorégion » qui représente une zone géographique se distinguant par le caractère unique de sa géomorphologie, sa géologie, son climat, ses sols, ses ressources en eau, sa faune et sa flore (Rollot, 2018).

[4] Dans l'acception retenue dans ce document, composante de l'action collective, l'action publique recouvre l'ensemble des initiatives conçues et mises en œuvre sous l'influence des pouvoirs publics et ce, qu'elles soient portées par des

supporte et dans les scènes de coopération qu'elle engendre.

De manière assez générale, le caractère devenu incontournable du mot d'ordre que serait en train de devenir la transition écologique pousse les acteurs et les organisations à réfléchir à de nouvelles lignes stratégiques et à initier de nouvelles synergies. En Bretagne, précisément, les questionnements et les remises en cause grandissent quant à l'avenir de plusieurs piliers du développement régional comme le secteur agroalimentaire ou le tourisme saisonnier. Tout à la fois, de nouvelles concertations s'organisent, les agendas se modifient, les priorités semblent évoluer et des trajectoires seraient en train de muter.

Les systèmes territoriaux, entre différenciation et interdépendances

En se multipliant, les références faites à la transition écologique viennent « percuter » les croyances et les valeurs, les institutions et les agencements de ressources, les jeux d'acteurs et les mécanismes de coordination au cœur de ces **configurations locales**, qu'elles soient qualifiables de réseau local relativement ouvert, de système d'action bien organisé ou encore de modèle de développement particulièrement robuste.

A titre d'exemple, depuis les années 1950, **la trajectoire rennaise** a largement bénéficié du modèle breton de rattrapage industriel articulé sur une puissante stratégie de désenclavement et de négociation avec « l'Etat aménageur » de la seconde moitié du XXe siècle. Sur cette base, le système territorial rennais doit son développement à la mobilisation de ses « élites politiques, économiques et culturelles »[1] qui ont su inventer un modèle urbain original et planifié, orienté vers la mixité et la cohésion sociale, s'appuyant sur une volonté de maitrise foncière, un aménagement pensé sur le long cours, une attention poussée portée aux équipements de quartier et un investissement dans le domaine des innovations, en particulier en matière de télécommunications, de numérique et de cybersécurité. La métropole rennaise est alors devenue la porte d'entrée incontournable de la Bretagne. Moteur du développement régional, dotée d'infrastructures et d'équipements de prestige, marqueurs de son rayonnement, elle joue désormais dans la cour des capitales régionales les plus attractives dans la compétition territoriale hexagonale (Pasquier, Tellier, 2020).

Cependant, des critiques se font entendre. Les effets de bord et les possibles externalités négatives de ce développement métropolitain font régulièrement l'objet de dénonciations, d'ailleurs assez controversées. La capitale régionale ne participerait-elle pas à concentrer les énergies et les richesses au détriment des villes moyennes et des campagnes ? En outre, cette attractivité métropolitaine, historiquement ancrée dans un paradigme de croissance industrielle[2], rencontrerait aujourd'hui des limites en termes de ressources (eau, énergie…), de

acteurs publics (État, collectivités, établissements publics, agences…) ou privés (associations, fondations, entreprises…).

[1] Cette terminologie des élites met l'accent sur les fonctions de « leadership » dans la fabrique et l'animation de l'action publique territoriale (Smith, Sorbets, 2002). Dans le cas rennais, elle permet d'éclairer la formation et la stabilisation d'une « communauté locale de politique publique », au sens d'un noyau cohésif d'acteurs qui, sur le temps, propose et ajuste une vision de la cité et de son développement et contribue à aligner et enrôler une diversité d'acteurs secondaires (Le Gales, Thatcher, 1995).

[2] Soulignons toutefois que le moteur actuel des créations d'emplois est davantage lié au développement d'une ingénierie servicielle de niveau national, en particulier dans le numérique et plus récemment la cybersécurité.

capacités d'accueil de nouvelles populations, de productions de richesse dans une économie en voie de décarbonation. Plus que jamais, Rennes serait à la « croisée des chemins » (Pasquier, Tellier, 2020, p. 113). En résulteraient la promotion de « la nature en ville »[1], la volonté d'écologisation des activités industrielles ou encore la recherche de nouvelles alliances territoriales.

Lui aussi impliqué dans le contrat de coopération[2], **le système vitréen** fait écho à « la réussite industrielle des petites villes » (Montabone, 2023). Il se caractérise par son fort développement économique, l'accompagnement des entreprises par la collectivité, l'allègement des coûts d'implantation et une main d'œuvre bien formée. Le maire y joue un rôle de commutateur entre le territoire, les réseaux entrepreneuriaux extérieurs et les guichets ministériels.

Malgré une forme de plein emploi, désormais, cette trajectoire fait, elle aussi, l'objet de questionnements : « les évolutions récentes des normes de consommation, notamment dans le domaine alimentaire, questionnent directement le type d'industrie présente dans le secteur de Vitré », en particulier, les industries laitières, les fonctions d'abattage, de transformation et de conditionnement des produits alimentaires et la logistique des grands groupes d'alimentation comme Agromousquetaires (Montabone, 2023, p.67). Cherchant à adapter le récit territorial, la communication officielle serait d'ailleurs en cours d'évolution, faisant désormais davantage référence à la richesse du patrimoine, à la vie culturelle et à la qualité de vie dans une ville moyenne.

Ce rapide détour par deux des « *systèmes territoriaux d'action collective* »[3] composant le territoire du contrat de coopération illustre les processus de « *différenciation territoriale* »[4] : chaque système territorial suit une trajectoire qui lui est propre. Cette singularité des systèmes

[1] En matière d'aménagement urbain, cette prise en compte et ce développement de la nature en ville se concrétise, en particulier, par la stratégie d'installer des « trames verte et bleue » (AUDIAR, 2016).

[2] Nous revenons en infra sur le contrat de coopération et sur le territoire ainsi défini qui, dans cette recherche, constituent à la fois à un support pour organiser les investigations et un objet de travail scientifique.

[3] Les systèmes territoriaux d'action collective sont entendus ici comme des configurations d'acteurs, d'institutions et d'instruments relativement stables dans le temps, assez délimités du point de vue de la géographie, visant à représenter localement la puissance publique et portant des stratégies d'action plus ou moins cohérentes et intégrées. Ces systèmes territoriaux sont donc constitutifs de l'action collective locale et encore davantage de l'action publique locale. Cette approche par les systèmes territoriaux d'action collective s'appuie sur une série de travaux scientifiques. Ainsi pour A. Moine (2002), « le territoire est avant tout système » articulant un espace géographique, la représentation que s'en font les acteurs ainsi que l'écheveau des actions et interactions sociales qui s'y tissent. Utilisant l'appellation de « système politique local », P. Sadran (2020, p. 518) y voit « l'ensemble d'interactions plus ou moins stabilisées dans un cadre de pouvoir organisé et de nature à orienter les conduites d'acteurs » ; ce que M. Crozier et F. Friedberg (1977, p.286) avançaient déjà au titre de « système d'action concret » entendu comme « un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ces participants par des mécanismes et des jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ces jeux et les rapports entre ceux-ci par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux ». P. Loncle (2011, p. 130) insiste sur le fait que chaque système territorial est le fruit de processus d'appropriation et de différenciation. Pour R. Pasquier (2022), il en résulte des ensembles de pratiques et de croyances politiques stabilisées et territorialisées dans le temps qui orientent les logiques d'action des groupes d'acteurs. Cette approche invite à porter attention aux systèmes territoriaux comme « lieux de mémoire et de formation d'identités qui s'inscrivent dans des histoires spécifiques avec des modes de régulation politique et des rapports à l'Etat différents » (2022, p. 291).

[4] Dans le domaine de l'action publique, les analyses en termes de différenciation territoriale mettent l'accent sur la pluralité des configurations et des trajectoires Ces différenciations peuvent concerner la caractérisation locale et la mise sur agenda locale des problèmes publics, la composition et la teneur des réseaux d'action publique qui leur font face et les orientations cognitives et stratégiques qu'ils portent. (Epstein, 2012 - Faure et Négrier, 2019).

territoriaux dépend de la sociologie locale et de l'historicité des échanges politiques, culturels et économiques. Par leur plus ou moins grande capacité d'incarnation et en nouant des alliances sur le temps long, les acteurs clefs y ont valorisé tel ou tel mode de régulation, ont façonné des équilibres plus ou moins robustes et insufflé un style politique local plus ou moins affirmé, au point que certains seraient désormais devenus porteurs de tel ou tel « *modèle développement* »[1].

Or, du fait du déploiement de la transition écologique, les trajectoires locales sous-tendues par les logiques historiques d'aménagement et de développement (industriel, commercial, résidentiel…), se retrouvent confrontées, à la fois, à :

- des impulsions internationales, des normes européennes et des prescriptions nationales en matière de planification écologique, exigeant une « bifurcation », notamment en matière de décarbonation de l'économie et des transports ;
- des initiatives locales - projets initiés par les collectivités publiques, transformations portées par les entreprises, dynamiques alternatives et/ou des contestations issues de la société civile…- qui se côtoient sans toujours faire l'objet d'un ordonnancement maitrisé ;

De ce fait, au sein des configurations territoriales plus ou moins ordonnées et stabilisées, la transition écologique et l'exploration de modes de faire plus sobres et plus durables introduisent **incertitudes, tensions et nouvelles aspirations**. Sous l'effet des confrontations entre incitations externes, dynamiques « bottom up » et trajectoires héritées, ces configurations et leurs modes de gouvernance se crispent et, tout à la fois, évoluent.

Ainsi, sans que l'on mesure encore véritablement la temporalité et l'intensité des changements en train de s'opérer, bon nombre de paramètres se retrouvent questionnés : définition des territoires d'action, actualisation des expertises diagnostiques, constitution des agendas politiques, mobilisation de ressources d'action pertinentes, disponibilité et accessibilité des compétences évaluatives en adéquation avec le nouveau référentiel en train de subvenir….

Au sein de chaque système, mais aussi entre les systèmes territoriaux, les différentes parties prenantes en viennent à tester la solidité des mécanismes de production de la confiance mutuelle au point que certains réfléchissant alors à faire évoluer les frontières historiques à partir desquelles s'organise l'action publique locale.

La prise en compte d'une nouvelle scène de coopération

S'intéressant aux réagencements qui seraient à l'œuvre et aux nouvelles « *régulations* »[2] qui seraient en train de prendre prise, le projet rennais de recherche POPSU se propose de documenter la manière dont réagissent les systèmes territoriaux d'action publique.

[1] Dans la lignée de P. Le Galès et M. Tacher (1995) sur les réseaux de politiques publiques, avancer la notion de modèle territorial revient à souligner une configuration d'action publique particulièrement cohérente, cohésive et stable qui en vient à rayonner au-delà de son ancrage territorial initial. « Nous entendons par modèle la constitution d'un mode de fonctionnement cohérent et coordonné, pensé en amont et appliqué au territoire, qui pourrait se reproduire ailleurs » (Montabone, 2023, p.13)

[2] Les régulations concernent la façon dont se créent, se maintiennent et se transforment, les règles qui coordonnent des comportements isolés dans le dessein de produire une action collective qui les transcende (Reynaud, 1997). Face aux problèmes écologiques, la production de régulations s'avère d'autant plus cruciale que la mise en compatibilité des intérêts en présence n'a pas de raison intrinsèque de s'effectuer automatiquement.

Complémentairement, considérant que la prise en compte des impératifs liés à la transition écologique questionne aussi les formes, les contenus et les échelles de la « *coopération territoriale* »[1], il s'agit aussi d'analyser l'évolution des relations que ces systèmes territoriaux entretiennent entre eux, en particulier dans une perspective d'innovation vertueuse et durable (Fixari, Pallez, 2016). Soulignons que cette interrogation est d'autant plus nécessaire que cette dimension coopérative s'avère pleinement constitutive du modèle breton de développement (Pasquier, 2004 – Even, Jourden, 2005[2]).

Pour éclairer ces sujets - prise en compte de la transition écologique, réactions des systèmes territoriaux, évolutions des dynamiques coopératives -, les observations, investigations et analyses réalisées ou projetées par la vingtaine de chercheurs mobilisés par ce projet concernent 16 EPCI situées en Haute Bretagne et associés depuis 2017 au sein d'un même Contrat de coopération territoriale (Figure N°1) [3].

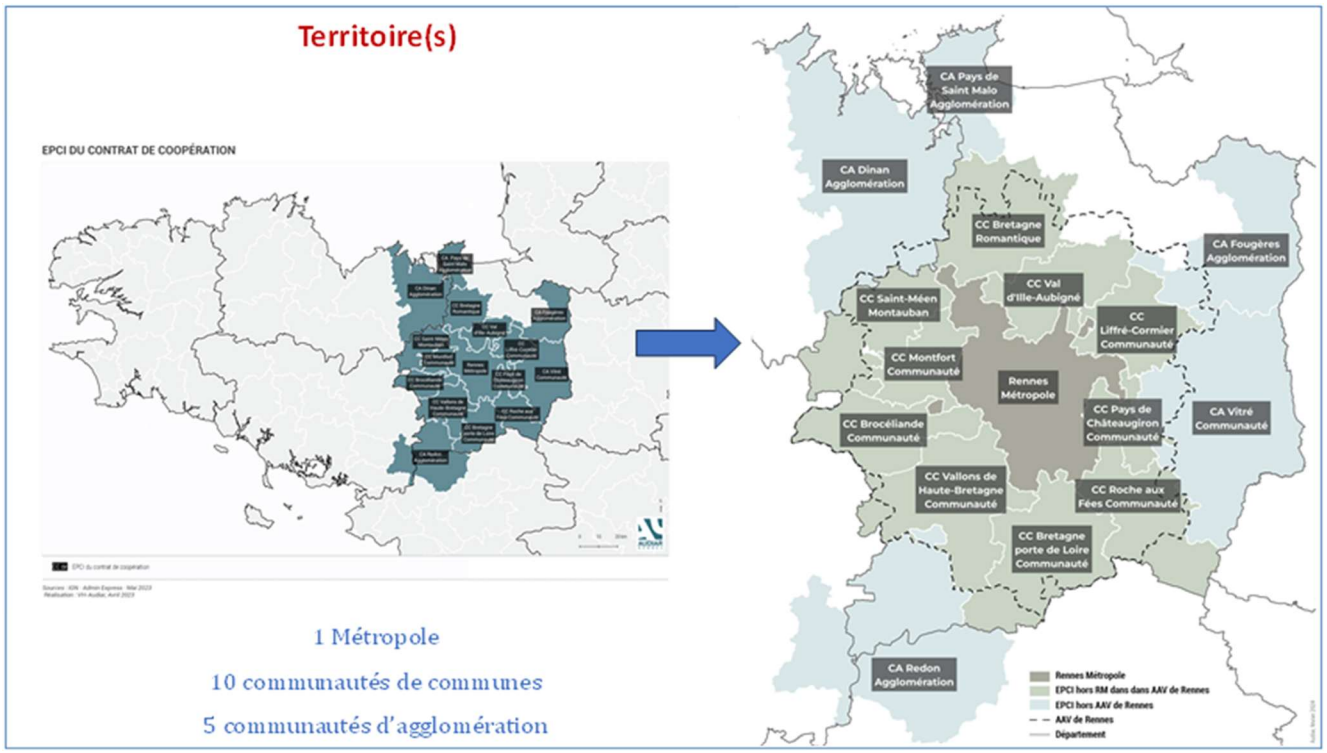

Figure 1. Le territoire du contrat de coopération et les 16 EPCI concernés
(Source cartographique AUDIAR).

[1] La coopération s'entend ici au titre des mécanismes de coordination et d'arrangements formels et informels entre autorités publiques et intérêts privés qui permettent de prendre des décisions sur la base d'une vision du monde partagée.

[2] « Cette capacité des acteurs à travailler de concert a souvent valu à la Bretagne d'être saluée et reconnue à l'extérieur de la région comme une terre de coopération, où les territoires ont su se saisir des conditions de leur développement. La Bretagne conserve, aujourd'hui encore, cette image de « région dynamique », de creuset d'expériences. » (Even, Jourden, 2005, p1.)

[3] Ainsi formé, ce territoire fait partie de la Haute Bretagne qui représente la partie orientale et non bretonnante de la Bretagne. Cependant, allant vers l'ouest jusqu'à Saint Brieuc et Vannes, le territoire de la Haute Bretagne est plus important que celui du contrat de coopération.

Le territoire de ce contrat de coopération correspond à un **« grand bassin de vie »**[1] **de plus d'un million d'habitants** et regroupe :

- Une Métropole, celle de Rennes,
- 10 communautés de communes de l'aire d'attraction rennaise : Bretagne Porte de Loire Communauté, Roche aux fées Communauté, Pays de Chateaugiron Communauté, Liffré Cormier Communauté, Val d'Ille-Aubigné, Bretagne Romantique, Saint Méen-Montauban, Montfort Communauté, Brocéliande Communauté, Vallons de Haute-Bretagne Communauté,
- 5 communautés d'agglomération limitrophes : Redon agglomération, Vitré Communauté, Fougères Agglomération, Saint Malo Agglomération, Dinan Agglomération.

A l'échelle de ce grand bassin de vie et de la scène coopérative qui s'y joue, le projet POPSU se donne donc comme objectif de contribuer à renseigner les évolutions qui, sous le coup de la transition écologique, affectent l'action publique portée par les principaux systèmes territoriaux concernés par ce contrat, sachant que tout en étant traversés par des logiques de différenciation, ces systèmes territoriaux sont aussi reliés entre eux par des interdépendances plus ou moins fortes.

A ce titre, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, ils ont tous bénéficié, à des degrés divers, des dynamiques de développement qui ont façonné la Bretagne, et tout particulièrement l'Est de la Bretagne, depuis le milieu du XXème siècle. Dans le cadre de ce développement partagé, ils ont tous tissé des relations contractuelles avec l'Etat, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental d'Ille et Vilaine[2] et , tout à la fois, ont investi dans des démarches coopératives au sein des Pays (SCOT) et entre EPCI limitrophes.

On peut donc aujourd'hui considérer que le **modèle breton de développement**, **l'attractivité métropolitaine rennaise** qui en découle ainsi que les **dynamiques locales de coopération et d'action collective** qui l'accompagnent sont mises à l'épreuve de la transition écologique. A ces sujets, qu'en est-il du contrat de coopération territoriale qui, depuis 2017, rassemble ces 16 EPCI en Haute Bretagne ?

Initié en 2017 dans le cadre du Pacte Etat-Métropoles qui encourage les Métropoles à tisser des alliances avec les territoires qui leur sont limitrophes, ce contrat a été renouvelé en octobre 2022 à l'initiative de la Métropole. En s'appuyant sur les EPCI, ce contrat tient compte de la montée en compétences de l'échelon intercommunal, en particulier en matière d'aménagement, de développement et aussi en matière de transition écologique[3].

En rassemblant 16 EPCI, le périmètre de ce contrat dépasse largement celui de l'aire d'attraction, concerne plusieurs Pays et donc différents SCOT, sans néanmoins correspondre aux limites

[1] A la différence de l'Aire d'attraction qui est une convention de l'Insee, cette terminologie renvoie ici à l'utilisation faite par les acteurs.

[2] En ce qui concerne Dinan Agglomération, avec celui des Côtes d'Armor.

[3] Il est à noter que cette coopération a été conçue à la suite d'un corpus législatif (MAPTAM, NOTRE, LOM…) qui renforce le fait intercommunal et dote l'ensemble des EPCI de compétences et leviers importants pour mettre en œuvre des politiques publiques territorialisées.

départementales ni à celles de l'inter-SCOT.

Lors de sa première séquence (2017-2022), ce contrat de coopération a été consacré à la question des mobilités. Actuellement, il se décline en 4 thématiques travaillées et retenues collectivement par l'ensemble des EPCI), chacune dotée d'un plan d'actions : Mobilités - Développement économique - Tourisme - Transitions écologiques. Notons aussi que, chemin faisant et à l'initiative des acteurs embarqués dans cette scène coopérative inédite, le champ de ce contrat s'élargit progressivement, intégrant désormais les problématiques liées au foncier, à l'implantation des activités logistiques, à l'industrialisation ou encore à la ressource en eau.

Sur ces sujets, l'objectif principal du contrat de coopération est d'instruire des convergences de vues entre les différents protagonistes et, plus avant, d'encourager entre eux une vision partagée du devenir de ce bassin de vie.

Réflexions croisées, logiques exploratrices et expérimentations semblent les maitres mots de cette nouvelle scène en construction et ce, sans que les initiatives mises au travail au sein du contrat ne s'accompagnent d'une puissance prescriptive pour les différents EPCI. En effet, le pilotage et la conduite du contrat sont volontairement guidés par l'absence de structure juridique et administrative, par la subsidiarité visant à respecter les scènes d'action déjà existantes, par la liberté reconnue à chacun des EPCI de s'impliquer ou non dans les plans d'action et par la coanimation des thématiques et des actions par des EPCI volontaires[1]…

Les premiers témoignages recueillis au sein de cette recherche-action indiquent que la portée de cet « *instrument d'action publique* »[2] s'avère à l'heure actuelle assez relative. A ce stade, les dynamiques coopératives qui s'y nouent n'ont pas encore durablement marqué le paysage institutionnel local ni affecté le cours de l'action publique. Toutefois, ce contrat de coopération représente une scène inédite et émergente, sous-tendue par la mise en avant d'une position de la Métropole qui se veut non hégémonique. Y sera donc testée la possibilité de renouveler les alliances entre des territoires adjacents partageant des enjeux liés à la proximité mais ayant des caractéristiques et des capacités politiques, administratives et d'expertise très différenciées.

Prenant acte de la concordance entre la prise en compte devenue incontournable du défi écologique - dans un moment climatique et politique où ressortent fortement les tensions sur les ressources telles que l'eau, le foncier, l'énergie - et de cet engagement dans la construction d'un nouvel espace coopératif, la plateforme rennaise POPSU se donne donc comme objectif d'accompagner à cette nouvelle échelle, une action publique locale de plus en plus sous tendue par des stratégies d'atténuation, d'adaptation voire de bifurcation. Précisément, à l'échelle de ce récent contrat de coopération territorial, le projet de recherche-action vise à interroger comment la transition écologique met à l'épreuve les trajectoires locales de développement, les

[1] Ces différentes caractéristiques résultent de choix méthodologiques consensuellement partagés entre les 16 EPCI.

[2] La sociologie de l'instrumentation décline, dans le domaine de l'action publique, la notion générique de « dispositif » proposée par Michel Foucault. Dans cette perspective, les instruments d'action publique (IAP) sont considérés comme porteurs d'un rapport politique/société et comme relevant d'une conception particulière de la régulation. « Un instrument d'action publique est un dispositif social et technique qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction de représentations et des significations dont il est porteur » (Halpern et al., 2014, p17).

systèmes territoriaux qui les portent et les dynamiques coopératives que ceux-ci entretiennent entre eux.

Il s'agira donc de repérer si **le caractère a priori novateur du contrat** permet une concertation élargie et une éventuelle convergence des manières de faire. Le processus de coopération en émergence augure-t-il de changements cognitifs et stratégiques durables ? A quelles conditions sera-t-il à l'origine d'un jeu renouvelé d'alliances ? Les initiatives qu'il suscitera vont-elles se distinguer et/ou s'articuler avec celles prises sur les scènes régionale, départementale et intercommunale ? Dans quelle mesure, ce contrat de coopération apparaitra-t-il adapté aux enjeux de la transition écologique et pourra-t-il contribuer à faire évoluer la fabrique de l'action publique territoriale dans le sens de la sobriété, de la durabilité et de la résilience ? Précisément, pourra-t-il être porteur d'une coordination accrue et vertueuse en matière de consommation et d'utilisation des ressources ?

Que ce soit au titre des trajectoires des systèmes territoriaux ou au titre des dynamiques coopératives, le travail de recherche cherchera à percevoir ces possibles changements à la fois du point de vue cognitif (évolutions des valeurs et des représentations), temporel (évolutions des horizons et des calendriers), territorial (évolution des scènes de concertation et d'action) ou encore instrumental (évolution des dispositifs et des outils d'action publique).

2. La contextualisation des enjeux écologiques

En appui au lancement du projet de recherche-action, le travail prospectif réalisée par l'AUDIAR dans le cadre de la préfiguration de son observatoire des Transitions a permis de repérer et préciser les principaux enjeux écologiques tels qu'ils se présentent à l'échelle du contrat de coopération.

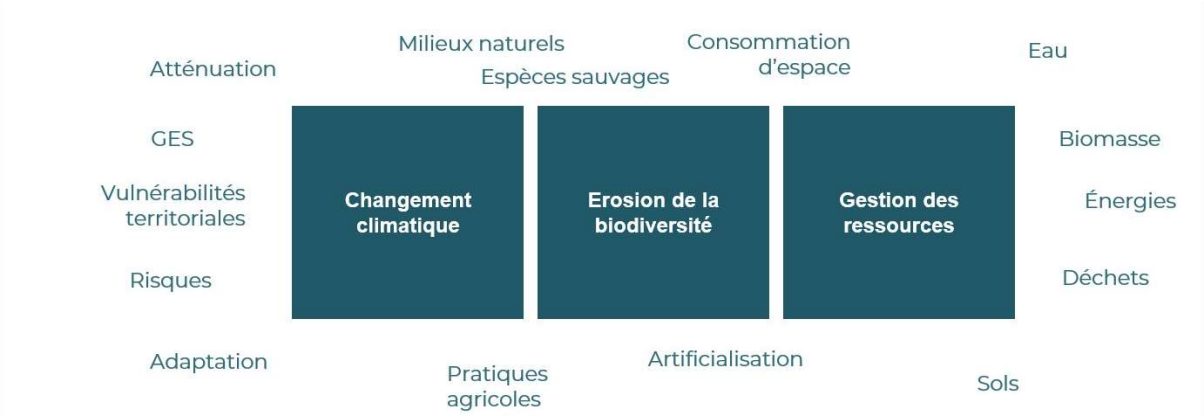

Figure . Les 3 composantes pour approcher les enjeux écologiques.

L'observatoire des transitions ambitionne de rassembler les données les plus précises possibles à l'échelle des territoires pour observer et suivre les évolutions concernant les transitions environnementales et les retranscrire au travers d'indicateurs. Trois composantes principales

ont été retenues pour cette approche : **le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la gestion des ressources**. Chacune de ces composantes pouvant ensuite se décliner au travers différents sous-thèmes.

Pour le climat, les cartographies prospectives ont été construites à partir de données du portail DRIAS 2020[1] et les éléments de caractérisation et de contextualisation des enjeux écologiques à l'échelle du contrat s'appuient sur les scénarios RCP (*Representative Concentration Pathway traduit par Trajectoires représentatives de concentration*) établis par le GIEC lors de son 5e rapport. Les projections présentées se basent sur le scénario RCP 8,5 qui est celui d'une croissance des émissions, dit de "statu quo". Bien qu'il soit le plus pessimiste des 4 scénarios RCP, ce scénario est celui qui se rapproche le plus des valeurs d'émissions actuelles. Pour les autres composantes des transitions environnementales, les données sont de sources multiples, et présentent plutôt l'état actuel et les enjeux à venir dans un contexte de transition.

À titre d'exemple, les transitions seront illustrées ci-après au travers des transitions climatiques (l'augmentation des températures et la modification du régime de précipitation), de la transition énergétique avec la dépendance actuelle aux énergies fossiles et de la gestion des ressources avec la consommation foncière pour l'urbanisation.

Une hausse des températures et des extrêmes chauds

Depuis quelques décennies, le climat régional évolue et se réchauffe. Cela se traduit concrètement par une augmentation de la température moyenne (+1,1°C à Rennes par rapport à la moyenne 1961-1990)[2].

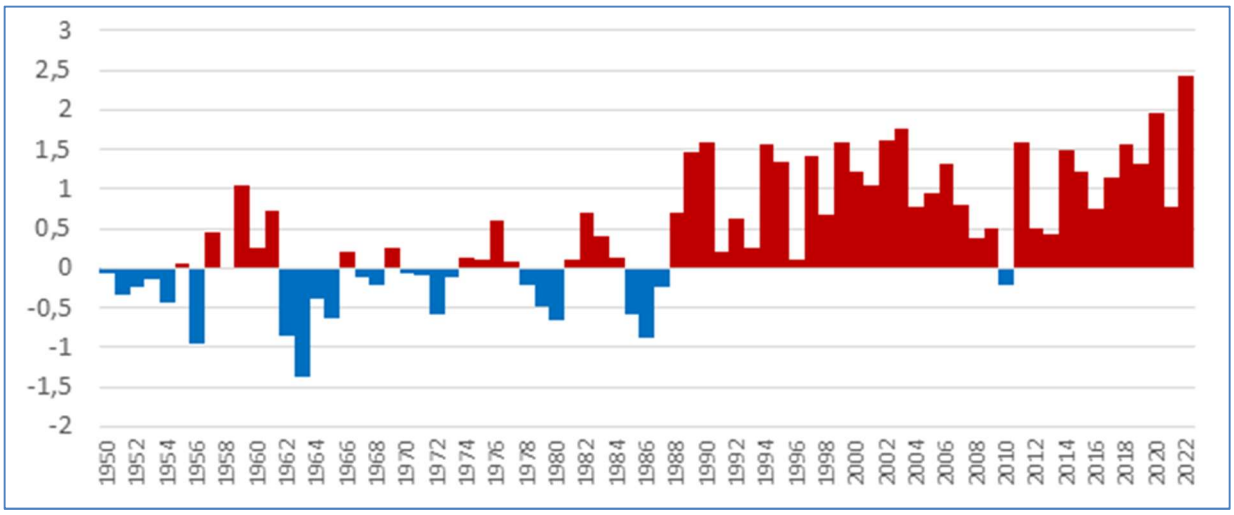

Figure 3. Evolution de la température moyenne à Rennes et Saint Jacques
(Ecart à la moyenne 1961-1990, soit 11,4°C).

[1] https://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/51

[2] Audiar (Données : Météo-France, LETG Rennes).

Au regard des projections, les travaux du GIEC1 montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050 en Bretagne, quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Les hivers seront de plus en plus doux et les étés toujours plus chauds.

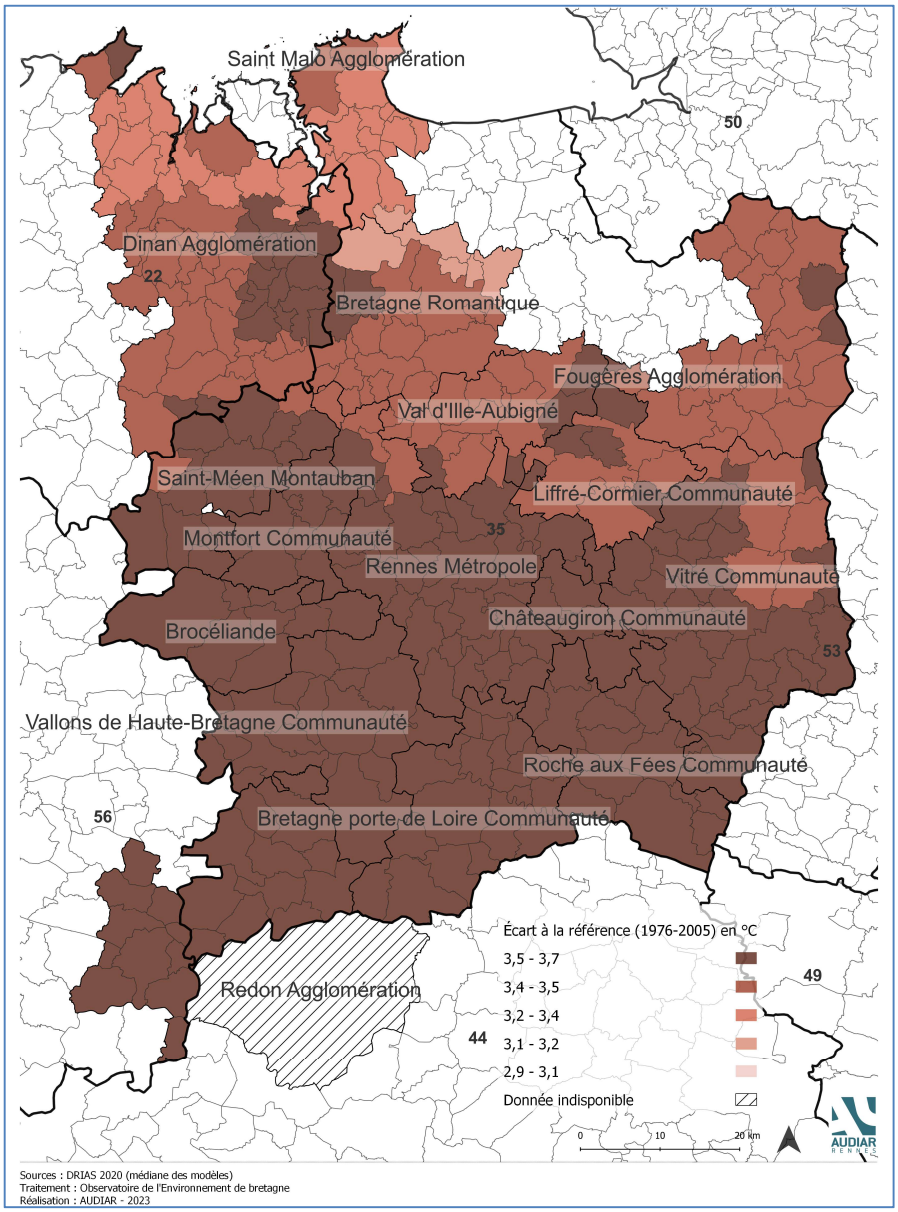

Figure 4. Evolution future des températures moyennes annuelles par commune (Horizon 2081-2100 – RCP 8.5).

Près de 4°C supplémentaires de moyenne sont prévus pour la fin du siècle selon le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5), valeur retenue par le gouvernement pour construite la stratégie nationale d'adaptation (La TRACC[2]). **Le sud du département** d'Ille-et-Vilaine présente dans ce scénario à 2100, un **réchauffement plus marqué** que le nord, de l'ordre de 1°C. Une cellule localisée autours de Dinan présente le même niveau de réchauffement.

[1] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

[2] Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique.

En parallèle des températures moyennes, le rapport 2023 du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) souligne l'évolution de la fréquence des épisodes de gel et de chaleur. À Rennes, le nombre de jours estivales/chauds (>25°C) a augmenté d'un tiers environ depuis 1950[1]. L'accroissement du nombre de jours chauds en période estivale s'observe également avec la démultiplication des vagues de chaleur, occasionnant d'importantes conséquences sanitaires et écologiques.

Ces impacts sont particulièrement marqués dans les zones fortement urbanisées, comme le centre historique de Rennes, en raison de **l'effet d'îlot de chaleur urbain** (ICU). Ce phénomène nocturne découle de la restitution de la chaleur accumulée pendant la journée par les bâtiments et les surfaces imperméables. L'été 2022 est un exemple marquant, avec plus de 40°C enregistré à Rennes et trois épisodes caniculaires à l'échelle bretonne. Dans le contexte du scénario pessimiste du GIEC[2], l'année 2022 devrait représenter une année « banale » en fin de siècle.

À l'inverse, le nombre de jours de gel a diminué dans les mêmes proportions que le nombre de jours chauds depuis 1950[3]. Cette raréfaction du gel, davantage marqué dans les espaces très urbanisés du cœur de métropole, a des effets négatifs sur la faune et la flore locales.

Cette augmentation des températures sur le territoire va induire de nombreux sujets d'adaptation, notamment pour les activités économiques, dont l'agriculture, ou la qualité de vie pour les habitants.

Modification du régime des précipitations

A l'inverse des projections sur les températures, une plus grande incertitude existe sur le régime des précipitations.

La Bretagne est caractérisée par une variabilité temporelle importante de ses précipitations, sans tendance d'évolution significative quel que soit la saison[4]. Il est important de souligner que l'est du territoire breton est naturellement marqué par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à l'ouest de la région. À titre d'exemple, les cumuls annuels sur les Monts d'Arrée peuvent atteindre le double de la pluviométrie du bassin rennais (> à 1 400 mm)[5].

Les projections futures des précipitations sont plus incertaines que pour les températures. Globalement, les cumuls annuels doivent peu évoluer et la variabilité temporelle persister. Néanmoins, le contraste saisonnier se renforce avec davantage de pluies en hiver et moins en été. Ce scénario risque de se traduire par une augmentation des **crues hivernales** et des **sécheresses estivales** (« méditerranéisation » du climat).

Le déficit de pluies estivales a été particulièrement marqué durant l'été 2022, avec seulement 0,8 mm de pluie au cours du mois de juillet à Rennes (record). Par rapport à une année moyenne, cela représente un déficit de 98%.

Avec la hausse des températures, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des

[1] Bulletin 2023 HCBC (Données : Météo-France).

[2] RCP8.5 (fortes émissions de gaz à effet de serre).

[3] Bulletin 2023 HCBC.

[4] ORACLE, 2021 (Données : Météo-France).

[5] Observatoire de l'Environnement en Bretagne (Données : Météo-France).

épisodes de fortes pluies est attendue (une atmosphère plus chaude pouvant contenir plus de vapeur d'eau). À Rennes, le phénomène de fortes précipitations (>= 10 mm/jour) a tendance à augmenter depuis les années 1950, en lien avec le changement climatique. Sur la période 1950-1989, on recensait en moyenne 15,8 jours de fortes pluies, contre 18,3 jours entre 1990 et 2022. Il existe néanmoins une forte incertitude sur l'évolution de l'intensité des précipitations à l'échelle régionale.

Cette évolution du régime des précipitations va amener plusieurs enjeux pour le territoire comme l'approvisionnement en eau potable (quantité et qualité), les capacités du milieu en matière d'épuration (notamment lors des périodes d'étiage), mais également en matière de gestion des risques pour les territoires (inondations…).

Dépendance aux énergies fossiles

La consommation finale d'énergie comprend « les consommations d'énergie de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie » [1] . À l'échelle du territoire du contrat de coopération, la consommation d'énergie est majoritairement mobilisée pour les transports ainsi que le bâti résidentiel et tertiaire, l'industrie et l'agriculture représentant le quart restant.

En cohérence avec les constats régionaux, **la consommation est dominée par l'usage des produits pétroliers** (près de la moitié), essentiellement destinés aux transports routiers. Cette observation souligne la dépendance encore très forte du territoire à cette ressource énergétique.

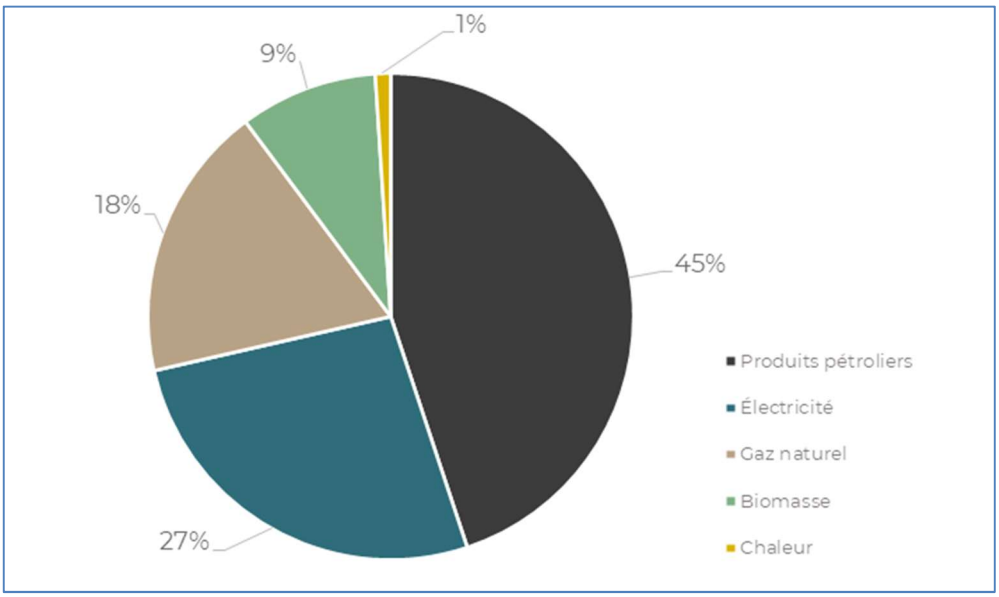

Figure 5. Consommation énergétique en 2020 – Territoire du contrat de coopération.

Néanmoins, les consommations électriques représentent environ un quart des besoins. Elles sont majoritairement destinées aux secteurs résidentiel/tertiaire et de l'industrie. Les

[1] OEB.

consommations de gaz naturel se situent en troisième position, pour répondre principalement aux besoins en chaleur des bâtiments résidentiels et tertiaires.

La répartition des consommations par secteur et par vecteur a globalement peu évolué ces dix dernières années. Néanmoins, selon les caractéristiques des territoires, la consommation finale d'énergie varie fortement entre collectivités (Rennes Métropole représente 34% de la consommation totale en énergie). Rapportée au nombre d'habitants, la consommation énergétique se réduit sensiblement. La sobriété représente un enjeu majeur de la transition énergétique. En d'autres termes, la consommation doit être réduite dans les années à venir.

La production d'énergies

La production d'énergies renouvelables doit se développer afin de décarboner le mix énergétique et assurer un approvisionnement sur le long terme, sans dépendance aux énergies fossiles. Le taux de couverture des consommations est actuellement de 13%.

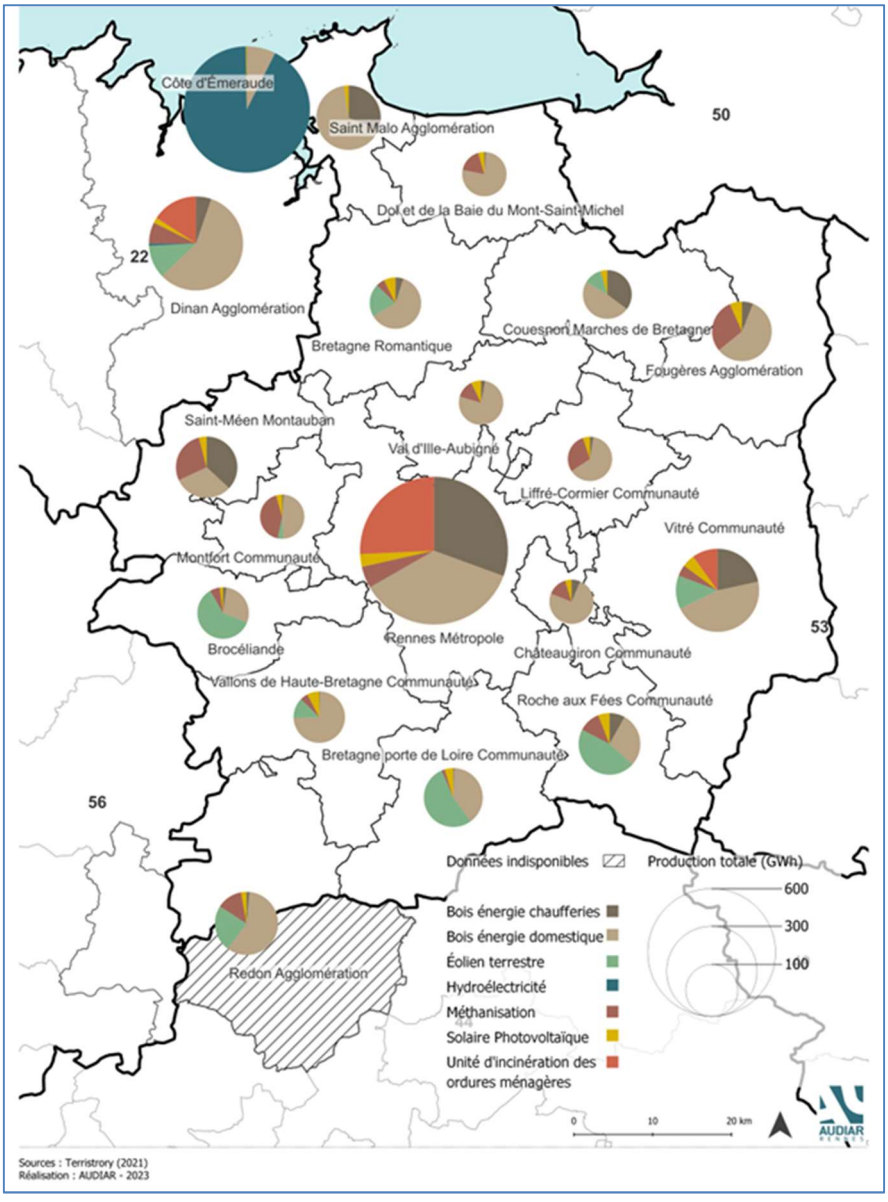

Figure 6. Production d'énergies renouvelables en 2021, par EPCI (Ensemble de l'Ille-et-Vilaine et Dinan Agglomération).

Sur cette thématique énergétique, afin de prendre en considération l'usine marémotrice de la Rance installée dans les années 1960 (EPCI Côté d'Emeraude), le territoire étudié correspond à l'ensemble des EPCI d'Ille-et-Vilaine et Dinan Agglomération. En lien avec les nouveaux moyens de production développés, le mix énergique évolue peu à peu sur le territoire. Les capacités de production reposent majoritairement sur la **valorisation des ressources renouvelables et de récupération** (R&R).

À l'instar de l'échelle régionale, la biomasse, et plus particulièrement le bois-énergie, est la ressource la plus utilisée. Elle représente à elle seule la moitié de la production primaire à l'échelle du territoire ici étudié, en 2023. Globalement, la production d'énergie renouvelable et de récupération a augmenté de plus de 100% entre 2010 et 2023 ; cette évolution étant d'ailleurs visible à l'échelle de tous les départements bretons.

Un développement de plusieurs filières est observé depuis 2010 dont la **méthanisation** (498 GWh de produit en 2023 contre 5 GWh en 2010) et **l'éolien terrestre** (422 GWh de produit en 2023 contre 98 GWh en 2010), en lien avec les investissements réalisés à l'échelle bretonne depuis 2005. Le photovoltaïque reste pour le moment encore peu mobilisé. Le déploiement des pompes à chaleur (PAC) est significatif à l'échelle du territoire étudié (710 GWh de produit en 2023 contre 99 GWh en 2010). Les gains de production concernent essentiellement la chaleur (70%). L'électricité progresse également (20%) et la filière biométhane est en émergence (10%). L'enjeu est donc de développer la production d'énergie renouvelable, pour augmenter la part couverte dans la consommation globale, et réduire ainsi la dépendance du territoire.

Consommation foncière : une sobriété à déployer

Dans un objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), la loi Climat et Résilience prévoit de diviser par deux la consommation régionale foncière entre 2021 et 2031[1] et ce, au regard de la décennie passée. En 10 ans, 0,7% de l'Ille-et-Vilaine a été urbanisé pour répondre à la croissance de la population et des activités économiques. La moitié de la consommation d'espace est dédiée au résidentiel et un quart aux activités. Le reste est principalement lié aux nouvelles infrastructures de transport (LGV, 2x2 voies…).

Près de la moitié de la consommation d'espace à l'échelle du territoire d'étude concerne quatre EPCI : Rennes Métropole (18%), Vitré communauté (avec une part conséquente liée à la LGV – 15%), Dinan Agglomération (9%) et Saint-Malo agglomération (8%). La part des autres territoires du département varie de 3% à 5%. L'orientation principale pour la majorité des collectivités va au résidentiel, qui représente de 50 à 70% de leur consommation pour plus de la moitié des territoires. Certains territoires sont plus impactés par le développement d'infrastructures structurantes (Roche-aux-Fées communauté – 57%, Redon Agglomération – 43% ou encore Vitré communauté – 40%). L'enjeu est de stopper l'artificialisation avec la mise en œuvre du ZAN à l'horizon 2050 (diviser par deux la consommation d'espace agricoles, naturels et forestiers – ENAF – pour la prochaine décennie et définir la trajectoire pour atteindre le ZAN en 2050). Cet enjeu est majeur pour les territoires car il oblige à repenser les modes

[1] Mise en œuvre du ZAN (Zéro artificialisation nette).

d'aménagement et miser sur le renouvellement urbain des tissus bâtis déjà constitués.

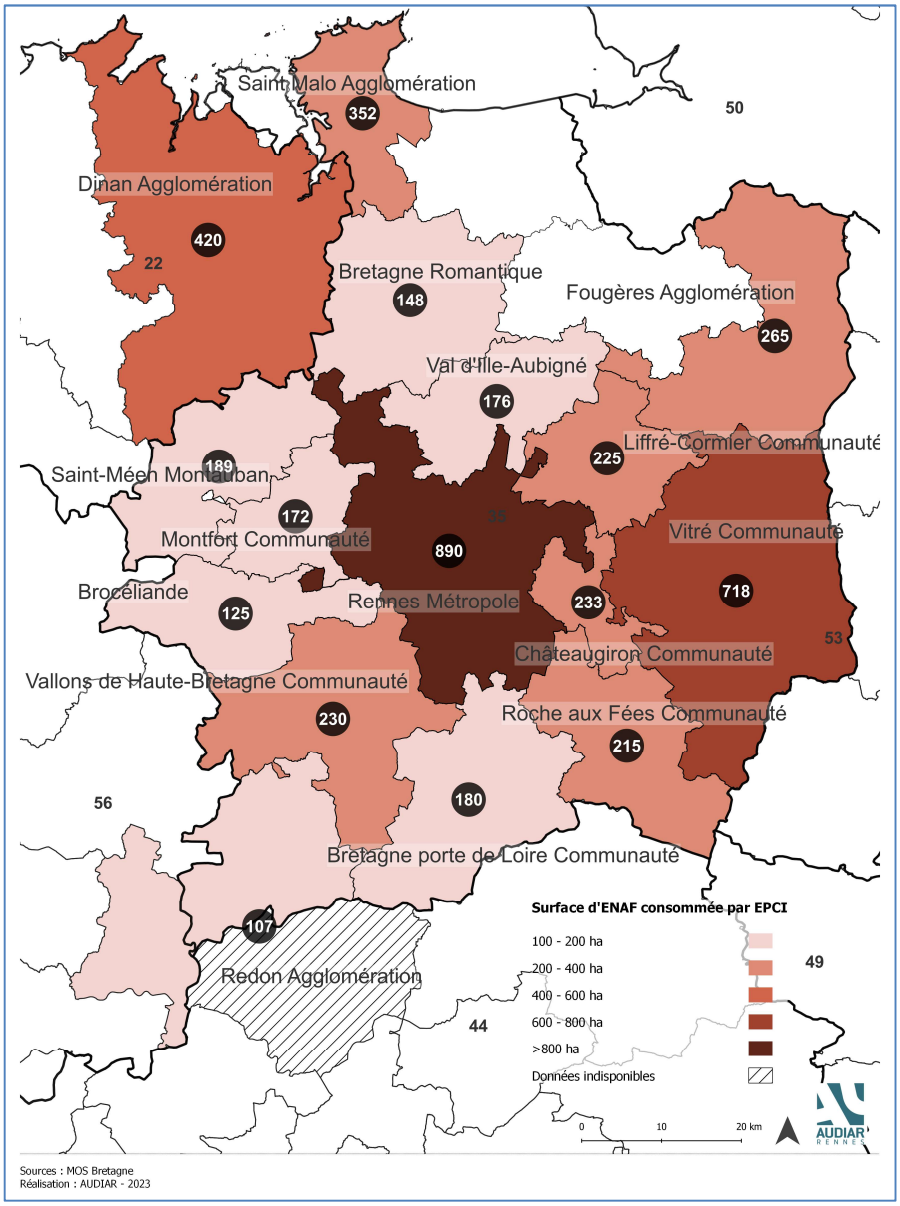

Figure 7. Espaces naturels et agricoles (ENAF) consommés entre 2011 et 2021, par EPCI.

Des transitions pour s'adapter à des changements majeurs et rapides

Ainsi, les territoires sont confrontés à de nouveaux défis environnementaux, devenus incontournables et qui dorénavant doivent s'inscrire fortement dans les politiques publiques, pour assurer leur résilience sur le moyen et le long terme. En effet, l'urgence environnementale actuelle exige des transformations profondes liées à trois enjeux majeurs : l'épuisement des ressources, l'érosion de la biodiversité et le changement climatique (+4°C à horizon 2100).

Cette nouvelle réalité concerne aussi bien les habitants que les activités. Ces **défis environnementaux, interconnectés,** appellent à réduire les impacts environnementaux, mais également à renforcer la résilience globale des territoires face aux conditions futures. Des transitions énergétique, écologique et sociale s'imposent et nécessitent des mutations ambitieuses et ce, pour l'ensemble des domaines territoriaux : énergie, aménagement, gestion

de la ressource en eau, biodiversité, agriculture…

Dans cette dynamique, **les collectivités territoriales** occupent une place centrale. Par leur proximité avec le terrain et leur capacité à agir directement sur les leviers de l'aménagement et de la planification, elles disposent d'un rôle clé pour initier des actions concrètes et innovantes.

3. Le dispositif de recherche et son avancée fin 2024

A partir de ces enjeux écologiques, le projet de recherche s'intéresse à la nouvelle « *catégorie d'action publique* »[1] que représente la transition écologique et interroge comment localement, son déploiement impacte les systèmes territoriaux, au titre de leur trajectoire propre et, tout à la fois, au titre de ce qui les rapproche. Précisément, croisant problématique générale et contrat de coopération territoriale, le projet de recherche-action vise à documenter, durant les années 2024 - 2025 - 2026, les questions suivantes :

- **L'épreuve systémique du défi climatique et la transition écologique** qu'il suscite ou accélère, produisent-elles une évolution des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives à Rennes et en Haute-Bretagne ?
- A ce titre, **le contrat de coopération** permet-il d'appréhender de manière concertée et optimisée les contraintes sur les ressources (foncier, eau, énergie, biomasse, alimentation, matériaux…) et, par-delà, de générer des opportunités de développement solidaire, local, durable et créateur d'emplois ?
- En définitive, la dynamique suscitée par le contrat contribue-t-elle à un **changement d'échelles**, que ce soit en termes d'horizon temporel, de récit territorial, de périmètre de coordination et d'instrument d'action publique ?

La structuration scientifique

Afin de prendre en charge ce questionnement, le dispositif de recherche est construit dans une **perspective pluridisciplinaire** : science politique, économie, sociologie, géographie-aménagement, agronomie-écologie… Il se décline en une série d'investigations multi-sectorielles au sujet de la gestion des ressources foncières et celle de l'eau, du recours à l'agroforesterie, de l'évolution des activités économiques, de la modification des pratiques sociales et des mobilités, des projets alimentaires…

Fin 2023, a été arrêtée une organisation structurée en **4 axes**, à savoir : 1 axe transversal : *« Territorialiser la transition écologique »* et 3 axes thématiques : *« Destination des sols et utilisation des ressources foncières », « Evolutions du tissu économique et spatialisation des activités », « Gestion de l'eau et systèmes alimentaires »* (Figure et tableau N°8).

A travers chaque axe et dans une perspective de recherche action, **la dimension collaborative** de la démarche cherche à encourager les liens entre les équipes de recherche et les acteurs de terrain, en premier lieu les représentants politiques, administratifs et techniques des EPCI. A cette fin, lors de la phase d'émergence et de conception du projet, le séminaire de juin 2023 et 3 réunions organisées en novembre 2023 ont cherché à mettre en place des réseaux

[1] Au sujet de la notion de « catégorie d'action publique » voir Chapitre 1 de ce rapport 2024.

thématiques rassemblant chercheurs et praticiens. A l'instar du séminaire du 14 octobre 2024, les séminaires annuels généraux sont largement ouverts.

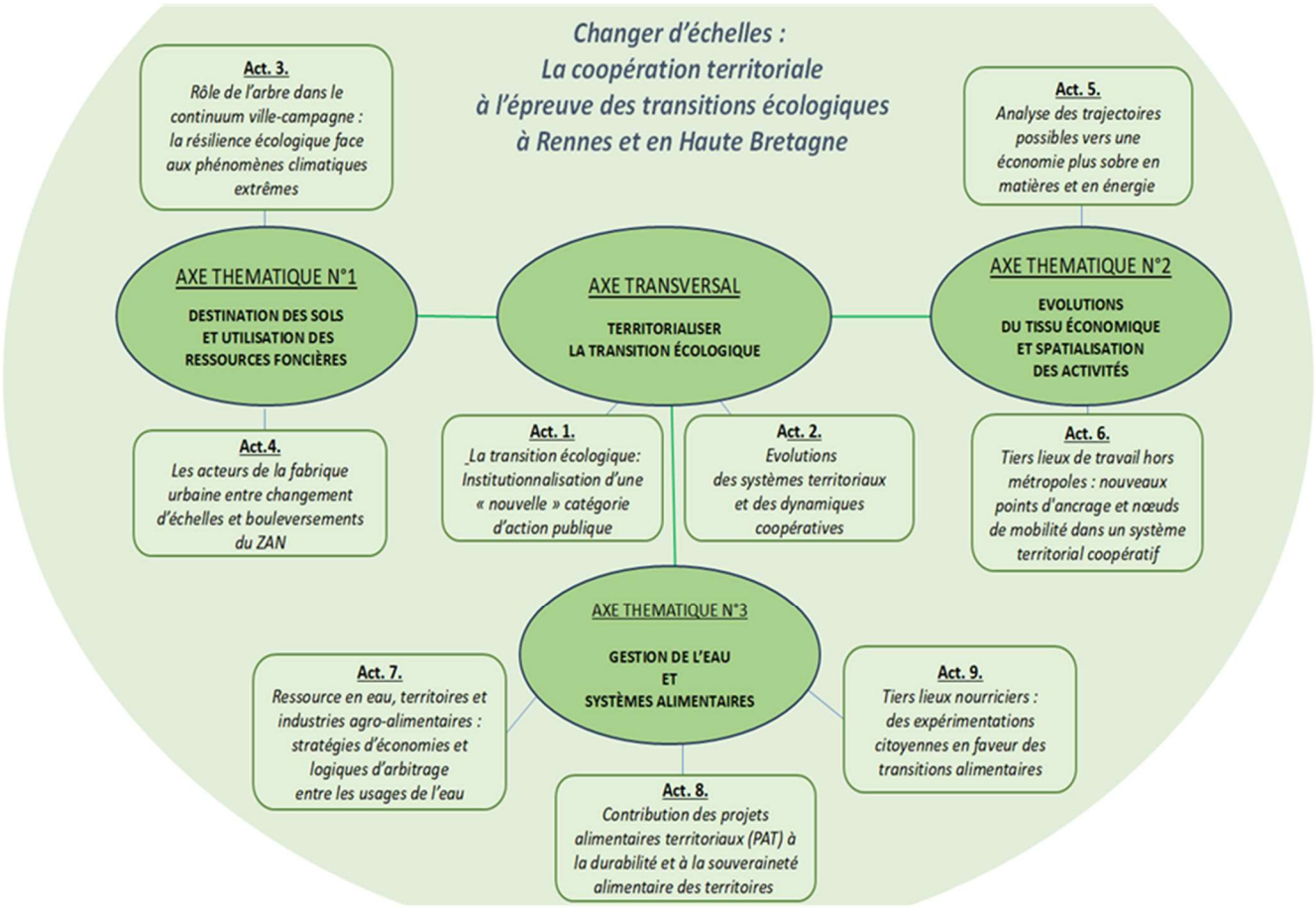

Figure et tableau 8. Le dispositif de recherche : Axes (4) et activités de recherche (9).

Act. 1	La transition écologique : institutionnalisation d'une « nouvelle » catégorie d'action publique	Act. 2	Evolutions des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives
Act. 3	Rôle de l'arbre dans le continuum ville-campagne : la résilience écologique face aux phénomènes climatiques extrêmes	Act. 4	Les acteurs de la fabrique urbaine entre changements d'échelles et bouleversements du ZAN
Act. 5	Analyse des trajectoires possibles vers une économie plus sobre en matières et en énergie	Act. 6	Tiers lieux de travail hors métropole : nouveaux points d'ancrage et nœuds de mobilité dans un système territorial coopératif
Act. 7	Ressource en eau, territoires et industries agro-alimentaires : stratégies d'économies et logiques d'arbitrage entre les usages de l'eau	Act. 8	Contribution des projets alimentaires territoriaux (PAT) à la durabilité et à la souveraineté alimentaire des territoires
Act. 9	Tiers lieux nourriciers : des expérimentations citoyennes en faveur des transitions alimentaires		

Le lancement des différentes activités

L'ossature du projet fait l'objet d'une mobilisation conséquente de **chercheurs en position statutaire** au CNRS ou dans l'enseignement supérieur.

- En effet, la direction du projet est assurée par le titulaire de la Chaire TMAP, membre du CNRS, assistée au titre de la coordination méthodologique par un chercheur, docteur en science politique, en situation d'autoentrepreneur.
- 7 des 9 activités scientifiques sont pilotées par des enseignants chercheurs. A leurs côtés, globalement, une dizaine de leurs collègues sont aussi mobilisés (activités N°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8).

Le projet rennais donne aussi lieu à une forte mobilisation de **jeunes chercheurs et d'étudiants** de niveau master.

- L'activité N°4 est pilotée par un consultant impliqué dans cette recherche action au titre de son actuel travail doctoral et l'activité N°9 est piloté par une chercheure en contrat post-doctorat.
- L'activité N°2 va bénéficier au 1er janvier 2025 et pour une durée de 2 ans de la mobilisation d'un chercheur en contrat postdoctoral.
- Les activités N° 1, 3 et possiblement l'activité N° 6 bénéficient de la mobilisation d'un étudiant en contrat doctoral. 5 activités donnent lieu ou vont donner lieu à des travaux d'étudiants engagés dans au moins 7 Masters différents (activités N°5, 6, 7, 8, 9).

ACTEURS MOBILISES	Nombre d'activités concernées
Activités pilotées par enseignants-chercheurs	**7**
Activités pilotées par post doctorante et doctorant	**2**
Activités bénéficiant d'une mobilisation d'un postdoctorant ou d'un doctorant	**3 ou 4**
Activités bénéficiant d'une mobilisation d'étudiants de Master	**5**

Tableau 9 : Vue d'ensemble de la mobilisation des acteurs scientifiques et des activités pédagogiques « Master ».

Ces activités se traduisent ou vont se traduire par des investigations menées à des **échelles territoriales variées**. A ce stade et sans préjuger des évolutions ultérieures que pourraient connaitre certaines activités scientifiques :

- 4 concernent l'ensemble du contrat (tout en se déclinant plus spécifiquement sur certains territoires infra contrat (activités N°1, 2, 3, 5).
- 4 activités se centrent sur des territoires infra contrat (activités N°4, 6, 7, 8).
- L'activité N°9 ne concerne qu'un seul lieu.

TERRAINS	ACTIVITES
Contrat de coopération (avec focus sur certains terrains)	**5**
Plusieurs terrains au sein du contrat	**3**
Un seul terrain au sein du contrat	**1**

Tableaux 10 et 11.
Vue d'ensemble et précisions concernant les territoires concernés.

A : Mobilisation de données – B : Entretiens – C : Observation – D : Focus groupes

	Axe transversal		Axe Sols et foncier		Axe Economie et activités		Axe Eau et alimentation		
	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9
Ensemble du territoire du contrat de coopération	A	A, B, C		B, C	A	A, B, C, D			
Rennes Métropole	B	A, B,	A, B, D	B	A, B	B	A, B	A, B	
CA Dinan agglomération	B	A, B			A, B		B	A, B	
CA Pays Saint Malo agglomération	B	A, B					B		
CA Fougères agglomération									
CA Vitré communauté		A, B	A, B, D	B			B, C (IAA)		
CA Redon agglomération		A, B		B		A, B			
CC Brocéliande communauté									
CC Montfort Communauté							B, C	B	
CC Saint Méen Montauban						A, B	B		
CC Bretagne Romantique	B					A, B		B	B, D
CC Val d'Ille Aubigné	B				A, B				
CC Liffré Cormier communauté		A, B		B			A, B, C (IAA)		
CC Chateaugiron communauté									
CC Roche aux fées communauté		A, B	A, B, D			A, B			
CC Bretagne Porte de Loire Communauté									
CC Vallons de Haute Bretagne communauté		A, B				A, B			

Fin 2024, il convient aussi de noter que ces activités scientifiques n'en sont pas toutes au même **stade de réalisation**.

- 2 activités sont en phase de préparation et d'ajustement et se situent donc en amont des réalisation concrètes (activité N°2, 3).
- 3 activités sont en phase de lancement des réalisations (activités N°4, 5, 8).
- 3 sont en phase de réalisation partielle (activité N°1, 6, 7).
- L'activité N°9 est terminée.

AVANCEMENT	Nombre d'activités concernées
Phase préalable Ajustement du projet et mobilisation des ressources	2
Phase de lancement Premières investigations	3
Phase de réalisation partielle Croisement de données et premiers résultats	3
Phase de réalisation complète Résultats définitifs	1

Tableaux 12 et 13. Vue d'ensemble et précisions concernant l'avancement des activités scientifiques (octobre 2025)

PHASE D'AVANCEMENT SCIENTIFIQUE	ACTIVITE	PRECISIONS
Phase préalable – N°0 *Ajustement du projet et mobilisation des ressources*	N°2	Financement postdoctoral obtenu et recrutement effectué
	N°3	Ajustement de la problématique et du phasage méthodologique. Recrutement doctoral en cours
Phase de lancement *Ajustement du projet, mobilisation des ressources, premières mobilisations de données*	N°4	Premiers entretiens X3
	N°5	Approfondissement de la problématique et du cadre théorique Mobilisation de données exploratoires
	N°8	1 étude de cas
Phase de réalisation partielle *Ajustement du projet, mobilisation des ressources, croisement de données, premiers résultats*	N°1	Analyse documentaire approfondie
	N°6	Investigations menées sur différents sites
	N°7	Croisement de différentes investigations
Phase de réalisation complète *Ajustement du projet, mobilisation des ressources, croisement de données, résultats définitifs*	N°9	Etude de cas entièrement réalisée

Les approches mobilisées

S'appuyant sur le référentiel du **développement durable**, portée ensuite par **l'atténuation de l'empreinte carbone** puis par la mise en avant des **stratégies adaptatives**, la référence à la transition écologique s'impose désormais dans les activités politiques, administratives et sociales et fait l'objet d'une mobilisation des différentes échelles gouvernementales. Croiser approche cognitive des politiques publiques (Muller, 2000 – Sabatier, Schlager, 2000) et analyse néo-institutionnaliste (Hall et Taylor, 1997 - Pierson, 2004) invite alors à aborder la transition écologique, du point de vue de sa substance, c'est-à-dire en examinant son orientation idéationnelle et stratégique (enjeux, orientations, lignes d'action…) ainsi que du point de vue des processus de territorialisation et de gouvernance multi-niveaux à travers lesquels elle est mise en œuvre.

- **Au titre de la transition écologique**

Se référer à la transition écologique, c'est prendre acte du bouleversement climatique et de la finitude des ressources, convenir de la nécessité de faire évoluer les relations entretenues avec la nature et légitimer la recherche d'un horizon alternatif, plus ou moins partagé (Tallandier, 2019). Ainsi, mettre au cœur de la recherche POPSU la question des transitions convoque la question des dynamiques d'action collective et la contribution de l'action publique, en examinant particulièrement leurs rapports au changement et à ses différentes dimensions (Palier, Surel, 2010).

Au titre de la première partie consacrée aux activités scientifiques transversales, le chapitre 1 met en lumière trois grandes séquences historiques (1995-2005, 2005-2020, depuis 2020) qui ont contribué à faire de la transition écologique un mot d'ordre désormais connu de tous et, plus fondamentalement, une catégorie d'action publique à part entière.

Le processus d'institutionnalisation donnant lieu à l'émergence et au déploiement de la transition écologique est analysé à partir des contributions expertes et d'une prise en compte de certaines des mobilisations sociales, qui ont jalonné l'émergence du « problème climat ». S'en suit une analyse de la fabrique législative et des principaux textes réglementaires, liés aux transitions et, plus récemment, à la transition écologique.

Y est souligné que cette nouvelle catégorie d'action publique tend désormais à recouvrir l'ensemble des enjeux, des objectifs et des réalisations historiquement liés au développement durable et au changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre l'artificialisation nette des sols, préservation des ressources, protection de la biodiversité, évolutions des rapports au vivant, mixité et nouvelles formes de développement… De plus en plus souvent utilisée au singulier, cette référence à **la transition écologique se veut relier, voire recouvrir, toutes les transitions** qu'elles soient agricole, énergétique, numérique, économique, culturelle, sociale…

En prolongement, l'approche proposée dans le cadre du chapitre 2 invite à examiner la transition écologique comme relevant de solutions qui se localisent au sein des systèmes territoriaux plutôt que de l'application homogène d'une série de réponses prescrites par les autres échelons de la puissance publique. Ce postulat soulève la question de l'adéquation entre

l'action politique coordonnée et les enjeux environnementaux identifiés. **La délimitation des périmètres** de réflexion et d'action apparaît comme un élément fondateur et structurant. Définir ce périmètre implique des lors un repérage voire une évolution des responsabilités entre les acteurs impliqués dans la transition.

Ce processus de clarification, en raison de sa portée et de sa complexité, nécessite des coordinations et des coopérations menées sur le moyen et long terme. L'activité scientifique en préparation vise à documenter certains des déterminants propres à chaque système territorial pour ensuite interroger ce qui renvoie davantage à des enjeux communs et des interactions à favoriser. Dans cette perspective, seront travaillés les variables systémiques qui permettent la territorialisation d'une partie des stratégies de transition à l'échelle du contrat de coopération. Ainsi, l'activité scientifique projetée vise à apprécier l'effectivité des évolutions qui seraient en cours, en interrogeant les indices, voire les signaux faibles, qui attesteraient de l'ouverture des horizons temporels, de la mise en synergie des responsabilités et de la **production en cours d'engagements crédibles**[1]**.**

Ensuite, consacrée à la destination des sols et à la gestion des ressources foncières, la seconde partie ouvre la série des contributions thématiques qui, à terme, ont vocation à alimenter la réflexion transversale introduite par les deux premiers chapitres précédents.

Le chapitre 3 souligne que, face aux perturbations actuelles et à venir, les écosystèmes sont vulnérables et qu'il s'agit pour les scientifiques de réfléchir avec les acteurs concernés à renforcer leur capacité d'adaptation. Précisément, il s'agit de documenter comment l'agroforesterie, c'est-à-dire la rétention délibérée d'arbres au sein des parcelles agricoles ou d'espaces urbains, peut aider à soutenir les processus de résilience[2] face aux épisodes climatiques extrêmes.

Dans ce domaine, la notion de **résilience socio-écologique** articule le fonctionnement des sols, les interactions que celui-ci entretient avec la végétation et les activités humaines. Cette référence s'inscrit dans un courant qui insiste sur la responsabilité des sociétés humaines à co-évoluer avec la nature et non à l'exploiter. La résilience socio-écologique passe ainsi par la conception et l'expérimentation de **solutions innovantes fondées sur la nature**. Une telle perspective mérite de s'appuyer sur la mise au jour par les chercheurs de relations causales entre présence des arbres, préservation des fonctions du sol et maintien de la biodiversité et, tout à la fois, nécessite de croiser différents types de savoirs scientifiques et non scientifiques.

S'engager dans la transition écologique, c'est aussi faire preuve de **sobriété**, c'est-à-dire de modération dans la production et la consommation de produits, de matières, ou d'énergie. A ce sujet, on peut remarquer qu'il existe deux grandes approches assez distinctes : d'une part, une approche sans doute encore dominante chez les acteurs institutionnels qui se veut compatible avec la poursuite de la croissance économique grâce à la recherche de maitrise voire de diminution de ses impacts ; d'autre part, une approche davantage portée par des mouvements

[1] « Les tentatives des acteurs politiques de créer des arrangements qui facilitent la coopération en allongeant les horizons temporels » (Pierson, 2000, p. 261).

[2] Désignant la capacité d'un territoire à se rétablir et à s'adapter quand il est affecté par une crise ou même à « rebondir » après une catastrophe, cette réflexion en matière de résilience invite à examiner comment des changements graduels interagissent avec des changements rapides.

citoyens, centrée sur une remise en cause et une transformation plus profonde des pratiques et des modes de vie.

Afin d'explorer plus avant cette problématique, le chapitre 4 prend appui sur la manière dont les acteurs mobilisés par le contrat s'approprient ou non les objectifs de sobriété foncière, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre, aujourd'hui très discutée, de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Les entretiens menés concernent un échantillon d'acteurs techniques impliqués dans un groupe de travail du contrat de coopération consacré aux fonctions logistiques et à leur localisation. Constituant un élément aujourd'hui obligé du développement commercial et industriel, ce sujet apparait fortement révélateur des **controverses** qui parcourent les débats sur la fabrique urbaine et l'aménagement du territoire.

A partir des premiers éléments relatés au titre de cette activité scientifique, il apparait que les arbitrages liés aux usages faits du sols seraient bien en train d'évoluer sous le double effet de la raréfaction des ressources et des limitations imposés par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Les collectivités auraient ainsi tendance à préserver les hectares restant artificialisables pour des usages d'habitat ou d'activités fortement pourvoyeuses d'emplois. De ce fait, une partie des réponses aux besoins qui, il y a peu, était centrée sur la création ou l'extension de zones d'activités économiques, envisage désormais systématiquement le recyclage de l'existant et la densification des implantations.

Les éléments rapportés viennent en soutien de l'hypothèse de **stratégies progressives et adaptatives** : les politiques d'attractivité visant à attirer des entreprises exogènes par une offre foncière facilement accessible feraient progressivement place à la recherche de logiques de développement davantage tournées vers les entreprises locales et plus exigeantes en matière d'impacts fonciers des projets à soutenir.

Dans cette même logique qui interroge l'orientation et l'intensité des changements qui s'opèrent, la troisième partie, consacrée aux évolutions du tissu économique et à la spatialisation des activités, est sous-tendue par le débat entre d'une part, ceux qui voient une forme d'incompatibilité entre transition écologique et maintien du développement économique et industriel et d'autre part, les tenants d'une recherche de conciliation.

Au titre de ce deuxième courant, le chapitre 5 vient alimenter, sur le plan économique, la réflexion sur le caractère possiblement vertueux de la mise en synergie des initiatives locales. Dans le but d'explorer et de soutenir l'écologisation des activités économiques, ce chapitre propose en particulier de documenter les processus liés à **l'économie circulaire**. L'hypothèse est que celle-ci améliorerait la résilience des territoires en favorisant une meilleure gestion des ressources, le recyclage des matériaux et la régénération de l'énergie. De plus, elle contribuerait à la réduction de la dépendance aux importations.

Cette optique est celle d'une **écologie industrielle et territoriale** (EIT) porteuse d'externalités sociales, économiques et environnementales positives, propices à la croissance durable. Celle-ci s'appuie sur des synergies de substitution (valorisation et échange de matières et d'énergie entre entités économiques, permettant une optimisation des flux de ressources) et des synergies de mutualisation (approvisionnements, services et équipements communs, partagés par plusieurs entités afin d'améliorer l'efficacité des processus et de réduire les coûts).

Dans cette perspective et sur le territoire du contrat, l'activité scientifique en cours de lancement vise donc à repérer **les éco-innovations** pouvant donner lieu au développement de nouvelles filières d'activité économiques plus sobres et déboucher à la création d'emplois locaux.

Le chapitre 6 s'intéresse aux mutations des modes de travailler et de se déplacer à partir de signaux relativement faibles, ceux qui émanent de tiers lieux de travail situés hors territoire métropolitain. Il s'agit d'étudier les dynamiques de relocalisation des activités économiques dans des espaces de faible densité ruraux ou périurbains.

Au croisement de la sobriété, de la résilience et de la solidarité, l'activité scientifique dont il est question dans ce chapitre vise à étayer une réflexion sur la potentialité de ces lieux qui cherchent à répondre à de nouvelles aspirations sociétales en matière de collaboration et d'innovation, de meilleur partage des temps familiaux, de loisirs et de travail. En particulier, il est étudié la capacité de ces lieux à orienter les pratiques spatiales de leurs usagers vers **des modes d'habiter et des mobilités plus durables.** A partir de la mise en œuvre de nouvelles formes de travail (télétravail, travail autonome, travail collaboratif, travail hybride), il s'agit aussi d'évaluer si, à distance des centres urbains, ces nouveaux points d'ancrage que sont ces tiers lieux de travail représentent une opportunité pour réduire les déplacements domicile-travail.

A ce sujet, les investigations menées lors de la première année de recherche ont mis à jour qu'une telle évolution dépend en partie du parcours et des motivations des personnes impliquées. En effet, on assisterait à **une rationalisation et une forme de limitation des déplacements** particulièrement pour ceux qui seraient porteurs d'un projet de reconversion articulé à une volonté de prise de distance voire de rupture avec la grande ville. Généralement, ces personnes ont aussi le souhait d'entretenir des rapports renouvelés à la nature, de s'engager dans la transformation de leur approvisionnement alimentaire et sont dans une recherche de sobriété dans les consommations d'énergie.

Mobilisant aussi des approches croisant évolutions des rapports à la nature, processus d'action collective et rôle des collectivités, la quatrième partie est consacrée à la gestion de l'eau et aux systèmes alimentaires territoriaux.

Entre baisse tendancielle de la ressource et augmentation des consommations liée à la croissance urbaine, touristique et économique, le chapitre 7 est consacré aux stratégies d'économie en eau dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA). Ce sujet apparait central en matière de transition écologique : d'une part, au titre des besoins biologiques fondamentaux, l'accès à l'eau s'inscrit dans les services environnementaux vitaux ; d'autre part, il s'avère un constituant indispensable à bon nombre de cycles productifs, en particulier dans la sphère industrielle.

A ce sujet, les premières observations et entretiens menés indiquent que, pour les IAA, le prix assez bas du service d'eau ne serait pas véritablement déterminant sur la décision de baisser les consommations. A la suite de la sécheresse de 2022, ce serait davantage le **risque de rupture d'approvisionnement** qui entrainerait des évolutions en ce sens. Il convient aussi de noter qu'avant tout, les gestionnaires de l'eau misent sur des solutions techniques pour diminuer les consommations telles que préconisées par le Plan Eau gouvernemental (-10% de consommation dans tous les secteurs d'usages d'ici 2030).

Il apparait que les régulations publiques/privées organisant les différents usages de l'eau sont particulièrement complexes. Ceci explique en partie que, dans ce domaine, les changements relèvent souvent de **dynamiques incrémentales**, liées à la fabrication « pas à pas » de compromis entre les différentes échelles d'action publique et mobilisant une diversité d'organisations et de parties prenantes. Précisément, entre acteurs publics et IAA, **quatre types de temporalités** guideraient les arbitrages dans les usages et économies d'eau : le temps long de l'optimisation des process, le temps court de l'adaptation aux arrêtés sécheresse, le temps contraint des réformes territoriales et des délégations de compétences GEMAPI et le temps souple du dialogue territorial.

Le chapitre 8 examine la contribution à la transition écologique des projets alimentaires territoriaux (PAT). En effet, ces PAT s'inscrivent dans un courant visant à faire passer les organisations qui « nourrissent », d'un régime d'aggravation des dérèglements environnementaux et sociétaux à un nouveau **régime plus juste** et résilient. Il s'agirait de faire en sorte qu'à travers le développement de stratégies concertées et territorialisées, les productions, distributions et consommations de nourriture soient davantage durables, tant pour l'humain que pour le non-humain.

A ce sujet, de nombreuses collectivités tentent désormais de mettre en œuvre une politique d'installation ou de soutien à des unités de production, de transformation et d'optimisation logistique, pour favoriser le développement de systèmes alimentaires territoriaux. Dans une logique de **circuits courts**, il s'agit de soutenir une alimentation davantage orientée vers des produits de qualité et certifiés biologiques[1]. Cette perspective est aussi celle de la souveraineté alimentaire orientée vers la lutte contre la fragilité de nos approvisionnements et le manque d'autonomie française et européenne sur l'alimentation.

Au niveau local, cette **souveraineté alimentaire** se caractériserait par « la possibilité d'organiser le système alimentaire d'un territoire selon les choix politiques de ses habitants, en particulier pour ce qui relève des conditions sociales et environnementales de production » (rapport de la Région Bretagne sur l'alimentation à l'horizon, 2050).

Dans le cadre de ces systèmes alimentaires territoriaux se mettant en place, l'activité scientifique vise à enquêter la contribution de la restauration collective publique à la résilience alimentaire, repérer la réalité des efforts en matière de réduction du gaspillage alimentaire et examiner si, localement, de **nouvelles chaînes de valeur** agroalimentaires seraient en construction.

Enfin, consacré à une expérience particulière d'un « tiers-lieu nourricier »[2], le chapitre 9 s'intéresse à la manière dont des initiatives citoyennes participent à favoriser cette résilience alimentaire. Les projets portés par des tiers lieux de ce type mettent souvent l'accent sur l'interdépendance des problématiques et cherchent à redéfinir les modèles d'organisation du travail en valorisant les dimensions coopératives. Misant sur **l'auto-organisation et**

[1] La loi Egalim (2018) et la loi Climat et Résilience (2021) encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective avec une exigence d'au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion.

[2] Clairement positionnés sur les enjeux alimentaires et agricoles, 10 % des tiers-lieux recensés s'identifient comme tels en France.

l'empowerment comme moteurs de la transition écologique, l'idée du « bien manger » permet de revisiter les questions de vivre ensemble. Elle permet aussi la montée en compétences des usagers, en particulier en concourant à des activités de réinsertion économique de publics en situation de précarité.

Ainsi, au fil de ces premières années d'exercice, appuyé sur la mobilisation d'une communauté de production, le tiers lieu étudié a été amené à proposer un marché ambulant, des ateliers cuisine, la composition de paniers garnis, la vente de plats préparés à des tarifs solidaires, la préparation de buffets et repas à l'occasion d'événements locaux… Articulant valorisation du lien social et faire autrement, ce projet encourage à une **responsabilité partagée d'individus et de collectifs** engagés dans l'entretien et le respect de la qualité du milieu de vie. Cependant, lors de son dernier bilan, l'association fait état de l'érosion de la participation des producteur·ices aux actions, événements et gouvernance. Si la dynamique citoyenne reste jugée positive, il est alors fait état de facteurs qui, potentiellement, fragilisent le projet sur le moyen/long terme.

L'examen de cette première dimension consacrée aux contours et incidences stratégiques de la transition écologique montre que **les problématisations des différentes activités apparaissent comme pouvant être utilement mises en connexion**, qu'elles concernent l'agroécologie et la gestion foncière, le développement économique et les espaces de travail partagés ou encore la gestion de l'eau et l'alimentation.

La suite du travail à mener nécessite de repérer comment s'opèrent, à l'échelle du contrat de coopération, le diagnostic des enjeux communs et la détermination d'orientations stratégiques partagées et, in fine, le type et le degré des changements ambitionnés. A cet effet, s'intéresser conjointement à l'activité des « laboratoires de plein champ »[1], à la structuration des scènes locales d'échange, aux processus d'apprentissage et à la production de compromis vertueux introduit le second axe de lecture des contributions, consacré aux processus de territorialisation.

- **Au titre des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives**

Complémentairement aux éléments précédemment présentés qui se rapportent au contenu substantiel que peut recouvrir la transition écologique, les différents chapitres de ce rapport mobilisent des approches en termes d'échelles d'action publique, de système territorial et de dynamiques coopératives. Déclinant les notions assez génériques de gouvernance et de territorialisation, l'attention se porte alors sur les processus de proximité et de distanciation, de délimitation et de rapprochement, de coopération et de compétition, de confiance et de défiance qui façonnent la rencontre entre les différents niveaux d'action publique (Poupeau, 2017 - Simoulin, 2020). Ainsi, la lecture croisée des 9 chapitres invite-t-elle à réfléchir, en matière de transition écologique, les relations multiniveaux, la teneur des coalitions territoriales et les processus d'association et de mobilisation (Bertrand et Richard, 2014 – Bourdeau-Lepage et Pasquier 2024 - Mazeaud, 2022).

[1] Expression ici proposée en analogie à celle de « recherche de plein air » utilisée par M. Callon, P. Lascousmes et Y. Barthe (2001) et faisant aussi écho aux positionnements de B. Latour (2006).

Le chapitre 1 souligne les effets de croisement entre **impulsions internationales, prescriptions nationales et initiatives locales** relatives aux enjeux climatiques et environnementaux. Il y est montré que, dans la séquence actuelle, combinée avec une méthode nationale qui se précise, celle de la planification écologique**,** la référence aux territoires apparait désormais essentielle dans la mise en œuvre de la transition écologique.

L'accent est donc mis sur le double mouvement de localisation descendante (logique *top down* donnant lieu à des ajustements locaux) et ascendante (logique *bottom up* cherchant plus ou moins des débouchés sur les échelons supra). En examinant **le travail politico-administratif** auquel donne lieu cette territorialisation (Pasquier et Rouzeau, 2023), on comprend qu'à l'heure actuelle, portée nationalement par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), la transition écologique se concrétise à travers des prescriptions réglementaires (ZAN par exemple), des dynamiques contractuelles (CPER ou encore CRTE) et des initiatives locales (Nature en ville par exemple).

D'autre part, l'activité scientifique menée a permis de repérer une autre caractérisation des vecteurs – ou autrement dit des « véhicules politico administratifs » - qui supportent le déploiement de la transition : le processus d'institutionnalisation de cette nouvelle catégorie d'action publique s'appuie à la fois sur des **démarches transversales d'aménagement et de planification** (CPER, SRADET, SCOT…), de **nombreuses politiques sectorielles** (alimentation, mobilité, habitat, tourisme…) et **une série d'outils plus ou moins spécifiques et dédiés** (PCAET, CRTE…).

La suite de ce travail, qui sera particulièrement consacrée à l'appropriation locale de cette instrumentation de la transition, devrait alors permettre d'analyser dans quelle mesure la territorialisation de la transition écologique se traduit par une évolution générale de l'action publique locale (idées, stratégies, outillage…) ; ou si, à distance de cet **idéal de transversalité** souvent affiché, on assiste plutôt à la **fabrique d'un nouveau secteur** d'action publique basé sur des acteurs finalement assez spécialisés et des instruments de plus en plus spécifiques.

Le chapitre 2 entend prolonger cet examen en se centrant sur le déploiement de cette catégorie d'action publique à l'échelle des principaux systèmes territoriaux concernés par le contrat de coopération. Cette seconde activité vise donc à repérer les distinctions mais aussi les récurrences qui traversent « l'implémentation »[1], c'est-à-dire la réception et l'appropriation localisée du mot d'ordre qu'est désormais la transition écologique. Concrètement, l'activité scientifique se donne comme objectif de repérer les principales spécificités des systèmes territoriaux engagés dans le contrat de coopération. Cette objectivation est d'autant plus nécessaire au regard de dynamiques coopératives à renseigner et soutenir, afin de prendre en compte les dynamiques potentiellement inhibitrices, telles que la mise en concurrence entre territoires, la sectorisation des champs d'intervention ou encore le manque possible d'appétence pour la prise de risques.

[1] En référence au travail de Pressman et Wildasky (1984) consacré, dans les années 1970, aux programmes d'aide fédérale dans la ville d'Oakland, le terme d'implémentation invite à s'intéresser aux interactions entre acteurs, aux mécanismes d'adaptation et d'apprentissage ainsi qu'aux processus de négociation, de persuasion entre les différents niveaux d'action qui parcourent la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans cette logique, il conviendra tout d'abord d'approcher les différentes configurations locales concernées par le contrat, afin de repérer celles qui sont à considérer comme système territorial d'action collective à part entière, c'est-à-dire stabilisé dans le temps, promouvant des orientations explicites en matière d'action publique et basé sur l'ordonnancement des acteurs et des organisations. Il s'agira alors de documenter si ces systèmes territoriaux déclinent, de manière assez homogène, un certain nombre de récits et de recettes d'action ou si, contrairement, ils s'avèrent porteurs d'une pensée propre en matière de transition écologique et se retrouvent engagés dans la conception et la mise en œuvre de politiques locales adaptées à leurs caractéristiques.

En corolaire, il s'agira d'examiner sur quels périmètres, autour de quelles formes et avec quelle intensité, les coopérations territoriales sont investies. En effet, face aux enjeux écologiques, le travail scientifique relatif à ce chapitre concerne aussi **les jeux coopératifs et compétitifs** qui traversent la transition : les principaux systèmes territoriaux impliqués dans le contrat sont-ils à même de s'entendre et de coordonner leur action ? Sur quelles bases, proposent-ils de nouvelles lignes d'action ? Seront-ils en mesure d'encourager des ralliements voire, à terme, des alliances pérennes ? Le contrat de coopération participera-t-il véritablement à l'ajustement stratégique, à la clarification des responsabilités et à la répartition des rôles occupés ?

Ce contrat et la dynamique qu'il aura suscitée, seront alors analysés à l'aune des éventuelles expérimentations qu'il aura suscitées et des nouveaux positionnements qu'il aura encouragés. A cette échelle, sera alors posée la question des compétences – en particulier celles relevant de **l'ingénierie territoriale** – permettant de développer une coopération tournée vers la transition qui soit effective, efficace et stabilisée dans le temps.

Dans une telle perspective et au titre de l'agroforesterie, le chapitre 3 invite à une attention poussée en direction du **continuum Ville-Campagne**. En effet, maintenir la cohésion et l'équité au sein des territoires demande une gestion raisonnée des interfaces entre les zones rurales et urbaines, d'autant que, sous le coup des mobilités et des outils de connexion numériques, les distances entre ces différents univers se relativisent voire s'estompent.

Cette activité scientifique s'appuie sur la conviction que, quelles que soient les frontières institutionnelles en place, la dichotomie entre les espaces urbains et agricoles ainsi que la gouvernance séparée de ceux-ci pour agir sur la gestion environnementale est particulièrement inefficace. Dans cette approche, celle qui s'appuie sur **l'imbrication des systèmes sociaux et écologiques**, les éléments dont on peut s'attendre à ce qu'ils changent au titre de la transition écologique concernent autant les autorités politico-institutionnelles, les habitants, les acteurs économiques et associatifs que les composantes agronomiques et écologiques.

Déclinant cette approche systémique, l'activité scientifique porte sur la détermination des effets de causalité entre la présence de l'arbre et la résilience du fonctionnement du sol. Il s'agira de travailler le potentiel évocateur de la mise en visibilité de ces interactions auprès des acteurs du territoire. L'objectif final consiste à renforcer les **boucles de rétroaction et d'apprentissages** pour initier des expérimentations contribuant une transformation ou adaptation des socio-écosystèmes face aux évènements climatiques extrêmes.

Le chapitre 4 consacré à la gestion foncière est directement centré sur le contrat de coopération

et sur le cheminement des acteurs politiques et techniques qui y participent. Au sujet des questions qui nous occupent, l'hypothèse sous-jacente est que le contrat de coopération constitue **un espace de débat inédit, original et alternatif**. En effet, à distance sinon libéré des contraintes institutionnelles, se situer dans cet espace permet aux acteurs concernés de croiser leur réflexions et expériences sans engendrer de conséquences trop directes. En congruente avec les échelles des problèmes de gestion foncière, l'échelle du contrat mobilise les acteurs de la fabrique urbaine, sans formalisme standardisé.

Sur la question du ZAN, le contrat de coopération apparait comme un espace à bonne distance de la Région où, se travaille la fixation de quotas[1], des SCOT où s'ajuste cette répartition, des différents EPCI et communes où seront opérationnalisés les arbitrages locaux. Ainsi, le contrat de coopération représente une scène intermédiaire pour échanger sur les enjeux et intérêts en présence et on peut faire l'hypothèse qu'à terme**,** il pourrait représenter une **instance d'intermédiation.**

Cependant, l'absence actuelle de forme institutionnelle n'aide sans doute pas à soutenir la prise de décision et à passer à l'action. De plus, certaines des positions qui ont pu être observées dans le groupe de travail attestent d'une méfiance de certains acteurs quant à la focalisation initiale sur la logistique, quand bien même le sujet de l'impact foncier des activités logistiques a été mis à l'agenda politique du contrat de coopération par de nombreux EPCI hors Rennes Métropole. En arrière-plan, on repère, en particulier pour les moins outillés, la peur de ne pas être respectés et d'être entrainés dans des processus difficiles à maitriser, d'autant que le sentiment d'une Métropole qui se développerait aux dépends de ces marges ne s'est pas encore complètement dissipé[2]. Entre tensions et envies, le défi du contrat apparait bien celui d'une dynamique coopérative à faire lever ; la question des conditions favorables à la production de **la confiance** apparait donc centrale.

Le chapitre 5 envisage cette question des dynamiques locales de coopération, d'une part entre les différentes entreprises et, d'autre part, entre entreprises et collectivités territoriales. A ce titre, il est souligné que l'ancrage territorial et le « verdissement » des activités économiques dépendent pour partie des aides publiques mais davantage encore, des synergies inter-entreprises et de la gouvernance collective, associant autorités publiques et opérateurs privés au sein et en soutien des **systèmes productifs locaux.**

Pour repérer les associations vertueuses, il s'agit d'être attentif à deux logiques distinctes de rapprochement et de coordination : la spécialisation sectorielle, s'appuyant sur la mise en réseau de fournisseurs et de producteurs spécialisés, l'accès partagé à une main-d'œuvre qualifiée et le partage de connaissances au sein d'un même secteur ; versus la diversification des activités économiques sur un même territoire stimulant l'innovation par combinaison d'expériences et partage de connaissances issues de secteurs différents.

---

[1] Dans le cadre du schéma breton d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

[2] Point de controverse, ce sujet de l'implantation des fonctions logistiques a initialement été proposé par plusieurs EPCI hors Métropole. Cependant, parmi les premiers témoignages recueillis, certains n'entendent pas devoir à négocier collégialement de prochaines implantations sur lesquelles ils comptent depuis de longue date et d'autres ne veulent en aucune manière devenir, de manière plus ou moins obligée, la base logistique arrière de Rennes-Métropole.

Une dynamique intermédiaire, celle de la « **variété reliée »**, peut aussi s'envisager. Cela signifie qu'un territoire abritant des secteurs divers mais liés par un environnement favorable et des compétences proches sinon partageables, génère de la circulation de connaissances, l'appropriation rapide des nouvelles technologies et la diffusion des innovations vertes. On retrouve alors ici la piste déjà évoquée dans l'activité précédente de l'intermédiation territoriale et de la possibilité de s'appuyer sur des scènes intermédiaires et des **acteurs pivots** permettant de reconnecter localement des modèles économiques toujours plus spécialisés, d'activer des interactions entre les systèmes territoriaux et de favoriser les coordinations multiscalaires.

Le chapitre 6 interroge les relations que les acteurs entretiennent à la fois avec la densité urbaine, les modes d'habiter et les formes usuelles de travail. Ainsi, l'hypothèse de recherche envisage qu'au sein des tiers lieux de travail situés sur les marges du territoire métropolitain, se joueraient des changements en profondeur : valorisation de **l'espace de proximité**, nouveaux ancrages des activités sur le territoire, renouvellement des sociabilités, rééquilibrage entre vie professionnelle et vie familiale, réduction des mobilités du quotidien…

Concernant la question des mobilités, les premiers résultats amènent à distinguer les tiers lieux de travail localisés dans un espace périurbain et/ou proches de la Métropoles et ceux plus éloignés, implantés en milieu rural. Dans le premier cas, les schémas de mobilités sont relativement homogènes et plus systématiquement orientés vers le centre urbain de la Métropole ; dans le second cas, on assisterait davantage à un recentrage sur le local autour du tiers-lieu et de l'habitation.

Dans une logique d'aménagement et d'animation du territoire, il s'agit donc d'interroger les tiers lieux de travail, à partir de leurs réalités et aussi de leurs potentialités, au titre de leur capacité à impulser de nouvelles dynamiques de collaboration centres-périphéries et de participer ainsi à un **rééquilibrage territorial** à la faveur des espaces de faible densité. Ainsi, dans le prolongement de cette activité, pourrait-il être proposé aux acteurs du contrat de coopération d'examiner à cette échelle, la figure de l'archipel et ainsi réfléchir à un **modèle étendu d'organisation polycentrique**.

Le chapitre 7 souligne qu'à l'interface des sociétés humaines et des milieux naturels, les politiques de l'eau s'inscrivent dans un paysage inter-institutionnel particulièrement complexe. Dans un contexte où, en dernière instance, les décisions de l'Etat déconcentré restent souveraines, la prise en charge des cycles de l'eau est en train de se modifier[1]. On assiste ainsi à une **recomposition en cours des responsabilités et des rôles** au sein de l'action publique locale. Corollairement à un affaiblissement de la planification portée par les SAGE, les compétences stratégiques des acteurs généralistes que sont les EPCI à fiscalité propre et leurs délégataires sont mises à l'épreuve.

Soulignant que la rationalisation des usages dans un but de préserver la ressource nécessite, sur **le temps long**, de lourds investissements et un engagement des différentes organisations,

[1] Création de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) attribuée aux intercommunalités à fiscalité propre par les lois MAPTAM en 2014 puis NOTRe en 2015, transfert de la compétence assainissement jusqu'alors porté par les communes aux intercommunalités avec un échéancier progressif selon le niveau d'intégration des structures. Ces nouvelles compétences peuvent être exercées en propre par les intercommunalités elles-mêmes ou déléguées à d'autres structures.

l'activité scientifique menée vise particulièrement à renseigner la mise en place d'espaces de concertation voire de coopération entre institutions publiques et entreprises.

A ce sujet, bien que le rôle des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) soit souligné pour orienter les entreprises vers les aides à mobiliser, c'est la question des **disparités territoriales** qui est soulevée : en l'état actuel, seuls les EPCI les plus importants auraient véritablement mis en place un système les renseignant sur les consommations des entreprises de leur territoire. De ce fait et alors que le dialogue apparait essentiel pour anticiper les tensions et se mettre d'accord sur la modulation temporelle des consommations, il apparait qu'à l'échelle du contrat de coopération, très peu d'EPCI semblent en capacité d'instaurer un dialogue éclairé avec les entreprises positionnées dans le secteur de industries agroalimentaire (IAA).

Consacré à la restauration collective, au PAT et à la filière carnée, le chapitre 8 revient sur les vertus supposées de la proximité et sur l'intérêt des circuits courts qui favoriseraient une meilleure interconnaissance entre producteurs et consommateurs.

Au-delà de la proximité géographique mesurable en distances kilométriques, **la proximité organisée** se réfère à l'appartenance à un réseau d'interconnaissance ou de similitudes dans les cadres d'action. On retrouve ici l'intérêt de favoriser la densité des interactions qu'elles soient formelles ou informelles et de miser sur des leviers qui permettent de relier les différents types de proximités spatiale, fonctionnelle, relationnelle ou encore institutionnelle.

Dans le cadre des PAT, ce sont ces connexions entre acteurs et les organisations qui seraient à même de contribuer à une transition de nos modes de production et de consommation. L'impact environnemental des PAT dépend donc, en grande partie, de l'établissement de nouveaux modes de mode de régulation entre producteurs, acteurs intermédiaires, transformateurs consommateurs. Dans cette perspective, on se demandera alors à quelles échelles il convient d'animer ces **mécanismes de coordination** entre offre de produits et demande pour contribuer à la résilience alimentaire du territoire.

Le chapitre 9 met l'accent sur le caractère agile, sur les dynamiques expérimentales et sur le caractère assez transversal des tiers lieux, en particulier nourriciers. En cela, les projets qu'ils portent se heurteraient à la rigidité d'une action publique très sectorisée. Il est alors souligné que si les ambitions entre collectivités et initiatives citoyennes peuvent être communes, les modes d'action différents, et peuvent conduire à des impasses. Ainsi ce chantier de recherche a cherché à identifier et à analyser **les facteurs qui peuvent faire obstacle** à des coopérations solides et durables entre un projet de tiers-lieu nourricier et les pouvoirs publics locaux.

A cet effet, les échanges et les observations menées dans le cadre de cette activité attestent des relations parfois difficiles entre les initiatives qui émanent de collectifs citoyens et les pouvoirs publics. La différence de temporalités, le défaut d'interconnaissance, le recours à des registres de langage très distincts, les différences de vision, la peur du changement, les pressions qui peuvent exister dans un sujet aussi controversé que celui de la transition écologique et agricoles en région Bretagne sont autant d'éléments qui font que la relation vire parfois à la défiance : « on nous met des bâtons dans les roues, avec un empilement de normes qui pénalisent la créativité, la bonne volonté de citoyens qui veulent créer du lien. Il faut accepter une petite part de risque ».

Dans l'exemple relaté dans ce chapitre, les promoteurs du tiers lieu cherchent pourtant à se distinguer des formes d'activisme radicales, respectent le cadre légal et font clairement le souhait de coopération avec les pouvoirs publics. Cependant, il n'en demeure qu'ils expérimentent un « **faire autrement »** qui vient perturber la pratique traditionnelle de l'action publique. Plus ou moins institutionnalisé, plus ou moins frondeur, le tiers-lieu vient opposer une vision citoyenne à des modes de faire dominants La manière dont les pouvoirs publics s'acculturent et dialoguent avec ces formes expérimentales reste assez inégale.

La seconde dimension qui a orientée la lecture des différents chapitres de ce rapport concerne les processus de territorialisation de la transition écologique. A ce sujet, le travail d'analyse croisée montre que **les différentes activités de recherche partagent une approche systémique et plurifactorielle**. Dans ce cadre, les distances, régulations et synergies entre les différents échelons de l'action publique, entre les différents types d'acteurs économiques, entre acteurs publics et privés, entre scientifiques et société civile sont mises à l'étude.

En définitive, la lecture croisée des différents chapitres témoigne de **la compatibilité et de la complémentarité des approches mobilisées**. En effet, à l'écoute des transformations qui parcourent les relations entre les humains mais aussi celles entretenues avec les non humains, ces mises en problématique partagent des lignes d'analyse autour de la sobriété, la durabilité, la résilience, la souveraineté territoriale et la justice environnementale et sociale. Repartant des **controverses** qui parcourent la délimitation des trajectoires de transition, les différents travaux invitent alors à miser sur l'économie circulaire et les circuits courts, les éco innovations et l'auto-organisation ainsi que sur les solutions fondées sur la nature.

Porter l'observation sur le contrat de coopération amène aussi à une attention renouvelée en termes de prise en compte des différents protagonistes, de processus d'échanges ou encore de disparités et d'équilibre territorial. Précisément, dans le cadre de ce projet POPSU, la documentation objectivée mais aussi l'examen sensible des expériences localisées s'inscrivant dans le champ de la transition écologique, amène à s'intéresser de manière approfondie aux **liens et tensions qui se tissent entre proximité territoriale et logique de filière, effets de centralité et positionnement aux marges, ou encore entre expérimentation et logiques instituées.**

Ce qui ressort à ce stade, c'est l'intérêt que partagent les différentes équipes scientifiques mobilisées pour réfléchir à la mise en compatibilité des différents temps sociaux, économiques ou encore politiques, aux leviers de rapprochement et aux mécanismes producteurs de confiance entre acteurs, organisations et collectivités, et à envisager, sur le chemin des transitions, le contrat de coopération comme une **instance potentielle d'intermédiation, originale et inédite**.

Bibliographie

AUDIAR (2016), *Les enjeux pour la nature en ville dans le projet urbain Rennes 2030*.

Bertrand F., Richard E. (2014), « L'action des collectivités territoriales face au "problème climat" en France : une caractérisation par les politiques environnementales ». *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, N°3, 195-203.

Bourdeau-Lepage L., Pasquier R. (2024), « Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (2), 191-200.

Cole A., Pasquier R. (2015), « The Breton Model Between Convergence and Capacity », *Territory, Politics, Governance*, *3*(1), 51-72.

Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système*, Seuil.

Epstein Renaud (2012), « De la différenciation territoriale à la libre conformation » in Douillet A.C. et al., *L'action publique locale dans tous ses états. La démocratie à l'épreuve de la différenciation*, L'Harmattan,127-138.

Even A., Jourden G. (2005), *La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne*, CESER de Bretagne

Faure A., Négrier E. (2019), « Territoire » in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, (5ème ed.), 635-643.

Hall P., Taylor R. (1997), « La science politique et les trois institutionnalismes », *Revue française de science politique,* Vol. 47, N°3-4, 469-496

Halpern, C., Lascoumes, P. et Galès, P. L. (dir.) (2014), *L'instrumentation de l'action publique*, Presses de Sciences Po.

Hassenteufel P. (2008), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin.

Le Galès P., Thatcher M. (dir) (1995), *Les réseaux de politiques publiques*, Paris, L'Harmattan,

Loncle P. (2011), « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie,* N°2, Vol. 2, 129-147.

Martuccelli D. (2006), *Forgé par l'épreuve,* Armand Colin.

Mazeaud A., Aulagnier A., Smith A., Compagnon D. (2022), « La territorialisation de l'action climatique », *Pôle Sud,* N°57, 5-20.

Montabone B. (dir.) (2023), *La réussite industrielle des petites villes. Vitré (Ille et Vilaine) le territoire sans modèle*, POPSU Autrement

Moine A. (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace Géographique*, N°2, 115-132.

Muller P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques : Vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 50, N° 2, 189–207.

Palier B., Surel Y. (2020), Quand les politiques publiques changent, L'Harmattan

Fixari, D., Pallez, F. (2016), « Une stratégie publique en travaux ? Coordinations et performances dans les systèmes territoriaux d'innovation », *Revue Internationale des Sciences Administratives,* Vol. 82(3)

Pasquier R. (2004), *La capacité politique des régions. Une comparaison France/Espagne*, Presses Universitaire de Rennes.

Pasquier R., Rouzeau M. (2023), « S'implanter pour durer : les politiques de territorialisation départementale comme stratégies de résistance », *Politiques et Management Public*, 40 (3), 323-338.

Pasquier R., Tellier T. (2020), *Sociologie de Rennes*, La Découverte.

Pierson P. (2004), *Politics In Time : History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton University Press.

Pierson P. (2000), « Increasing returns, path dependence, and the study of politics », *American Political Science Review,* Vol.94, N°2, 251-267.

Poupeau, F.-M. (2017), *Analyser la gouvernance multi-niveaux*. Presses universitaires de Grenoble.

Pressam J. L., Wildavsky A. (1984), *Implementation*, Berkeley, University of California Press.

Rolot, M. (2018), « Aux origines de la « biorégion ». Des biorégionalistes américains aux territorialistes italiens ». *Métropolitiques.*

Reynaud J.D. (1997), Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale, A Colin.

Sabatier P.A., Schlager E. (2000), « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, Vol.50, N°2, 2000, 209-234.

Sadran P. (2020), « Système politique local », in Pasquier R., Guignier S., Cole A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Les Presses de Sciences Po.

Simoulin, V. (2020), « Gouvernance territoriale », Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 261-266.

Smith A., Sorbets C. (dir.) (2002), *Le leadership politique et le territoire*, Presses universitaires de Rennes.

Talandier M. (2019). *Résilience des métropoles*. Conférences POPSU.

Partie 1.

Territorialiser la transition écologique

Chapitre 1.
La transition écologique : émergence et déploiement d'une « nouvelle » catégorie d'action publique

Romain VILLION, UMR 6051 Arènes – Université de Rennes

En collaboration avec **Marc ROUZEAU**, UMR 6051 Arènes - Chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique », Sciences Po Rennes

La transition écologique s'affiche désormais partout. Intitulés ministériels, agence de l'État, dispositifs d'action publique, mouvements militants, stratégie d'entreprise… Élément de discours propre à affirmer l'action des gouvernants, motif de mobilisation citoyenne réunissant écologistes et critiques de l'économie de marché, perspectives de nouveaux marchés pour entreprises technologiques, cabinets de conseil, artisans ancrés dans leurs terroirs, paysans en quête de revalorisation sociale et économique de leur métier. Le brouillard sémantique domine un champ marqué par la diversité des acteurs, des intérêts et des objectifs.

Malgré une unité de façade, cette expression, ne fait pas l'objet d'un consensus sur ce qu'elle recouvre, que ce soit d'un point de vue politique ou scientifique. Apparue dès les années 1970-80, dans les rapports Meadows (1972) puis Brundtland (1987), elle reste à cette époque peu définie et entièrement liée à la notion alors en plein essor, le développement durable (DD) (de l'Estoile et Oudot, 2020). Ce n'est que dans une période récente que *la* transition *écologique* (ainsi singularisée et qualifiée) est venue supplanter sa prédécesseuse, sans pour autant l'oblitérer totalement ni limiter le foisonnement *des* transitions (agroécologique, énergétique, territoriale, etc.).

Afin d'appréhender ultérieurement comment cette notion met à l'épreuve les échelles de la coopération territoriale, il nous est apparu nécessaire dans cette première note, de documenter et d'analyser sa genèse et sa construction progressive en catégorie d'actio publique. Cette construction est ici repérée en référence à la sociologie de l'instrumentation (Halpern, Lascoumes, Le Gales, 2014) et se réfère à la méthodologie du process tracing (Bezes, Palier, Surel, 2018).

Cette restitution, s'inscrivant dans une perspective plutôt néo-institutionnaliste, nous amène à identifier les prémices - allant du « problème climat » (Van Gameren et *al*, 2014) et de la traduction de sa résolution en termes de développement durable (Aggeri et Godard, 2006) - au basculement vers les transitions entendues au pluriel et débouchant actuellement sur l'adoption de la transition écologique entendue comme une sorte de nouveau mot d'ordre de plus en plus opérant pour guider l'action publique. In fine, qualifier la transition écologique de catégorie d'action publique amène à mettre l'accent sur la place prise par cette référence dans le discours public et, tout à la fois, son influence en termes de cadrage des politiques publiques.

Nous revenons sur ce processus l'institutionnalisation à partir du repérage des principales contributions expertes, des productions normatives (législatives et règlementaires) et de certaines mobilisations sociales qui ont parcouru l'actualité de ces trente dernières années. Ainsi, chacune des trois parties de cette note débouche sur une frise chronologique présentant les principaux repères qui, de notre point de vue, viennent ponctuer la production scientifique,

politique et sociale autour des enjeux climatiques et environnementaux sur le plan international, national et infranational. On y prend ainsi connaissance de la densification politique de ces enjeux, de leur prise en main par les pouvoirs publics et du glissement sémantique allant du développement durable à la transition écologique.

1990-2005 : L'émergence avec, comme toile de fond, le développement durable

Avant de s'intéresser aux transitions, il convient de rendre compte de la construction du problème climat dans les instances internationales, du cadrage autour des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont il fait tout d'abord l'objet (Bertrand, 2013) et de la traduction de sa résolution en termes de développement durable avant d'être, dans une période récente, retraduite en termes de transitions (énergétique, sociale, agroalimentaire, etc.). Nous verrons en effet que les transitions, puis *la* transition en tant que catégorie est le fruit d'une sédimentation au long court, mettant en jeu connaissances scientifiques et expertes, mouvement écologiste et production politique. Partant d'une trajectoire descendante dans laquelle les collectivités territoriales se trouvent tout d'abord « en bout de chaîne » (Bertrand, idem), nous verrons que celles-ci sont ensuite désignées comme des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique (Mazeaud et al. 2022) et l'échelle pertinente d'élaboration des trajectoires de transition, à l'échelle régionale et infrarégionale.

La mise sur agenda de la problématique climatique

La prise en compte du changement climatique comme problème majeur requérant une action de l'ensemble des pays s'impose lors du « Sommet de la Terre » de Rio en 1992. Informée par le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié deux ans plus tôt, la conférence donne lieu à la Convention-cadre sur le changement climatique de l'ONU. La question climatique n'est pas absente des réflexions intergouvernementales comme nationales avant cette date, mais elle n'a pas encore accédé à la dimension quasi paradigmatique qu'elle acquerra au cours des années 1990 (Aykut et Dahan, 2015).

Les politiques environnementales sont avant tout adressées à l'échelle locale, comme en France où des textes relatifs aux poussières et fumées noires des usines, à la pollution de l'eau et la protection de la nature sont adoptés dans les années 1960-70 (Lacroix et Zaccai, 2010). Au niveau européen, dont les directives et règlements impulsent une large partie des législations nationales (Lascoumes, 2008), la question environnementale fait l'objet d'un premier programme dès 1972[1]. Sur le plan international, des conférences se sont préoccupées de problèmes comme la protection des zones humides (1971) ou du commerce des espèces menacées (1973) (Tsayem Demaze, 2009), inaugurant une forme de gouvernance mondiale des questions environnementales qui préfigure les COP.

À partir de 1979, le climat fait l'objet d'une attention particulière, lorsque l'OMM et le PNUE[2] alertent à propos des gaz à effet de serre et au réchauffement planétaire lors de la première conférence mondiale sur le climat à Genève. Neuf ans plus tard, la Conférence de Toronto

[1] Sommet de Paris, 19 – 21 octobre 1972.

[2] Organisation météorologique mondiale ; Programme des Nations unies pour l'environnement.

débouche sur une préconisation de réduction de 20% des émissions de CO_2 et, la même année, le GIEC est créé. Le virage climatique est définitivement pris à l'orée des années 1990. La problématique du changement climatique coexiste néanmoins avec d'autres préoccupations formant le « problème environnement », notamment la préservation de la biodiversité, mais elle subordonne leur résolution à ses propres avancées (Aykut et Dahan, *idem*)[1].

L'Union européenne (UE) joue un rôle interne et externe dans la construction internationale du problème climat, de sa mise à l'agenda à la fixation de l'ambition des objectifs, tout en faisant la démonstration d'une démarche collective. L'Union se construit à la fois un certain *leadership* international sur le sujet environnemental en général et climatique en particulier, abondant par la même le processus de construction européenne. Pour autant, l'UE échoue à se constituer en « régulateur central » communautaire des politiques climatiques, ce que traduit l'incapacité à faire adopter une taxe carbone. Les États entendent conserver leur souveraineté et l'UE change d'angle stratégique pour adopter une posture de « facilitateur intra-européen », qui se concrétisera dans la création du marché carbone en 2003. Si l'influence de l'Union européenne est certaine, elle se traduirait ainsi davantage dans la diffusion des normes que dans le choix des instruments d'action publique (Halpern, 2011).

Qu'il agisse hors ou à l'intérieur des arènes institutionnelles, un autre acteur est devenu incontournable dans les discussions portant sur les enjeux du climat ; les mouvements, associations et porte-voix de la société civile organisée. Contributeurs de la prise de conscience de ces enjeux sur les scènes nationales, organisateurs d'opposition à des projets industriels ou de lanceurs d'alerte sur des problématiques comme la pollution des sols et des ressources en eau, ils se retrouvent en masse au Somme de la Terre de Rio, en 1992. Cette année, 1420 organisations civiles sont accréditées. Ce chiffre cache cependant une hétérogénéité forte, étant donné que des entreprises et groupes d'influence représentant les intérêts des industries y sont comptabilisés. Néanmoins, il s'agit d'une première en termes de niveau de présence et de présence à ce niveau de négociation, quand bien même Rio puis les COP qui suivront sont avant tout des arènes de discussion inter-gouvernementales. Leur présence sera cependant acquise à l'intérieur des lieux de débat et à l'extérieur (le *off of the off*) (Dutu-Buzura, 2022), dans des espaces parallèles comme le Sommet pour la justice climatique en 2002 ou la Coalition climat en 2015.

Par ailleurs, des jonctions entre mouvements sociaux et mouvements écologistes sont opérées. Si l'on connaît aujourd'hui le mot d'ordre « fin du monde, fin du mois, même combat » entonné dans les manifestations environnementales, l'on se rappelle également le mouvement d'ampleur qui accueillait le G8 de Gênes, en 2001, démonstration d'un mouvement altermondialiste s'opposant à la mondialisation capitaliste et pour une partie des organisations, à son impact environnemental.

Le développement durable comme référence centrale

Le rapport Brundtland constitue la grande référence collective à la notion de *sustainable*

[1] Les auteurs avancent comme raisons à cela :le caractère global du problème climatique, une amorce de gouvernance globale sur le sujet , le lien fort entre changement climatique et développement, sujet essentiel des rapports Nord-Sud, la centralité des questions énergétiques

development/développement durable. Publié en 1987, il pose les bases des discussions de Rio en 1992 et ouvre des perspectives réformistes pour penser les relations entre économie et environnement et, le cas échéant, les conciliations possibles.

Dans les milieux scientifiques et experts, et particulièrement de l'économie du développement, la notion d'écodéveloppement précède celle de développement durable (Godard, 2015). Elle s'adresse d'abord aux régions rurales des pays du Sud global et met en avant la nécessité de prendre en considération les liens entre préoccupations écologiques et satisfaction des besoins humains. Elle accorde une place importante aux populations locales, à leur participation aux choix les concernant et à leur mise en œuvre. Bien vite, elle déborde de ce cadre pensé pour le Sud rural et s'adresse à de multiples questions techniques, énergétiques et urbaines, se trouve appliquée aux pays industrialisés du Nord et devient « une approche stratégique générale des choix de développement », ce qui irriguera par la suite le développement durable. La notion est mise de côté par ses contempteurs qui lui préfèreront le développement durable, définit de manière plus consensuelle et moins critique de l'économie de marché mondialisée.

La notion de développement durable vise à remanier les rapports conflictuels qui structuraient les positions autour des questions écologiques (Zaccai, 2011). Organisations environnementalistes, gouvernements, organisations internationales et grands groupes privés contribuent à son essor (Aggeri et Godard, *op.cit.*). Quinze ans après le rapport Meadows, dont les conclusions pointaient vers le ralentissement de la croissance économique, le développement durable se situe dans une approche réformiste et conciliatrice d'où ressort l'attente d'un découplage entre croissance économique et impacts environnementaux, grâce à l'alliance de la technologie et des innovations institutionnelles.

Malgré son caractère consensuel, le développement durable aura fait l'objet de nombreuses interrogations et débats, politiques et scientifiques. Reprenant la traduction littérale de l'anglais *sustainable development*, les économistes de l'environnement notamment distingueront soutenabilité faible et forte (Vivien, 2009). Pour la première, portée par les néoclassiques, la soutenabilité repose sur la substitution du capital naturel par le capital créé par les êtres humains (performance des équipements, institutionnel, éducatif, etc.), soutenue par la croissance du capital. La seconde ne repose pas, elle, sur l'hypothèse de la substituabilité parfaite des capitaux. Dès lors, les stocks de capitaux naturels doivent être préservés et les émissions (GES, pollutions diverses) strictement limitées à la capacité d'absorption des écosystèmes.

La modalité retenue à partir des années 1990 correspond davantage à celle de la soutenabilité faible, et Zaccai (2011) de relever qu'en l'absence de modification radicale dans le modèle de développement matériel, « même les formes les plus faibles de soutenabilité n'ont pu être atteintes à ce jour ».

Implication communautaire, politique nationale et enrôlement progressif des collectivités

Son usage à l'issue du sommet de Rio le confirme ; le développement durable sert de liant à de multiples intérêts ainsi qu'au différents domaines des problématiques environnementales – biodiversité et climat avant tout. Si, par métonymie, le climat semble éclipser l'environnement, le développement durable sera lui aussi fortement mobilisé, au niveau international, européen,

national et local. Les conférences et textes internationaux y feront invariablement référence, tandis que l'UE intitule son cinquième programme pour l'environnement *Vers un développement durable* puis élabore sa *Stratégie européenne de développement durable*. En France, la LOADDT[1] ou encore l'évolution du nom du ministère français chargé des questions d'environnement [2] attestent de cette évolution. Nombre de ces productions politico-administratives recyclent des réflexions et objectifs préexistants sur l'articulation entre développement et environnement.

Au terme de la décennie 1980 – 90 de formulation internationale du « problème climat », la France adopte ses premiers textes en la matière[3]. L'approche est sectorielle, quantitative et les objectifs déclinés par secteur d'émission. Alors que les secteurs de l'énergie et de l'air révèlent une certaine proximité à l'échelle locale, la politique française y prendra appui et sera formulée en termes climat air énergie, ainsi des Plans climat énergie territoriaux et des Schémas régionaux climat air énergie. De façon similaire au rôle joué au sein de l'OMM, du PNUE puis du GIEC, l'émergence et la consolidation de la problématique climat en France s'appuient sur la recherche scientifique et l'expertise.

L'action des collectivités territoriales trouve une première traduction au travers des Agendas 21, outil de mise en œuvre territoriale des engagements pris en 1992 à Rio, qui visent à promouvoir « l'intégration transversale » des secteurs d'action publique, dans le but d'instiller une « logique environnementale commune » (Angot, 2013). Sanctionnées par un label, ces démarches volontaires comprennent pêle-mêle des plans locaux d'urbanisme, des démarches d'économie d'énergie, des réflexions sur le traitement des déchets ou la politique touristique. En Europe, les Agendas 21 sont tout d'abord adoptés au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, notamment dans le cadre du mouvement des villes durables impulsé lors de la Conférence d'Aalborg[4], tandis qu'en France, leur adoption est plus tardive en raison notamment de la préexistence d'autres dispositifs (Chartes d'environnement).

En dehors de ces initiatives pionnières, l'institutionnalisation locale du problème climat attendra une décennie supplémentaire avant de débuter réellement. En 2004, le Plan climat reconnaît l'importance des activités locales dans les émissions de GES et le rôle des collectivités territoriales, *via* les compétences qu'elles exercent, dans la lutte contre le changement climatique. Elle se traduit dans les Plans climat territoriaux (PCT) visant à « encourager les initiatives locales pour lutter contre l'effet de serre »[5]. Incitatifs plus que normatifs et reposant sur l'engagement volontaire des collectivités territoriales, les PCT constituent le premier outil dédié à la problématique énergie-climat qui s'impose alors. Comme l'Agenda 21, ces démarches sont principalement l'œuvre de régions ou de grandes villes « déjà avancées en matière d'action

[1] Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

[2] Ministère de l'Écologie et du développement durable en 2002.

[3] Programme français de prévention du changement climatique, 1993 ; Plan national de lutte contre le changement climatique, 2000 ; Plan climat, 2004.

[4] 1ère Conférence européenne des villes durables, tenue à Aalborg au Danemark, en 1994, à l'issue de laquelle la Charte des villes européennes pour la durabilité est adoptée, avec le soutien de la Commission européenne.

[5] MEDD. *Plan Climat 2004. Face au changement climatique agissons ensemble*. Ministère de l'Écologie et du Développement durable/MIES, Paris, septembre 2004.

environnementale et/ou de politique énergétique » (Grenoble, Rennes, la région Nord-Pas-de-Calais) (Bertrand et Richard, 2014). Les raisons et facteurs de leur adoption sont multiples et non exclusifs les uns des autres (Bertrand et Rocher, 2011). L'action climatique contribue ainsi au marketing territorial de territoires promouvant une image d'avant-garde, dans une logique d'attractivité territoriale et de compétitivité. L'expérience d'événements naturels exceptionnels reconnus comme conséquence du changement climatique peut également contribuer à ce volontarisme local (Bertrand, 2012), en lien ici avec la demande sociale d'action de maîtrise des risques. La taille de la collectivité et la culture scientifique sur les questions climatiques jouent également un rôle déterminant.

L'adoption de l'Agenda 21 puis des PCT s'appuie sur une démarche participative, incluant pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques. En France, il s'inscrit dans une logique d'intégration de l'aménagement aux questions environnementales, ou de l'internalisation de celles-ci à l'aménagement, issue de la LOADDT. Malgré le volontarisme des collectivités, ces programmes restent souvent cantonnés à la sensibilisation aux thèmes du développement durable. Ils sont finalement peu opérationnels et manquent de traduction, de moyens et de portage politique pour maintenir un niveau élevé de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Ils contribuent néanmoins à l'affirmation des communes et des intercommunalités dans la décentralisation, par leur capacité à prendre en charge ce nouvel objet et à cadrer les problèmes publics à partir des situations locales.

Dans un premier temps, les PCT reposent sur la même démarche volontaire et de maîtrise locale d'un enjeu national et international. L'énergie étant un secteur fortement centralisé, *a fortiori* en France, le plan donne l'occasion aux collectivités d'en ramener vers elle un pan. Ils matérialisent l'engagement 3x20 (réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie et augmentation des énergies renouvelables) pris par la France et l'Europe, tout en s'inscrivant dans la planification. Ils entendent contribuer à l'adaptation des modes de consommation et de production à la nouvelle donne climatique et mobilisent la notion de « résilience » du territoire (Hourcade et Van Neste, 2019).

Pour rendre toute son épaisseur à la prise en main des problématiques climatiques et environnementales par les collectivités territoriales, il faut bien entendu reconnaître le rôle des mouvements de défense de l'environnement ou d'opposition à des projets industriels dans la mise à l'agenda politique (Hassenteufel, 2021) local de ces questions. Le cas de la Bretagne en est emblématique, en raison de l'ancienneté d'organisations naturaliste (Bretagne vivante, Eau et Rivières de Bretagne, LPO), de la prise de conscience et des protestations qui ont suivi des catastrophes comme la marée noire de 1978 ou le mouvement anti-nucléaire victorieux à Plogoff (Schrijen, 2021). Ces « histoires militantes locales » marquent fortement la région et contribuent à positionner l'environnement non seulement comme un motif de mobilisation collective, mais aussi comme une problématique de politique territoriale.

En définitive et comme le montre la figure N°1, la première partie de ce processus d'institutionnalisation (1990-2005) est alimentée par une série de mobilisations, de contributions expertes et d'incitations en premier lieu internationales et portant sur les enjeux du climat. Elle se traduit ensuite par la constitution progressive d'un cadre national spécifique, qui s'accompagne d'une diversité de dynamiques territoriales volontaires et pionnières plus ou

moins affirmées (figure N°1).

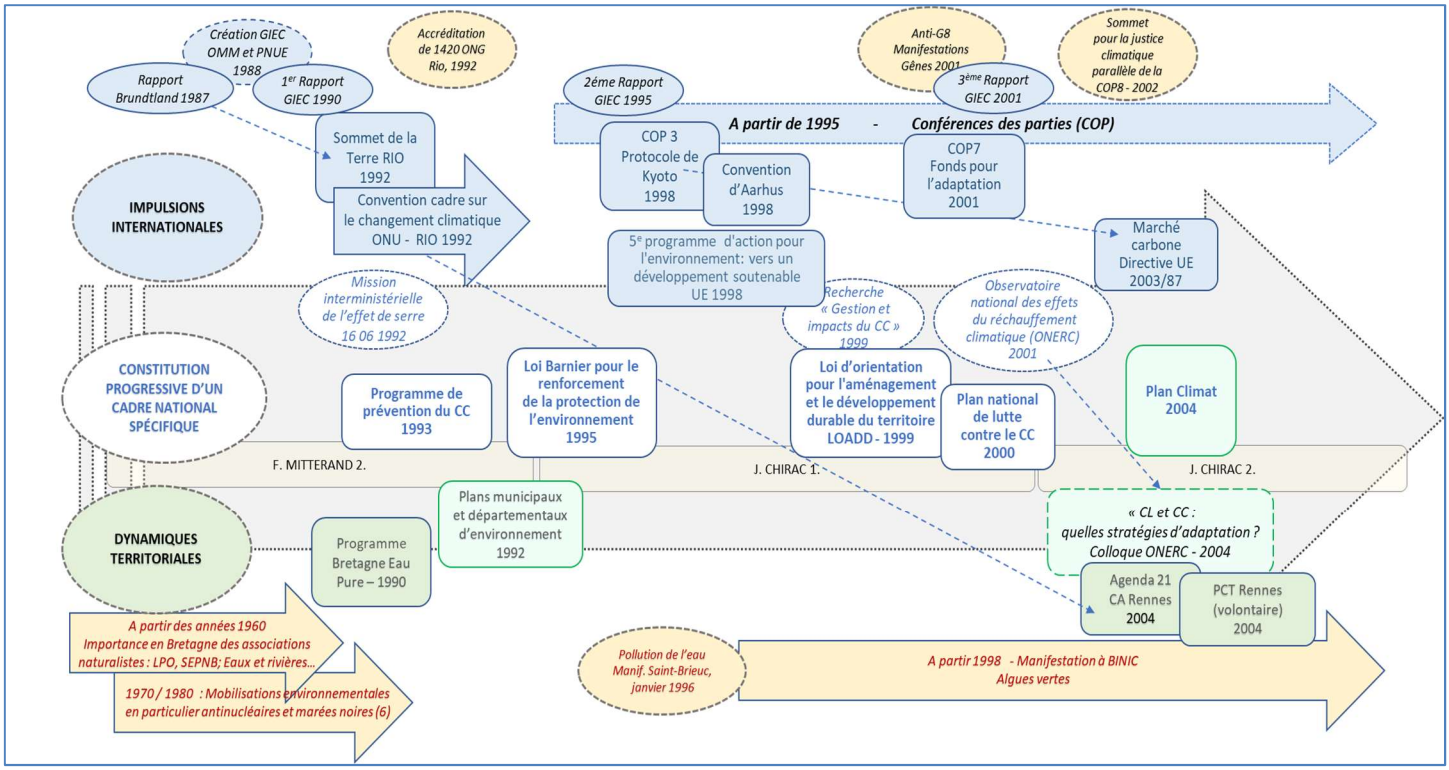

Figure 1. 1990-2005 : L'émergence, avec comme toile de fond, le développement durable.

2005 – 2020 : un processus d'institutionnalisation et d'instrumentation qui se densifie

Tandis que la période précédente voyait se constituer une gouvernance mondiale du climat et les Etats produire leurs premiers corpus politique, législatif et réglementaire en la matière, celle qui s'ouvre à la suite du Plan Climat de 2004 est marquée par une forte accélération dans ces trois domaines. Grenelle de l'Environnement, obligation d'adoption d'un Plan climat énergie territorial, Plan national d'adaptation au changement climatique, Loi de Transition écologique pour la croissance verte, création du Secrétariat général à la Planification écologique…

Les politiques publiques climat-environnement se multiplient et deviennent des cadres de référence de l'action publique en même temps qu'elles entrent dans les manuels de science politique (Lascoumes, 2008), tandis que les collectivités territoriales sont pleinement enrôlées. La conflictualité socio-environnementale est elle aussi importante, alors que des mouvements d'opposition à des projets d'infrastructures se multiplient et que l'éloignement des questions sociales de celles d'environnement motivent des mobilisations de masse comme les Gilets Jaunes.

Normalisation réglementaire et densification institutionnelle

Les décennies 2000 - 2010 voient les accords internationaux et les stratégies communautaires et nationales se densifier (Kyoto 1 et 2, Paquet Énergie Climat de l'UE, objectif 3x20). La COP21 tenue à Paris en 2015 marque cette période, lorsque 196 pays s'engagent sur des objectifs

d'atténuation du changement climatique pour maintenir l'élévation de la température moyenne globale en dessous des 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle et sur l'accompagnement des pays à bas revenus dans leurs politiques d'adaptation.

En France, la bascule vers la « normalisation réglementaire » (Bertrand, 2012) intervient en 2009, après l'adoption des « lois Grenelle », consécutives au Grenelle environnement tenu en 2007. Deux outils réglementaires apparaissent alors :

- Le plan climat énergie territorial, inspiré des PCT, que toutes les collectivités (de la région à la commune) de plus de 50 000 habitants ont obligation d'adopter ;
- Le schémas régional climat air énergie pour les régions (SRCAE).

Conservant une logique incitative, la contrainte législative se limite principalement à des objectifs de moyens. De plus, malgré l'obligation inscrite dans la loi, les collectivités qui tardent à élaborer leur plan ne sont pas sanctionnées et le calendrier d'adoption s'étire au-delà du terme initialement fixé et me choix est fait de distinguer des collectivités « obligées » et « non obligées. Il apparaît néanmoins que, d'un côté, en 2011, une part importante des PCET sont élaborés dans des collectivités non obligées et que, d'un autre côté, seul le tiers des obligés ont rempli leur obligation de réaliser un bilan GES en 2013. Néanmoins, le changement climatique, à l'instar du développement durable au cours des années 1990 – 2000, devient un « passage obligé » de l'action publique locale.

Au terme de ces deux décennies d'institutionnalisation par le haut, la lutte contre le changement climatique est devenue un élément central des politiques environnementales et de développement durable. Les prescriptions nationales et outils de planification cohabitent avec les actions volontaires des collectivités. Outre les Agendas 21 et les PCT, de nouveaux dispositifs aux ambitions diverses font leur apparition à travers de multiples appels à projets, comme les Contrats de transition écologique (2018 - 2020). Au rang des démarches initiées par les collectivités elles-mêmes, l'on peut relever le Plan énergie pour la Bretagne (2005) ou la démarche « Prévoir pour Agir » (2011 - 2013) en Aquitaine, l'une empruntant à la figure de la planification, l'autre de l'expertise scientifique. D'autres régions, départements, communes et groupements de celles-ci engageront leurs propres démarches.

Les communes et intercommunalités dont les ressources le leur permettent se dotent également de services spécialisés, le plus souvent à partir d'une entrée sectorielle (énergie, gestion des déchets, transports, etc.) (Salliou, 2022). Cette approche, conforme aux découpages institutionnels qui prévalent dans les ministères, se double de la technicisation des enjeux relatifs au climat, au risque de leur dépolitisation, les techniques comme le bilan carbone renvoyant une image de neutralité[1].

Quoi qu'il en soit, cette normalisation réglementaire bénéficie avant tout à l'un des deux versants des politiques de lutte contre le changement climatique, l'atténuation, au détriment de l'adaptation. En effet, si adaptation et atténuation sont présentées comme les deux piliers de la réponse aux problèmes posés par le changement climatique dès 1992, le second est dès alors

[1] À partir du cas rochelais, Alice Mazeaud (2022) montre néanmoins que « « la capacité des acteurs locaux à se saisir d'un enjeu et à l'ériger en priorité apparaît conditionnée par sa technicisation et sa dépolitisation », ce processus devant alors retenir l'attention de l'analyse.

bien moins investi que le premier (Richard, 2016). Les conventions et dispositifs élaborés à partir de cette date portent essentiellement sur la réduction des émissions de GES, avec pour objectif principal la stabilisation de leur concentration dans l'atmosphère.

Répertoire	Atténuation	Adaptation
Orientation cognitive	Centration sur les causes	Centration sur les conséquences
Ligne stratégique	Lutter contre les émissions de GES	Composer avec les impacts du CC
Relation à la durabilité	Effets facilement mesurables	Incertitudes sur les effets

Tableau 1. Les deux répertoires d'action : atténuation et adaptation
(réalisation par les auteurs d'après Bernard, 2012).

Tensions et recouvrement entre les différents répertoires d'action

Elsa Richard identifie un ensemble de raisons à ce défaut de saisie internationale de l'adaptation dans la réponse aux problèmes suscités par le changement climatique :

- L'adaptation entérinerait le renoncement et l'échec de la réduction des émissions de GES ;
- La gestion des impacts adresse des problématiques locales et se doit d'être fortement territorialisée, tandis que les efforts d'atténuation lient de façon plus évidente actions locales et bénéfices globaux ;
- Face à la forte incertitude, planétaire et micro-locale, quant aux effets du changement climatique, les résultats de l'adaptation sont bien plus incertains que ceux de l'atténuation (aisément quantifiables en baisse des concentrations de GES) ;
- L'adaptation – et les fonds internationaux que doivent lui être consacrés – bénéficie plus directement aux pays dits du Sud, en raison de leur plus grande vulnérabilité.

En Europe et en France, l'adaptation fait toutefois l'objet de divers plans et productions scientifiques spécifiques dans les années 2000, qui se traduiront par le premier Plan national d'adaptation en 2011 et une stratégie européenne en 2013. L'instrumentation de l'action publique (PCET) intègre elle aussi le volet adaptation et les documents de planification (PLUi, SCoT) doivent la prendre en compte.

Entre adaptation et atténuation, François Bertrand (2012) identifie des registres de sens articulés autour de paires minimales qui mettent en lumière les points durs sur lesquels la controverse se construit. La posture de résignation que semble porter l'adaptation, les

difficultés pour les outils (de mesure, d'action publique) de la concrétiser et la situation d'incertitude non-maîtrisée (Richard, 2015) apparaissent ici clairement comme des ressorts politiques de l'action bien moins porteurs que l'atténuation. Néanmoins, il est remarquable que les politiques de prévention et de gestion des risques naturels, qui incombent en premier lieu aux communes et aux départements, contribuent de fait à l'adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique, bien qu'imparfaitement, de même que la frontière entre adaptation et atténuation n'est pas totalement étanche et que des actions de la seconde – végétalisation des villes, isolation des bâtiments, climatisation naturelle des villes, information du public sur le climat – peuvent être envisagées comme éléments contribuant à la première.

En arrière-plan de ces débats, le développement durable laisse peu à peu sa place à une notion, nouvelle pour le public mais aux appuient experts et scientifiques en cours de consolidation. Si les usages de l'expression se sont multipliés au cours de la dernière décennie, au point d'entrer au fronton du ministère chargé des questions environnementales et de la politique climatique, les transitions cohabitent de longue date avec les questions environnementales et sont quasi consubstantielles au développement durable. Les transitions s'entendent comme les multiples changements à opérer dans un nombre considérable d'activités humaines, matérielles et idéelles, afin de les inscrire dans un mode de développement dit durable ou soutenable (cf. supra).

Aux multiples traductions administratives, politiques – militantes comme institutionnelles – répond une tout aussi foisonnante littérature scientifique autour de la transition, qui plonge ses racines dans les sciences du vivant et les notions de résilience et stabilité (Holling, 1973) et les sciences de l'innovation et des systèmes (Boulanger, 2008). De là, les transitions ont colonisé tous les domaines et tous les objets d'étude – transition numérique (Geoffron, 2017), sociale, socio-écologique (Verhaeghe, 2021), professionnelle, agroécologique (Pahun, 2022), des systèmes sociotechniques (Fuenfschilling et Truffer, 2014), etc. Tous ces usages ne renvoient pas nécessairement aux questions d'ordre environnemental, au climat ou à l'écologie. Néanmoins, on les y trouve de plus en plus souvent rapprochés, de sorte que la transition dans un domaine (professionnel par exemple et plus largement des métiers et des filières) sera très souvent observée et analysée dans ses interactions avec ces enjeux.

Ainsi, les transitions font l'objet de travaux scientifiques autant que de mobilisation experte depuis plus de 40 ans. Si l'on trouve le terme dans des documents stratégiques et d'orientation de l'action de l'État[1], il n'est cependant pas spécifiquement mis en avant pour désigner ladite action. Le développement, la lutte contre le changement climatique, l'atténuation et l'adaptation composent le lexique que l'on retrouve en en-tête de ces documents.

Le point de bascule le plus évident et connu du public est réalisé en 2017, lorsque Nicolas Hulot prend la tête du ministère de la Transition écologique et solidaire, auparavant ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. La singularisation de l'expression révèle la mise en forme du métarécit politique ; les transitions à l'œuvre ou à enclencher dans chaque secteur/système sociotechnique s'inscrivent dans une seule et même grande transformation,

[1] Comme la feuille de route pour la transition écologique, adoptée par la Conférence environnementale. Dans son développement, le document renvoie à la transition énergétique.

avec tous les enjeux de coordination, les injonctions à la transversalité et à l'internalisation de l'environnement et du climat qu'elle appelle. Dès lors, les intitulés institutionnels et les productions administratives et politiques réfèreront à cette. Dans un contexte de critique du développement durable, alimentée par le constat qu'en 30 ans il n'a pas répondu aux attentes au regard de la dégradation de l'environnement et de mise en action des États (Blatrix et *al.*, 2021, Zaccai, 2019), il devient nécessaire de renouveler les catégories de mobilisation politique, technique, économique et citoyenne autour des enjeux environnementaux (Zaccai, 2011).

L'appropriation politique et technique semble adopter l'approche par la transition des systèmes sociotechniques et la mobilisation des acteurs locaux autour de projets définis à leur échelle. De (très) nombreux dispositifs font leur apparition ou prennent leur essor, tandis que les transitions s'insèrent dans ceux préexistants pour en définir un axe. TEPOS, contrats de ruralité, contrats de transition écologique, contrats d'objectifs territoriaux, contrats pour la relance de la transition écologique, auxquels s'ajoutent de nouvelles réglementations (ZAN, ZFE par exemple) et les initiatives prises par les collectivités territoriales. Dans le même temps, les transitions, comme le développement durable auparavant, ne sont pas explicitement définies, ce qui préserve « une pluralité d'options » (Desage et Gordard, 2005) où chacun, et notamment chaque collectivité territoriale avec ses projets spécifiques, va pouvoir prendre place.

Cependant, le pilotage du changement se heurte à des résistances fortes, particulièrement venues « d'en bas », c'est-à-dire des groupes sociaux qui, contrairement à des industriels aptes à capter les ressources publiques leur permettant de faire évoluer leur activité, se trouvent impactés par ces changements sans toujours pouvoir faire face à leurs conséquences. L'on retiendra, bien entendu, le mouvement des Gilets Jaunes. L'impasse faite sur les coûts sociaux des mesures de taxation du carburant et leur inégale répartition entre les groupes sociaux a entraîné des milliers de personnes dans un mouvement d'ampleur, qui s'est bientôt élargi à de nombreuses autres revendications. Plus qu'un mouvement réfractaire à une mesure écologique, c'est d'abord la place de la question sociale dans la politique de transition qui était mise sur la table.

La mobilisation des transitions à travers deux orientations académiques distinctes

Nous revenons ici sur deux courants qui ont grandement contribué à dynamiser et à structurer le champ des *transition studies* (Kemp, 2007, Coenen *et al.*).

- **Le transition management, une approche par le changement des systèmes sociotechniques**

L'approche des transitions des systèmes sociotechniques s'est cristallisée au sein du courant des transition studies, né aux Pays-Bas au début des années 2000 (Boulanger, idem). Orientée vers l'innovation technologique, elle et a donné naissance au transition management (Rotmans et al., 2001) qui se présente aussi bien comme un domaine de recherche qu'une pratique de pilotage de la transition, adoptée par exemple par le gouvernement des Pays-Bas (Rumpala, 2010) et se retrouvant aujourd'hui dans la constitution d'un gouvernement des transitions.

Les systèmes sociotechniques (SST) sont « des assemblages d'artefacts, de règles et de normes, de pratiques et de marchés, d'organisations, d'infrastructures, de réseaux, de systèmes de maintenance et de significations culturelles » (Boulanger, 2008), comme le transport routier,

l'alimentation, l'éducation, etc. Ce modèle fait le lien entre les techniques et technologies et les structures sociales dans lesquelles elles sont produites, utilisées, régulées. Ces SST ne sont pas figés, leurs différents éléments étant en changement constant (tant la technologie que les usages, les règles, etc.). Néanmoins, ils connaissent une forme de stabilité dans cette évolution, soutenue par une « structure profonde » appelée « régime » (Geels, 2004). C'est sur ce régime que porte le processus de transition dont on peut dire, synthétiquement, qu'il s'agit de la transformation qui s'opère lorsque le régime est déstabilisé.

Cette transition de la structure du système sociotechnique est la conséquence possible de deux types de phénomènes. D'une part, de changement(s) profond(s) dans le « paysage », terme qui désigne les « structures sociales, qui incluent des choses comme les valeurs culturelles, les idéologies politiques, le changement climatique ou les transitions démographiques » (Fuenfschilling et Truffer, idem). D'autre part, des innovations radicales (généralement technologiques) produites dans des « niches » (Boulanger, idem) jouent également un rôle. Jusqu'alors reléguées aux marges du régime, elles peuvent faire l'objet d'un intérêt croissant, d'une appropriation et, in fine, apporter une solution aux acteurs du régime déstabilisé[1].

Le courant du transition management s'est donné pour objet les processus de transition mais aussi les formes de gestion et d'orientation du changement dans les systèmes sociotechniques, donnant ainsi une forme de science du gouvernement à ce courant des transition studies. On le voit, la singularisation du terme transition découle en partie de son isolement comme un processus pouvant se traduire dans de multiples domaines. La transition en tant que telle et les transitions en tant que manifestation sectorielle.

- **Les transition towns and territories, mouvement et approche des transitions**

Un autre courant, plus militant, s'est également constitué dans les années 2000 autour de la notion de transition, l'inscrivant dans le territoire, la relocalisation des activités et les innovations sociales.

La limite entre science et mouvement militant est plus ténue en ce qui concerne les transition towns. À l'origine de ce mouvement/corpus scientifique, l'on trouve notamment Rob Hopkins, enseignant en permaculture britannique, qui va populariser le terme de transition et initier les villes en transition en fixant un ensemble de principes, tels que le localisme, l'appui sur la communauté (quartier, hameau, village) ou l'autonomie vis-à-vis des institutions publiques. Le corpus scientifique est davantage celui des sciences du vivant, comme l'écologie.

Le mouvement des villes en transition repose sur le double constat du dérèglement climatique et de la difficulté croissante de l'approvisionnement en énergie fossile (Hopkins, 2008). Le premier rend nécessaire un changement profond dans les activités humaines en raison de ses impacts sur la biosphère et la capacité des écosystèmes et des sociétés humaines à se maintenir. Le second implique un changement également profond (sortir des énergies fossiles),

[1] Le résultat de la déstabilisation du régime n'est toutefois pas toujours sa transition vers un nouvel équilibre. Aurélien Boutaud et Philippe Jury, dans leur travail de prospective pour la métropole du Grand Lyon, mettent en lumière cinq scénarios identifiés dans la littérature, allant d'impacts faibles des pressions du paysage et des innovations à des changements radicaux dus à l'un ou l'autre facteur.

sur un terme d'autant plus court que le pic pétrolier est envisagé dans un futur proche, lorsqu'il n'est pas déjà dépassé[1]. Se défaire des énergies fossiles permettrait ainsi aux sociétés humaines de ne plus être soumises aux aléas de leur production et à leur raréfaction tout en favorisant des organisations sociales et productives plus écologiques, l'ensemble contribuant in fine à la réduction des émissions de GES et à la lutte contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, le mouvement des villes et territoires en transition cherche à forger ses propres méthodes, objectifs et réseaux d'action (Rodier, 2023) alors que l'action climatique des années 1990 – 2000 est largement à la main des États et des grandes villes.

La résilience (Zaccaï, 2019) est une notion tout aussi importante que celle de transition au sein du mouvement[2]. Elle s'entend comme « la capacité d'un système à atténuer les chocs passés ou futurs » (Talandier, 2019). Il ne s'agit pas tout à fait d'un retour à l'état antérieur. Des changements et ajustements plus ou moins radicaux interviennent et contribuent à la résilience du système dans le futur. Dans cette perspective, la transition est désignée comme la voie à suivre pour assurer la résilience des territoires et des sociétés face aux chocs à venir (climatiques et énergétiques).

On l'a vu, la transition s'est construite autant comme une notion scientifique (Hourcade et Van Neste, 2019) tirée des sciences du vivant et des sciences de l'innovation, que comme principe d'action en vue de renforcer la résilience des territoires et des communautés humaines. Dans le champ institutionnel, elle est mobilisée comme un registre de justification de l'action publique dans de multiples secteurs et constitue une nouvelle norme de régulation sociale. Malgré ces origines multiples, il apparaît que le pilotage du changement à travers des trajectoires (de décarbonation, d'adaptation, territoriales, etc.) et des politiques procédurales (Rumpala, 2010) s'est largement imposé dans les politiques de transition.

Ce qui, au demeurant, saute aux yeux au cours de la revue de la littérature, c'est l'absence de définition de la catégorie de transition écologique. La transition réfère à des processus impactant les systèmes sociotechniques de manière générale, aux dynamiques à l'œuvre dans des systèmes en particulier – transition agroécologique, transition énergétique, transition socio-écologique, transition urbaine, etc., mais point de transition écologique en tant que telle, si ce n'est à travers les objectifs climatiques et environnementaux, énoncés ou chiffrés. Cette catégorie, par sa force évocatrice de changements et son caractère englobant, permet de faire la synthèse de toutes les transitions, qu'elles soient sociotechniques, socio-écologiques, institutionnelles ou mues par l'innovation sociale et d'en porter les objectifs généraux et le récit à l'échelle d'un territoire vécu, d'une collectivité, d'un pays.En définitive, comme l'indique la figure N°2, la seconde partie du processus d'institutionnalisation (2005-2020) articule de nombreuses constructions stratégiques et productions normatives à de multiples initiatives locales, prises sous l'effet de la contrainte réglementaire, avec plus ou moins de volontarisme, ou engagées dans le sillage des démarches des années 2000. La logique incitative continue de prévaloir, jusque dans les instruments réglementaires de type PCAET, de même qu'à travers les

[1] Voir le rapport Hirsch de 2005 : https://www.osti.gov/servlets/purl/939271. Ces estimations prennent principalement en compte le pétrole conventionnel.

[2] Que Boutaud et Jury 2012 dénomme d'ailleurs le mouvement transition – résilience.

appels à projets et autres dispositifs qui se multiplient, proposés notamment par l'ADEME et les régions. Dans le même temps, des contestations sociales se répètent et pour certaines s'amplifient, à distance plus ou moins grande des pouvoirs publics.

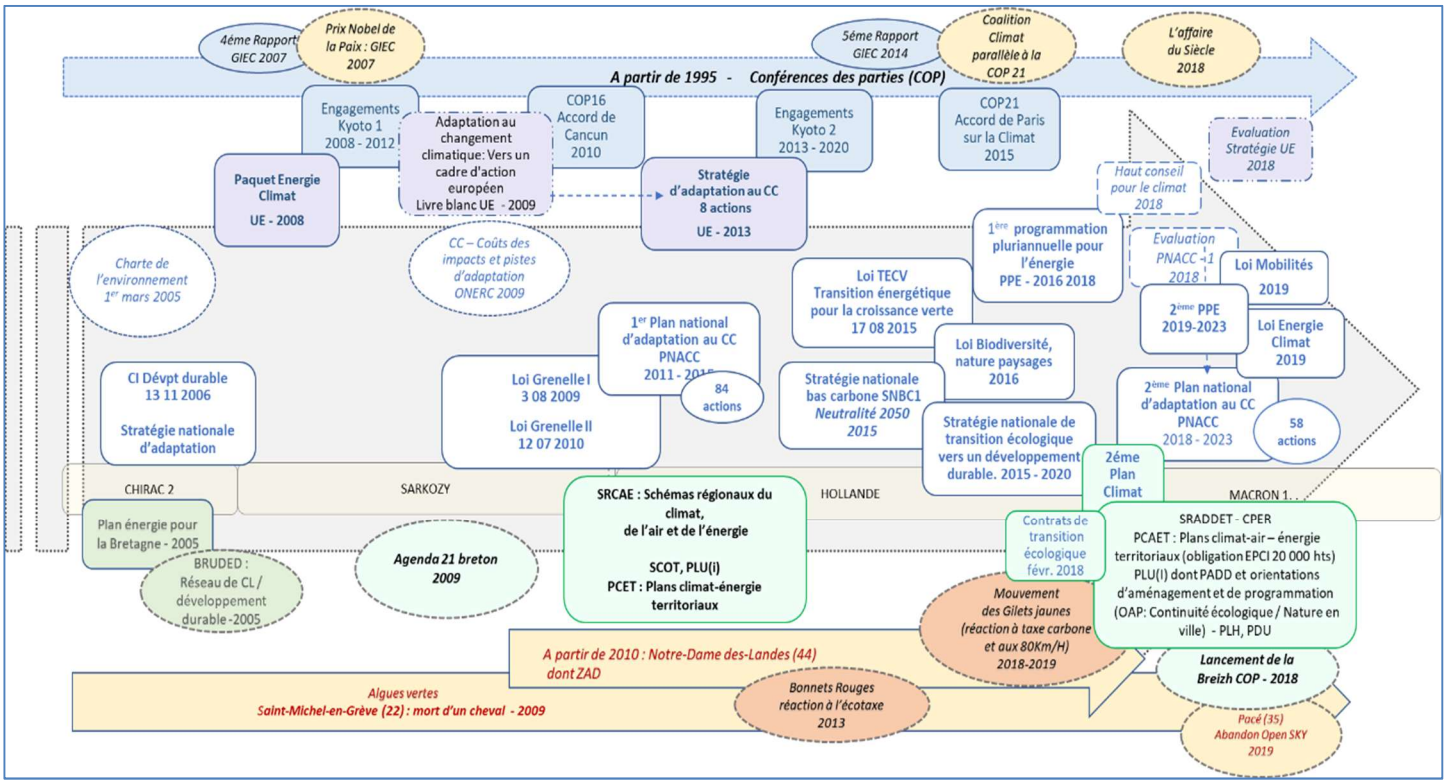

Figure 2. 2005-2020 Un processus d'institutionnalisation et d'instrumentation qui se densifie.

Depuis 2020 : le temps des transitions

La politique de transition écologique menée en France semble se caractériser par la tentation de la planification, dans une logique de pilotage du changement, et l'autonomie sous surveillance des collectivités territoriales dans la territorialisation de ces objectifs et des modalités de leur opérationnalisation. Les instruments récemment déployés, à savoir le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) , nous semblent en attester.

Le SGPE, outil de transition management et logique de trajectoires

Yannick Rumpala (2010) nous rappelle que le *transition management* s'appuie sur trois orientations : la réflexion à long terme (25 ans) propre à encadrer les politiques de court terme ; une approche multi-dimensionnelle (transversale), multi-acteurs, multi-échelles ; la recherche des effets d'apprentissage et de l'innovation. Il s'agit d'identifier des « itinéraires de transition » et de « faciliter la mobilisation des groupes sociaux », deux objectifs que l'on retrouve à la fois dans la notion de trajectoire (de décarbonation par exemple), déclinée de manière globale et sectorielle dans les travaux du SGPE, et dans les COP territoriales.

Les travaux réalisés par le SGPE depuis sa création en 2022 ont notamment débouché sur la production de trajectoires nationales puis régionales secteur par secteur. Pour chacun sont identifiés des solutions (électrification du parc automobile, rénovation thermique des bâtiments, etc.) et des indicateurs pour assurer le suivi de l'impact de leur mise en œuvre. Des « tableaux de bord »[1] posent les objectifs année par année jusqu'en 2030, avec des projections et des cibles. Sans être prescriptifs, ces « panoramas des leviers de décarbonation » (SGPE, 2023) réalisés pour chaque région et département ont vocation à informer et, *in fine*, orienter les décisions prises dans les collectivités concernées.

L'on retrouve ici les éléments déjà évoqués par Yannick Rumpala concernant la manière dont la transition « est conçue comme un processus de changement continu, jouant sur le long-terme, et durant lequel une société ou un sous-système social est amené à connaître des évolutions profondes ». Il reste néanmoins à questionner la réception de cette notion et de ses artefacts par les élus, techniciens et acteurs multiples présents dans les collectivités territoriales, auxquelles il est aujourd'hui demandé d'être les acteurs principaux de leur opérationnalisation. En tout état de cause, la transition écologique apparaît comme l'énoncé d'une stratégie globale de développement à emprunter, suffisamment souple, voire ambigüe, pour reporter sur la mise en œuvre les conflits entre intérêts divergents et permettre, dans le même temps, une territorialisation (Poupeau, 2017) spécifique à chaque territoire.

Territoires et transition : une double territorialisation

Lancé en novembre 2020, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE, devenu contrat pour la réussite de la transition écologique en 2023) n'est pas qu'un instrument conjoncturel du déploiement des crédits de la relance de l'économie française à l'échelle infrarégionale.

Prévu dès 2019 dans la loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ces contrats d'action publique (Gaudin, 2007), appelés contrats de cohésion territoriale dans la loi, doivent permettre « la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'aménagement durable et de cohésion des territoires en conduisant des programmes nationaux territorialisés » et « s'articulent avec les projets de territoire élaborés par les collectivités territoriales et leurs groupements »[2]. Ces dispositifs contractuels peuvent par ailleurs intégrer « tout autre contrat » du domaine de compétence de l'agence (aménagement, politique de la ville, numérique). Ils agissent à un « métaniveau de la régulation » (Teubner, 1996, dans Rumpala, *op. cit.*) et opèrent dans trois registres ; la territorialisation des politiques de l'État - leur projection spatialisée sur le territoire – la « coordination entre institutions et acteurs sociaux qui participent à l'action publique » (Gaudin, *idem*), la territorialisation des catégories d'action publique – leur (re)problématisation spécifique au territoire concerné.

Le CRTE, initialement pensé comme la généralisation des contrats de transition écologique (dispositif du MTE duquel les collectivités pouvaient se rapprocher à travers un appel à manifestation d'intérêt) mais percuté par le COVID 19 et la relance, exemplifie l'articulation entre aménagement du territoire et politique de transition écologique. Le contrat, porteur des

[1] Le terme est du SGPE.

[2] Loi du 22 juillet 2019.

orientations de l'État en matière d'aménagement et d'objectifs climat-environnement, appelle collectivités et services déconcentrés à mobiliser, ou à élaborer, leur « projet de territoire », notion chère au développement territorial (Douillet, 2003, Epstein, 2013). Ce projet exprime les grands enjeux du territoire, en termes socio-économique, environnementaux, etc.). Le contrat se veut alors une transposition territoriale de la politique nationale, c'est-à-dire sa traduction dans les termes et selon les enjeux spécifiques identifiés dans le projet de territoire. Non contraignante et sans enveloppe dédiée, cette démarche montre des résultats inégaux, les collectivités les mieux dotées et engagées de longue date dans des politiques environnementales poursuivant leur chemin et réussissant à capter les ressources, les autres adaptant à la marge leurs actions d'aménagement dans le but de les « verdir ».

On l'aura vu, entre production nationale de trajectoires globales et sectorielles, contractualisation et politiques territoriales, la transition écologique s'est imposée comme le métarécit d'un changement politique et technique à piloter. Le changement en tant que tel est progressivement construit comme une catégorie d'action publique, avec ses références intellectuelles, ses instruments et ses pratiques. Les collectivités territoriales, dont les compétences n'ont cessé de se densifier depuis 40 ans, en sont devenues les pièces maîtresses de son opérationnalisation. Leur insertion dans le domaine du climat et de l'environnement s'échelonne sur près de 70 ans, des politiques de lutte contre les pollutions locales aux premières initiatives de lutte contre le changement climatique, puis sous l'impulsion des textes législatifs et des instruments qui y étaient développés – PCAET, trames verte et bleue, bilan carbone, ZAN, etc. Dès 1999 et la LOADDT, la jonction entre l'aménagement du territoire et les problématiques climat-environnement est opérée, au moins formellement. À la faveur du délaissement du concept de développement durable et de l'essor des transitions, un nouveau rapport s'est construit. *Les* puis *la* transition, dans son approche pilotable mais aussi de mobilisation des groupes sociaux, appelle à la fois à l'élaboration d'objectifs chiffrés et à la projection de trajectoires le long desquelles les politiques de court et de moyen terme sont appelées à se positionner. La coordination, horizontale et verticale, des institutions et des acteurs des territoires est recherchée à travers les instruments du développement territorial ; le projet de territoire et la contractualisation État – collectivités. Reste à connaître, par l'étude empirique des dynamiques à l'œuvre dans les politiques se réclamant de la transition écologique ou la positionnant comme l'une des modalités, l'appropriation concrète de cette catégorie et son intervention dans le changement politique. Dans le cadre du programme POPSU, la question de la coopération autour et à travers cette catégorie est au centre des préoccupations.

Comme l'indique la figure N°3, depuis 2005 et une certaine accentuation dans les dernières années, la troisième partie de ce processus d'institutionnalisation toujours en cours concerne à la fois la lutte contre le réchauffement climatique, l'artificialisation des sols, la préservation des ressources et de la biodiversité, l'évolutions plus générales des rapports au vivant et la mixité des formes de développement, ces éléments multiples, engageant la quasi-totalité des secteurs d'activité et s'appuyant sur une approche territoriale proche de l'aménagement du territoire, se trouvant réunis au sein de la transition écologique .

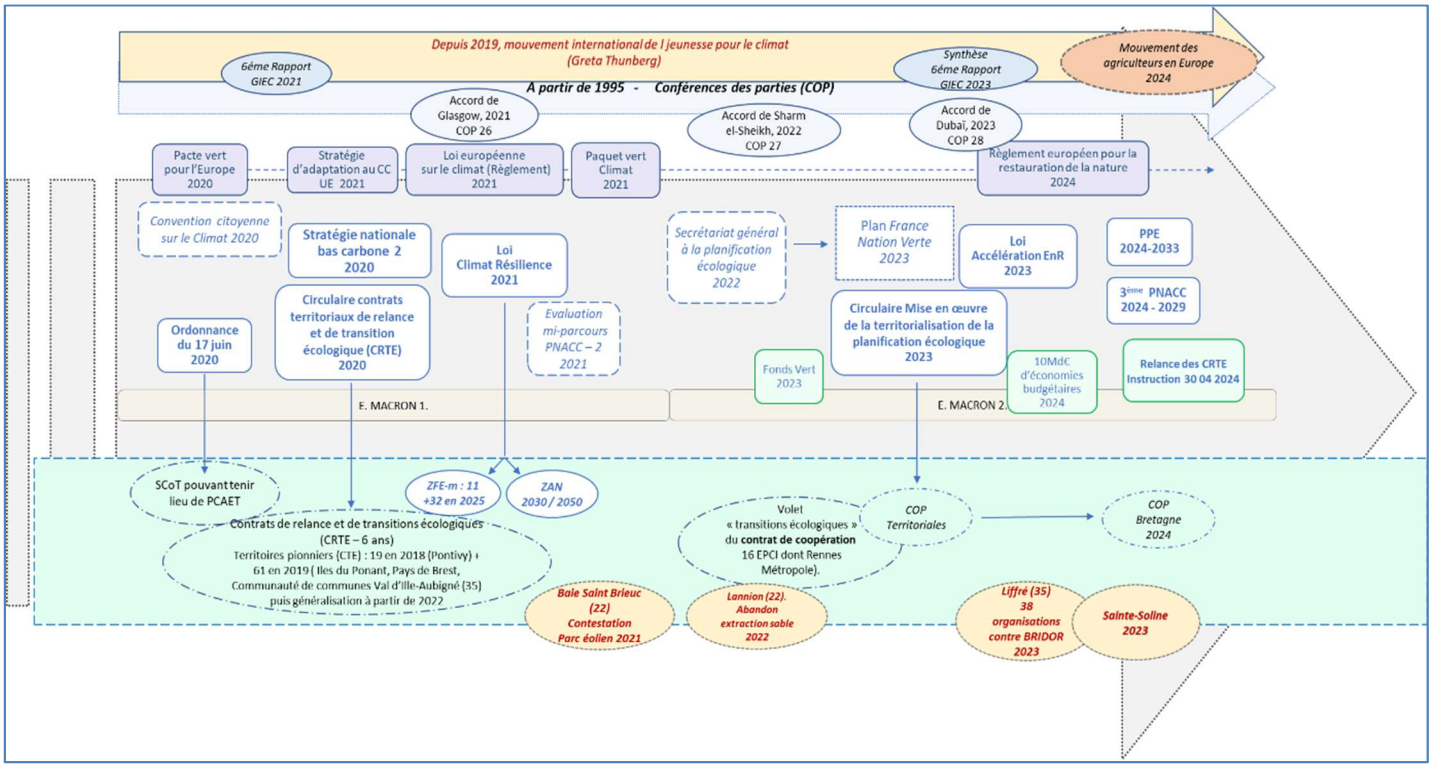

Figure 3. Depuis 2020, le temps des transitions.

Pour conclure

- À la suite de l'atténuation puis de l'adaptation, la référence aux transitions écologiques s'impose dans les activités politiques, administratives, scientifiques et sociales.
- Cette nouvelle catégorie d'action publique tend à recouvrir l'ensemble des enjeux, des objectifs et des réalisations historiquement liés au développement durable et au changement climatique : lutte contre l'artificialisation des sols, préservation des ressources et de la biodiversité, évolutions des rapports au vivant, mixité et nouvelles formes de développement…
- Elle relie les transitions sectorielle – agricole, énergétique, numérique, économique, culturelle, sociale, etc., voire les recouvre sous un seul vocable.
- Son instrumentation s'appuie sur les démarches transversales d'aménagement et de planification (CPER, SRADET, SCOT…), donne lieu des outils spécifiques et dédiés (PCAET, CRTE…) et se retrouve aussi intégrée à de nombreuses politiques sectorielles (alimentation, mobilité, habitat, tourisme…).
- Se combinant avec une méthode nationale qui se précise, la territorialisation apparait centrale. C'est à travers les collectivités locales, qu'en grande partie, la transition écologique doit trouver son opérationnalisation.

La suite du travail va désormais s'attacher à documenter comment cette nouvelle catégorie d'action publique que représente la transition écologique se traduit sur les territoires du contrat de coopération à travers les documents transversaux (SCOT, PLIU…), dans la déclinaison des programmes sectoriels (PAT, Tourisme, économie…) et aussi dans des documents spécifiques (PCAET, CRTE)

Bibliographie

Aggeri, Franck, et Olivier Godard. « Les entreprises et le développement durable ». Entreprises et histoire, vol. n° 45, no 4, 2006, p. 6-19.

Angot, Sylvère. « Plans climat-énergie territoriaux et Agendas 21. Des outils institutionnels au service de la transition ? » Mouvements, vol. 75, no 3, 2013, p. 125-34. Cairn.info, https://doi.org/10.3917/mouv.075.0125.

Aykut, Stefan C., et Dahan, Amy. « Chapitre 1 / Un problème scientifique, politique et de civilisation ». Gouverner le climat ?, Presses de Sciences Po, 2015, p. 17-62.

Bertrand, François. « Chapitre 1 - L'institutionnalisation locale des politiques climatiques en France ». Les territoires face aux changements climatiques. Une première génération d'initiatives locales, édité par Laurence Rocher et François Bertrand, P.I.E. Peter Lang, 2013, p. 25-71.

--- L'adaptation au changement climatique : les défis d'une approche intégrée pour les territoires. Programme Gestion et Impacts du changement climatique, 2012, p. 148.

Bertrand, François, et Elsa Richard. « L'action des collectivités territoriales face au "problème climat" en France : une caractérisation par les politiques environnementales ». Natures Sciences Sociétés, vol. 22, no 3, 2014, p. 195-203. Cairn.info, https://doi.org/10.1051/nss/2014036.

Bertrand, François, et Laurence Rocher. « L'intégration du changement climatique dans l'action publique locale, facteur de renouvellement du développement urbain durable ? » Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales., par Vincent Béal et al., Presse universitaires de Saint Etienne, 2011, p. 385-403.

Bezes, Philippe, Palier, Bruno, Surel, Yves, « Le process tracing : du discours de la méthode aux usages pratiques », Revue française de science politique , 2018/6 Vol. 68, p. 961-65

Blatrix, Cécile, et al. « Quelle action publique face à l'urgence écologique ? » Revue française d'administration publique, vol. 179, no 3, 2021, p. 521-35. Cairn.info, https://doi.org/10.3917/rfap.179.0007.

Boulanger, Paul-Marie. Une gouvernance du changement sociétal : le transition management - La Revue Nouvelle. 27 novembre 2008, https://revuenouvelle.be/une-gouvernance-du-changement-societal-le/.

Boutaud, Aurélien, et Philippe Jury. *La transition, entre théorie et pratique du* transition management *aux initiatives de transition - résilience*. 2012, https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0078/Temis-0078280/20636.pdf.

Coenen, Lars, et al. « Toward a spatial perspective on sustainability transitions ». Research Policy, vol. 41, no 6, juillet 2012, p. 968-79. ScienceDirect

de l'Estoile, Étienne, et Julie Oudot. « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère ». Regards croisés sur l'économie, vol. 26, no 1, novembre 2020, p. 14-19. shs.cairn.info, https://doi.org/10.3917/rce.026.0014.

Desage, Fabien, et Jérôme Godard. « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales ». Revue française de science politique, vol. 55, no 4, 2005, p. 633-61. Cairn.info, https://doi.org/10.3917/rfsp.554.0633.

Douillet, Anne-Cécile. « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique ». Revue française de science politique, vol. 53, no 4, 2003, p. 583-606. Cairn.info, https://doi.org/10.3917/rfsp.534.0583.

Dutu-Buzura, Mircea M. « International Governance of Climate Change. From the Framework Convention (1992) to COP-27 (2022). » Law Review, vol. 12, no. 2, juillet -décembre 2022, pp. 158-2.

Epstein, Renaud. « Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet ». The Tocqueville Review/La revue Tocqueville, vol. 34, no 2, 2013, p. 91-102. DOI.org (Crossref), https://doi.org/10.1353/toc.2013.0021.

Fuenfschilling, Lea, et Bernhard Truffer. « The Structuration of Socio-Technical Regimes—Conceptual Foundations from Institutional Theory ». Research Policy, vol. 43, no 4, mai 2014, p. 772-91. DOI.org (Crossref), https://doi.org/10.1016/j.respol.2013.10.010.

Gaudin, Jean-Pierre. Gouverner par contrat. Presses de Sciences Po, 2007. shs.cairn.info, https://doi.org/10.3917/scpo.gaudi.2007.01.

Geels, Frank W. « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory ». Research Policy, vol. 33, no 6, septembre 2004, p. 897-920. ScienceDirect, https://doi.org/10.1016/j.respol.2004.01.015.

Geoffron, Patrice. « Comment transition numérique et transition écologique s'interconnectent-elles ? ». Annales des Mines - Responsabilité & environnement, 2017/3 N° 87, 2017. p.17-19.

Godard, Olivier. « L'adieu au développement durable ? » Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective, Éditions Quæ, 2015, p. 131-36. shs.cairn.info, https://doi.org/10.3917/quae.barre.2015.01.0131.

Halpern, Charlotte. « L'Union européenne, vecteur d'innovation instrumentale ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) ». Politique européenne, no 33, 2011, p. 89-118.

Halpern, Charlotte, Lascoumes Pierre, Le Gales Patrick, L'instrumentation de l'action publique, Presses de Sciences-Po, 2014

Hassenteufel, Patrick. Sociologie politique de l'action publique. 3e éd. revue et Augmentée, Armand Colin, 2021.

Holling, C. S. « Resilience and Stability of Ecological Systems. » Annual Review of Ecology and Systematics, vol. 4, 1973, pp. 1–23. JSTOR, http://www.jstor.org/stable/2096802.

Hourcade, Renaud, et Sophie Van Neste. « Où mènent les transitions ? Action publique et engagements face à la crise climatique ». Lien social et Politiques, no 82, 2019, p. 4-26. www.erudit.org, https://doi.org/10.7202/1061874ar.

Kemp, René, et al. « Transition management as a model for managing processes of co-evolution towards sustainable development ». International Journal of Sustainable Development & World Ecology, vol. 14, no 1, février 2007, p. 78-91. tandfonline.com (Atypon), https://doi.org/10.1080/13504500709469709.

Lacroix, Valérie, et Edwin Zaccai. « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante ». Revue française d'administration publique, vol. 134, no 2, 2010, p. 205-32.

Lascoumes, Pierre. « Chapitre 1 : Les politiques environnementales ». Politiques publiques 1, Presses de Sciences Po, 2008, p. 29-67.

Mazeaud, Alice, et al. « La territorialisation de l'action climatique ». Pôle Sud, vol. 57, no 2, 2022, p. 5-20.

--- « Le premier territoire littoral neutre en carbone ?La dépolitisation comme condition paradoxale d'une grande ambition climatique ». Pôle Sud, vol. 57, no 2, 2022, p. 21-38. Cairn.info,

https://doi.org/10.3917/psud.057.0021.

Pahun, Jeanne. « Gouverner l'agriculture localement ? La capacité politique des collectivités territoriales sur la régulation du secteur agricole ». Géocarrefour, vol. 96, no 4, 4, mars 2022. journals-openedition-org.passerelle.univ-rennes1.fr

Poupeau, François-Mathieu. Analyser la gouvernance multi-niveaux, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

Richard, Elsa. « L'action publique territoriale face au défi de l'adaptation : déterminants et effets de la prise en compte des changements climatiques à l'échelle régionale ». VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, no Hors-série 20, Hors-série 20, décembre 2014.

Rob Hopkins, 2008, The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience. Green books, 224 p.

Rodier, Fanny. Fabriquer la transition écologique et solidaire entre Etat et projets de territoire: étude de trois Contrats de Transition Ecologique (CTE) en territoire de montagne. 2023. Université Grenoble Alpes, Sociologie.

Rotmans, Jan, et al. « More Evolution than Revolution: Transition Management in Public Policy ». Foresight, vol. 3, no 1, février 2001, p. 15-31. DOI.org (Crossref), https://doi.org/10.1108/14636680110803003.

Salliou, Lénaïg. « L'institutionnalisation de la politique climatique locale, entre sectorisation et désectorisation. Le cas de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées ». Pôle Sud, vol. 57, no 2, 2022, p. 39-56. Cairn.info, https://doi.org/10.3917/psud.057.0039.

Schrijen, Damien. « La Bretagne face aux industries extractives. Processus de cadrage et construction de coalitions contre la prospection minière et l'extraction de sable dans les Côtes d'Armor ». Revue Gouvernance / Governance Review, vol. 18, no 2, 2021, p. 86-109. www-erudit-org.passerelle.univ-rennes1.fr, https://doi.org/10.7202/1082503ar.

Talandier, Magali. Résilience des métropoles. Conférence prononcée lors de l'atelier Résilience et alliance des territoires des Troisièmes journées nationales de France Urbaine, le 28 mars 2019 à Toulouse

Theys, Jacques. « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition ». Natures Sciences Sociétés, vol. Supplément, no Supp4, 2017, p. 84-92.

Tsayem Demaze, Moïse. « Les conventions internationales sur l'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développement », L'Information géographique, vol. 73, no. 3, 2009, pp. 84-99.

Van Gameren, Valentine, et al. III. Cadre international. La Découverte, 2014, p. 39-58. Cairn.info, https://www.cairn.info/l-adaptation-au-changement-climatique--9782707174697-p-39.htm.

Verhaeghe, Laetitia. Renouvellement des relations villes-campagnes et transition socio-écologique : quelles perspectives pour le métabolisme ? 2021. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Vivien, Franck-Dominique. « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique ». Regards croisés sur l'économie, vol. 6, no 2, 2009, p. 75-83. shs.cairn.info, https://doi.org/10.3917/rce.006.0075.

Zaccai, Edwin. « Chapitre I. Profil et influences politiques du développement durable ». 25 ans de développement durable, et après ?, Presses Universitaires de France, 2011, p. 21-72.

--- « IV. Modes d'engagement ». Deux degrés Les sociétés face au changement climatique, Presses de Sciences Po, Presses de Sciences Po, 2019, p. 155-246. shs.cairn.info

Chapitre 2.
Evolution des systèmes territoriaux et des dynamiques coopératives

Maxime PAILLER,
chaire « Territoires et Mutation de l'Action Publique », Sciences Po Rennes – UMR 6051 Arènes

1. Les systèmes territoriaux comme cadre d'analyse à mobiliser

Territorialiser la transition écologique consiste à prendre en compte les spécificités propres à chaque configuration locale. Cela concerne la conception et l'application des stratégies d'adaptation au changement climatique. Cette approche reconnaît certes que les effets du changement climatique ne sont pas identiques selon les territoires. Néanmoins, elle invite de fait à rendre responsables les systèmes territoriaux de leurs devenirs. À cet égard, « une littérature intéressante se développe sur les 'engagements crédibles' - les tentatives des acteurs politiques de créer des arrangements qui facilitent la coopération en allongeant les horizons temporels » (Pierson, 2000 : 261). Ces engagements choisis peuvent être un pas de côté notamment au regard des accords internationaux[1], négociés et ratifiés à l'échelle internationale, puis « rapportés chez soi pour être mis en œuvre ou ignorés par les gouvernements nationaux, avec des obligations locales conséquentes » (Bulkeley, 2013 : 16). Le contrat de coopération permet-t-il des engagements crédibles pour les systèmes territoriaux impliqués ?

Ancrer la transition dans les territoires revient à concevoir des solutions qui émergent des systèmes territoriaux plutôt que d'appliquer des réponses uniformes : « cela ouvre la possibilité pour les municipalités d'agir comme un catalyseur d'innovation dans leur territoire géographique » (Amundsen *et al.,* 2018 : 26). Or, au-delà de l'accumulation d'initiatives, aux conditions multiples et exclusives (Prigent et Moigne, 2023), la sociologie de l'action publique offre des outils féconds pour éclairer empiriquement et théoriquement la fabrique des politiques climatiques locales et leurs effets (Mazeaud *et al.,* 2022 : 6). Nous objectivons les caractéristiques des systèmes territoriaux engagés dans des dynamiques de transition, leurs réactions ainsi que la nature des coopérations mises en œuvre par la suite.

Un système territorial se réfère à l'ensemble des éléments interconnectés et interdépendants qui composent un territoire donné. Un territoire peut être défini à différentes échelles, que ce soit une ville, une région, un pays ou même une communauté locale. Le concept de système territorial met ainsi l'accent sur la complexité des relations et des interactions entre les composants de ce territoire. Dans notre cas, nous nous concentrons sur les configurations locales ayant développé une conscience de leurs approches systémiques, considérées comme de véritables systèmes territoriaux d'action collective. Ces systèmes se distinguent par leur stabilité dans le temps, leur capacité à promouvoir des orientations explicites en matière d'action publique et leur organisation autour d'acteurs et d'organisations. En d'autres termes,

[1] Accord de Paris (2015), Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (2016), Global Methane Pledge (2021), Pacte de Glasgow pour le Climat (2021), Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité (2022), Loss and Damage Fund (2022), Just Energy Transition Partnership (JETP, 2021)…

nous recherchons des systèmes territoriaux structurants à l'échelle des contrats de coopération, capables non seulement de coopérer mais aussi, le cas échéant, de négocier avec d'autres systèmes (et d'embarquer avec eux d'autres configurations locales moins stabilisées).

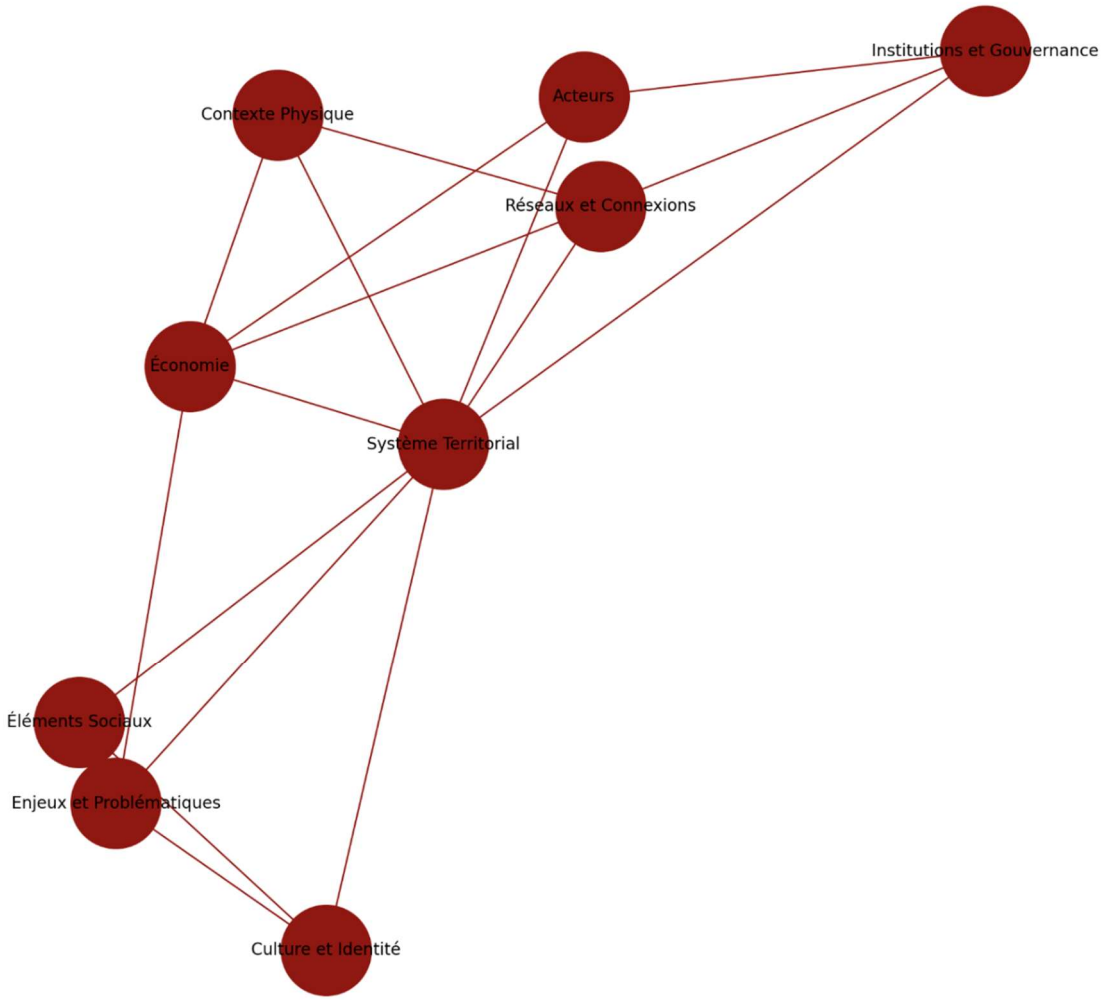

Figure 1. Schéma du système territorial.
La nature des différents liens entre ces composantes sera explicitée par la suite (notamment selon le prisme des coopérations). Source : auteur.

Voici quelques éléments clés qui contribuent à la compréhension d'un système territorial (et modélisés dans la figure 1) :

- **Acteurs** : les acteurs d'un système territorial incluent les individus, les associations les entreprises, les autorités publiques, et d'autres entités qui occupent et agissent dans le territoire.
- **Contexte physique** : les caractéristiques physiques du territoire, telles que la géographie, le relief, le climat, les ressources naturelles, les écosystèmes, les infrastructures et les bâtiments, font partie intégrante du système territorial.
- **Éléments sociaux :** les aspects sociaux du système territorial comprennent la démographie, la culture, l'éducation, la santé, les modes de vie.
- **L'économie** : l'économie d'un territoire, avec ses activités économiques, ses secteurs industriels, son emploi, son développement économique local, est un élément clé du

système territorial.

- **Institutions et gouvernance** : les institutions, les politiques publiques, les règlements, les processus de gouvernance locale et nationale jouent un rôle important dans la manière dont le territoire est régulé.
- **Réseaux et connexions** : les réseaux de communication, de transport, d'énergie et d'approvisionnement en eau représentent des liens vitaux qui connectent différents points du territoire et influent sur sa dynamique.
- **Culture et identité** : la culture locale, les traditions, les langues parlées, et l'identité collective contribuent à la singularité d'un système territorial.
- **Enjeux et problématiques :** les défis auxquels le territoire est confronté, tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'urbanisation, influent sur la manière dont le système territorial évolue et réagit.

Or, si « le législateur a confié aux collectivités territoriales, et notamment aux EPCI, des compétences dans le domaine de l'action climatique et énergétique, cela ne signifie pas qu'elles disposent d'une capacité effective à élaborer et à mettre en œuvre des actions publiques en la matière » (Mazeaud *et al.,* 2022 : 13). Nous mettons en lumière une tension entre les limites institutionnelles des collectivités territoriales et la nécessité d'une approche plus décentralisée et expérimentale, qui valorise les initiatives à différentes échelles. Aussi, « plutôt que de se limiter à un effort global, il serait préférable d'adopter consciemment une approche polycentrique du problème du changement climatique. Cela permettrait de tirer parti des avantages à plusieurs échelles tout en encourageant l'expérimentation et l'apprentissage à partir des politiques variées mises en œuvre à ces différentes échelles » (Ostrom, 2012 : 365). Dans ce cadre, les coopérations menées selon ces dites échelles sont-elles utiles aux systèmes territoriaux engagés ?

Autrement dit, quel est le « bon » périmètre de réflexion pour mettre en œuvre la transition souhaitée ? En effet, « définir une échelle de gestion des problèmes participe à désigner un acteur ou une institution comme responsable de son traitement. Cela peut avoir pour effet de renforcer le pouvoir de ces derniers, légitimer leur existence administrative ou encore leur rôle politique. *A contrario,* cela peut avoir pour effet de léser d'autres acteurs qui vont dès lors s'opposer à cette définition scalaire » (Guerrin, 2021 : 4). Cette dynamique interroge de fait la capacité politique des territoires, c'est-à-dire la construction de formes de coopération entre des institutions et des acteurs divers autour d'une vision territoriale anticipée (Pasquier, 2004). La coopération territoriale permet à cet égard « de penser le but de la coopération avant de penser son territoire d'application : on s'affranchit ainsi d'échelle/ niveau prédéterminée (la coopération intercommunale, transfrontalière par exemple) pour mieux prendre en compte le multiscalaire » (Boulineau, 2017 : 5). Dans ce cadre, la coopération mise sur l'équilibre entre « une collaboration et la construction de réseaux entre les niveaux de gouvernement et entre les secteurs public, privé, les organisations et la société civile » (Amundsen *et al.*, 2018 : 27). Cela sous-entend une transformation de l'action politique dont les facteurs sont détaillés dans le tableau ci-joint (tableau 1).

Catégorie	Facteurs
Pré-conditions et facteurs exogènes	• Approche systémique • Politiques/tendances climatiques et énergétiques • Valeurs et priorités partagées entre niveaux national et local
Facteurs endogènes	• Les gouvernements locaux en tant qu'agents actifs de changement • Implication des parties prenantes • Gouvernance participative • Ancrage politique • Co-gestion adaptative • Prise de décision intégrée • Vision partagée • Définition et reconnaissance des problèmes • Résultats visibles • Suivi et évaluation des progrès • Institutionnalisation des politiques climatiques au niveau local
Leadership politique	• Résultats politiques acceptés localement • Adhésion • Politiciens, fonctionnaires et individus engagés
Réseaux et collaboration	• Réseaux — au sein des gouvernements locaux, entre eux, et avec d'autres acteurs • Équilibrage et coordination des différents intérêts
Capacité transformative	• Dépendance au chemin (*path dependency* [1]) • Capacité transformative • Outils appropriés • Aspects financiers • Horizon de planification à long terme • Intégration du développement durable dans les municipalités innovantes
Diffusion des connaissances et expériences	• Diffusion et production des connaissances • Expérience et observation des événements extrêmes/du monde réel • Programmes éducatifs dans les écoles

Tableau 1. Variables systémiques influençant le processus de transformation des gouvernements locaux (selon Amundsen *et al.,* 2018).

[1] La notion de *path dependency* ou dépendance au chemin emprunté s'est développée en science politique au cours des années 1990, pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes (Palier, 2010 : 411).

Cette grille de lecture (mobilisée par la suite dans la méthodologie) nous renseigne sur les multiples transformations objectivées par la transition. Nous explorons à cet effet les dynamiques de coopération entre systèmes territoriaux. Les acteurs impliqués dans le contrat sont-ils en mesure de s'entendre et de coordonner leurs actions ? Quels fondements permettent d'envisager de nouvelles orientations stratégiques ? Parviendront-ils à créer un récit commun et à construire des alliances durables ? Enfin, le contrat de coopération peut-il réellement faciliter l'ajustement stratégique, clarifier les responsabilités et structurer la répartition des rôles entre les systèmes territoriaux concernés ?

2. La transition nécessite des coopérations entre des systèmes territoriaux

Les systèmes de coopération territoriale indiquent les mécanismes de coordination et d'arrangements formels et informels entre autorités publiques et intérêts privés qui permettent de prendre des décisions sur la base d'une vision du monde partagée. Or, ces systèmes de coopération sont mis à l'épreuve. Les efforts entrepris doivent convaincre d'une capacité d'organisation (Prigent et Moigne, 2023 : 12). Efforts d'autant plus nécessaires face au « chant des fractures, qui insistent sur des oppositions politiquement très rentables » (Vanier, 2024). Plus généralement, le concept de reliance est convoqué afin de « devoir créer du lien qui serait une nouvelle mission politique » (*ibid.*). Enfin, le fait métropolitain est une réalité, ce qui sous-entend de dépasser les limites institutionnelles nous indique également Martin Vanier[1]. Au-delà de ces brefs constats, quelles modalités concrètes et attendues des coopérations entre systèmes territoriaux sont posées sur les tables des négociations [2] ?

3. Questions de recherche et hypothèses

Notre recherche vise à comprendre comment les systèmes territoriaux engagés dans le contrat de coopération répondent aux défis de la transition. Plus précisément, nous nous intéressons aux questions suivantes :

- En quoi les spécificités des systèmes territoriaux influencent-elles leurs réactions par

[1] Propos tenu à Brest le 26 novembre 2024 pour la 3ème édition du Rendez-vous Alliance des Territoires.

[2] Pour illustrer concrètement cette intention, la péréquation financière est souvent invoquée par certains responsables de collectivités territoriales. Rappelons que les richesses fiscales de ces collectivités dépendent aujourd'hui du nombre d'habitants, car ce critère est utilisé pour répartir certains types de financements ou de subventions, notamment pour l'éducation, les services sociaux ou les infrastructures. La référence au potentiel fiscal a été introduite par la loi n°79-15 du 3 janvier 1979, créant la dotation globale de fonctionnement (DGF). Aussi, Sandra Le Nouvel, présidente de la communauté de communes du Kreiz Breizh, se fait la porte-parole d'un récit provocateur, notamment dans les débats politiques. Elle défend l'idée des interdépendances entre les systèmes territoriaux comme dans le cas de la circulation de l'eau. La CCKB est en effet située sur cinq bassins versants différents (Scorff, Trieux, Ellé, Aulne et Blavet) ce qui en fait un territoire à forts enjeux sur la préservation de la qualité des eaux. Selon Sandra Le Nouvel, ces enjeux sont déterminés par le territoire qu'elle administre, qui, à son tour, bénéficie aux autres territoires, notamment métropolitains. La péréquation financière entre collectivités territoriales partageant une même géographie (ici les bassins versants) serait ainsi un « contrepoids à la compétitivité entre collectivités et un facteur de régulation du système local » (Bouvier, 2007 : 75). Ce paradigme soulève des questions sur la nature et les périmètres des coopérations mises en place entre systèmes territoriaux.

rapport à la transition?

- Face à cette nouvelle catégorie d'action publique, comment les systèmes territoriaux d'action publique engagés dans le contrat de coopération réagissent-ils face aux défis imposés par la transition ?
- Le contrat de coopération favorise-il une redéfinition des modalités des jeux coopératifs et compétitifs inhérents à la transition entre systèmes territoriaux, à la fois à leur propre échelle et en articulation avec d'autres configurations locales ?
- Quel rôle concret joue le contrat de coopération dans la structuration et l'efficacité des politiques d'adaptation à la transition et comment situer les apports ?

Nous formulons les hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 : la coopération territoriale constitue une variable systémique fondamentale pour coordonner les systèmes territoriaux autour de processus décisionnels appropriés.
- Hypothèse 2 : les dynamiques de coopération territoriale contribuent à la co-construction d'une vision territoriale anticipée, favorisant ainsi l'adhésion et l'efficacité des stratégies de transition.
- Hypothèse 3 : la coopération territoriale renforce l'institutionnalisation des politiques relatives à la transition, permettant de définir des périmètres d'actions adaptés aux spécificités propres à chaque système territorial.

4. Orientations méthodologiques

Le temps de la recherche est structuré selon quatre phases, de l'année 2025 à 2026 (et résumé dans la figure 2). En préalable, une analyse générale est mise en œuvre à partir des notes d'intentions, réflexions et actions déjà engagées dans le programme de recherche.

Partie 1 : Objectiver et questionner les systèmes territoriaux

Cette première étape (1.1) vise à qualifier les différentes typologies de systèmes territoriaux (qu'ils soient régionaux, métropolitains, ruraux ou rurbains) dans le cadre du contrat de coopération. La bibliographie mobilisée permet d'identifier les critères considérés pour objectiver les systèmes territoriaux. Une note de synthèse est produite pour présenter une vision des systèmes territoriaux dits « stabilisés », s'appuyant sur des éléments schématiques, cartographiques et une bibliographie hiérarchisée.

Dans un second temps (1.2), il s'agit de mobiliser les données pouvant représenter ces systèmes territoriaux. De part cet effort cartographique et en comparaison avec la bibliographie mobilisée, nous aboutissons à des lacunes dans la représentation des systèmes territoriaux. En effet, en prenant en compte des facteurs tels que la capacité politique limitée, les ressources réservées ou encore l'influence géomorphologique, quelles données alternatives devons-nous mobiliser pour qualifier les réactions des systèmes territoriaux face à la transition ? Les résultats sont synthétisés sous la forme de typologies de limites des actions collectives, accompagnées

d'éléments schématiques et d'une bibliographie hiérarchisée.

Enfin, cette phase (1.3) explore les zones d'incertitudes de notre travail préalable (selon notamment les temporalités de l'action politique, les pratiques d'ingénierie ou encore les questionnements des modèles d'attractivité territoriale…). Ces limites sont catégorisées de manière à mettre en tension le travail de terrain qui s'ensuit. Elles permettent d'identifier ce qui pourrait inhiber les dynamiques coopératives à l'œuvre. Une note de synthèse identifie les sous-questions de recherche pré-identifiées avant l'enquête.

Partie 2 : Des définitions des coopérations jusqu'à la grille d'entretien

La méthodologie de cette section se divise en trois phases qui permettent une compréhension progressive des coopérations dans un contexte donné. La première phase (2.1) consiste à mobiliser la littérature scientifique sur les coopérations. Il s'agit de sélectionner les ressources bibliographiques pertinentes afin de s'approprier les concepts et les définitions des coopérations selon les règles de l'art. Cette étape implique aussi de proposer une conceptualisation des différentes typologies de coopérations, telles que forcée, évidente, spontanée ou encore inévitable. Enfin, cette phase explore la transformation d'une approche verticale à une approche *a priori* horizontale, où la coopération est envisagée comme un récit fondateur et fédérateur. La phase se clôture par la rédaction d'une note de synthèse présentant les typologies de coopération, accompagnée d'éléments schématiques et d'une bibliographie hiérarchisée.

La deuxième phase (2.2) se concentre sur l'étude de la littérature grise, permettant de dépasser la simple approche théorique pour s'ancrer dans la réalité professionnelle. Cette phase débute par l'identification des indices, des signaux faibles (et antérieurs) des coopérations spécifiques au périmètre du contrat de coopération. Une attention particulière est portée à l'observation et à la modélisation des jeux d'acteurs spécifiques aux systèmes territoriaux du contrat de coopération. Par la suite, il s'agit d'examiner une bibliographie issue de la pratique des acteurs notamment ceux en charge de l'ingénierie territoriale. Une note de synthèse, enrichie de typologies de coopération situées, d'éléments schématiques et cartographiques, ainsi que d'une bibliographie hiérarchisée, est produite pour structurer les résultats de cette phase.

La troisième phase (2.3) vise à problématiser les coopérations en identifiant les enjeux sous-jacents et communs. En effet, « il faut prendre à bras le corps l'enjeu de la construction localisée des problèmes (Segas, 2021) tant sous l'angle du travail de problématisation que sous l'angle des effets des contextes locaux (les caractéristiques géomorphologiques, économiques, institutionnelles et sociales) sur la mise à l'agenda et le cadrage du problème climat » (Mazeaud *et al.*, 2022 : 10). À cette fin, une grille d'entretien est élaborée, amendée avec des variables et des indicateurs, dans le but d'interroger les acteurs concernés et de collecter des données *in situ*.

Partie 3 : Associer l'état de l'art au terrain

Dans la phase 3.1, l'objectif est de réaliser des entretiens avec les acteurs ambassadeurs des systèmes territoriaux identifiés précédemment, selon un guide d'entretien structuré et selon des rencontres avec les enquêtés. Ces entretiens peuvent se dérouler de manière individuelle

et/ou regroupée, potentiellement en présence sur le terrain pour favoriser l'immersion. A partir d'un paysage choisi par les enquêtés qui représente les dynamiques coopératives à l'œuvre, nous prévoyons de demander aux enquêtés de nous guider. Les entretiens semi-directifs permettront de collecter des verbatims portant sur les pratiques professionnelles mais également le vécu antérieur. L'usage du dessin conté est mobilisé pour identifier les représentations des ambassadeurs, ce qui perçu et ce qui ne l'est pas, de manière à pouvoir déceler du commun à l'échelle du contrat de coopération. Le cadrage du point de vue est par exemple une variable analysée puisque « le choix de l'échelle de gestion n'est pas un choix scientifique, mais éminemment politique » (Guerrin, 2021 : 4). Une note de synthèse est rédigée afin d'analyser les éléments relevés, en identifiant les pratiques spécifiques et les modes de coopération existants.

Dans la phase 3.2, les résultats préliminaires des enquêtes menées sont partagés lors d'un temps de présentation avec les chercheurs embarqués dans le programme POPSU, en vue de stimuler des échanges et des débats grâce aux observations faites sur le terrain. Cette phase se concentre sur les questionnements collégiaux soulevés au prisme des typologies de coopérations identifiées préalablement. Une note de synthèse des verbatims, perceptions et critiques des chercheurs est élaborée, permettant de mieux comprendre les dynamiques de coopération à travers leurs regards croisés. Cette phase permet de questionner si le périmètre du contrat de coopération constitue une assise scientifique pertinente pour aborder nos questions de recherche.

La phase 3.3 consiste à formaliser les attentes de coopération des multiples acteurs rencontrés, en analysant le récit idéal qu'ils souhaitent voire au sein des systèmes territoriaux. Cette étape implique la modélisation des coopérations énoncées, mais aussi de celles qui sont envisagées, à réfuter ou à venir. Une synthèse des coopérations présentes et antérieures est réalisée, incluant une spatialisation pour visualiser les liens existants entre les différents acteurs et territoires. Une note de synthèse met en tension la hiérarchisation des priorités identifiées selon les systèmes territoriaux au regard des perspectives de développement coopératif relevées.

Partie 4 : Les déterminants des coopérations

Dans la phase 4.1, nous modélisons chronologiquement les processus de coopérations à partir de données identifiées dans la littérature scientifique, en suivant le parcours allant de la rencontre institutionnelle à la contractualisation. Cette modélisation permet de comprendre les différents rythmes et temporalités des coopérations et leur évolution. Il convient de déterminer les ressources internes et externes nécessaires à ce processus, en mettant en lumière les facteurs qui facilitent ou freinent la coopération sur le terrain. A cet égard, Pelling *et al* (cités par Amundsen *et al.*, 2018 : 24) conceptualisent le changement en trois étapes. La première est celle de la résistance, marquée par une protection du *statu quo*, qui peut inclure des mécanismes d'adaptation. La deuxième étape concerne les « ajustements progressifs », ou changements dans les systèmes territoriaux actuels. La troisième étape est celle de la transformation. Les autres terrains scientifiques sont mobilisés dans cette identification des « ajustements progressifs » pour catégoriser les temporalités des coopérations à l'œuvre. Une note de synthèse est rédigée, modélisant les déterminants des coopérations.

Dans la phase 4.2, l'objectif est d'analyser des études de cas spécifiques (identifiées lors de la phase 3.1) relatives aux systèmes territoriaux afin d'explorer les coopérations qui n'ont pas abouties. Cette étape vise à aller au-delà des discours institutionnels performatifs et repose sur l'établissement de relations de confiance avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les principaux obstacles rencontrés et les causes des échecs de coopération dans le contexte de la transition. Ces risques et difficultés sont documentés comme un « effort de mémoire » pour aider les systèmes territoriaux engagés dans le contrat de coopération à développer une culture commune, condition essentielle pour devenir un territoire apprenant.

Enfin, la phase 4.3 porte sur une critique approfondie des coopérations spécifiques aux systèmes territoriaux. Cette critique s'appuie sur l'identification des écarts entre les observations issues de la littérature et celles relevées lors des enquêtes de terrain. Les stratégies mises en œuvre par les acteurs pour pallier ces écarts (et de proposer des pistes de solutions adaptées aux réalités locales) sont documentées. L'ouverture sur les typologies de coopérations à approfondir permet d'orienter les futures recherches et pratiques vers des formes de coopération mieux adaptées. Mais nous comptons également interroger les compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces coopérations, qui interrogent de fait l'émergence de métiers adaptés à accompagner la transition attendue, sinon souhaitable.

CHAIRE TERRITOIRES ET MUTATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

PLANNING DE TRAVAIL_POPSU Transitions
Activité transversale « évolution des systèmes territoriaux et modes de coopérations »

année
mois

Année 2025 | Année 2026

Fermeture IEP
Atelier national "gouvernance des transitions" // séminaire général et inter-sites
Séminaire scientifique
Note d'avancement thématique
Cahier POPSU (synthèse des différentes notes introductive)
Rendez-vous nationaux campus POPSU
École d'été 2025
Rapport d'activité pour versement intermédiaire

Décomposition du temps de la recherche

En préalable, analyse générale des notes d'intentions, réflexions et actions déjà engagées autour de la question de recherche : en quoi les systèmes d'actions publique orientent-ils les logiques de coopérations au service des transitions ?

partie 1 I Objectiver et questionner les systèmes territoriaux

Phase 1.1 Des définitions à la spatialisation
Fiches de lecture des ressources bibliographiques identifiées
Identification des différentes typologies de systèmes territoriaux (région, métropolitain, rural, rurbain…) du contrat de coopération
Note de synthèse des systèmes territoriaux "classiques" - éléments schématiques, cartographiques et bibliographie hiérarchisée
Reporting n°1

Phase 1.2 Les réactions des sytèmes territoriaux face aux transitions inévitables
Les limites catégorisées des systèmes territoriaux (capacité politique limitée, ressources réservées, influence géomorphologique…)
Les réactions des systèmes territoriaux observées (temporalités de l'action politique ; pratiques d'ingénierie ; questionnement du modèle de l'attractivité…)
Note de synthèse des typologies de réactions - éléments schématiques et bibliographie hiérarchisée
Reporting n°2

Phase 1.3 Le contrat de coopération : de l'interconnaissance à une évidence ?
D'une approche verticale à une approche *a priori* horizontale : la coopération comme un récit fondateur et fédérateur
Observation et modélisation des jeux d'acteurs spécifiques au contrat de coopération
Note de synthèse qui interroge les systèmes territoriaux "classiques" face aux pratiques induites par le contrat de coopération - éléments schématiques, cartographiques et bibliographie hiérarchisée
Reporting n°3

partie 2 I Des définitions des coopérations jusqu'à la grille d'entretien

Phase 2.1 Mobiliser la littérature scientifique…
Fiches de lecture des ressources bibliographiques identifiées pour s'approprier ce qu'est la coopération selon les règles de l'art
Proposition de conceptualisation des différentes typologies de coopérations (forcée, évidente, spontanée, inévitable…)
Note de synthèse de proposition des typologies de coopération - éléments schématiques et bibliographie hiérarchisée
Reporting n°4

Phase 2.2 … jusqu'à la littérature grise
Identification des signaux faibles (et antérieurs) des coopérations spécifiques au périmètre du contrat de coopération
Identification d'une bibliographie issue de la pratique professionnelle des acteurs identifiés (notamment en charge de l'ingénierie territoriale)
Note de synthèse des typologies de coopération situées - éléments schématiques/cartographiques et bibliographie hiérarchisée
Reporting n°5

Phase 2.3 Problématisation des coopérations
Formulation d'une problématique et de sous-questions
Identification des jeux d'acteurs associés à ces sous-questions
Grille d'entretien amendée par des hypothèses, de variables et d'indicateurs à aller questionner auprès des jeux d'acteurs
Reporting n°6

partie 3 I Associer l'état de l'art au terrain

Phase 3.1. Entretiens avec les acteurs du territoire identifiés préalablement
Modélisation d'un guide d'entretien, organisation avec les enquêtés
Entretiens semi-directifs individuels/regroupés (potentiellement sur le terrain)
Note de synthèse des verbatims et identification des pratiques professionnelles associées aux coopérations
Reporting n°7

Phase 3.2. Présentation et débats avec les chercheurs embarqués
Organisation d'un temps de présentation des résultats de l'enquête
Présentation de l'enquête et synthèse des échanges/questionnements soulevés
Note de synthèse des verbatims/perceptions/critiques des chercheurs
Reporting n°8

Phase 3.3 Les attentes de coopérations des acteurs rencontrés vis-à-vis des systèmes territoriaux
Identification et modélisation des coopérations énoncées/souhaitées/à venir
Synthèse et spatialisation des coopérations présentes et antérieures
Note de synthèse des attentes de coopérations (à hiérarchiser selon les échelles des systèmes territoriaux)
Reporting n°9

partie 4 I Les déterminants des coopérations

Phase 4.1. Les rythmes et temporalités des coopérations
Modélisation chronologique des coopérations selon la littérature scientifique (de la rencontre institutionnelle à la contractualisation)
Identification des ressources internes et externes nécessaires à ce processus
Note de synthèse sur les risques et aléas identifiés
Reporting n°10

Phase 4.2. Mobiliser des études de cas selon les différentes échelles des sytèmes territoriaux
Identification d'études de cas par les acteurs du territoire où les coopérations n'ont pu aboutir
Entretiens semi-directifs individuels (voire sur le terrain ?)
Note de synthèse sur les risques et aléas selon les systèmes territoriaux étudiés
Reporting n°11

Phase 4.3.Critique des coopérations spécifiques aux systèmes territoriaux étudiés
Identification des écarts entre la littérature et les enquêtes de terrain
Identification des stratégies mises en oeuvre pour y pallier
Ouverture sur les typologies de coopérations à approfondir
Reporting n°12

Bibliographie

Amundsen, H., Hovelsrud, G. K., Aall, C., Karlsson, M., & Westskog, H. (2018). Local governments as drivers for societal transformation : Towards the 1.5 °C ambition. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, *31*, 23-29. https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.12.004

Bages, T. (2023). Pierre Veltz, Bifurcations. Réinventer la société industrielle par l'écologie ? Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2022, 238 pages. *Géographie, économie, société*, *25*(4), 662-664.

Boulineau, E. (2017). Pour une géographie politique de la coopération territoriale. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, *32*, Article 32. https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4357

Bouvier, M. (2007). Repenser la solidarité financière entre collectivités locales : Les nouveaux enjeux de la péréquation en France. *Revue française d'administration publique*, *121122*(1), 75-78. https://doi.org/10.3917/rfap.121.0075

Bulkeley, H. (2013). *Cities and climate change*. Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203077207

Guerrin, J. (2021). « Ce qui compte, c'est d'agir à la bonne échelle. ». In *La Fabrique contemporaine des territoires* (p. 55-61). Le Cavalier Bleu. https://doi.org/10.3917/lcb.barbi.2021.01.0055

Mazeaud, A., Aulagnier, A., Smith, A., & Compagnon, D. (2022). La territorialisation de l'action climatique: *Pôle Sud*, *n° 57*(2), 5-20. https://doi.org/10.3917/psud.057.0005

Ostrom, E. (2012). Nested externalities and polycentric institutions : Must we wait for global solutions to climate change before taking actions at other scales? *Economic Theory*, *49*(2), 353-369. https://doi.org/10.1007/s00199-010-0558-6

Palier, B. (2010). Path dependence (Dépendance au chemin emprunté). In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 3, p. 411-419). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0411

Pasquier, R. (2004). La capacité politique des régions : Une comparaison France/Espagne. In *La capacité politique des régions : Une comparaison France/Espagne*. Presses universitaires de Rennes. https://books.openedition.org/pur/24886

Pasquier, R., & Rouzeau, M. (2023). S'implanter pour durer : Les politiques de territorialisation départementale comme stratégies de résistance. *Politiques & management public*, *40*(3), 323-338. https://doi.org/10.3166/pmp.40.2023.0019

Pierson, P. (2000). Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics. *The American Political Science Review*, *94*(2), 251-267. https://doi.org/10.2307/2586011

Prigent, L., & Moigne, M. L. (2023). *Coopérer par la métropole*. https://doi.org/10.3917/autre.prige.2023.01

Reigner, H. (2021). *L'expertise territoriale dans tous ses états*. Editions du PUCA. https://amu.hal.science/hal-03607934

Vanier, M. (2024). *Le temps des liens: essai sur l'anti-fracture*. Éditions de l'Aube.

Partie 2.

Utilisations des ressources foncières et destinations des sols

Chapitre 3.
Rôle de l'arbre dans le continuum ville-campagne : la résilience écologique face aux phénomènes climatiques extrêmes

Edith LE CADRE,
Institut Agro Rennes-Angers – UMR 1069 Sol, Agro et hydrosystème, Spatialisation

1. Positionnement de la problématique et détermination du cadre conceptuel à mobiliser

1.1. Le changement climatique et vulnérabilité des territoires

Les phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses extrêmes et les inondations ont des effets dévastateurs. Or, la sévérité et la fréquence de ces événements augmentent à mesure que le CO_2 continue d'augmenter et le climat continue de se réchauffer. Il difficile de prédire où et quand ces phénomènes vont se produire, et les tendances passées ne peuvent déjà plus être utilisées pour prévoir les phénomènes futurs. A l'heure actuelle, ces épisodes climatiques extrêmes représentent déjà un risque pour les territoires car ils affectent tous les écosystèmes urbains ou agricoles. Ils représentent ainsi un risque pour la santé et l'économie à court et long terme. Malgré la réalité vécue des menaces, de nombreuses excuses et obstacles continuent à s'élever contre la mise en place d'actions concrètes et à la mesure du défi d'adaptation face à ces phénomènes climatiques extrêmes.

Aujourd'hui, les sociétés ne sont pas adaptées aux phénomènes climatiques extrêmes à cause de leur faible résilience. La résilience est considérée comme la capacité des acteurs humains et non humains à apprendre et à répondre à des facteurs internes et externes changeants, à éviter de franchir des seuils critiques susceptibles d'établir un nouveau régime non désiré et à notre capacité d'apprendre et de réagir à ces facteurs lorsque le système actuel n'est plus viable (Thorén (1994). Afin de réduire ce déficit de résilience, la communauté internationale, les gouvernements, les décideurs locaux, le secteur privé et les organisations non gouvernementales doivent prendre des mesures car il existe des moyens de protéger les communautés de l'impact direct des phénomènes climatiques extrêmes, notamment par des approches innovantes fondées sur la nature. La Commission européenne (CE) définit les solutions fondées sur la nature (SFN) comme des "*solutions inspirées et soutenues par la nature, qui sont rentables, offrent simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à renforcer la résilience*". Ces solutions consistent à imbriquer les activités des sociétés humaines dans le fonctionnement de la nature pour limiter à la fois les effets du changement climatique et à favoriser la résilience globale des sociétés humaines. Si les solutions fondées sur la nature sont reconnues et utilisées comme une voie de développement durable, la généralisation de l'utilisation de ces solutions est cependant entravée de nombreux obstacles.

Les événements climatiques extrêmes sont souvent décrits comme des moments propices au co-apprentissage en matière d'adaptation au changement climatique (Ettinger et al., 2023).

Cependant, ces extrêmes sont épisodiques et irréguliers, ce qui n'est guère propice à une adaptation réfléchie et stratégique. De récentes analyses (et débats) sur l'attribution des événements extrêmes au changement climatique révèlent que ces événements ne convainquent nécessairement pas les décideurs qu'ils subissent un changement climatique ou qu'ils se trouvent déjà dans un climat fondamentalement différent. Ainsi, si en théorie, les extrêmes peuvent être considérés comme des événements focalisateurs qui surmontent les obstacles à l'adaptation et accélèrent les réponses politiques, cette accélération est affaiblie par l'incertitude liée à l'interprétation des tendances. Les phénomènes climatiques extrêmes peuvent ainsi tromper les décideurs, en les orientant dans la mauvaise direction ou en suscitant une sur-adaptation ponctuelle à un phénomène précis, ce qui qui peut nuire à la résilience des sociétés humaines à long terme (Turner et al., 2022). Face aux phénomènes climatiques extrêmes, l'adaptabilité dépendra de la capacité des acteurs à influencer la résilience des systèmes écologiques dans lesquels ils vivent et dont ils dépendent.

1.2. Le changement climatique, et les extrêmes climatiques en Bretagne

Selon l'observatoire de l'environnement en Bretagne, les effets du changement climatique resteront modérés comparés à d'autres régions françaises notamment méditerranéennes. Les points à retenir sont l'élévation de la température moyenne et du niveau moyen de la mer sur le littoral. Ainsi, une augmentation de + 20 cm (depuis 1850, Brest), et de +0.8 à +1,2°C (en référence à la période 1989-2018) sont attendues. En Bretagne, l'effet conjoint de l'augmentation du niveau de la mer et d'une répartition différente des pluies annuelles, expose à des phénomènes d'ennoiements certaines parties du territoire. Moins étudiés par la communauté scientifique que les vagues de chaleur ou de sécheresse, ces phénomènes n'en sont pas moins préoccupants en termes de modification des cycles biogéochimiques et mériteraient une attention particulière.

2. Les solutions fondées sur la nature

Cependant si elles ne sont pas décrédibilisées, les solutions fondées sur la nature souffrent d'un décalage entre leur cadre temporel d'effets potentiels basé sur le temps long, et les attentes d'une société confrontée à des problèmes immédiats qui exigent des solutions court terme et ciblées particulièrement suite à des phénomènes climatiques extrêmes qu'ils soient de nature perçus ou réels d'un point de vue physique ou statistique. Parmi les solutions fondées sur la nature, l'introduction de l'arbre dans les espaces ruraux et urbains semble être un levier particulièrement intéressant. En effet, les solutions mobilisant les arbres sont mises en avant par de nombreux.ses expert.es comme engendrant des effets désirables à de nombreuses échelles et dimensions. Tout d'abord, dans l'espace rural, de nombreuses référencent établissent un lien entre la présence d'arbres et la résilience des sols (Rivest et al., 2013; Rivest et al., 2015), la conservation de la biodiversité (Torralba et al., 2016), et le maintien de la productivité (Rivest et al., 2022). Dans l'espace urbain, les arbres peuvent augmenter l'infiltration (Fini et al., 2017), et à la qualité de l'eau (Livesley et al., 2016), participer à la phytoremédiation (Solomun et al., 2024), contribuer à limiter l'effet d'îlots de chaleur urbain (Schwaab et al., 2021). Les arbres contribuent à la santé mentale (Rosenstock et al., 2019; Schwaab et al., 2021) en ville

(Yang et al., 2023) et dans les espaces agricoles (Batterham et al., 2022), lors des phénomènes climatiques extrêmes. Élément récurrent dans les territoires où co-existent espaces ruraux et urbains, l'arbre jouerait donc un rôle dans la santé globale (« One health ») (Zinsstag et al., 2018) par les fonctions écosystémiques associées à sa présence (Roy et al., 2012).

Par ailleurs, les arbres jouent également un rôle social primordial (Djoudi et al., 2022), et sont considérés comme un lien privilégié avec des populations souvent déconnectées de la nature (Whitburn et al., 2019). Les perspectives associées à l'arbre offrent la possibilité de se concentrer sur la capacité des communautés à se préparer et à s'adapter aux défis posés par les évènements climatiques extrêmes. Pour que la résilience devienne un concept capable d'aider les décideurs, les chercheurs et les praticiens doivent adopter un lexique commun sur les différents éléments du concept et harmoniser leur compréhension des relations entre ces éléments et des moyens de les mesurer. Néanmoins, l'efficacité de ces solutions est cependant modulée par les caractéristiques de mise en place des arbres (espèce, âge, …), les facteurs de gestion (travail du sol, fertilisation, …) et les schémas de plantation d'arbres (forêts, haies, agroforesterie intraparcellaire, forêts urbaines, arbres des jardins et des rues…), et …le climat. Ces éléments doivent être considérés avec soin, sans quoi l'arbre peut également représenter un risque à de nombreux niveaux, comme l'intensification de processus impliqués dans les pertes d'azote dans un contexte agricole (Mettauer et al., 2023), ou par l'augmentation des risques d'accidents en milieu urbain (Roy et al., 2012).

Concernant les essences d'arbres, un article récent (Wessely et al., 2024) basé sur les essences forestières a fait une projection d'une grande diminution des espèces d'arbres pouvant subsister à l'horizon 2090, les auteurs qualifiant de goulot d'étranglement le choix des essences. Cependant, cette analyse met en évidence que les phénomènes climatiques extrêmes non pris en compte dans l'étude auront des effets importants dans la mortalité des arbres, particulièrement au moment de la plantation et des jeunes stades. La mort prématurée des arbres par effet combiné des sécheresses et chaleur est particulièrement renseignée dans la littérature. Cet effet, pourrait être exacerbé lorsque les arbres sont isolés comme dans les jardins ou parcs urbains ou dans certaines configurations agroforestières. La tentation de plantation d'espèces exotiques, présumées plus adaptées, ne peut se faire sans une réflexion approfondie du caractère potentiellement envahissant ou des effets de marchés du secteur horticole.

3. La causalité statistique, un levier d'aide à la décision ?

La littérature démontre que la prise de décision qu'elle soit technique, opérationnelle ou politique se base sur des phénomènes prévisibles dans des environnements connus et avec des objectifs clairs. La prise de décision est comprise comme la capacité à sélectionner une alternative parmi plusieurs et à agir en conséquence. La causalité est particulièrement importante dans le processus de prise de décision, car le décideur doit prévoir les conséquences de certaines décisions avant de les prendre (*ex ante*). Afin de faciliter l'adoption des solutions fondées sur la nature, les parties prenantes de la mise en place et les décisionnaires doivent pouvoir faire un lien causal avec un bénéfice précis comme la restauration et la préservation du fonctionnement des sols face à des phénomènes climatiques extrêmes.

La littérature montre que lorsque les savoirs, valeurs et normes locales sont intégrées dans la prise de décision de choix des solutions fondées sur la nature, celles-ci sont plus efficientes, car contextualisée par rapport au contexte local, notamment écologique, dont pédologique mais surtout sociétal. Ainsi, la gouvernance éclairée par les attentes et les causalités induites par les solutions fondées sur la nature permet d'équilibrer les besoins spécifiques des espaces ruraux et urbains.

Les solutions fondées sur la nature doivent être conçues pour durer à des échelles pluri-décennales. Ce point est particulièrement critique car elles requièrent du temps pour que les acteurs perçoivent les bénéfices de celles-ci. L'enjeu est donc de mettre en place des conditions d'acceptation et de motivation pour préserver au cours du temps l'entretien et la gestion de ces solutions.

4. Approche et échéancier

Pour atteindre notre objectif, nous proposons d'étudier les relations causales qui nous permettront d'intégrer un ensemble de connaissances relatives (1) aux interactions biologiques entre l'arbre et les propriétés du sol et (2) l'intégration des valeurs et croyances associées à l'arbre.

Pour tenir compte de différentes hypothèses *a priori* sur les interactions nous définirons un ensemble de diagrammes formels qui regroupera les différentes structures causales posées par les différents acteurs d'un territoire, puis nous d'explorer l'espace causal pour évaluer et classer les différentes hypothèses causales. À la suite de cette exploration de l'espace causal, les structures causales seront utilisées pour développer des trajectoires d'évolution des territoires. Dans notre approche, les scenarios de simulation pourront intégrer des événements climatiques extrêmes et ainsi évaluer *ex-ante* l'impact causal de la présence d'arbre sur la résilience de l'écosystème.

En s'appuyant sur une modélisation statistique intégrant l'incertitude liée à la causalité dans les socio-écosystème, la méthodologie de notre activité permettra d'alimenter la théorie de la décision causale guidant ainsi les décideurs dans la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

Nous avons identifié 3 secteurs géographiques possibles

- Roche aux fées communauté
- Vitré communauté
- Métropole de Rennes

Avec le recrutement d'un ETP, nous prévoyons le programme suivant :

- Octobre - décembre 2024 : Préparation des questionnaires et contacts avec acteurs locaux pour sécuriser le choix et l'accès aux terrains
- Janvier – mars 2025 : Présentation du sujet aux parties prenantes, conduite d'entretiens et recrutement d'un ETP sur contrat doctoral

  Les acteurs identifiés du projet POPSU seront invités à répondre à un questionnaire semi dirigé pour identifier leur degré de connaissances et perception des effets du

changement climatique, ainsi que leurs représentations des solutions fondées sur la nature et le rôle potentiel des arbres.

- Mars-Juillet 2025 : Construction des diagrammes acycliques (DAG) en atelier participatif

  Parallèlement à l'acquisition de l'ensemble de ces données, le résumé des connaissances conduira à la construction de modèles structurels et notamment à la définition de variables latentes alimentées et construites par les variables mesurées. Ces variables latentes doivent caractériser l'ensemble du système, mais leurs relations peuvent être incertaines générant ainsi un ensemble d'hypothèses causales nous permettant de définir un espace causal. L'exploration de cet espace causal constitue un enjeu de modélisation statistique et notre stratégie est de tirer profit du cadre théorique établi pour les modèles à équations structurelles. Par résumé des connaissances, est entendu : les connaissances académiques, profanes ainsi que les valeurs, et représentations

  Livrable 1 : représentation comparée de la résilience des sols lors d'évènements climatiques extrêmes, induite et perçue par la présence de l'arbre

- A partir de janvier 2026 : Objectivation par modélisation statistique des relations causales identifiées par les acteurs

  En raison des avantages abstraits associés aux solutions fondées sur la nature, il est difficile de mener des discussions et de prendre des décisions efficaces parmi les parties prenantes lorsque ses valeurs ne sont pas représentées de manière visible, et *a fortiori* dans un environnement imprévisible induit par les phénomènes climatiques extrêmes. Notre méthodologie s'appuie sur une représentation visuelle, les diagrammes, qui sont par ailleurs co-construits et alimentés par les acteurs, elle permet donc de visualiser les avantages non techniques de manière systématique et adaptable. Diffusé, cet outil permettrait donc aux acteur.ices de tous niveaux de disposer de choix pour laisser aux populations vivant au sein des territoires le droit de choisir leurs futurs.

  Lors de ce projet, nous nous s'attacherons à produire des résultats sur les contributions relatives de la présence de l'arbre et des pratiques de gestion du sol sur la résilience du sol. La nouveauté de notre approche est de demander aux parties prenantes de co-construire et d'évaluer à l'aide de données dont ils ont l'expertise les solutions fondées sur la nature. Notre méthodologie permet de rester en retrait des acteurs et de favoriser le dialogue en face à face entre parties par la révélation des liens causaux du système co-construit. Au-delà de la création de passerelles intersectorielles, cette approche peut favoriser une meilleure intégration des connaissances entre les universitaires, les citoyens, les décideurs et les acteurs, ce qui a été identifié comme un facteur important pour soutenir l'adoption des solutions fondées sur la nature (Korteling et al., 2023; Thompson et al., 2017).

  Livrable 2 : Processus de sensibilisation et co-apprentissage: Brochure d'information grand public, guide méthodologique sur la résilience des sols, formation des élus)

Visée générale : Surmonter l'enfermement dans la routine en sensibilisant les acteurs aux impacts des solutions fondées sur la nature de leur propre point de vue et de celui d'autres acteurs

Bibliographie

Batterham, P.J., Brown, K., Calear, A.L., Lindenmayer, D., Hingee, K., Poyser, C., 2022. The FarmWell study: Examining relationships between farm environment, financial status and the mental health and wellbeing of farmers. Psychiatry Research Communications 2, 100036.

Djoudi, H., Locatelli, B., Pehou, C., Colloff, M.J., Elias, M., Gautier, D., Gorddard, R., Vinceti, B., Zida, M., 2022. Trees as brokers in social networks: Cascades of rights and benefits from a Cultural Keystone Species. Ambio 51, 2137-2154.

Livesley, S.J., McPherson, E.G., Calfapietra, C., 2016. The Urban Forest and Ecosystem Services: Impacts on Urban Water, Heat, and Pollution Cycles at the Tree, Street, and City Scale. Journal of Environmental Quality 45, 119-124.

Rivest, D., Lorente, M., Olivier, A., Messier, C., 2013. Soil biochemical properties and microbial resilience in agroforestry systems: Effects on wheat growth under controlled drought and flooding conditions. Science of the Total Environment 463-464, 51-60.

Rivest, D., Martin-Guay, M.-O., Cossette, C., 2022. Willows rapidly affect microclimatic conditions and forage yield in two temperate short-rotation agroforestry systems. Agroforestry Systems 96, 1009-1021.

Rivest, D., Paquette, A., Shipley, B., Reich, P.B., Messier, C., 2015. Tree communities rapidly alter soil microbial resistance and resilience to drought. Funct. Ecol. 29, 570-578.

Roy, S., Byrne, J., Pickering, C., 2012. A systematic quantitative review of urban tree benefits, costs, and assessment methods across cities in different climatic zones. Urban Forestry & Urban Greening 11, 351-363.

Schwaab, J., Meier, R., Mussetti, G., Seneviratne, S., Bürgi, C., Davin, E.L., 2021. The role of urban trees in reducing land surface temperatures in European cities. Nat. Commun. 12, 6763.

Solomun, M.K., Ilić, Z.H., Kalantari, Z., Eremija, S., Čigoja, I., Ferreira, C., Češljar, G., 2024. Phytoremediation by trees as a nature-based solution for mitigating metal contamination in urban soils. Environmental Science and Pollution Research.

Torralba, M., Fagerholm, N., Burgess, P.J., Moreno, G., Plieninger, T., 2016. Do European agroforestry systems enhance biodiversity and ecosystem services? A meta-analysis. Agriculture, Ecosystems & Environment 230, 150-161.

Yang, Y., Zhang, Y., Sheng, S., 2023. Residential greenness for mitigating impacts of extreme heat events on depression and supporting mental health. Frontiers in Public Health 11.

Wessely J, Essl F, Fiedler K, Gattringer A, Hülber B, Ignateva O, Moser D, Rammer W, Dullinger S, Seidl R (2024) A climate-induced tree species bottleneck for forest management in Europe. Nature Ecology & Evolution 8 (6):1109-1117. doi:10.1038/s41559-024-02406-8

Zinsstag, J., Crump, L., Schelling, E., Hattendorf, J., Maidane, Y.O., Ali, K.O., Muhummed, A., Umer, A.A., Aliyi, F., Nooh, F., Abdikadir, M.I., Ali, S.M., Hartinger, S., Mäusezahl, D., de White, M.B.G., Cordon-Rosales, C., Castillo, D.A., McCracken, J., Abakar, F., Cercamondi, C., Emmenegger, S., Maier, E., Karanja, S., Bolon, I., de Castañeda, R.R., Bonfoh, B., Tschopp, R., Probst-Hensch, N., Cissé, G., 2018. Climate change and One Health. FEMS Microbiol Lett 365.

Chapitre 4.
Les acteurs de la fabrique urbaine entre changement d'échelles et bouleversements du ZAN

Sylvain GRISOT,
Dixit.net – UMR 1563 Ambiances, Architectures, Urbanités

La présente note vise à établir un état d'avancement et à exposer de premières pistes de réflexion dans le cadre d'un travail en phase amont, mené dans le cadre d'une thèse non financée sous la direction de Laurent Devisme. Cette recherche a pour objectif de comprendre si le changement d'échelle de coopération dans un contexte d'évolution législative importante (ZAN), fait évoluer la compréhension des enjeux de transition et les pratiques des acteurs politico-techniques de la fabrique urbaine.

Le contrat de coopération constitue un espace de débat original : il est à l'échelle des problèmes, n'engage pas de formalisme standardisé et mobilise les acteurs du champ politico-technique au cœur de la fabrique urbaine sans porter explicitement sur sa régulation. Il permet ainsi d'observer les débats induits par les changements réglementaires en cours (ZAN) dans un contexte libéré des contraintes institutionnelles.

L'enquête porte sur l'ensemble du périmètre du contrat de coopération sans cibler un territoire en particulier, mais se concentre sur le Groupe de travail « Aménagement – Développement économique » dans ses formats techniques et politiques. Actuellement focalisé sur les questions de logistique, ce groupe se confronte frontalement aux difficultés de mise en œuvre du ZAN. Il est composé d'acteurs qui, pour beaucoup, ne sont pas issus du monde de l'urbanisme. Or, ce sont précisément les trajectoires personnelles de ces acteurs, confrontés au double changement d'échelle et du ZAN, qui sont au cœur de cette enquête.

La démarche est structurée autour des méthodes de la sociologie des controverses socio-techniques appliqués à la fabrique urbaine (Seurat, 2023), et très inspiré par les méthodes ethnographiques. Le travail d'enquête repose essentiellement sur la réalisation d'entretiens biographiques confidentiels, enregistrés et retranscrits pour analyse, ainsi que sur l'observation des réunions. À ce stade, cinq entretiens ont été menés auprès d'acteurs techniques issus de quatre EPCI différents. Les prochains entretiens sont prévus avec des élus impliqués dans le travail du GT. Le caractère partiel du recueil des entretiens confère aux éléments qui suivent le statut de premières pistes de travail. La nécessité de préserver l'anonymat des informateurs sur un échantillon très réduit ne permet pour le moment pas non plus de valoriser de verbatims.

Le ZAN change la donne

En préalable au travail d'enquête, nous faisions l'hypothèse que les enjeux de transition et le changement d'échelle allaient modifier les perceptions et les pratiques des acteurs politico-techniques impliqués dans le contrat de coopération. Les premiers entretiens semblent infirmer très largement cette hypothèse. Si les perceptions et pratiques de certains acteurs sont

profondément transformées, ce n'est ni par une prise de conscience des enjeux de transition de la fabrique urbaine ni par le changement d'échelle provoqué par le contrat de coopération, mais par l'irruption du ZAN dans les débats.

Celui-ci semble avoir des effets différents selon le type de socialisation professionnelle des acteurs (Darmon, 2023), avec des écarts très marqués sur l'échantillon très réduit analysé ici, qui semblent confirmés par les enquêtes menées sur d'autres terrains :

- Des effets de confirmation des perceptions, de renforcement des pratiques et de sortie d'un état de dissonance cognitive pour les acteurs issus de formations en urbanisme, environnement ou agronomie.
- Un choc plus ou moins brutal pour les autres qui provoque une prise de conscience rapide et un changement de pratiques. Ce choc est probablement d'autant plus marqué ici que les acteurs interrogés ici sont issus du monde du « développement économique » dont les pratiques sont particulièrement questionnées par la transition vers le ZAN.

De fait, l'irruption du ZAN avec la loi Climat Résilience a créé une forme de sobriété réglementaire subie en fixant des quotas négociés sur différentes scènes territoriales, hors du champ du contrat de coopération. Les pratiques des acteurs interrogés sont d'autant plus impactées que les collectivités ont tendance à préserver les hectares artificialisables restants pour des usages d'habitat ou d'activités fortement pourvoyeuses d'emplois, ce qui n'est pas le cas de la logistique au cœur des travaux du GT comme on le verra par la suite. Mais les impacts du ZAN semblent aussi masquer une pénurie qui s'annonçait quoi qu'il en soit, entre une forme de maturité de la périurbanisation qui vient raréfier et enchérir le foncier économique au-delà du périmètre de la seule métropole, et une accélération des rythmes de sa consommation qui n'étaient de toute façon pas tenables dans le temps.

C'est ce double choc de la raréfaction de la ressource et des contraintes du ZAN qui a provoqué chez certains acteurs un véritable choc de prise de conscience des enjeux plus globaux de transition de la fabrique urbaine, et a pour tous motivé un changement des pratiques très récent. Ce n'est pas une simple adaptation à un nouveau contexte législatif, mais bien un changement global de perception des enjeux par les acteurs qui se matérialise par une évolution très nette du rapport entre les porteurs de projets et les collectivités. Celles-ci passent de politiques d'attractivité visant à attirer des entreprises exogènes par une offre foncière attractive, à des stratégies de développement économique qui favorisent les entreprises locales et deviennent exigeantes sur la nature des projets et leurs impacts fonciers. Par ailleurs, la réponse aux besoins qui était centrée il y a peu sur la création ou l'extension de ZAE, envisage désormais systématiquement le recyclage de l'existant et la densification des implantations.

Si le changement est d'une ampleur différente entre les EPCI selon l'ancienneté des tensions foncières, elle est bel et bien généralisée dans ceux rencontrés et semble montrer un véritable bouleversement des pratiques introduites par l'irruption du ZAN dans le champ du développement économique.

La logistique coupe en travers du millefeuille

Si les impacts du ZAN sont si significatifs sur les acteurs interrogés, c'est aussi parce que les échanges au sein du GT portent sur un segment particulier de l'activité économique : la logistique. Consommatrice de foncier, disposant d'une grande liberté d'implantation, génératrice de nuisances et faiblement créatrice d'emplois, la logistique cumule les défauts. Sa confrontation à la question de l'artificialisation des sols a été identifiée comme un enjeu dans les discussions, bien avant le lancement du Contrat de coopération et le vote de la loi Climat Résilience.

Même si chacun comprend l'importance de disposer d'une offre logistique à proximité, y compris pour les besoins de la production industrielle, elle provoque une forme de rejet partout, même dans les territoires bien positionnés stratégiquement. La pénurie foncière implique de prioriser les usages, et la réponse aux besoins logistiques des territoires riverains n'est manifestement pas en haut de la pile. Les positions oscillent entre un rejet franc à la focalisation sur la logistique « qui a du sens pour le territoire » (sous-entendu pour l'EPCI), avec la crainte de devenir « la base logistique arrière de Rennes-Métropole ».

Ces positions n'ont rien de spécifique au territoire, mais le contexte de dialogue créé par le contrat de coopération fait émerger une idée originale : mutualiser à l'échelle des 16 EPCI un fonds foncier dédié. Chacun réserverait une part de son quota ZAN pour couvrir les dépenses foncières des EPCI qui acceptent d'accueillir la logistique. Cette piste est-elle le signe d'un changement de pratique provoqué par le changement d'échelle du contrat de coopération ? Pas vraiment, car il est à ce stade peu probable qu'elle aboutisse, et ce pour deux raisons :

- D'abord, certains EPCI — notamment les moins sollicités par les acteurs logistiques du fait de leur positionnement peu favorable — montrent peu de volonté de dédier une part de leur quota ZAN à ce fonds mutualisé. En réponse à ce manque de solidarité, les autres confirment qu'ils n'entendent pas grever leur quota pour répondre à des besoins situés hors de leur territoire. La coopération a du mal à passer au concret.
- Ensuite, si le contrat de coopération est une échelle pertinente pour analyser et répondre aux enjeux logistiques, ce n'est pas une scène de négociation du ZAN. Celles-ci sont en effet situées à une échelle infra dans les SCOT, et à l'échelle régionale via le SRADDET. Cela pose des questions très techniques de montage du fond, mais positionne aussi ces échanges en parallèle des négociations en cours sur d'autres scènes.

En fait, de par sa capacité à se localiser relativement librement et son intervention à des échelles très larges, la logistique questionne les institutions comme leurs frontières, en coupant le millefeuille en travers. Échelle de dialogue, le contrat de coopération est plutôt pertinent pour comprendre cet enjeu, mais l'absence de forme institutionnelle pénalise la prise de décision et ne permet pour le moment pas de passer à l'action.

Ces premières observations confirment la pertinence de ce GT comme observable pertinent, car la question logistique est probablement symptomatique d'enjeux qui peinent à se plier aux périmètres administratifs et sont difficiles à appréhender pour les institutions. Il semble par ailleurs que les acteurs politiques et techniques de ce GT aient une plus forte capacité à verbaliser collectivement les désaccords que dans les autres GT, ce qui en fait une scène très

favorable à leur observation.

Coopérer entre méfiance et envies

Car oui, il y a des tensions entre les EPCI, et les débats autour du sujet logistique sont probablement le reflet des méfiances plus générales qui existent entre les institutions. Les EPCI sont prêts à en discuter mais pas nécessairement à partager ou à abandonner leur liberté de choix, et c'est sans doute d'autant plus difficile avec les questions foncières qui touchent presque à l'intime.

La coopération concrète nécessite la confiance, or elle ne semble pas encore établie, plus par méconnaissance et méfiance que du fait d'une concurrence réelle entre les territoires. Il est difficile de faire la part des choses entre les jeux de posture (plus le fait des élus que des techniciens) et la méfiance réelle. Comme pour l'Europe à l'échelle nationale, c'est toujours la faute de la Métropole. Les chiffres ont beau démontrer qu'elle irrigue les territoires riverains, elle est accusée de concentrer les richesses et de déverser ses « poubelles » (dont la logistique) sur sa périphérie. Mais s'il y a une large part de posture dans ces propos, la Métropole fait sans doute vraiment peur à certains. Les entretiens avec les élus seront importants pour faire la part des choses. Quoi qu'il en soit, il existe de vrais blocages avec un refus de certains de coopérer concrètement, malgré la participation polie aux GT. Les discours ne reflètent que très partiellement le niveau de méfiance qui demeure.

Alors il y a bien entendu des doutes exprimés sur la capacité des acteurs politiques à passer au-dessus des postures et des méfiances pour engager des actions en commun dans le cadre de ce contrat de coopération. C'est une forme de pessimisme très partagé, d'autant plus audible que les informateurs interrogés sont aussi tous très favorables à la démarche et en attente personnelle d'échanges avec leurs pairs au travers de celle-ci. Car ce n'est peut-être pas un objectif explicite du contrat de coopération, mais il y a une attente très forte des acteurs techniques interrogés à ce que la scène du Contrat de coopération devienne un espace qui facilite l'interconnaissance et le partage d'expérience, ce qui n'est pas encore le cas.

De la méthode de dialogue

Car il y a une envie de se voir, mais les modalités pratiques d'un dispositif né en pleine pandémie ne facilitent pas les choses. Mais il ne faut pas considérer le fait que la plupart des réunions se fassent en visioconférence comme un simple aspect organisationnel. C'est aussi une conséquence de la méfiance installée et de la difficulté à la transcender : difficulté à mobiliser du temps pour la coopération au sein des équipes réduites des EPCI hors métropole, gêne de la métropole à inviter dans ses locaux pourtant bien situés (« ce serait la métropole qui convoque »), difficulté à trouver des dates et des locaux dans des agendas dédiés a des sujets plus prioritaires, fragmentation des échanges entre cercles techniques et politiques, temps long entre deux réunions et changements d'intervenants qui nécessitent de rappeler systématiquement les épisodes précédents… Aujourd'hui, le contrat de coopération prend essentiellement la forme de réunions très formelles mobilisant beaucoup de participants par écrans interposés.

Il sera intéressant d'observer si le dispositif d'animation permettra progressivement de favoriser l'interconnaissance, de privilégier les échanges directs, de permettre de travailler au sein de groupes plus restreints, de partager des expériences ou d'être ensemble sur le terrain. C'est sans doute un préalable à la confiance, qui elle-même conditionne le passage à l'action.

Bibliographie

Darmon, Muriel. 2023. *La socialisation*. 4e éd. 128. Malakoff: Armand Colin.

Seurat, Clémence, Thomas Tari, Bruno Latour, et Valérie Beaudouin. 2021. *Controverses mode d'emploi*.

Partie 3.

Evolution du tissu économique et spatialisation des activités

Chapitre 5.
Analyse des trajectoires possibles vers une économie plus sobre en matières et en énergie

Sébastien BOURDIN,
EM Normandie, chaire « Economie circulaire et territoires »
Denis CARRÉ,
CNRS UMR 7235 EconomiX– Université Paris-Nanterre
Nadine LEVRATTO,
CNRS UMR 7235 EconomiX – Université Paris-Nanterre
Fabien NADOU,
EM Normandie

Au cœur de la démarche, l'écologie industrielle territoriale

S'ajoutant aux crises financière, sanitaire ou géopolitique, le changement climatique appelle une transformation systémique de l'économie de manière à initier un développement durable. En effet, la crise environnementale vient percuter de plein fouet les modèles économiques des entreprises et les systèmes productifs basés largement sur un modèle linéaire. Plusieurs options complémentaires se dessinent pour s'engager dans la bifurcation (Veltz, 2022) nécessaire au maintien de conditions de vie supportables à moyen terme. En premier lieu, la sobriété qui appelle à s'interroger collectivement sur nos modes de vie et de consommation ce qui dépasse la seule question des gestes individuels pour s'inscrire dans des mesures politiques ambitieuses puisque la définition de la sobriété retenue par le GIEC retient une notion clé : celle de « limites planétaires ». En second lieu, les circuits courts et l'économie circulaire qui ont en commun le fait de privilégier la proximité et le local procèdent également du même impératif. En appelant à davantage de circularité dans les façons de produire et de consommer d'une part, et de proximité des ressources et des débouchés d'autre part, ces concepts s'imposent désormais et mettent en exergue le rôle de l'industrie et de ses ancrages territoriaux (Levratto et Carré, 2019, 2021). Comme le soulignait G. Doré (2021), ces deux piliers font partie intégrante de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) qui s'appuie sur des coopérations entre entreprises et collectivités territoriales à une échelle locale. A travers des dynamiques d'éco-innovation, il s'agit de réduire l'utilisation des ressources, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la régénération des matériaux et de l'énergie. L'économie circulaire contribue ainsi à améliorer la résilience des territoires en favorisant une meilleure gestion des intrants et une réduction de la dépendance aux importations, un enjeu crucial face aux fluctuations des prix des matières premières, ainsi qu'aux chocs économiques externes et aux tensions géopolitiques.

La notion d'EIT et l'approche qui en découle serviront d'armature à cette activité. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit l'écologie industrielle et territoriale comme un processus visant, sur la base d'une quantification des flux de ressources — notamment les matières premières, l'énergie et l'eau — à optimiser l'utilisation et la gestion de ces flux à l'échelle d'un territoire donné. Cela se réalise dans le cadre de

coopérations, de mutualisations et de substitutions de ressources, dans le but de réduire les impacts environnementaux tout en améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires.

L'écologie industrielle et territoriale se trouve au croisement de deux champs scientifiques : l'écologie industrielle et l'écologie territoriale. Elle en constitue l'application opérationnelle à l'échelle locale. Concrètement, elle repose sur la mise en commun volontaire des ressources par les acteurs économiques d'un territoire, dans une logique d'optimisation et de productivité accrue des ressources disponibles.

En tant qu'écosystème productif, l'EIT s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. Elle mobilise des stratégies telles que la réduction, la réutilisation et le recyclage, et peut également intégrer des approches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité, ou encore de développement de filières locales volontaires. Ce cadre permet ainsi de répondre aux enjeux contemporains liés à la gestion durable des ressources et à la transition vers une économie circulaire.

Deux modalités principales se dégagent dans sa mise en œuvre :

- Synergies de substitution : valorisation et échange de matières et d'énergie entre entités économiques, permettant une optimisation des flux de ressources.
- Synergies de mutualisation : approvisionnements, services et équipements communs, partagés par plusieurs entités afin d'améliorer l'efficacité des processus et de réduire les coûts.

En promouvant des solutions innovantes et coopératives de gestion des ressources à l'échelle territoriale, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation, encourageant des modèles en quasi-boucle fermée. Ces initiatives s'adressent aussi bien aux acteurs publics responsables du développement territorial qu'aux entreprises cherchant à renforcer leur performance économique, sociale et environnementale. Par ailleurs, elles interpellent la société civile, invitée à redéfinir ses besoins et ses modes de production et de consommation.

Cette approche confère une dimension tangible à la responsabilité sociétale, en intégrant les problématiques environnementales, sociales et sociétales dans des projets locaux. L'EIT représente un axe clé de la feuille de route pour l'économie circulaire, dont l'un des objectifs est de renforcer les synergies inter-entreprises. Pour en comprendre les possibilités et envisager les débouchés, une analyse fine de la composition d système productif est nécessaire.

Les transitions écologique et énergétique s'appuient donc sur le changement des comportements des acteurs socio-économiques au niveau de chaque territoire. Alors que Rennes se place à la quatrième position des métropoles les plus dynamiques, les efforts dans le domaine de la décarbonation de la logistique, du développement de l'ESS et de l'éco-conditionnalité d'une partie croissante des aides aux entreprises exige que cette transition de l'économie soit documentée localement et précisément.

Ce cadre s'applique parfaitement au territoire couvert par le contrat de coopération établi entre

les 16 intercommunalités du bassin de vie de Rennes[1] (l'aire d'attraction de Rennes selon la terminologie de l'Insee) qui a retenu l'aménagement et le développement économique comme l'un des axes de travail coopératif. En effet, les transitions écologiques forment le cadre au sein duquel se déploient les actions en faveur du développement économique.

Ce cadre institutionnel offre un terrain particulièrement idoine au déploiement d'une analyse fondée sur une économie géographique des éco-innovations qui s'intéresse à la manière dont interagissent les externalités environnementales et les externalités de connaissance dans le comportement écologique des entreprises et des territoires. Tel est le programme de travail déployé dans le cadre de cette activité du programme Popsu transitions

L'innovation territoriale repose sur des dynamiques complexes, souvent liées aux interactions entre les entreprises et leur environnement. Deux approches traditionnelles sont couramment débattues. D'un côté, l'approche de Marshall (1890) met en avant l'importance de la spécialisation sectorielle, qui favorise l'émergence de réseaux de fournisseurs spécialisés, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, et le partage de connaissances au sein d'un même secteur. De l'autre côté, Jacobs (1969) souligne que la diversité des activités économiques sur un même territoire stimule l'innovation, car elle permet de combiner des connaissances variées issues de secteurs différents.

Toutefois, les recherches plus récentes en géographie de l'innovation (Boshma, Iammarino, 2009 ; Boschma, Frenken, 2011 ; Neffke et al., 2011) montrent qu'une approche intermédiaire, celle de la variété reliée, pourrait être la plus favorable. Cela signifie qu'un territoire abritant des secteurs divers mais liés par des compétences ou technologies proches génère des échanges de connaissances plus efficaces, facilitant ainsi l'innovation. Cette proximité cognitive entre entreprises favorise notamment l'appropriation rapide des nouvelles technologies et la diffusion des innovations vertes. Les études récentes (Colombelli et Quatraro, 2019) soulignent ainsi l'importance de la variété technologique dans la promotion des innovations vertes. Ils affirment qu'un processus historique d'accumulation de connaissances, dans lequel la combinaison de domaines technologiques reliés et hautement complémentaires, améliore l'exploitation des opportunités technologiques vertes. Des travaux récents ont montré que ces dynamiques ne sont pas seulement décelables au sein du territoire même mais que les effets des territoires voisins peuvent également intervenir (Amdaoud et Levratto, 2024).

En se basant sur ces constats, il apparaît crucial pour les collectivités locales de stimuler les coopérations entre acteurs économiques, en encourageant les interactions entre secteurs complémentaires. Ce cadre permettrait de mieux orienter les politiques de soutien à l'innovation environnementale, un domaine où les connaissances technologiques vertes jouent un rôle clé.

[1] Font partie du périmètre du contrat :

- Rennes Métropole ;
- les agglomérations de Saint-Malo, Redon, Fougères, Vitré et Dinan ;
- les communautés de communes de Bretagne Romantique, Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Communauté de communes de Brocéliande, Montfort Communauté et Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.

Dans le cadre de cette activité, il s'agit d'approfondir aussi l'examen des logiques coopératives et de vérifier dans quelle mesure l'évolution des dynamiques économiques apparait autocentrée en particulier au sein de la métropole rennaise ou si elles se développent à une échelle plus large. Il importe donc de mieux connaître la nature des relations de proximité et des effets d'entrainement dont on peut faire l'hypothèse qu'elles dépendent à la fois des profils technico-productifs (activités reliées, etc…), des profils des entreprises (taille, établissement, degré d'indépendances, groupes, etc.), des stratégies des acteurs (entreprises, institutions administratives et politiques, technologiques, etc.).

Un territoire dynamique

La Bretagne et tout particulièrement le territoire couvert par le contrat de coopération autour duquel s'organise l'étude font partie des territoires dont la dynamique d'emploi fait partie des plus dynamiques de France. Ce dynamisme est d'abord dû à une forte densité en emplois sur les différentes composantes du territoire (Tableau 1) et à un portefeuille d'activités dominé par les secteurs à dynamique positive (

Tableau 2) favorables.

Emploi – Chômage au sens du recensement	EPCI : Rennes Métropole (243500139)	Zone d'emploi 2020 : Rennes (5315)	Région : Bretagne (53)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	270 058	343 789	1 374 289
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2021, en %	90,5	89,0	85,8
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	1,8	1,7	0,9
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	72,0	74,7	74,5
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	11,2	9,5	10,1
Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024			

Tableau 1. Chiffres clés de l'emploi à différentes échelles spatiales.

Établissements	EPCI : Rennes Métropole (243500139)	Zone d'emploi 2020 : Rennes (5315)	Région : Bretagne (53)
Nombre d'établissements actifs fin 2021	16 622	23 370	111 153
Part de l'agriculture, en %	1,3	3,7	8,2
Part de l'industrie, en %	4,6	5,6	7,0
Part de la construction, en %	7,7	9,8	10,8
Part du commerce, transports et services divers, en %	74,6	69,0	62,0
dont commerce et réparation automobile, en %	19,1	18,5	19,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	11,8	11,8	11,9
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	67,2	68,6	71,7
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	24,4	22,9	19,0
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs **Source : Insee, Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023** **Avertissement : Les données sur les zones de moins de 1000 salariés ne sont pas renseignées**			

Tableau 2. Structure de la population d'établissements à différentes échelles spatiales.

A ces effets liés positifs sur la dynamique de l'emploi (Figure 2) dus à la taille et à la nature de l'activité des entreprises s'ajoutent des spécificités locales propices à une forme de surperformance. Elles sont résumées par la composante résiduelle ou effet local (Figure 3) de l'analyse *shift-share* (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ; voir aussi Carré et Levratto, 2024).

Le principe de l'analyse *shift-share* est simple. Il s'agit de décomposer au sein des dynamiques d'emploi, ce qui est explicable par la conjoncture macroéconomique (effet national), par la structure sectorielle du territoire (effet structurel) et ce qui relève plutôt d'avantages ou de désavantages propres et spécifiques au territoire (effet local). L'effet local traduit ainsi la surperformance ou la sous-performance de certains secteurs d'activité d'un territoire à créer des emplois par rapport à la moyenne nationale. Dit autrement, une variation, qualifiée de structurelle serait celle obtenue si chaque secteur d'activité économique présent sur un territoire donné présentait une variation identique à celle observée au niveau national. L'effet local est un résidu qui correspond à la différence entre la variation observée et l'effet structurel calculé. Une région peut ainsi être spécialisée sur des secteurs d'activité peu dynamiques en moyenne (effet structurel négatif) mais présenter une dynamique d'emploi supérieure à la moyenne nationale grâce à un effet géographique ou local positif (Carré et Levratto, 2024).

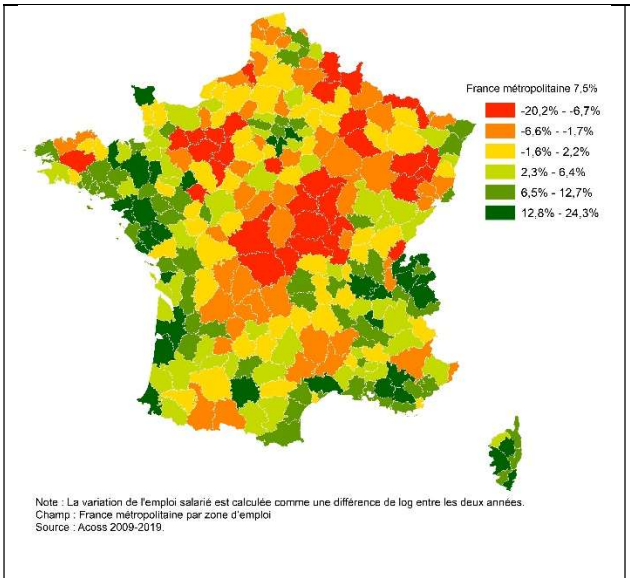

Figure 2. Variation de l'emploi salarié dans les zones d'emploi françaises entre 2009 et 2019.

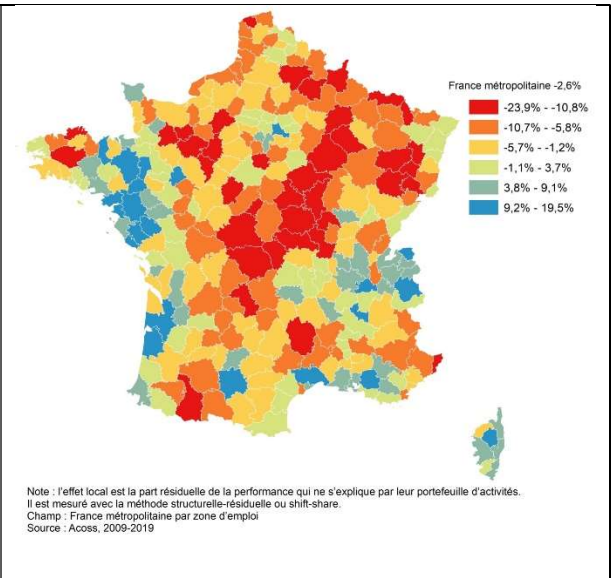

Figure 3. Effet local dans les zones d'emploi françaises entre 2009 et 2019.

L'observation et les études de cas, d'un côté, et la littérature académique de l'autre, fournissent une première liste de caractéristiques locales susceptibles de creuser les écarts entre les territoires et la disparité spatiale des performances des entreprises. Les plus connus consistent dans les infrastructures de transports (offre ferroviaire, routière, etc.) et les aménagements

dédiés (parcs d'activité, zone industrielle) et qui correspondent aux facteurs de localisation traditionnels souvent mis en avant par les entreprises et les pouvoirs publics.

Pour résumer, la performance dépend des tendances propres à chaque secteur d'activité (composante sectorielle) d'une part et des interactions et interrelations locales entre les différents acteurs (composante locale).

Notons que cette approche admet que la proximité géographique ne soit pas une condition suffisante de la coopération ou, plus basiquement, de l'existence d'économies externes d'agglomération. La composante locale sera donc amoindrie en cas de comportements non coopératifs au niveau local.

Encadré 1 - L'analyse shift-share

L'analyse structurelle-résiduelle (ASR), également appelée Shift-Share Analysis, est mobilisée afin d'identifier les effets intervenant dans l'évolution de l'emploi dans un secteur j sur un territoire i entre deux années. Elle permet de décomposer l'écart total d'emplois (ETi j) sur cette période en trois effets.

(1) Un effet macro-économique (*national share*) noté NS_{ij}. Il mesure la variation de l'emploi théorique que le secteur sur le territoire aurait connu s'il avait suivi le même rythme de croissance que le territoire de référence dans son ensemble.

$$NS_{ij} = X_{ija_0} \times t$$

Avec t le taux de croissance de l'emploi pour la France entière
Afin de calculer les différents effets pour chaque secteur j du territoire d'étude i, on applique aux effectifs en termes d'emploi de l'année 0 (noté X_{ija_0}) du territoire d'étude différents taux de croissance de l'emploi.

(2) Un effet de composition (*industrial mix*) noté IM_{ij}. Il mesure l'évolution de l'emploi liée à la structure sectorielle du territoire. Les effets de composition (IM_{ij}) mesurent la variation de l'emploi théorique que le secteur sur le territoire aurait connu si chaque secteur qui y est implanté avait suivi le même rythme de croissance que sur le territoire de référence.

$$IM_{ij} = X_{ija_0} \times (t_j - t)$$

Avec t_j le taux de croissance du secteur j pour la France entière

(3) Un effet géographique ou résiduel (*regional shift*) noté RS_{ij} qui représente la variation de l'emploi théorique non expliquée par la dynamique macro-économique et la spécialisation sectorielle et qui est imputable au territoire. Il est mesuré par déduction entre le taux de croissance réel de l'emploi du secteur sur le territoire et le taux de croissance du secteur France entière.

$$RS_{ij} = X_{ija_0} * (t_{ij} - t_j)$$

Avec t_{ij} le taux de croissance du secteur j sur le territoire d'étude i

La décomposition de l'écart total d'emploi ET_i correspond à la somme des écarts totaux ET_{ij} de chacun des j secteurs du territoire d'étude i, et par conséquence à la somme des trois effets NS_{ij}, IM_{ij}, ES_{ij} pour chacun des j secteurs du territoire d'étude i, soit :

$$ET_i = \sum_{j=1}^{s} ET_{ij} = \sum_{j=1}^{s} NS_{ij} + IM_{ij} + ES_{ij}$$

La décomposition des effets par secteur d'activités permet de mesurer la contribution de chaque secteur aux différents effets. Ainsi, on peut mettre en évidence, pour chaque secteur, le signe de chaque effet (total, macro-économique, de composition, géographique) et son intensité. Par exemple, pour l'unité spatiale A, on observe un effet total égal à +200. Cet effet total est égal à la somme des effets totaux des deux secteurs j et k présents au sein de cette même unité spatiale : ET*j* = +400 et ET*k* = -200. Dans ce cas, le secteur j a une contribution positive à l'écart total et le secteur k a une contribution négative.
Source : Carré, D. Levratto, N. et Frocrain, P. (2019) *L'étonnante disparité des territoires industriels - Comprendre la performance et le déclin*, Note de la Fabrique, Paris, Presses universitaires de Mines.

Les économies externes font partie des éléments qui permettent de déterminer les possibilités d'interactions entre secteurs, et ce point est essentiel dans la mise en œuvre d'une stratégie de bifurcation du territoire qui est d'emblée multisectorielle.

Des avancées théoriques récentes ont mis en évidence l'importance de la prise en compte des proximités relationnelles - cognitives, organisationnelles, institutionnelles, politiques, culturelles, etc. - pour moduler les bénéfices liés à la proximité. Les avantages liés à la diversité industrielle (externalités de Jacobs) ont depuis été décomposés en variété apparentée (entre industries étroitement liées) et variété non apparentée. Le premier concept mesure la variété à un niveau élevé d'agrégation sectorielle, c'est-à-dire entre des industries de sous-classe appartenant à la même classe supérieure, et le second la variété à un faible niveau d'agrégation sectorielle, c'est-à-dire entre des industries (classées au sens large) différentes les unes des autres (voir Amdaoud et Levratto, 2024)[1].

Dit autrement, l'effet positif majeur de la variété reliée est de faciliter l'échange de connaissances sur le territoire dans la mesure où la mobilisation des technologies proches crée une proximité cognitive plus grande entre les entreprises qui peuvent ainsi évoluer parallèlement. La variété non-reliée ou non apparentée est une mesure de la diversification absolue des activités d'un territoire ; cet indicateur synthétise la présence d'activités technologiquement indépendantes ou éloignées.

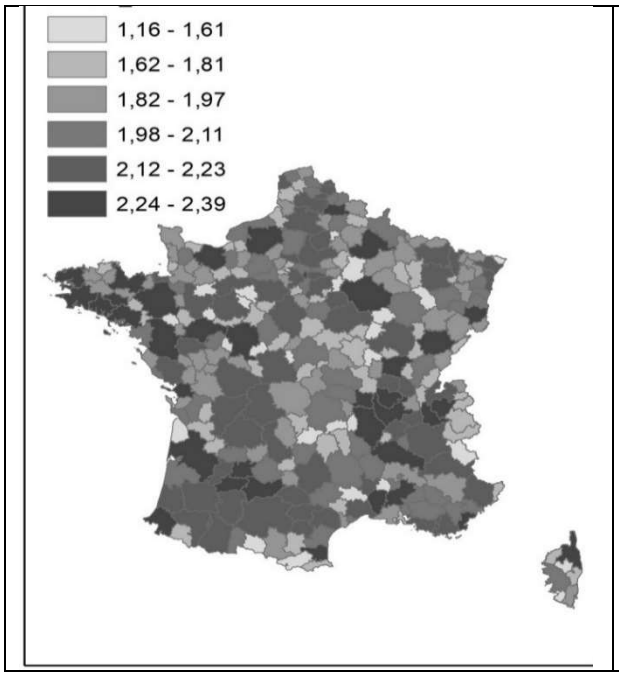

Figure 4. Variété apparentée.

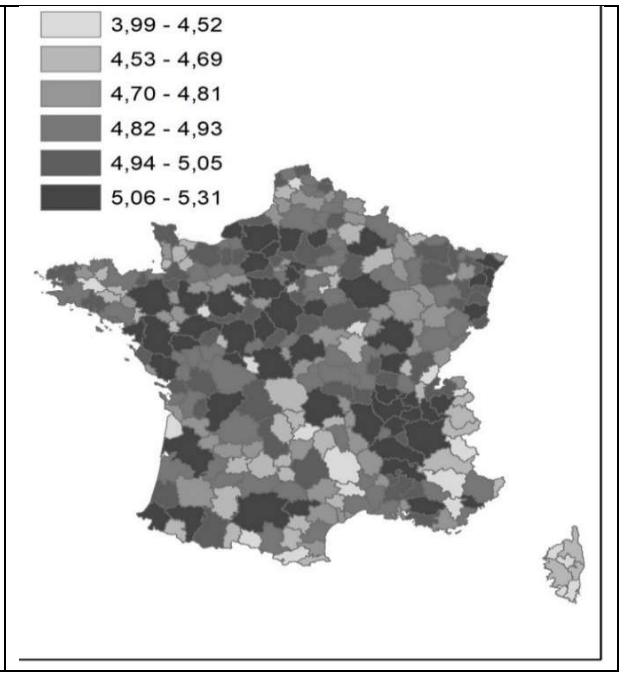

Figure 5. Variété non apparentée.

La Figure 4 et la Figure 5 illustrent la répartition de la variété apparentée et non apparentée dans les zones d'emploi. Elles montrent que les deux mesures de la variété présentent des profils régionaux différents. La variété apparentée est plus élevée dans les zones urbaines, tandis que la variété non apparentée semble plus équitablement répartie. Cette distinction se

[1] La variété reliée mesure le degré moyen de correspondance entre les technologies qui composent la base de connaissances de chaque unité spatiale.

vérifie sur le territoire métropolitain rennais et devra être prise en compte dans l'analyse qualitative des interactions entre secteurs en vue de contribuer à une stratégie de bifurcation des territoires.

Parmi les interactions à creuser dans une optique de transition écologique, une attention particulière doit être accordée au cas de l'industrie, qui devra faire face à deux impératifs :

- une transformation des modes de production ;
- une intensification de la concurrence internationale dans les secteurs des industries vertes.

Ces transformations entraîneront une reconfiguration des spécialisations industrielles. Les territoires qui parviendront à tirer profit de cette situation sont ceux qui auront su développer des industries vertes performantes et des secteurs énergétiques innovants. On sait que (Arquié et Grjebine, 2023) « l'absence d'une adaptation adéquate à la transition, ou une mauvaise spécialisation, pourrait fragiliser davantage l'industrie française, déjà affaiblie par la désindustrialisation. [...] À un moment où la concurrence internationale s'accroît dans les secteurs d'avenir, manquer le tournant de l'industrie verte pourrait engendrer une nouvelle vague de désindustrialisation, aux conséquences durables pour les individus et les territoires concernés ».

Ainsi, la transition vers un modèle de développement durable exige des politiques publiques capables de concilier la décarbonation avec le renforcement des capacités productives nationales. Cela ne va pas de soi car le débat sur l'industrie et la transition écologique oppose deux perspectives principales. La première soutient que la transition écologique nécessite un nouveau développement industriel, tandis que la seconde prône une rupture avec les principes de l'industrialisation.

Les partisans de l'alliance entre industrie et transition écologique avancent trois arguments : économiques, stratégiques et environnementaux. La réindustrialisation en France pourrait combler un déficit manufacturier croissant, dépasser les enjeux géopolitiques dans des secteurs stratégiques et contribuer à la décarbonisation du système énergétique grâce à des technologies renouvelables. La réduction de l'empreinte carbone et matière nécessiterait le développement d'installations industrielles pour le recyclage, l'économie circulaire et les énergies renouvelables.

Cependant, cette vision est contestée par plusieurs auteurs. Les historiens de l'environnement rappellent que l'industrialisation a historiquement engendré des nuisances et des risques, malgré une longue tradition de régulation. De plus, certains, comme J.B. Fressoz (2024), remettent en question la faisabilité de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, soulignant un effet cumulatif plutôt que substitutif. Par ailleurs, P. Bihouix (2014) critique la promesse du recyclage, soulignant la complexité croissante des produits manufacturés, rendant difficile leur démontage et recyclage.

Ces critiques suggèrent que la transition écologique nécessite davantage une rupture avec les principes industriels qu'une continuité, soulevant ainsi des doutes sur l'efficacité d'un modèle technologique dominant. Le débat autour de la relation entre industrie et écologie reste donc très controversé.

L'exemple du programme "Territoires d'industrie" illustre une tendance plus large, où le territoire devient un lieu de convergence entre les impératifs de réindustrialisation et de transition écologique. Conformément aux idées de Rodrik (2017), ce ne sont pas tant les aides publiques qui importent, mais plutôt la qualité de la gouvernance collective, associant autorités publiques et opérateurs privés, pour explorer des formes de conciliation entre ces deux objectifs.

Au cœur de cette dynamique, la gestion des ressources (sol, eau, énergie, transport) et les modes de soutien aux entreprises doivent être repensée. Cependant, ces nouvelles formes de gestion territoriale sont soumises à des pressions institutionnelles croissantes, touchant les collectivités locales et, par conséquent, les entreprises. Les autorités publiques locales doivent composer avec une "écologisation" des réglementations dans divers secteurs (déchets, énergie, eau, mobilités), tandis que les entreprises sont soumises à la montée de l'investissement socialement responsable et aux normes ESG, en particulier à travers la taxonomie européenne et la directive CSRD. Ces cadres stimulent des transformations organisationnelles, remplaçant les approches traditionnelles de responsabilité sociale (RSE) par une responsabilité territoriale, axée sur la préservation des biens communs locaux.

Ainsi, un nouveau modèle de développement territorial se dessine, où la transition écologique encourage une reconversion des comportements, tant pour les entreprises que pour les autorités locales. Ce modèle ne vise plus simplement à renforcer la compétitivité industrielle, mais à réformer les processus de production en les alignant sur des objectifs écologiques.

Vers une territorialisation de l'économie circulaire

La mise en œuvre d'activités circulaires a ainsi pour but d'optimiser les ressources territoriales, de manière à rendre plus efficace leur utilisation et à diminuer les pollutions et les impacts environnementaux négatifs, afin d'engendrer des retombées économiques et sociales positives. Dès lors, la dimension territoriale de l'économie circulaire semble aller de soi. Or, elle s'avère absente des diverses définitions de l'économie circulaire et reste essentiellement sous-jacente. Pourtant, dans la pratique, cette dernière s'appuie bien souvent sur les avantages relatifs à la proximité géographique de différentes activités et acteurs pour permettre la réutilisation de déchets et échanger des flux de matières par des coopérations inter-entreprises. Et cette proximité géographique est d'autant plus importante qu'elle limite l'impact environnemental. En effet, si une entreprise A envoie ses déchets à recycler à une entreprise B localisée à l'autre bout de la planète, peut-on encore considérer qu'il s'agit d'économie circulaire quand bien même le recyclage est effectif ? La définition de l'ADEME (2014) apporte une réponse à cette question puisqu'il est mentionné « [...] et à diminuer l'impact sur l'environnement », ce qui renforce l'idée de l'importance de la dimension territoriale.

Dans les faits, les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) permettent d'illustrer l'importance de cette dimension. C'est le cas des synergies de mutualisation et de substitution de flux en EIT, un partenariat industriel qui favorise la mise en commun des besoins des entreprises et autres acteurs territoriaux échangeant des flux de matières et d'énergie, les déchets des uns pouvant devenir des ressources pour les autres. Ces pratiques de coopération,

où les producteurs de biens sont également des consommateurs usagers, impliquent une localisation à faible distance, la proximité géographique permettant de relier et de faire coopérer des parties prenantes pour créer ensemble davantage de valeur. Elle présente également des vertus sociales dans le cas des démarches de réutilisation, réparation et réalisation des biens, qui créent un nombre important d'emplois notamment à destination de publics précaires ou en difficultés. En revanche, les activités de traitement et recyclage de déchets, qui ont recours à une main d'œuvre non qualifiée et reposent sur des relations de partenariat productives, sont localisées dans des lieux spatialement distincts pour des raisons de rentabilité, et peuvent participer à un rééquilibrage des territoires dans la distribution spatiale des activités et des emplois circulaires.

La perspective de territorialisation de l'économie circulaire implique ainsi que les acteurs, dans un effort collectif, valorisent localement les activités économiques pour développer un écosystème d'activités porteuses d'externalités sociales, économiques et environnementales positives, propices à la croissance durable. En effet, le caractère local des stratégies se distingue par une multiplicité de territoires et d'espace de déploiement, souvent inégaux en fonction des stratégies des acteurs et de leur périmètre d'intervention. Les échelles d'action se déclinent aussi bien au sein d'une entreprise que d'une zone d'activités ou industrielle, au niveau des territoires administratifs voire national. La question du territoire de référence et de l'espace de déploiement le plus efficient pour mettre en œuvre des activités/actions circulaires est ainsi nouvellement posée dans la littérature comme un enjeu important de meilleure compréhension de l'économie circulaire.

Nous nous basons sur des données issues du Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) pour évaluer l'évolution de l'emploi dans les activités liées à l'économie circulaire ainsi que la croissance du nombre d'établissements dans ce secteur. La maille statistique retenue est la zone d'emploi (ZE), car elle permet de bien appréhender le marché du travail local et son fonctionnement.

La figure représente l'évolution des emplois circulaires et de l'implantation des établissements. On peut observer une dispersion de la progression des emplois sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi, en dépit du poids prépondérant des grandes villes dans l'emploi au niveau national, la dynamique spatiale du potentiel de croissance locale est portée presque partout dans la majorité des 304 zones d'emplois.

Toutefois, la disparité de croissance précédemment constatée est également évidente dans la création d'activités circulaires selon les zones d'emploi, et l'implantation d'établissements semble davantage progresser dans quelques zones, suivant les logiques de découpages administratifs régionaux. L'évolution des activités circulaires Figure 6 est ainsi particulièrement marquée dans certaines régions (Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-Est, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), montrant une configuration voisine de celle de l'ensemble de l'économie productive (Carré et Levratto, 2013). Cette situation peut se comprendre par le fait que les initiatives de pratiques de circularité des acteurs économiques s'adossent très souvent sur les activités existantes.

Taux de croissance de l'emploi circulaire

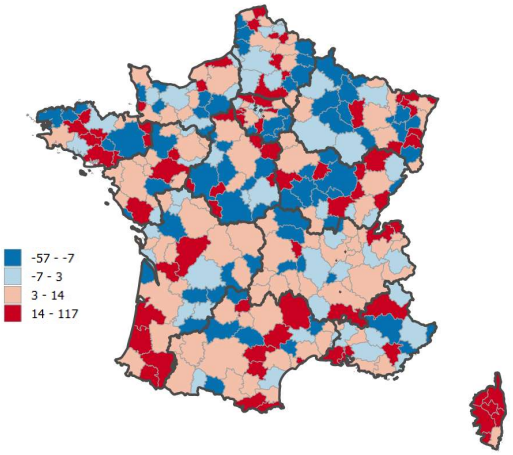

Taux de croissance d'établissements circulaires

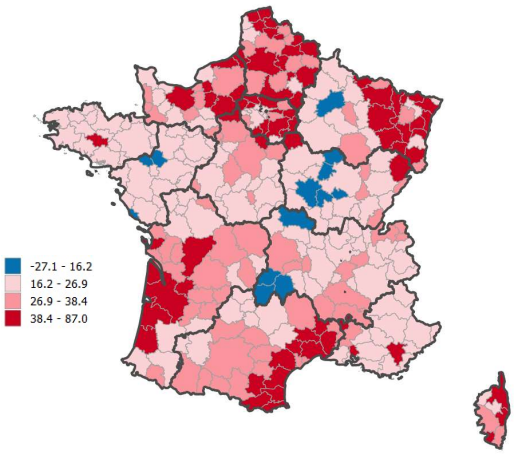

Figure 6. Evolution du nombre d'emplois et d'établissements circulaires entre 2008 et 2015.

Par ailleurs, les effets de concentration spatiale qui suivent les contours des régions mettent en évidence le rôle incitatif des financements et des politiques publiques. On peut en effet faire l'hypothèse que cet effet régional marqué est lié à l'engagement plus ou moins important de certaines Régions dans la mise en œuvre de politiques publiques en faveur du déploiement de l'économie circulaire. En particulier, les Hauts-de-France et l'Occitanie, qui ont connu une croissance très significative de l'emploi circulaire, enregistrent des taux de chômage plus élevés et se caractérisent par une volonté politique de faire de l'économie circulaire une priorité de développement économique (Région Occitanie, 2020 ; ADEME, 2020). Ainsi, la Région des Hauts-de-France a mis en place, depuis le début des années 2000, des politiques régionales de réorientation de son modèle économique fortement industrialisé. Les projets de Transformation Ecologique et Sociale en Région (TESR) et de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) ont favorisé des partenariats et des dynamiques locales, contribuant ainsi à l'émergence d'activités d'économie circulaire, notamment dans les territoires en déclin à cause du chômage. Les emplois liés aux activités de collecte, de traitement et recyclage des déchets sont particulièrement importants dans certaines zones d'emploi de la région, comme Dunkerque, Flandre-lys et Lens-Hénin.

Il est également possible d'observer les effets de l'action publique territorialisée dans les cartes de la Figure 7 qui présentent l'évolution de la part des établissements circulaires de chacune des zones d'emploi ramenée au nombre total d'établissements implantés sur le territoire métropolitain. Elles indiquent clairement que les territoires qui ont connu la progression la plus significative des activités circulaires (taux de croissance d'établissements circulaires) étaient des lieux d'implantation moins privilégiés en début de la période considérée (Part des zones d'emploi (ZE) dans le nombre total d'établissements circulaires en 2008). Cette observation met en évidence une sorte de rattrapage des territoires, renforçant l'hypothèse des effets positifs des politiques publiques locales dans le développement de l'économie circulaire.

Poids des ZE dans le nombre total d'établissements d'établissements circulaires en 2008 (%)

Poids des ZE dans le nombre total circulaires en 2015 (%)

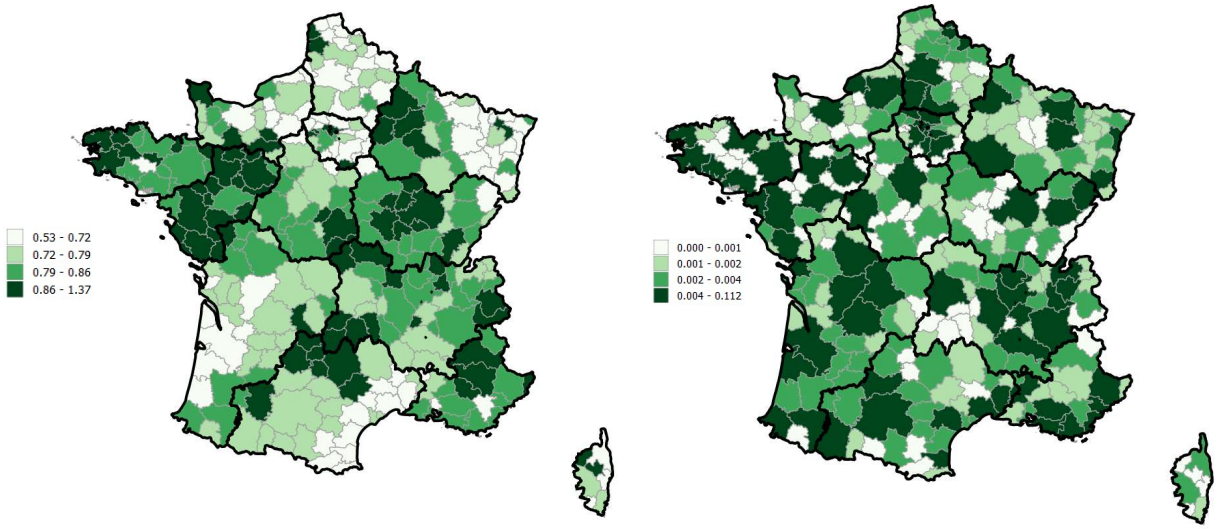

Figure 7. Poids des zones emplois dans la localisation des établissements circulaires sur le territoire métropolitain entre 2008 et 2015.

L'enjeu en termes d'action publique est en effet de plus en plus important et a gagné en intérêt depuis quelque temps, notamment pour les entreprises, qui considèrent les circularités comme une stratégie majeure de mise en place opérationnelle du développement durable. On observe également que la localisation des établissements circulaires a quasiment évolué dans la même proportion que celle des emplois, confirmant les disparités entre les moitiés sud et nord du pays dans la croissance des activités circulaires. Ceci semble induire une proximité géographique d'activités économiques ; cette proximité étant favorable à l'apparition de bassins de main-d'œuvre locale ancrée autour des questions d'économie circulaire (Doré, 2021), notamment via la mise en œuvre de synergies inter-entreprises.

Focus territoriaux

Le CRCTE de Rennes métropole prévoit de développer l'économie et créer des emplois en faisant évoluer son portefeuille d'activités avec le développement d'un pôle pour diversifier les activités dans le domaine du numérique, le renforcement de la filière automobile sur le site de La Janais qui deviendrait un pôle d'excellence industrielle et, sur le plan des activités immatérielles, créer un écosystème créatif en lien avec l'industrie de la culture sur le site du technicentre SNCF.

L'économie circulaire est également au programme, en lien avec l'ESS, avec des projets d'investissement pour développer le réemploi.

Dans tous les cas, l'enjeu est non seulement écologique mais aussi social puisque d'importantes retombées en termes d'emplois sont attendues des investissements réalisés.

Ces projets présentent en commun le fait d'associer de nombreux acteurs, publics et privés, du territoire ainsi que des institutions nationales, telles que la Banque des Territoires, engagées aux côtés des collectivités territoriales et des projets locaux. D'autres intermédiaires interviennent dans le processus de transition. Il est par conséquent important d'introduire la notion d'intermédiation territoriale, pour comprendre les relations de proximités et de gouvernance entre les acteurs territoriaux dans la transition

La nécessité de raisonner en termes d'intermédiation territoriale :

Les systèmes d'acteurs et de leurs relations sont entrés dans un schéma d'interdépendances et de complexité rarement observé auparavant, qui nécessitent des espaces, des lieux, des instances, des scènes de dialogue (clubs, associations, réseaux, …) et de développement (programmes, dispositifs, agences, …) favorisant des processus d'intermédiation et de rapprochement entre ces acteurs (publics, privés, associatifs, citoyens, habitants, …), mais également entre ces acteurs et leurs environnements naturels et paysagers (Nadou et Talandier, 2020). Elle vise à mieux identifier et caractériser les diverses formes et enjeux des interrelations entre acteurs, entre territoires, entre activités économiques, supposant dès lors que ce sont ces interrelations qui déterminent aujourd'hui la capacité d'adaptation de nos territoires (Nadou et Pecqueur, 2020).

L'un des enjeux de la mise en œuvre d'une transition qui soit à la fois écologique et solidaire repose dès lors sur la reconquête des liens, la mise en évidence et la structuration d'acteurs pivots permettant de reconnecter des modèles économiques toujours plus spécialisés. Par exemple, en Bretagne, la transition alimentaire est illustrative de ce besoin de créer un dialogue entre la sphère agro-industrielle (de la production à la distribution) très présente et celle des alternatives citoyennes et engagées à plus petite échelle. Les enjeux d'intermédiation apparaissent prépondérants pour engager ces changements. En effet, la globalisation et le rapport de la mondialisation au « local » exacerbent les spécificités de celui-ci et mettent en concurrence de plus en plus les territoires et leurs communautés d'acteurs (Pecqueur et Nadou, 2018), autant qu'ils leur offrent des opportunités de mise en synergie, de complémentarité ou encore enjeux de réciprocité au service d'un développement commun (Talandier, 2014). Pour ce faire, encore faut-il que des capacités de mise en relation, des instruments et dispositifs de relais soient élaborées pour tenter d'agir et de s'immiscer dans ce rapport à potentiel de plus-value et d'opportunités.

Nous partons de l'idée que la notion d'intermédiation peut nourrir une grille de lecture de ces mécanismes à l'œuvre et complète les approches existantes en termes de coordination des acteurs (école de la proximité par exemple) en insistant très clairement sur une logique de l'entre-deux espaces, acteurs, réseaux, secteurs (dispositifs de coopération entre territoires, acteurs intermédiaires dans la relation des acteurs territoriaux principaux, outils de mise en réseaux entre eux, coopération intersectorielle pour monter des projets d'EIT par exemple, …). Aussi, l'intermédiation territoriale apparaît comme un processus organisationnel de la gouvernance des territoires aux côtés de la coopération. Les acteurs intermédiaires, qui relient, coordonnent, facilitent, orchestrent (Bourdin et Nadou, 2020), jouent un rôle central dans la constitution des écosystèmes d'innovation (Smedlund, 2006 ; Shearmur et Doloreux, 2018) et dans les politiques publiques (Bourdin et al. 2020a), mais aussi dans l'émergence de nouveaux modèles économiques liés à la transition écologique, comme ceux de la méthanisation où les collectivités territoriales jouent un rôle majeur (Bourdin et al., 2020b).

Nous retenons que l'intermédiation territoriale s'incarne en définitive dans des processus relationnels. Elle caractérise l'activation des relations entre des mondes (spatiaux, sociaux, politiques) dans des systèmes territoriaux multiscalaires. Elle permet alors d'en décortiquer les rouages et les dynamiques, en mettant l'accent sur ce qui relie (ou ce qui divise et met en

tension) les différentes composantes du système et comment cela se construit et évolue. Elle met en exergue un ensemble de pratiques entre des territoires et des acteurs qui les composent. L'intermédiation révèle les dynamiques sociales et économiques en cours, mais apparait aussi comme un levier de résilience, voire de transformation des modèles locaux.

Comprendre et analyser les processus d'intermédiation au sein du territoire de coopération

Plusieurs axes de l'intermédiation territoriale peuvent être interrogés ici : le premier, porte sur l'analyse des processus et jeux d'acteurs locaux au service d'une intermédiation territoriale. Le deuxième peut se concentrer davantage sur la question des lieux, des interfaces territoriales, des complémentarités et réciprocités entre les territoires comme véritable processus d'intermédiation territoriale et les coopérations entre les territoires de la métropole de Rennes et du pays de Rennes. Le troisième traitera de la question des dispositifs, des réseaux permettant cette intermédiation et par conséquent de leurs impacts territoriaux. Enfin, le quatrième axe questionne l'impact des activités d'intermédiation pour les territoires, leurs possibles évolutions et adaptations face aux enjeux écologiques et la montée en puissance de nouveaux modèles économiques et de production

Afin de mener à bien les différentes analyses de ces processus, coopérations et modèles économiques et de développement, l'équipe en charge de l'axe pourra s'appuyer sur les groupes de travail qi sont mis en place dès l'automne 2024 au sein du master Stratégies de Développement & Territoires de l'EM Normandie, notamment au travers du module 2 « stratégies et politiques publiques de développement » (co-encadré par Fabien Nadou et Sébastien Bourdin)[1]. Les différents groupes pourront s'attacher à déployer la grille de lecture et d'analyse de l'intermédiation selon les 4 axes relevés ici plus haut. Les étudiants du master auront un dossier écrit à fournir de l'étude en janvier 2025, qu'ils soutiendront devant un jury composé de l'équipe en janvier 2025 également. Les investigations pourront se poursuivre au printemps 2025 selon les orientations et premiers résultats établis lors de la première phase d'enquête de terrain et selon les conclusions qui auront été mis en avant, notamment sur l'émergence de nouveaux modèles économiques liés à la transition écologique et les processus d'intermédiation engagés par les territoires et leurs acteurs.

Il s'agira alors d'entamer un travail d'entretiens qualitatif et semis-directifs avec des acteurs territoriaux qui auront été identifiés et caractérisés par un travail initial et suivant l'établissement d'un guide d'entretien pré-validé avec l'équipe de recherche, et orienté par les grandes questions telles que, par exemple :

- Quelles démarches d'EIT ? Par quels processus d'intermédiation les coordinations et mutualisations se construisent-elles ?
- Quelle(s) gouvernance(s) émerge(nt) dans le fonctionnement des projets existant, en devenir ?

A partir de ces éléments, il s'agira de mieux établir et de comprendre les relations entre les entreprises, ainsi que d'observer et d'analyser les stratégies des entreprises vs. stratégies territoriales ?

[1] Une coordination avec le groupe de travail du programme sera envisagée.

Les terrains d'investigation pourront s'articuler prioritairement autour de plusieurs territoires parmi lesquels :

- Rennes Métropole
- Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné engagé dans des projets d'économie circulaire à interroger, comme ceux de la :
  - mise en place d'un référentiel local : Val d'Ille Attitude (achats, consommation, fournisseurs, etc.)
  - démarche pour la transition des Zones d'Activité (Route du Meuble) et de Cap Malo (projet européen GreenFit).

Caractériser les profils industriels des territoires et leurs interrelations au-delà de l'aire urbaine de Rennes

Dès lors que dans le cadre de ces processus de transitions, l'industrie constitue un domaine essentiel, il est important de porter attention aux territoires à fort contenu industriel et en outre, a priori, à ceux plus éloignés (géographiquement) des opportunités et pratiques de coopération (les 10 intercommunalités de l'aire d'attraction de Rennes) soit les CA de Redon, Vitré, Fougère, St Malo et Dinan.

Comme l'indiquent les données du

Tableau 3, ces 5 territoires regroupent 45% de l'emploi industriel de l'ensemble des territoires du contrat de coopération, en particulier Vitré qui comptabilise près de 11000 emplois dans les secteurs de l'industrie.

	Salariés Industrie 2021	Base Industrielle 2021	Répartition de l'emploi industriel 2021
Saint-Méen Montauban	1960	27,9%	3,2%
Vallons de Haute-Bretagne Communauté	1237	15,1%	2,0%
Bretagne porte de Loire Communauté	1151	15,0%	1,9%
Montfort Communauté	1399	20,5%	2,3%
Brocéliande Communauté	766	20,9%	1,3%
Roche aux Fées Communauté	1456	22,1%	2,4%
Pays de Châteaugiron Communauté	2439	21,3%	4,0%
Val d'Ille-Aubigné	664	7,6%	1,1%
Bretagne Romantique	2209	27,3%	3,6%
Liffré-Cormier Communauté	1224	18,4%	2,0%
Communautés de Communes de l'aire d'attraction de Rennes	**14504**	**19,4%**	**23,8%**
Rennes Métropole	**18984**	**7,9%**	**31,2%**
Vitré Communauté	10879	32,9%	17,9%
Dinan Agglomération	4107	15,1%	6,7%
Fougères Agglomération	5160	26,5%	8,5%
Redon Agglomération	3237	18,2%	5,3%
Pays de Saint Malo Agglomération	4002	12,5%	6,6%
Communautés d'Agglomération	27385	21,2%	45,0%

Tableau 3. Profil industriel des territoires constitutifs du contrat de coopération (Sources : Acoss-Urssaf. Calculs EconomiX).

Et pour ce territoire comme pour Fougères et plusieurs CC (Saint-Méen Montauban, Bretagne Romantique ou bien encore Pays de Châteaugiron), son poids relatif, autour de 30%, dans l'emploi total (base industrielle), constitue un enjeu décisif en matière de transition et de coopération.

La figure 7 permet de repérer les spécialisations industrielles quelques fois très différentes entre ces territoires mais aussi souvent partagées, au-delà des IAA présentes à peu près partout ; les produits informatiques et électroniques à Fougères, Dinan et Vitré, ou bien le textile – habillement – cuir à Fougères et Vitré, le matériel de transport bien sûr à Rennes et Dinan et encore les plastiques pour Vitré, Redon et Fougères.

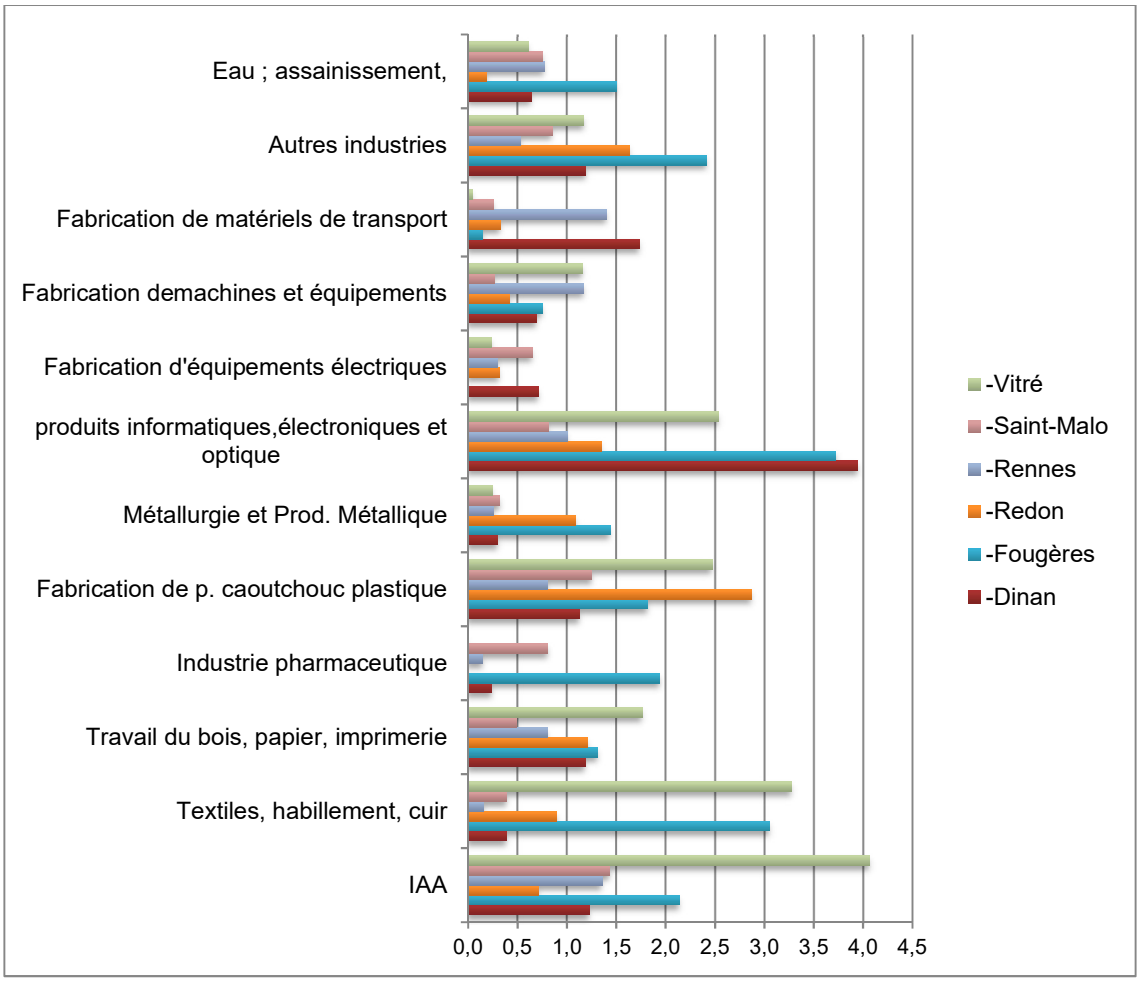

Figure 8. Spécialisation industrielle comparée des 6 zones d'emploi correspondantes (Sources : Acoss-Urssaf. Calculs EconomiX) - Cf. Annexe : Tableau des 6 ZE.

Nous proposons d'expérimenter l'approche morphologique (Cf. Encadré ci-dessous) qui permet d'aller plus loin dans le repérage des particularités ou phénomènes partagés entre ces territoires et de fait, de potentiel éléments de complémentarité. Cette grille est renseignée à partir d'informations quantitatives finement travaillées (par exemple, les données sur les interactions spatiales) et des synthèses de faits et avis sur les démarches et stratégies en particulier du point de vue des « politiques locales » (points 7 et 8 de la grille).

Encadré 2 - L'analyse morphologique :
un outil pour comprendre le fonctionnement d'un territoire

L'approche morphologique permet de repérer des formes de cohérence entre les modalités d'organisation des territoires et leur performance (Carré, Levratto, 2016). Son principe consiste à réduire un objet en composantes ou sous-systèmes cohérents, à formuler des hypothèses d'évolution sur chacune des composantes et à mettre en relation toutes les hypothèses pour toutes les composantes. Il en résulte une analyse de système dynamique sur la base de laquelle il est possible de construire des représentations globales ou sectorielles ou bien d'élaborer des rétrospectives ou des simulations.
La grille morphologique qui en résulte diffère d'une démarche de type diagnostic territorial qui vise à repérer les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces d'un territoire. Elle n'est pas réductible à une analyse comparative mettant en parallèle des territoires établie sur la base d'une typologie même si des paramètres ou critères de comparaison introduits dans la grille morphologique peuvent résulter de ce type d'analyse.

	Paramètres territoriaux	Notations des paramètres
1	**Profil socio-économique** • Taille économie locale • Base compétitive • Base industrielle	- +
2	**Profil technico-économique** • Densité • Degré de spécialisation global • Indice de variété liée	- +
3	**Profil des entreprises** • Degré de concentration • Présence de groupes d'entreprises • Emploi public	- +
4	**Profil entrepreneurial** • Taux de création • Taux de cessations	- +
5	**Économie de la connaissance** • R&D • Qualification (% cadres)	- +
6	**Localisation et attractivité** • Distance, contiguïté, • Dynamique régionale	- +
7	**Capital social, coopération** • Culture de la coopération • Grappes, pôles de compétitivité. • Liens socio-économiques	- +
8	**Actions économiques locales** • Qualité de la gouvernance • Animation, coopération • Entrepreneuriat, création	- +
	Performance	- +

La construction de cette grille repose sur l'idée que le territoire est un (éco) système « ouvert » ce qui impose de prendre en compte simultanément l'ensemble de ses composantes et leurs relations, tant pour en apprécier le fonctionnement, les fragilités et les capacités que pour en tirer des éléments de décision. Elle offre une place importante à l'appréciation de la qualité et densité des interactions entre les différents acteurs de ce système et à l'ampleur des interrelations avec les territoires contigus de la même région ou présentant une proximité productive (même structure du portefeuille d'activité).
L'objectif final de la grille morphologique est d'analyser simultanément un certain nombre d'éléments contribuant à la performance d'un territoire. Cette performance peut être mesurer de différentes façons : la variation de l'emploi, l'effet local, le taux de chômage…

Cette première étape de l'étude a permis de mettre en place la méthode générale, d'étayer la démarche et de constituer les bases de données nécessaires à l'analyse des territoires concernés. La suite du travail portera essentiellement sur l'approfondissement local des éléments ici présentés grâce à la production des indicateurs requis par l'analyse des transitions précédemment présentés et par les études de territoires dont la liste sera à valider.

Annexe

	Zones d'Emploi			Métropole et CA	
	Salariés Industrie 2021	Base Industrielle		Salariés Industrie 2021	Base Industrielle
Redon	5210	15,0%		3237	18,2%
Dinan	3884	15,1%		4107	15,1%
Fougères	7287	27,1%		5160	26,5%
Rennes	31422	10,3%		18984	7,9%
Saint-Malo	6892	14,0%		4002	12,5%
Vitré	11713	32,7%		10879	32,9%
Total	66408	13,9%		46369	12,6%

Tableau 4. Données comparatives : Zones d'Emploi et territoires (les CA et la Métropole) du contrat de coopération (sources : Acoss-Ursaff. Calculs EconomiX).

Bibliographie

ADEME (2014) Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030. Rapport de synthèse. Disponible en ligne : https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2014/11/ADEME-alleger-empreinte-environnement-2030_rapport_28112014.pdf

Amdaoud et Levratto N. (2024) Sectoral diversity and local employment growth, *Economie et Statistiques*, à paraitre

Arquié A, Grjebine T. (2023) Vingt ans de plans sociaux dans l'industrie : quels enseignements pour la transition écologique ? *Lettre du CEPII*, N° 435 – Mars. Disponible en ligne : https://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2023/let435.pdf

Bourdin S., Nadou F., Obermöller A., (2020) Comment les politiques publiques favorisent-elles les dynamiques collaboratives d'innovation ? Analyse du management de l'intermédiation territoriale », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2020-2, n° spécial Articuler stratégie organisationnelle et stratégie territoriale : Analyses managériales, pp. 311-335

Bihouix P. (2014), *L'Âge des low tech, vers une civilisation techniquement soutenable*. Editions du Seuil.

Bourdin S., Nadou F., Raulin F., (2020b), « Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation », *Géographie, Economie, Société*, pp. 273-293,

Bourdin S., Nadou F. (2020) The role of a local authority as a stakeholder encouraging the development of biogas: A study on territorial intermediation, *Journal of Environmental Management*, 258

Bourdin, S, Galliano, D & Goncalves, A (2022) Circularities in territories: opportunities & challenges, *European Planning Studies*, vol. 30, issue 7, pp. 1183-1191

Boschma, R, Frenken, K (2011). Technological relatedness and regional branching. In H. Bathelt, M.P. Feldman & D.F. Kogler (eds), *Dynamic geographies of knowledge creation and innovation*. Routledge, Taylor and Francis

Boschma, R. & Iammarino, S. (2009). Related variety, trade linkages, and regional growth in Italy. *Economic Geography*, 85(3), 289–311. doi:10.1111/j.1944-8287.2009.01034.x

Crague, G. et N. Levratto (2022) Industrie et territoires, deux piliers indissociables de la transition écologique. *Les Cahiers de Recherche de la Caisse des dépôts*, décembre.

Carré et Levratto (2024) L'effet local : mesure de la performance relative d'un territoire et de sa complexité. Cahier de Recherche(s) de la Caisse des Dépôts, juillet. Disponible en ligne : https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-07/04-24-CDR-LEFFET%20LOCAL-A4-BD-29-7-24-ODS.pdf

Carré D. et N. Levratto (2019) L'analyse spatiale de la croissance des emplois dans la région Ile-de-France ; in Prager J-C. (Ed) *Le Grand Paris Express - Les enjeux économiques et urbains*, Paris, Editions Economica, chapitre 10.

Carré, D. Levratto, N. et Frocrain P. (2019) *L'étonnante disparité des territoires industriels - Comprendre la performance et le déclin*, Note de la Fabrique, Paris, Presses universitaires de Mines.

Carré D. et Levratto N. (2013) La croissance des établissements industriels : une question de localisation, *Région et Développement*, n°38, pp. 93–120.

Colombelli, A., F. Quatraro, (2019), Green Start-Ups and Local Knowledge Spillovers from Clean

and Dirty Technologies, *Small Business Economics,* 52:773-92. doi.org/10/ggffwp

Doré, G. (2021) Économie circulaire et écologie industrielle. Approche empirique à partir d'expériences de clusters et de territoires, *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 12, n°1 : http://journals.openedition.org/developpementdurable/18088 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18088

Fressoz, J-B. (2024) *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*. Editions Le Seuil.

Jacobs J, (1969) *The economy of cities*. Random House, New York

Marshall A, (1890) *Principles of economics*. Macmillan and Company, Londres.

Nadou F., Talandier M., (2020) (coord.), Intermédiation territoriale : des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs. Introduction générale, *Géographie, économie, Société*, n°2/3, vol. 22, numéro spécial, pp.235-243.

Nadou F., Pecqueur B., (2020), Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale. Une approche conceptuelle, *Géographie, économie, Société*, n°2/3, vol. 22, pp.245-263

Neffke, F., Henning, M. S. & Boschma, R. (2011). How do regions diversify over time? Industry relatedness and the development of new growth paths in regions. *Economic Geography*, 87, 237–265. doi:10.1111/j.1944-8287.2011.01121.x

Rodrik D. (2017) *Straight Talk on Trade: Ideas for a Sane World Economy*. Princeton university Press.

Shearmur R. & Doloreux, D., 2018. KIBS as both innovators and knowledge intermediaries in the innovation process: Intermediation as a contingent role. *Papers in Regional Science*, 1-19

Smedlund A., 2006. The roles of intermediaries in a regional knowledge system. *Journal of Intellectual Capital*, 7(2), 204-220.

Talandier M., 2014. Penser la réciprocité territoriale. Urbanisme, (47), 22.

Veltz, P. (2022) *Bifurcations. Réinventer la société industrielle par l'écologie ?* Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues

Chapitre 6.
Tiers-lieux de travail hors métropoles : nouveaux points d'ancrage et nœuds de mobilité dans un système territorial coopératif ?

Benoît FEILDEL,
Université Rennes 2 – UMR 6590 ESO

Contextualisation de la recherche

Le défi de l'adaptation à la crise climatique et les nécessaires mesures d'atténuation qui doivent l'accompagner appellent une réflexion stratégique accrue sur la spatialisation des activités humaines et des politiques de planification écologique. Représentant le tiers des émissions de gaz à effet de serre et la même proportion du total des distances parcourues par les habitants de l'Ille-et-Vilaine (EMD Ille-et-Vilaine, 2018), la mobilité des personnes dans le cadre de leur activité professionnelle constitue non seulement un des postes principaux d'émissions mais s'impose comme un enjeu majeur de la transition énergétique à l'échelle métropolitaine, et plus largement à l'échelle du contrat de coopération territoriale. Dans ce contexte, les politiques en faveur de la relocalisation des activités économiques, au nombre desquelles l'on peut compter les tiers-lieux de travail dans les espaces de faible densité, pourraient constituer des leviers en faveur de l'adaptation à la crise climatique.

Le mouvement des tiers-lieux, en particulier ceux qui accueillent et favorisent de nouvelles formes de travail (télétravail, travail autonome, travail collaboratif, travail hybride), dans les espaces de faible densité ruraux ou périurbains, représente une opportunité pour réduire les déplacements domicile-travail. Une large part des mobilités quotidiennes à l'échelle de l'aire urbaine rennaise, comme dans beaucoup d'autres contextes territoriaux, est structurée par la relation fonctionnelle entre lieu de domicile et lieu de travail. De ce point de vue, le territoire local dispose d'un atout non négligeable, qui tient à la structure de son armature urbaine et son modèle de développement polycentrique. Cette organisation des espaces habités achoppe toutefois aujourd'hui à exprimer toutes ses potentialités en matière d'atténuation des mobilités, avec un pourcentage non négligeable des déplacements liés au travail tournés vers le cœur métropolitain, et une très large majorité de ces déplacements effectués en voiture individuelle. L'idée d'appuyer le développement urbain sur des pôles de l'armature urbaine, susceptibles de jouer le rôle de véritables attracteurs, rétenteurs locaux des activités productives, en particulier des activités de travail, s'en trouve ainsi contrecarrée.

A travers l'activité scientifique proposée, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure et sous quelles conditions un ensemble de lieux de travail collaboratif, localisés en dehors du centre urbain métropolitain, s'appuyant sur les pôles structurants de l'armature territoriale, est capable de favoriser l'ancrage local des activités productives en régime d'économie de la connaissance. Il s'agit d'évaluer la potentialité de ces lieux, proposant des modalités alternatives d'organisation du travail, répondant à de nouvelles aspirations sociétales en matière de collaboration et d'innovation, de meilleur partage des temps familiaux, de loisirs et de travail, et leur concours à

l'atténuation des effets néfastes, du point de vue du climat et de la fluidité des circulations, des mobilités pendulaires quotidiennes largement liées aux activités de travail.

L'activité de recherche s'inscrit ainsi dans une logique d'atténuation des effets du changement climatique, en choisissant de s'intéresser directement à la principale source d'émissions de gaz à effet de serre que sont les mobilités pour motif de travail. En suggérant la possibilité d'une "démobilité" à la faveur d'un ancrage des activités dans des espaces à la marge des métropoles, il s'agit de mesurer la potentialité des politiques publiques en matière d'urbanisme et de développement économique optant pour un modèle d'organisation polycentrique, dans une logique trans-scalaire de coopération territoriale, et un maillage des espaces de travail collaboratif à une échelle dépassant les limites administratives de la métropole rennaise. L'activité de recherche s'inscrit de ce point de vue dans les objectifs et la dynamique du contrat de coopération territoriale de l'aire urbaine rennaise pour travailler sur de nouvelles coopérations entre la métropole de Rennes et les 15 intercommunalités avoisinantes, en matière de politique des transports, de développement économique et d'aménagement du territoire. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux initiés en 2017 dans le cadre du contrat de coopération territoriale rennais sur le coworking et la mise en réseau d'espaces de travail collaboratifs publics et privés qui s'est traduite par le lancement de la plateforme bureauxarallonge.fr (Contrat de coopération territoriale, 2017). Il répond également aux enjeux et aux engagements nationaux portés par le ministère de la transition écologique, de l'ADEME et de France Tiers-Lieux, pour faire des tiers-lieux de travail en particulier des pivots locaux de la transition écologique dans les territoires, à travers notamment le développement de "mobilités durables" et de nouvelles logiques d'aménagement du territoire davantage intégrées ente territoires métropolitains et territoires périphériques.

Notre intérêt se porte ainsi sur les tiers-lieux accueillant des activités de travail (espaces de coworking, adossés ou non à un autre tiers-lieux de type incubateur, pépinière d'entreprise, Fablab, etc.) situés dans des espaces ruraux ou périurbains de faible densité (villages ou petites villes) en dehors des grands centres urbains mais pris dans un système relationnel et dans une dynamique coopérative avec ces derniers (contrat de coopération territoriale), pour questionner ces lieux dans leur capacité à constituer des laboratoires vivants de la mise en œuvre des transitions sociétale, écologique et territoriale, dans leur capacité à transformer, structurer, orienter les pratiques spatiales de leurs usagers vers des mobilités et des modes d'habiter plus durables, et, enfin, dans leur capacité à impulser de nouvelles dynamiques de collaboration centres-périphéries et un rééquilibrage territorial à la faveur des espaces à la marge des métropoles.

Les espoirs portés par les nouveaux espaces de travail collaboratif à la marge des métropoles

Les nouveaux espaces de travail collaboratif en dehors des grands centres urbains connaissent une croissance significative et continue depuis plusieurs années (Akhavan, Mariotti et Rossi, 2021; Knapp et Sawy, 2021; Lévy-Waitz, 2021; Marinos et Baudelle, 2019), avec une accélération depuis la pandémie de covid-19 et ses effets sur l'organisation du travail (Leducq, 2021; Tomaz,

Moriset et Teller, 2022). Répondant à une diversité de configurations (Flipo et Lejoux, 2020; Krauss et al., 2019), ces espaces de coworking, cafés-restaurants, télécentres, centres d'affaires, hôtels d'entreprises, que l'on peut regrouper sous l'appellation "tiers-lieu de travail" (Burret, 2017), accueillent des travailleurs en mettant à leur disposition les conditions matérielles pour l'exercice de leur activité professionnelle.

Tiers-lieux de travail

Le qualificatif tiers-lieu de travail regroupe un ensemble fragmenté de dispositifs qui accueille des travailleurs dans l'exercice de leurs activités. Sous cette nomination se retrouvent aussi bien des espaces de coworking, des cafés-restaurants mettant à la disposition de leurs usagers une connexion wifi, des télécentres, des business lounge ou des centres d'affaires et autres hôtels d'entreprises dont le nom est suffisamment explicite.

Bien que différents, ces dispositifs se caractérisent par deux critères : la mise à disposition de conditions matérielles permettant l'exercice de certaines activités professionnelles (mobilier de bureau, imprimantes, connexion à Internet) et un mode de régulation marchand, c'est-à-dire que l'utilisation ou l'entrée du lieu est payante. Au-delà du support matériel et d'un loyer à coût réduit, cette typologie de dispositifs est supposée à même de générer un réseau de sociabilité aux bénéfices nombreux autour de ses usagers – le plus souvent télétravailleurs et travailleurs indépendants considérés comme des nomades qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas travailler à leur domicile. Le tiers-lieu de travail se comprend donc comme un emplacement mettant à disposition de télétravailleurs et de travailleurs indépendants un environnement matériel pour exercer une activité professionnelle dans un réseau de sociabilité.

Source : Burret A., 2017, *Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*, Thèse de doctorat, Université de Lyon.

L'intérêt redoublé pour de tels espaces situés à la marge des espaces métropolitains, nous invite à nous interroger sur leur contribution à la transition vers des mobilités plus durables dans un système territorial qui ne serait plus organisé exclusivement par et autour des grands centres urbains mais rééquilibré à la faveur des espaces de faible densité (Cagé, 2021). La mobilité dans ces espaces manifestement peu denses, situés en discontinuité par rapport aux agglomérations urbaines (Cailly, 2003), très largement dépendants de l'automobile et dont les populations subissent pour cette raison plus qu'ailleurs les effets du renchérissement des énergies (Dodier, 2015 ; Jouffe et Belton-Chevallier, 2013), constitue en effet un enjeu majeur de la transition écologique et sociale (Huyghe, Baptiste et Carrière, 2013).

Répondant aux nouvelles aspirations d'une population souhaitant évoluer à la marge, aussi bien géographiquement en s'éloignant des centres urbains, que socialement en recherchant un nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie familiale (Krauss et al., 2019), ces espaces se trouvent depuis quelques années au centre de l'attention des pouvoirs publics et des chercheurs. L'intérêt que les uns et les autres portent à ce phénomène trouve son origine notamment dans la capacité supposée de ces lieux à impulser un mouvement de redynamisation économique dans des territoires prisés depuis longtemps par les populations

en quête d'un idéal rural mais se trouvant sous l'influence des villes (Aubert et Aznar, 2020). Dans cette dynamique de relocalisation des activités économiques, les pouvoirs publics voient notamment une solution possible à l'une des principales difficultés de ces périphéries diffuses, à savoir les mobilités spatiales de leurs populations qui reposent essentiellement sur la possession et la dépendance à un véhicule individuel (Huyghe, Baptiste et Carrière, 2013). "L'engagement d'une communauté et son action collective ancrée dans le territoire" (Lévy-Waitz, 2021) que sont supposés favoriser ces nouveaux espaces de travail collaboratif sont envisagés, par les décideurs, comme les vecteurs d'une mobilité plus durable à travers notamment la réduction des navettes domicile-travail vers les centres urbains (Flipo et Lejoux, 2020).

Cependant, pour les chercheurs, les effets de ces espaces sur la structuration des mobilités de leurs usagers, et leur participation aussi bien à la réduction globale des déplacements qu'au report vers des modes de transport plus vertueux, autrement dit leur contribution à la transition mobilitaire, n'est pas si évidente (A'URBA, 2013 ; Bentayou et al., 2019 ; Flipo, 2021 ; Le Lab Ouishare et Choros, 2019).

Orientations méthodologiques : mobilité et ancrage entre logiques individuelles et politiques publiques

Pour éclairer ces points encore aveugles de la recherche, nous avons avons commencé à déployer un protocole d'enquête visant à documenter finement les pratiques spatiales des usagers de ces espaces. Tandis que la plupart des recherches sur ces questions se fondent sur des données déclaratives, collectées dans le cadre d'enquêtes par questionnaires ou par entretiens, pour notre part nous avons opté pour une mesure réelle et exhaustive des pratiques spatiales, en ayant recours à la technologie GPS que nous avions déjà mise en œuvre par ailleurs dans le cadre de précédentes recherches (Baptiste et al., 2018; Feildel, 2014; Feildel et Martouzet, 2012).

Les matériels de géopositionnement par satellite constituent de puissants outils dans le cadre des enquêtes sur la mobilité permettant d'accéder à une description et une compréhension fine du cadre spatial et temporel des déplacements. Nous avons ainsi suivis plusieurs groupes d'usagers de tiers-lieux de travail en les équipant d'un enregistreur GPS individuel, nous permettant de retracer de façon précise la totalité de leurs déplacements, grâce à la collecte de données géoréférencées.

Ce dispositif a été mis en œuvre auprès d'un échantillon de 24 individus, usagers de tiers-lieux de travail localisés dans des espaces de faible densité à la marge de la métropole rennaise. Les enregistrements se sont déroulés sur une durée de 2 semaines pour chaque individu, de façon asynchrone. Nous avons choisi d'appliquer ce protocole auprès d'usagers de trois tiers-lieux de travail, que nous avons retenus en fonction de leurs caractéristiques (localisation, ancienneté, profils professionnels et sociologiques des usagers, types de modèles économiques) afin de faire varier les conditions d'usage de ces lieux et les logiques d'inscription territoriale pouvant influer sur la mobilité de leurs usagers.

La Canopée à Janzé

Janzé est un bourg rural d'une relative importance (8 570 hab., INSEE 2021) qui gagne régulièrement des populations, et qui s'inscrit dans la catégorie des campagnes densifiées en périphérie des villes à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique. Janzé se situe dans l'aire d'influence de la métropole rennaise, dont elle est distante de 25 kilomètres.Ouvert en 2020, La Canopée est un projet porté par la communauté de communes de La Roche aux Fées, ayant bénéficié des aides de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Bretagne et du Département de l'Ille-et-Vilaine. En 2020, cet espace de coworking, associé à un FabLab, accueillait une trentaine d'utilisateurs au 1er étage du bâtiment de La Poste, sur 850 m² répartis entre open space, bureaux individuels et salles de réunions. Les profils professionnels et sociologiques des usagers de cet espace sont plus variés, avec des travailleurs indépendants mais aussi des télétravailleurs salariés, exerçant dans les secteurs de l'information et communication, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, du commerce, des activités de services administratifs, des arts, de la formation.

Le Fauteuil à ressort à Peillac

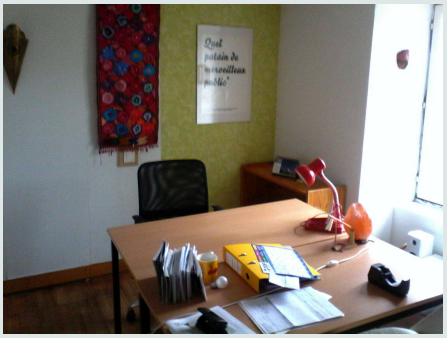

Peillac est une petite commune rurale qui perd des habitants (1 857 hab., INSEE 2021), relevant dans la typologie des campagnes françaises (Hilal et al., 2011) des campagnes agricoles et industrielles sous influence urbaine plus faible. Peillac est située à 14 km de l'agglomération urbaine la plus proche, Redon (9 312 hab., INSEE 2021), qui est une petite ville du Sud de l'Ille-et-Vilaine, quasiment équidistante (75 km) des métropoles de Rennes et de Nantes.Le Fauteuil à Ressort à Peillac a été fondé en 2016 à l'initiative d'un collectif de travailleurs, sous statut associatif. Il ressortit d'une logique communautaire, sur le modèle du bureau partagé autogestionnaire (Flipo, 2020).

Cet espace accueillait en 2019-2020 une vingtaine d'utilisateurs, hébergés dans les locaux d'un ancien hôtel loués par le collectif, réaménagés en bureaux partagés lors de travaux autogérés par les membres fondateurs. Ce nouvel espace de travail collaboratif se caractérise par une volonté collective forte à l'origine de la création et de l'animation du lieu qui, comme il l'affirme sur son site internet, « […] est né de l'envie d'échanger sur les métiers de chacun, de travailler ensemble ». Les travailleurs qui fréquentent

cet espace réalisent leur activité principalement sous le statut de travailleurs indépendants, et exercent dans les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives, de l'information et communication, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, mais aussi de l'artisanat et de la construction.

Marcel coworking à Guichen

Guichen est une commune à dominante périurbaine, pôle de bassin de vie de Vallons de Haute-Bretagne Communauté, qui connaît une croissance démographique soutenue (8 995 hab., INSEE 2021). Située à 20 kilomètres au sud de Rennes, elle est fortement polarisée par la métropole rennaise avec prêt de 80% de sa population active de plus de 15 ans qui occupe un emploi en dehors de la commune.

Créé fin 2021, Marcel coworking est implanté dans un ancien entrepôt de peinture dans la zone d'activité économique Valonia dans la continuité immédiate du centre-bourg de Guichen. Marcel Coworking se définit comme un tiers-lieu, mais également comme un "lieu d'événements" se concentrant sur la création de liens. Marcel coworking propose un espace ouvert de travail partagé, des bureaux partagés ou non, des salles de réunion, mais aussi un club exclusif pour les membres (offres et événements spécifiques), une appartenance au club lors du temps de location ou par adhésion, des ateliers de bien-être ou formations animés par un ensemble de dix partenaires avec qui ils collaborent, des temps de rencontre et de réseautage entre adhérents et entrepreneurs du territoire, ainsi qu'un "espace Co.cooning" : deux salles aménagées destinées aux pratiques de bien-être modulables pour également répondre à la forte demande de bureaux privés. Marcel Coworking accueillait en 2023, 15 usagers mensuels et 20 usagers plus occasionnels.

Ce premier panel de tiers-lieux de travail, au sein duquel nous avons pu recruter 24 usagers pour le suivi GPS, a été pour partie complété et le sera encore dans la suite des investigations par d'autres tiers-lieux et d'autres acteurs auprès desquels nous avons pu mener des entretiens semi-directifs individuels ou collectifs : auprès d'usagers, d'élus et de techniciens des collectivités dans lesquelles sont implantés ces espaces. Les données issues de ces entretiens, notamment auprès des acteurs des politiques publiques permettront, d'une part, d'évaluer les dynamiques transitionnelles enclenchées à partir des tiers-lieux de travail dans le registre de la mobilité et de l'aménagement de l'espace, et, d'autre part, de questionner les modalités d'accompagnement de ces dynamiques et les coopérations territoriales qui prennent place autour de celles-ci.

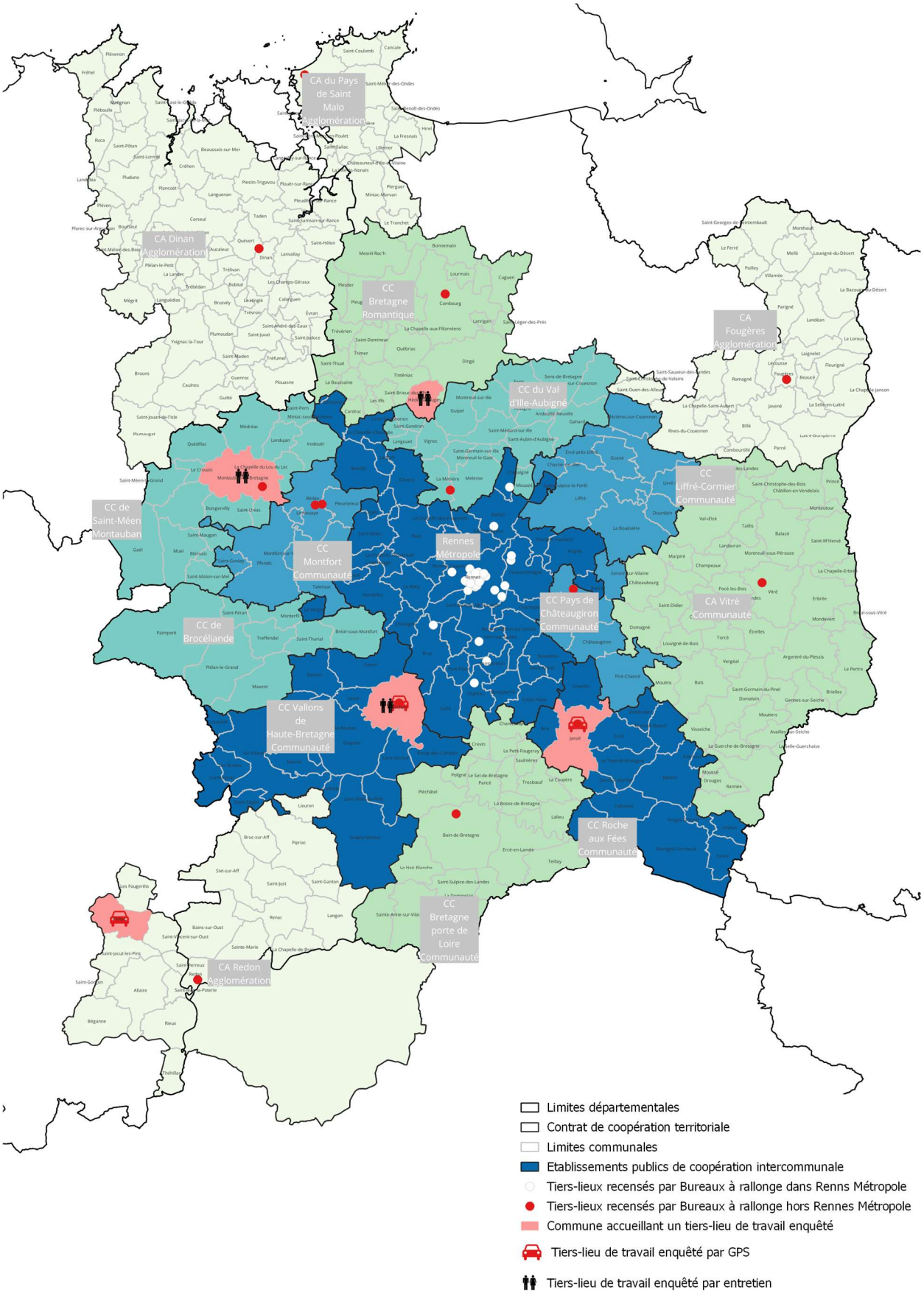
CA du Pays de Saint Malo Agglomération
CA Dinan Agglomération
CC Bretagne Romantique
CA Fougères Agglomération
CC du Val d'Ille-Aubigné
CC de Saint-Méen Montauban
CC Montfort Communauté
Rennes Métropole
CC Liffré-Cormier Communauté
CC Pays de Châteaugiron Communauté
CA Vitré Communauté
CC de Brocéliande
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté
CC Roche aux Fées Communauté
CC Bretagne porte de Loire Communauté
CA Redon Agglomération
Limites départementales
Contrat de coopération territoriale
Limites communales
Etablissements publics de coopération intercommunale
Tiers-lieux recensés par Bureaux à rallonge dans Renns Métropole
Tiers-lieux recensés par Bureaux à rallonge hors Rennes Métropole
Commune accueillant un tiers-lieu de travail enquêté
Tiers-lieu de travail enquêté par GPS
Tiers-lieu de travail enquêté par entretien

Entretiens semi-directifs (réalisés)		
Fonction	***Organisme***	***Terrain***
Chargée de mission animation réseau	Bretagne Tiers-Lieux	Bretagne
Chargée de mission bureaux à rallonge	Rennes Métropole	Contrat de coopération territoriale
Chargé de coopérations métropolitaines et partenariats locaux	Rennes Métropole	Contrat de coopération territoriale
Directrice d'études économie et coopération territoriale	AUDIAR	Rennes Métropole
Chargée de développement économique	Bretagne romantique	Bar'Zouges, Le Poirier
Chargée de développement économique	Vallons de Haute-Bretagne communauté	Marcel coworking
Chargée de développement économique	Saint-Méen-Montauban	Le Tissé

Mobilité et ancrage hors des métropoles : l'enjeu de la proximité

Les données collectées grâce à la mesure exhaustive des déplacements du panel d'usagers des tiers-lieux de travail confirment les tendances nationales concernant les déplacements des habitants des espaces ruraux et périurbains (Ministère de la Transition Ecologique et INSEE, 2019). La distance moyenne parcourue quotidiennement par notre échantillon et le temps consacré à cette mobilité sont globalement similaires aux données nationales. Sur les dix jours en moyenne d'enregistrement GPS, la part modale de la voiture sur le nombre total des déplacements effectués est très largement majoritaire et couvre la quasi-totalité des distances parcourues, quand la part modale des transports en commun ne représente qu'une part très faible en nombre de déplacements et en distances parcourues. Les tiers-lieux de travail à la marge des métropoles n'apparaissent donc pas au premier abord comme des vecteurs de réduction globale des déplacements, notamment automobiles. Néanmoins, ils ne semblent pas non plus générer de déplacements supplémentaires. Mais au-delà de ces résultats globaux, qui contribuent à attester l'effet limité des tiers-lieux de travail sur la réduction des déplacements, on constate également quelques tendances intéressantes.

Si les enregistrements effectués auprès de nos enquêtés illustrent l'hégémonie de l'automobile comme mode de déplacement en milieu rural et périurbain, ils permettent également de relever, chez les usagers de tiers-lieux de travail situés dans les espaces de plus faible densité, une surreprésentation des modes doux pour les déplacements sur de petites distances. Cette différence est particulièrement saillante pour les déplacements inférieurs à 2 kilomètres avec

une part modale pour la marche notamment, significativement supérieure par rapport au niveau national (dans les milieux ruraux et périurbains).

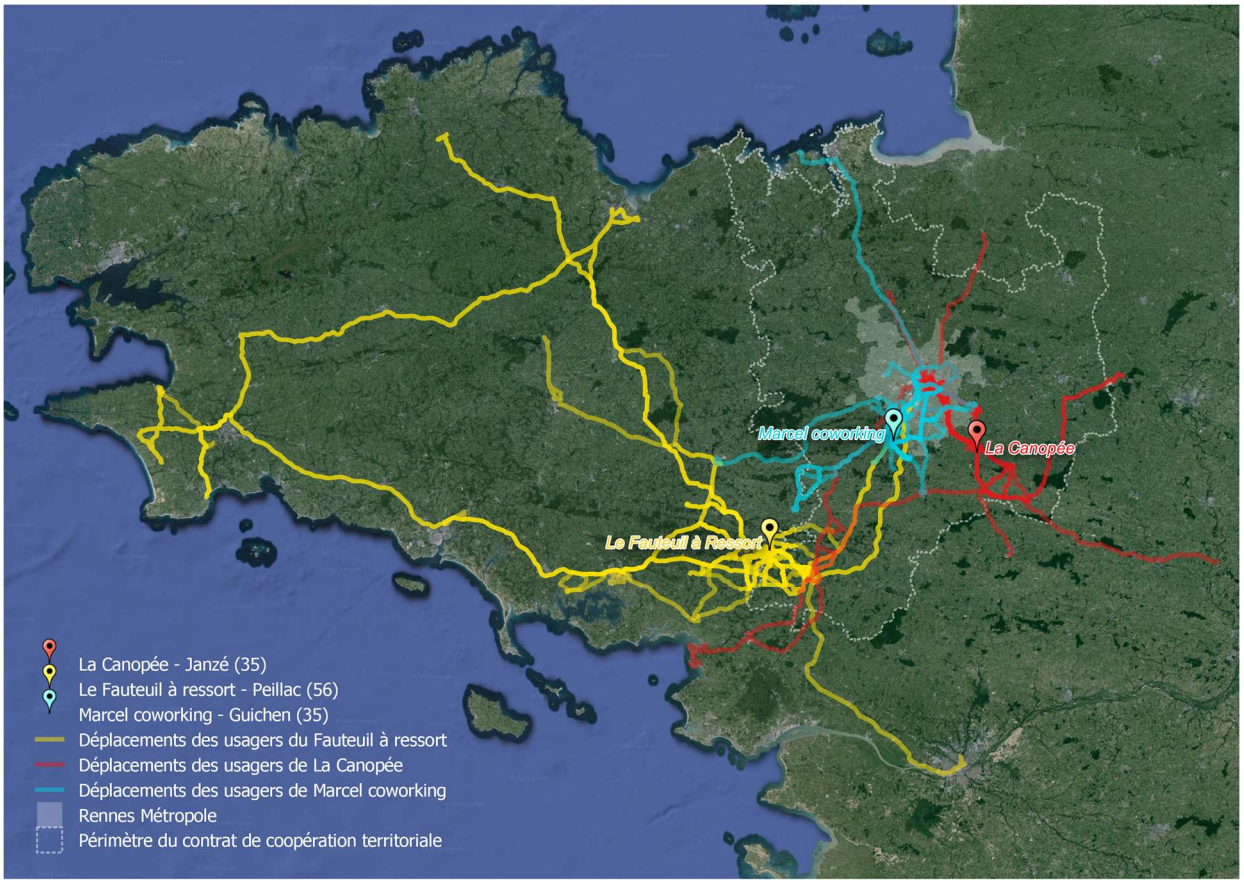

Les mobilités à partir des tiers-lieux de travail : une différenciation selon le niveau d'encastrement social

Les premiers entretiens d'approfondissement réalisés auprès des usagers des tiers-lieux de travail hors métropoles ont permis de mettre au jour des processus d'inscription territoriale différenciée, en lien avec les logiques d'encastrement des relations sociales. Certains usagers présentent des profils singuliers, caractéristiques d'une partie des usagers d'espaces en milieu rural constituée de résidents actifs arrivés récemment des grandes agglomérations voisines (Flipo, 2020). Pour ces usagers, l'installation dans le tiers-lieu s'inscrit dans un processus de transitions spatiale, sociale et professionnelle, à travers lequel ils manifestent une volonté de prise de distance par rapport aux territoires métropolitains et à leurs anciennes activités professionnelles. Cette logique transitionnelle se retrouve dans l'organisation des mobilités de certains de ces individus.

Le projet de reconversion professionnelle, et l'installation en tiers-lieu qui en est l'expression spatiale, correspond pour ces usagers à une volonté de rompre avec la grande ville. La métropole est synonyme pour ces individus de mobilités jugées à la fois chronophages et peu viables tant sur les plans social, économique, qu'écologique. En particulier, la dimension

écologique, dans une acception large impliquant aussi bien le rapport à la nature, l'approvisionnement alimentaire, les consommations d'énergie dans l'habitation, que la rationalisation des déplacements, constitue une motivation importante pour s'implanter dans un tiers-lieu de travail en milieu rural. De ce point de vue, les différents espaces semblent assez nettement se distinguer entre les plus proches des métropoles, localisés dans un espace périurbain, et ceux les plus éloignés, localisés en milieu rural.

La motivation écologique recoupe en outre un ensemble d'autres valeurs ayant trait au rythme de vie, à l'organisation de la vie familiale, à la recherche de sens à travers l'activité professionnelle. Les déplacements quotidiens des individus enquêtés dans les espaces les plus éloignés de la métropole témoignent sur le plan spatial de cette volonté d'ancrage territorial avec un recentrage sur le local autour du tiers-lieu et de l'habitation. L'ancrage local prend notamment appui sur le tiers-lieu, à travers les relations sociales qu'entretiennent les usagers qui le fréquentent, qui se retrouvent non seulement autour d'un intérêt professionnel commun les amenant à échanger et à collaborer, mais également autour de valeurs dépassant très largement le cadre limité de l'activité professionnelle. Dans ce cas, la dynamique sociale s'apparente à ce que d'autres chercheurs ont qualifié d'"utopies concrètes d'échelle locale" (Flipo, 2020; Rouvière, 2016) en parlant de la nouvelle génération d'habitants néo-ruraux, et constitue un puissant vecteur de valorisation de l'espace local, pouvant influer sur la structuration de la mobilité.

Les schémas de mobilité des usagers de tiers-lieux de travail hors des métropoles : résultats exploratoires

La mobilité, notamment celle orientée vers les espaces urbains, demeure une condition essentielle de l'activité professionnelle pour une part très largement majoritaire des usagers de tiers-lieux localisés dans les espaces de faible densité, y compris les plus isolés. Néanmoins, on constate une différence de variabilité des schémas de mobilité des usagers de ces espaces en milieu rural, vis-à-vis des usagers d'espaces plus proches des espaces métropolitains, qui présentent des schémas de mobilités plus homogènes et plus systématiquement orientés vers le centre urbain de la métropole.

L'analyse des traces GPS des 24 individus enquêtés permet d'identifier un ensemble de figures idéal-typiques caractéristiques de ces formes différenciées d'inscription territoriale, selon que leurs mobilités sont plus moins polarisées par les espaces métropolitains notamment. Ainsi, on identifie au moins cinq figures distinctes de schémas de mobilité à partir des tiers-lieux de travail hors des métropoles.

La première figure, que l'on peut qualifier de "local recentré", illustre une mobilité limitée et recentrée sur l'espace à proximité du tiers-lieu. Cette figure est prépondérante dans les espaces ruraux les plus éloignés des centres métropolitains, alors qu'elle est absente chez les usagers des espaces périurbains relativement proches des grands centres urbains. La dimension locale, caractéristique de cette première figure, se décline à travers deux autres configurations idéal-typiques, selon que les mobilités des usagers apparaissent plus ou moins polarisées ou au contraire multipolarisées.

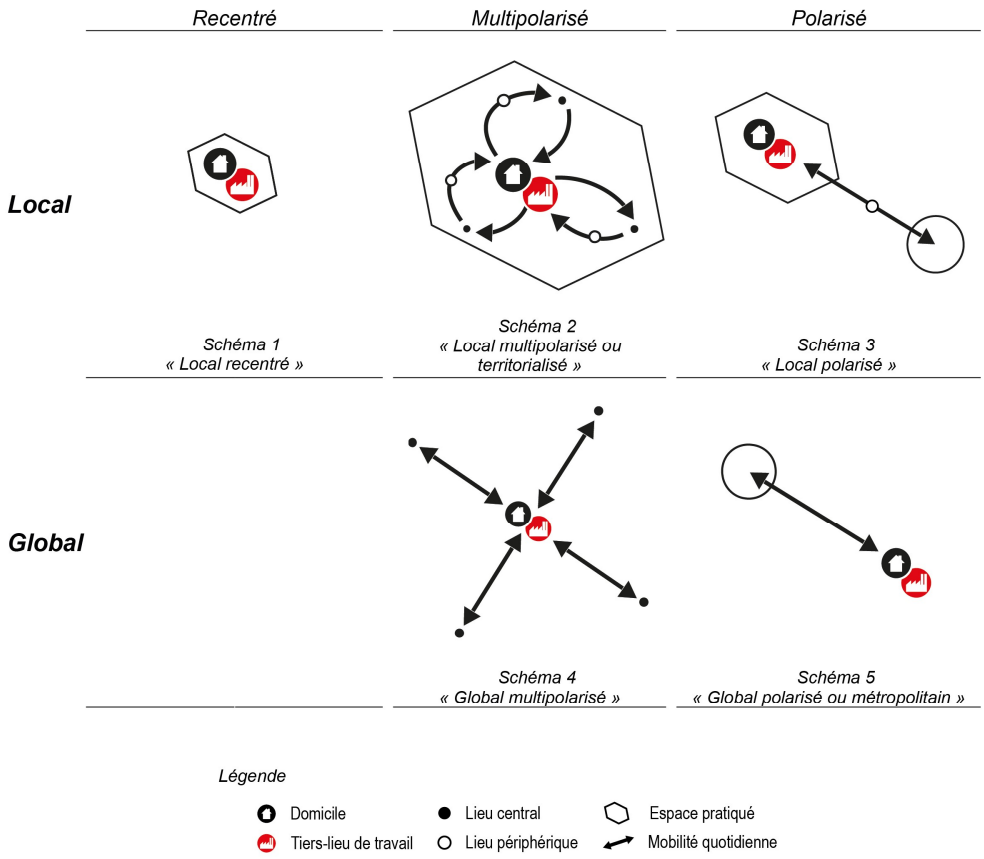

La deuxième figure du "local multipolarisé" ou "territorialisé" dessine ainsi un réseau dense de mobilités autour du tiers-lieu de travail mais toujours contenu dans un espace local, tandis que le "local polarisé", constitutif de la troisième figure, oriente ses mobilités vers un pôle en particulier, notamment métropolitain. Ces deux figures sont généralement communes aux usagers de tiers-lieux ruraux et périurbains et sont celles que nous avons pu observer le plus fréquemment. Enfin, on identifie deux dernières figures, que l'on qualifient de "globales", en opposition à local, pour lesquelles les mobilités se déploient à une échelle spatiale dépassant le niveau local.

La quatrième figure du "global multipolarisé" représente une mobilité intense s'inscrivant dans des lieux multiples au-delà de l'espace local, tandis que la cinquième figure du "global polarisé" ou "métropolitain" présente une mobilité intense centrée sur l'espace métropolitain. Cette cinquième et dernière figure est observée dans notre échantillon uniquement chez les usagers de tiers-lieux de travail localisés dans les espaces les plus proches des espaces métropolitains.

Une plus grande variabilité des schémas de mobilité des usagers de tiers-lieux localisés dans les espaces les plus isolés est notamment perceptible au niveau interindividuel, en fonction de l'activité professionnelle, mais également chez un même individu en fonction du temps et des périodes d'activité. Les entretiens approfondis ont permis d'éclairer les logiques sous-jacentes à cette plus ou moins grande variabilité et, plus généralement, les différents types de rapports à la mobilité qu'elles sous-tendent. Avant tout, il ressort de ces analyses un point commun à l'ensemble des enquêtés. Pour l'ensemble des usagers de tiers-lieux, la mobilité, en particulier

automobile, apparaît comme une nécessité caractéristique du mode d'habiter associé aux espaces de faible densité, hors métropoles. Synonyme de flexibilité et d'ouverture au monde, la mobilité automobile n'est que peu remise en question, y compris lorsqu'une offre de transport alternative à la voiture est disponible sur le territoire. Ce qui est en général le cas dans les franges les plus proches des métropoles. On distingue néanmoins là encore une différence entre les usagers enquêtés dans ces espaces les plus proches des métropoles et ceux dans les espaces les plus éloignés. Ainsi pour les premiers, le recours à l'automobile, notamment dans les déplacements polarisés par l'espace métropolitain, apparaît généralement comme un allant-de-soi dont l'éventuelle remise en question n'est envisagée qu'à l'aune de critères d'efficacité et de rapidité. Pour les usagers de tiers-lieux situés dans les espaces les plus isolés, la mobilité en général et en voiture en particulier, fait plus systématiquement l'objet d'un questionnement avec une mise en perspective au regard de l'ensemble des dimensions de l'habiter (logement, alimentation, consommation, loisirs, etc.). Dans certains cas, ce questionnement donne lieu à des logiques de rationalisation et de compensation qui amènent les individus à mettre en œuvre de nouveaux équilibres entre mobilité et ancrage.

Des logiques de compensation se déploient notamment dans le registre de l'habitation, avec la culture d'un jardin potager par exemple, mais aussi l'investissement dans la rénovation d'un logement ancien ou encore le recours à un fournisseur d'électricité verte et locale. Dans ce premier registre, l'interconnaissance permise par la fréquentation du tiers-lieu apparaît comme une ressource non négligeable, pour le partage d'opportunités et de savoir-faire. Quant aux logiques de rationalisation, elles peuvent se manifester dans le cadre de l'activité professionnelle, en prenant appui sur les relations sociales et professionnelles tissées au sein du tiers-lieu, qui facilitent dès lors la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité partagées, en co-voiturage notamment. Certains projets professionnels autour desquels les usagers sont amenés à collaborer, du fait notamment de la proximité des domaines d'activité, donnent lieu assez naturellement à des déplacements en commun. Cependant, d'autres mobilités quotidiennes dont les motifs ne sont pas nécessairement reliés à l'activité professionnelle bénéficient également de la mise en relation grâce au partage du tiers-lieu et de l'adhésion à un certain nombre de valeurs communes.

Premiers éléments de conclusion et perspectives

Si la réduction des mobilités ne transparaît pas dans l'analyse des pratiques spatiales des usagers de tiers-lieux de travail, de même qu'elle ne constitue pas une motivation pour leur fréquentation, les nouveaux espaces de travail collaboratif hors des métropoles n'en demeurent pas moins disposer d'un potentiel pour contribuer à la transition mobilitaire et à des modes d'habiter plus durables. Les conditions d'actualisation de ce potentiel apparaissent cependant différenciées selon les types de territoires dans lesquels ces espaces sont implantés. En outre, les conditions de la contribution des tiers-lieux de travail à la transition mobilitaire ne sont pas seulement liées à leur dépendance spatiale vis-à-vis des espaces métropolitains, mais semblent reposer plus fondamentalement sur leur capacité à former de véritables nœuds de sociabilité dans un système territorial recentré sur le local.

Les premiers résultats obtenus montrent que si ces tiers-lieux de travail ne participent pas d'une réduction globale des mobilités, ils ne contribuent pas non plus à leur augmentation. Ces résultats vont ainsi à l'encontre des représentations et des discours simplificateurs, et nous invitent à y regarder de plus près. Notamment, nous avons pu identifier à travers le phénomène de surreprésentation des modes doux dans les déplacements autour des tiers-lieux les plus éloignés des grands centres urbains une dynamique plus profonde. Cette dynamique, d'ordre avant tout social, qui prend appui sur l'activité professionnelle, procède depuis le tiers-lieu à une valorisation de l'espace de proximité dans lequel peuvent dès lors se déployer des modes de déplacements et des modes d'habiter plus vertueux. Cette dynamique ne dépend pas seulement du territoire dans lequel est implanté le tiers-lieu mais semble devoir être reliée plus largement aux profils des usagers, aux motifs de fréquentation du tiers-lieu, ainsi qu'à la nature des relations sociales qui s'y développent. En ce sens, les différents schémas de mobilité que nous avons pu observer semblent se combiner avec le niveau d'adhésion de l'usager à un modèle de développement territorial centré sur le local que vient catalyser le tiers-lieu, à travers notamment la dynamique des relations sociales que ces lieux sont susceptibles d'impulser. Ces premiers résultats confirment le rôle des nouveaux espaces de travail collaboratif hors des métropoles comme potentiels vecteurs de l'ancrage territorial et leur capacité sous certaines conditions, relevant moins de politiques infrastructurelles que de politiques de développement local coordonnées, à favoriser des mobilités et, plus généralement, des modes d'habiter plus vertueux.

Partant de ces premiers résultats, qui ont permis d'objectiver pour partie les dimensions individuelles des mobilités autour des tiers-lieux de travail hors des métropoles, la poursuite de l'investigation dans le cadre de l'activité scientifique s'attachera à éclairer la politique publique des tiers-lieux et ses déclinaisons locales à l'échelle du contrat de coopération territoriale rennais. Nous chercherons ainsi à évaluer les différentes modalités d'adaptation de la politique publique à ces nouvelles « normalités » productives (Leducq et Ananian, 2022), en tâchant de comprendre comment les territoires se saisissent des valeurs associées à l'origine du phénomène de travail collaboratif, comment les différents échelons de l'action publique (contrat de coopération, intercommunalité, commune) se positionnent par rapport à ces expériences et quelle peut être la plus-value d'un système territorial coopératif pour le développement de ces politiques de tiers-lieux.

Bibliographie

Akhavan M., Mariotti I., Rossi F., 2021, « The rise of coworking spaces in peripheral and rural areas in Italy », Territorio - Sezione open access, 97-Supplemento, p. 35-42.

Aubert F., Aznar O., 2020, « Quel statut pour le rural face à l'affirmation des métropoles ? », dans Mainet H., Rieutort L. (dirs.), Métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux – Quelles interactions au service du développement territorial ?, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal (Collection Territoires), p. 15-30.

A'URBA, 2013, « Mailler le territoire en tiers lieux ? Étude qualitative et quantitative des usages potentiels en Aquitaine », A'URBA.

Baptiste H., Feildel B., Huyghe M., 2018, « Quelles capacités des traceurs GPS à rendre compte des pratiques de mobilité quotidienne ? Une application sur des territoires de faible densité en Indre et Loire (37, France) », Lucrările Seminarului Geografic « Dimitrie Cantemir », 46, 1, p. 41-64.

Bentayou G., Hasiak S., Marrel J., Perrin E., Richer C., 2019, « Les espaces de coworking : des outils au service de la mobilité durable ? », Cerema.

Burret A., 2017, Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service, Thèse de doctorat, Université de Lyon.

Cagé A., 2021, Des marges au centre: mettre le respect au cœur de relations métropolitaines, Paris, Plan urbanisme construction architecture (Les conférences POPSU), 37 p.

Cailly L., 2003, « Périurbain », dans Lévy J., Lussault M. (dirs.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, p. 706-708.

Dodier R., 2015, « Innover dans la mobilité : une nécessité pour rendre les campagnes périurbaines habitables ? », Géocarrefour, 90, 90/4, p. 297-306.

Feildel B., 2014, « La mobilité révélée par GPS : traces et récits pour éclairer le sens des mobilités périurbaines », Netcom. Réseaux, communication et territoires, 28, 1-2, p. 55-76.

Feildel B., Martouzet D., 2012, « La mobilité comme modalité de l'ancrage : enrichir l'évaluation de la durabilité des espaces périurbains », Recherche Transports Sécurité, 28, 3-4, p. 271-289.

Flipo A., 2020, « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité ? », Etudes rurales, n° 206, 2, p. 154-174.

Flipo A., 2021, « Tiers-lieux et espaces de coworking à la campagne : quel impact sur les mobilités ? », dans Demoli Y. (dir.), Peut-on se passer de la voiture hors des centres urbains ?, Paris, MSH Paris-Saclay Éditions, p. 231-248.

Flipo A., Lejoux P., 2020, « Les dimensions sociales et spatiales du coworking : un état de l'art », EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales.

Huyghe M., Baptiste H., Carrière J.-P., 2013, « Quelles organisations de la mobilité plus durables et moins dépendantes de la voiture dans les espaces ruraux à faible densité ? L'exemple du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 4, 3.

Jouffe Y., Belton-Chevallier L., 2013, « A "triple bind": local attitudes to the energy crisis. A theoretical discussion on the situation of low-income households in French periurban neighbourhoods », p. 54.

Knapp M.T., Sawy A., 2021, « Coworking Spaces in Small Cities and Rural Areas: A Qualitative Study from an Operator and User Perspective », dans Orel M., Dvouletý O., Ratten V. (dirs.), The Flexible Workplace: Coworking and Other Modern Workplace Transformations, Cham, Springer

International Publishing, p. 113-130.

Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dirs.), 2019, Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs…, Rennes et Montréal, Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université du Québec (Espace et territoires), 212 p.

Le Lab Ouishare, Choros, 2019, « Mille lieux. Objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires », Paris.

Leducq D., 2021, « Les espaces de coworking : des instruments de résilience territoriale pour l'après-Covid ? », Netcom. Réseaux, communication et territoires, p. 1-23.

Leducq D., Ananian P., 2022, « Nouveaux espaces de travail, tiers lieux et télétravail dans un monde post-Covid : quelles contributions à la ville durable et à la résilience des territoires ? », Netcom. Réseaux, communication et territoires, 36-1/2.

Lévy-Waitz P., 2021, « Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! », Paris, France Tiers Lieux.

Marinos C., Baudelle G., 2019, « L'émergence des tiers-lieux hors métropoles en Bretagne : une lecture par les profils et trajectoires de leur fondateur », dans Krauss G., Tremblay D.-G. (dirs.), Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs…, Rennes et Montréal, Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université du Québec (Espace et territoires), p. 41-60.

Rouvière C., 2016, « Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960 », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 133, p. 127-146.

Tomaz E., Moriset B., Teller J., 2022, « Rural coworking spaces in the Covid-19 era. A window of opportunity? », dans Mariotti I., Bednar P., Di Marino M. (dirs.), The COVID-19 pandemic and the Future of Working Spaces, Routledge, p. 1-14.

Partie 4.

Gestion de l’eau et systèmes alimentaires

Chapitre 7.
Ressource en eau, territoires et industries agro-alimentaires : stratégies d'économies et logiques d'arbitrage entre usages de l'eau

Emmanuelle HELLIER,
Université Rennes 2 – UMR 6590 ESO
Catherine LAIDIN,
Institut Agro Rennes-Angers – UMR 6590 ESO
Gaëlle PETIT,
Sciences Po Rennes – UMR 6051 Arènes

Questions scientifiques

La Bretagne fait face à un « effet ciseau » entre la baisse tendancielle de la ressource disponible et l'augmentation de la demande liée à la croissance urbaine, touristique et économique. Cet enjeu s'ajoute à celui de la dégradation de la qualité des eaux brutes, vis-à-vis de laquelle des entreprises sont contraintes de surveiller et d'améliorer leur traitement avant rejets (en particulier dans les territoires qualifiés baies algues vertes).

En Ille-et-Vilaine, la consommation d'eau (54,2 millions de m^3 en 2020) a connu une hausse de 9,6% sur 5 ans. Les entreprises agricoles et alimentaires y représentent 36% des 180 gros consommateurs d'Ille-et-Vilaine (150 sur le réseau d'eau potable, 30 hors réseau). Au sein de cette filière agro-alimentaire, une bonne partie des entrepreneurs industriels sont préoccupés par l'incertitude de la disponibilité de la ressource et par les contraintes réglementaires opposées aux demandes d'augmentation des volumes prélevés. Toujours dans ce domaine, la multiplication des recours juridiques des associations environnementales et la lenteur des avis rendus par l'administration sur les autorisations d'urbanisation dans des zones sous tensions d'alimentation en eau tendent à décourager des entreprises à s'implanter (abandon du projet d'usine de viennoiseries industrielles Bridor à Liffré, juin 2023).

En parallèle, avec l'acte III de la décentralisation, le paysage institutionnel de la prise en charge des petit et grand cycles de l'eau a largement été modifié : création de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations attribuée aux intercommunalités à fiscalité propre (Lois MAPTAM[1] en 2014 puis NOTRe[2] en 2015), transfert de la compétence assainissement jusqu'alors porté par les communes aux intercommunalités avec un échéancier progressif selon le niveau d'intégration des structures. Ces nouvelles compétences peuvent être exercées en propre par les intercommunalités elles-mêmes ou déléguées à d'autres structures.

Ainsi, notre interrogation est double. La première porte sur les stratégies des Industries Agro-Alimentaires (IAA) en matière de rationalisation des consommations d'eau, avec une attention portée sur leurs relations avec les pouvoirs publics gestionnaires de la ressource en eau. Comment les IAA se saisissent-ils des enjeux en faveur des économies d'eau au sein de leur entreprise ? Quelles actions mettent-elles en place ? Quels liens tissent-elles avec les pouvoirs

[1] LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
[2] LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

publics, notamment les EPCI à fiscalité propre dont les compétences se sont étoffées.

La seconde interrogation s'intéresse à la mise en œuvre au concret de l'action publique locale en matière d'économie d'eau, avec une attention portée aux relations qui s'établissent entre pouvoirs locaux et entreprises agro-alimentaires ? Quelles actions sont portées par les pouvoirs locaux en charge de la gestion de la ressource en eau pour réduire les consommations d'eau, notamment celles des entreprises agro-alimentaires ? Quelle forme concrète (actions ponctuelles, processus incrémental avec des actions de plus en plus exigeantes, restructuration complète des interventions et des partenariats au sein de l'action publique gérant la ressource en eau) prend la mise en œuvre de l'action publique en faveur des réductions des consommations hydriques des entreprises agro-alimentaires ?

Finalement, cette double interrogation nous invite à nous demander si les actions mises en place au sein de l'action publique concernant les économies d'eau des IAA contribuent à la transformation de l'action publique locale liée à la gestion intégrée de la ressource en eau, tant en termes de dispositifs socio-techniques que de gouvernance territoriale ?

Notre recherche s'est alors structurée autour de la problématique suivante :

Dans un contexte où des entreprises agro-alimentaires grosses consommatrices d'eau ont leur propre logique économique liée aux dynamiques de leur filière et du marché et où la régulation publique dans le domaine de l'eau est portée par une combinaison d'acteurs déconcentrés et décentralisés, comment coopèrent les acteurs privés économiques et les acteurs publics locaux en faveur d'une rationalisation des usages de l'eau ?

Cette problématique s'inscrit pleinement dans l'objectif général du contrat de coopération POPSU de documenter le renouvellement de la fabrique territoriale dans un jeu renouvelé d'alliances entre acteurs locaux, publics et privés. *Ainsi la problématique est à double sens :*

Comment ces dynamiques observables à propos des économies d'eau dans les IAA peuvent-elles alimenter les logiques et objectifs du contrat de coopération ?

Symétriquement, dans quelle mesure les constructions politiques en cours dans le cadre du contrat de coopération peuvent-elles jouer un rôle dans la mise en œuvre des interactions public-privé entre EPCI et IAA ?

Le cadre d'analyse investi est celui du projet POPSU croisant trois dimensions que nous avons déclinées en dimensions adaptées à notre propre recherche :

- **Dimension 1 : les adaptations au changement climatique mises en place par les acteurs locaux pour engager l'utilisation sobre des ressources :**
  - ♦ Comment les acteurs publics locaux et les IAA s'emparent-ils de la raréfaction de la ressource en eau ?
  - ♦ Comment font-ils face collectivement aux extrêmes hydro-climatiques ?
- **Dimension 2 : les coopérations et actions collectives engagées pour faire évoluer les dispositifs et leurs effets :**
  - ♦ Quelles mobilisations citoyennes sont engagées en faveur des économies d'eau ?

- Quelle est la gouvernance territoriale en faveur de la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de reconfiguration des systèmes locaux ?

- **Dimension 3 : les changements d'échelles dans la gouvernance territoriale :**
  - Comment les changements de périmètres institués dans la gestion de l'eau, de temporalités liées à la vie des projets (de la planification d'une stratégie à sa mise en œuvre concrète) et de récits territoriaux de l'avenir affectent-ils l'évolution de la gouvernance territoriale de la gestion de la ressource en eau ?

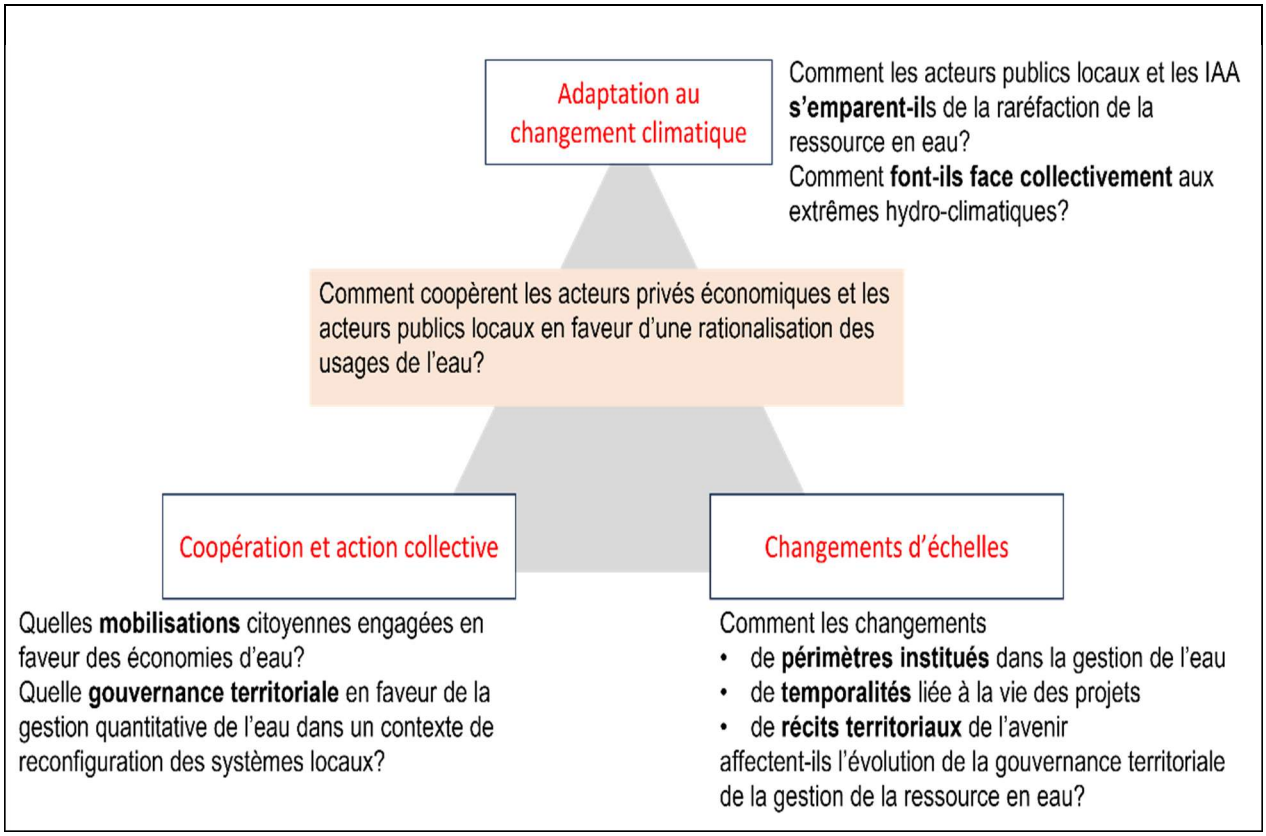

Cadre d'analyse pour l'activité 7 : Ressource en eau, territoires et industries agro-alimentaires : stratégies d'économies et logiques d'arbitrage entre usages de l'eau.

Activités et méthodologies mises en place

Ces activités se sont logiquement inscrites dans la feuille de route de cette activité « Économies d'eau et IAA » (cf. note d'orientation POPSU Transitions-Rennes de février 2023) ; mues par des travaux d'étude et de recherche encastrés dans nos formations de Master à l'Université, à l'Institut Agro et à l'IEP, ces activités ont apporté plusieurs éléments de réponse provisoires et intermédiaires à nos questionnements, pouvant alimenter les trois dimensions précédemment présentées (cf. partie résultats). Il ressort que les productions de travaux étudiants, réalisées dans un laps de temps de quelques mois, sont complémentaires les unes des autres.

1/ Pour rappel, cette feuille de route posait d'abord la nécessité d'identifier des études de cas pertinentes, de manière à constituer un terrain pour l'empirie, ce qui a été réalisé en fonction

des contacts préalables des acteurs partenaires (Rennes Métropole notamment) et en visant des profils territoriaux différents (urbain, périurbain, rural). Ont été contactées entre juin et octobre 2023 les Communautés de Communes de Montfort-sur-Meu (26721 habitants en 2021), Saint-Méén-Montauban (27084 en 2021 habitants), la Roche-aux-Fées (26910 habitants en 2021) et Dinan Agglomération (103533 habitants en 2021).

Sur ces quatre EPCI à fiscalité propre, trois ont donné suite, Roche-aux-Fées Communauté pourra être remobilisée ultérieurement le cas échéant.

Dans le cadre des ateliers de M2 ACT/Urbanisme-Aménagement (3 étudiant.e.s) Université Rennes 2 et M2 E2C (4 étudiantes) Institut Agro Rennes-Angers, encadrés par E. Hellier et C. Laidin, les étudiant.e.s ont mené une recherche documentaire sur les IAA présentes et sur les compétences - en propre, déléguées - de l'EPCI et les ont formalisées. Ces « terrains » ont été recontextualisés dans le système productif et dans le territoire (réseaux, flux, échelles) : CCI, organisations professionnelles, partenaires économiques…

Toujours comme indiqué dans la feuille de route, une enquête sur l'insertion territoriale de l'entreprise (Cooperl à Montfort, ou des entreprises plurielles à Dinan Agglo) a pu s'appuyer sur des entretiens semi-directifs en grande partie retranscrits. Il s'est agi aussi d'expliciter comment s'opère la régulation de l'usage de l'eau des IAA par les instances réglementaires et normatives (surveillance, autorisations, soutiens et aides publiques).

Enfin, ces deux ateliers ont exploré quelles places des EPCI à FP tiennent ou pourraient tenir dans le soutien aux initiatives privées et dans l'incitation aux économies d'eau des activités/équipements situés dans leur périmètre. Les types et l'intensité des coopérations public-privé développées présentaient un caractère hétérogène, et ont été précisées également dans le mémoire Sciences Po d'Aëla Mocaer par le biais de l'exemple d'Eau du Bassin Rennais.

> *EPCI et politiques d'économies d'eau. Le cas des IAA* ; Atelier de Master 2 Aménagement et Collectivités territoriales, UR2 (Louise Briand, Duncan Gaudin, Esteban Justome) ; rapport final : avril 2024, 35p. + annexes ; E. Hellier.
>
> *La compétence eau dans les intercommunalités de Dinan Agglo et de Saint Méen-Mautauban ;* Travail de groupe du Master 2 Eau Énergie Climat, Institut Agro Rennes-Angers (Yolaine Grataloup, Emilia Lane, Louise Lebrun, Lison Lepilleur), janvier 2024 ; C. Laidin

2/ Autre point de la feuille de route, l'enquête devait s'intéresser symétriquement aux stratégies d'économies d'eau développées par les acteurs économiques et évaluer leur autonomie stratégique plus ou moins forte par rapport aux régulations et interventions publiques.

Ainsi, le mémoire d'Aëla Mocaer en sciences de gestion et management des organisations a analysé la place de l'eau dans le fonctionnement des process de transformations agro-alimentaires, dans la vie de ces 'entreprises et dans leur stratégie de maîtrise des consommations d'eau au sein de leur stratégie économique et environnementale ; ont été investiguées, en 2024, des entreprises du domaine de l'abattage et de la transformation de la viande. Les choix de référents enquêtés ne se sont pas limités au périmètre du territoire de coopération ; un acteur du Finistère a été enquêté, considérant que les types de stratégies sont

dépendantes de considérations liées aux filières plus qu'aux territoires.

> *L'adaptation d'un territoire face aux défis liés au dérèglement climatique : la rationalisation de l'eau dans le cas de l'industrie agroalimentaire et de ses parties prenantes,* Mémoire de Master 4e année - Sc Po Rennes - séminaire Transitions et Responsabilité Sociétale des Organisations, 195 p. ; G. Petit.

3/ En parallèle de la feuille de route initiale, un travail de recherche en sociologie politique a parcouru la temporalité d'un projet d'implantation agro-industriel, dans l'idée d'éclairer les chaînes causales et interactives de l'action entre stratégies privées, politiques publiques et mobilisation de la société civile. L'évolution des configurations et coalitions d'acteurs mais aussi l'évolutivité des argumentaires médiatisés font apparaître la tension sur la ressource en eau comme un sujet structurant pour la construction et l'évolution du rapport de force entre les acteurs.

Ce travail mené par Titouan Bouhier, connexe au programme POPSU, permet d'affiner la lecture de types de positionnements moins explorés par les trois travaux d'étudiants précédents, en particulier ceux des élus communautaires, des élus régionaux, des associations citoyennes et de dirigeants d'industries agro-alimentaires autres que l'abattage-viande.

> *« Décroissant plutôt que des croissants ! ». Fabrique d'une mobilisation environnementale et de ses effets sur un projet agro-industriel en Bretagne. Le cas de l'usine Bridor à Liffré ,* Mémoire de Master 2 Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique, ScPo Rennes, juillet 2024, 214 p. ; S. Ollitrault, D. Schrijen ; E. Hellier (stage ESO janvier-mars 2024).

Les démarches méthodologiques sont assez similaires d'un mémoire à l'autre, à savoir des approches qualitatives par l'enquête par entretiens de visu (ou à défaut à distance) et observation de terrain. Le rapport d'atelier de Master 2 en Aménagement accorde une importance spécifique à la représentation des processus dans l'espace et emploie pour ce faire les techniques cartographies. Le mémoire de Master 2 en Sciences Politiques s'est quant à lui attaché à la production d'une base de données issue d'une recherche et d'une collecte de données sous *Europresse* au sujet des mobilisations environnementales dans le cadre d'un projet industriel (périmètre Bretagne à quatre départements).

L'ensemble de ces études et recherches ont suivi une démarche classique en sciences sociales, avec l'accompagnement des encadrantes et en tirant partie des échanges inter formations formels et informels, à savoir :

Une phase de contextualisation :

- Synthèse de la littérature grise, de rapports institutionnels, d'études catégorielles (Rapport SMG35 pour l'eau potable etc.)
- Éclairage des enjeux par des travaux de recherche/articles scientifiques (cf. bibliographie)
- Production d'une note de synthèse « La problématique de l'eau dans le Contrat de Coopération » réalisée par Thomas Salaun, sous la direction de Gwenaël Bodo (8 pages, janvier 2023, note interne DIRCOVE Rennes Métropole), communiquée à l'équipe de recherche

Un travail original d'acquisition du matériau original :

- Visite de terrain Cooperl Montfort, mutualisée avec le mémoire INSA-Sciences Po/Aëla Mocaer, et encadrée par Gaëlle Petit
- Entretiens semi-directifs sur grille d'entretien (connues de l'ensemble des étudiant.e.s < échange des trames) : une trentaine d'entretiens semi-directifs, la moitié avec acteurs publics, l'autre moitié avec acteurs privés économiques et associatifs. NB. Certains acteurs ont été interrogés dans le cadre de plusieurs travaux d'ateliers et mémoires : Dinan Agglo, Eau du Bassin rennais

Modalités de traitement et restitution :

- Retranscription des entretiens
- Analyse thématique sur la base de grilles spécifiques à chaque travail
- Cartographie des territoires de l'eau (bassins hydro, gestionnaires, opérateurs…), des territoires de coopérations
- « Cartographie » des réseaux d'acteurs

Les limites identifiées dans ces travaux sont essentiellement des biais liés aux courtes durées des investigations d'ateliers, le mémoire de M2 en sociologie politique (Titouan Bouhier) reposant sur le panel d'enquête le plus étendu et diversifié, le mémoire lui-même étant le plus analytique. Nous avons retenu les aspects suivants :

- Influence de l'ordre des entretiens et des personnes interrogées sur la teneur des résultats
- Difficulté de l'accès au terrain : temps imparti, créneaux imposés, modalités de réalisation des entretiens (visio parfois)
- Mise en avant des acteurs les plus engagés (IAA « bonnes élèves ») + biais d'un EPCI délégant ses compétences à Eau du Bassin Rennais
- Regards nouveaux et extérieurs de jeunes chercheurs sur ces sujets, avec des faiblesses analytiques pour décrypter le jeu politique (*policy* et *polity*)
- Complexité du domaine d'action publique

Résultats provisoires selon les 3 dimensions

Dimension 1 : les adaptations au changement climatique mises en place par les acteurs locaux pour engager l'utilisation sobre des ressources :

- Comment les acteurs publics locaux et les IAA s'emparent-ils de la raréfaction de la ressource en eau ?

Tout d'abord, la question des rejets des IAA est particulièrement sensible sur le plan réglementaire, comme pour toute installation de type industriel (une station d'épuration par exemple), avec une attention particulière portée aux matières organiques et à la bactériologie. L'application des prescriptions réglementaires de qualité de rejet d'eaux traitées vise la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Simultanément, la quantité d'eau

rejetée après usage est extrêmement importante aussi, car de cette quantité dépend le maintien du débit du cours d'eau récepteur et le bon fonctionnement bio-physique et chimique de ce cours d'eau (en particulier de la vie aquatique). Ainsi, tant les prélèvements que les rejets sont garants de la continuité du grand cycle de l'eau.

Du point de vue des IAA enquêtées, il apparaît que la maîtrise du fluide « eau » dans les usages et dans le process de production participe d'une stratégie financière générale comprenant avec les autres coûts de fonctionnement et d'investissement, en particulier les coûts de l'énergie. Les propos convergent pour souligner que l'investissement dans des technologies de réutilisation des eaux a été ralenti, les industriels étant en attente de la promulgation du décret sur la réutilisation des eaux usées traitées qui est intervenue en janvier 2024. Nous poursuivrons nos investigations en année 3 du POPSU auprès des mêmes interlocuteurs pour repérer si les actions reportées ont pu être mises en œuvre telles qu'initialement conçues ou si l'entreprise a reformulé ses priorités, en fonction d'autres éléments.

Un des éléments de décision d'action est d'ailleurs constitué par le « signal prix ». Pour l'heure, le prix du service d'eau pour les IAA est relativement bas, en tout cas il n'est pas déterminant sur la décision de baisser drastiquement les consommations. Il s'opère plutôt un suivi de l'usage et de la consommation d'eau du réseau potable par l'équipement en compteurs ; le chiffre de 68% d'entreprises IAA équipée de compteurs dans le département est avancé et confirmé par plusieurs acteurs, qui précisent que les plus grosses IAA en possèdent plusieurs au sein d'une même usine. Le suivi à partir d'un équipement plus fréquent en compteurs constitue donc une piste d'accroissement de la maîtrise des prélèvements et consommations d'eau du réseau d'eau potable. Notons que ce type d'actions s'inscrit dans la confiance des gestionnaires de l'eau dans les solutions techniques pour diminuer les consommations d'eau. Par ailleurs, la connaissance des prélèvements d'eau brute par les IAA n'a pas été acquise lors de l'enquête ; ce sera un point à élucider, ou du moins à approcher en année 2.

Il ressort que la tension liée au risque de rupture d'approvisionnement en eau est une préoccupation et un levier pour l'action des IAA actuellement plus puissants que le niveau de prix du service d'eau. Les alertes climatiques de la sécheresse 2022 ont renforcé une crainte de la « coupure d'eau » déjà latente depuis plusieurs années pour ces acteurs économiques. Pour l'heure, les arrêtés préfectoraux pour faire face à la sécheresse de l'été 2022 en Bretagne (alerte et alerte renforcée) ont accordé des dérogations aux entreprises en « flux poussé » c'est-à-dire ne pouvant pas interrompre leur production du fait d'une non-conservation de leurs produits et d'un caractère vital de leurs produits.

In fine, les pistes signalées par les recherches en sciences de gestion portent sur la mise en œuvre d'adaptations à l'échelle de l'activité des industries et IAA, la consommation d'eau et de fluides étant tempérée par des changements structurels dans la production : rationalisation des références produits, investissement à long terme…

- Comment les acteurs publics et privés économiques font-ils face collectivement aux extrêmes hydro-climatiques ?

La dimension d'action collective réunissant des parties prenantes publiques et privées constitue

une zone d'ombre à éclairer par cette recherche, d'autant plus que les travaux menés lors de cette année 1 mettent en évidence des interactions plutôt ténues et des démarches volontaires seulement réalisées par de grosses collectivités. Autrement dit, les acteurs témoignent d'un intérêt certain pour cette question des économies d'eau – sous l'impulsion du Plan Eau gouvernemental (-10% de consommation dans tous les secteurs d'usages d'ici 2030) et de problématiques de tensions locales sur l'allocation de la ressource.

L'action publique d'incitations et d'appuis des collectivités territoriales est limitée par les moyens institutionnels, humains et financiers. Les collectivités n'ont pas non plus de compétence Police de l'eau pour le contrôle, la réglementation, et la sanction des activités économiques. Néanmoins, les structures rennaise et dinanaise font état de leur avancée déterminante dans la connaissance des consommations des entreprises de leur territoire, si bien qu'elles sont en mesure d'entrer en dialogue avec elles de manière formelle pour évoquer des mesures de rationalisation à la fois de court terme et de moyen terme, telles que le report temporel du lavage des quais à des périodes pluvieuses. A moyen terme, les opérations ECODO ou assimilées conduisent à sensibiliser les usagers particuliers et collectifs, sociaux ou économiques aux dispositifs hydro-économes. Eau du Bassin Rennais avait constaté une baisse de consommation en été 2022, mais cette tendance s'est inversée. La pérennisation des effets des actions publiques est donc en jeu.

Dimension 2 : les coopérations et actions collectives engagées pour faire évoluer les dispositifs et leurs effets :

- Quelles mobilisations citoyennes sont engagées en faveur des économies d'eau ?

De manière générale, le travail en sociologie politique a mis en évidence une répartition inégale des mobilisations environnementales bretonnes, l'Ille-et-Vilaine étant concernée par un nombre plus faible de mobilisations que les trois autres départements bretons (d'après la revue de presse systématisée menée par le jeune chercheur). Par ailleurs, la mobilisation environnementale précisément étudiée (projet d'usine Bridor à Liffré, 2020-2023) ne portait pas seulement sur l'objet des consommations d'eau mais aussi sur la consommation d'espace dédiée à cette implantation industrielle et sur la vocation exportatrice de cette unité productive.

Le mémoire, qui propose une chronologie très fine de l'histoire du projet et une analyse relationnelle et causale du projet, indique très clairement que la thématique de la tension sur la ressource en eau est mise en avant par la médiatisation du conflit d'environnement, alors qu'elle n'est pas évoquée au départ par la coalition d'opposants. Les mécanismes sociaux de l'abandon du projet montrent que les effectifs de personnes mobilisées étaient relativement faibles, mais que la force symbolique de l'action collective est croissante au cours du rapport de force, du fait de l'agrégation du plusieurs organisations autour d'un « entrepreneur de cause » et un leadership bien identifié et multi ressources.

Finalement, le *process tracing* effectué dans ce mémoire montre que la « coalition de croissance » fondée sur la création d'emplois, composée de certains élus et de l'entreprise, est fragilisée par l'insécurisation juridique du projet (4 recours).

- Quelle est la gouvernance territoriale en faveur de la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de reconfiguration des systèmes locaux ?

Les arrêtés sécheresse de 2022 ont eu un effet d'entrainement sur les politiques des IAA et des acteurs publics, donnant lieu à une mise à l'agenda généralisée de la problématique des économies d'eau. Plusieurs dispositifs législatifs, qui lèvent des verrous réglementaires et techniques, s'accompagnent de programmes volontaristes et incitatifs, dont il faut mesurer les potentiels « effets d'aubaine ». La double piste « signal prix » et tarification progressive semble difficile à manier pour les collectivités, qui sont réticentes à la progressivité par tranches tout en supprimant la dégressivité au profit de tranches planchers ; leur réticence vient du fait d'appliquer les mêmes tarifs de services d'eau aux gros consommateurs privés et aux équipements publics, tels que les hôpitaux, gros consommateurs aussi.

Du point de vue de la gouvernance et des interactions public-privé, les premiers travaux réalisés fin 2023 par les étudiants en Aménagement ont identifié le rôle médiateur des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), via leur réseau régional, pour orienter les entreprises vers les aides à mobiliser ; les collectivités rennaise et dinanaise indiquent quant à elles qu'elles traitent directement avec les IAA pour leurs programmes de soutien aux économies d'eau. Ces collectivités soulignent l'importance de la communication entre l'EPCI et les entreprises du territoire pour anticiper les tensions et se mettre d'accord sur la modulation temporelle des consommations. Les IAA indiquent quant à elles que le montant de financements d'études ou d'audits par le programme ECOD'O des CCI reste faible et non incitatif. Elles ne mentionnent pas symétriquement les réunions directes qu'elles tiennent avec la collectivité rennaise.

En creux, les enquêtes traduisent un certain « effacement des instances de délibération de l'eau (Commissions Locales de l'Eau CLE/Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE) », au profit des instances EPCI à fiscalité propre ou leurs délégataires. L'attribution de la compétence GEMAPI et le transfert progressif de la compétence assainissement des communes aux EPCI à fiscalité propre bousculent les places et les rôles au sein de l'action publique locale, avec un renforcement des compétences straétgiques des acteurs généralistes (EPCI à fiscalité propre) et de leurs délégataires, et un affaiblissement politique de la planification portée par les SAGE, dans un contexte où la décision de la Préfecture est souveraine.

Du point de vue des coopérations territoriales au cœur de ce POPSU, l'état de nos recherches a mis en évidence une appétence de collectivités « pilotes » pour le dialogue avec les gros consommateurs d'eau, Dinan Agglomération ayant créé un poste spécifique en la matière. En revanche, à ce stade, l'enquête ne permet pas de détecter de dynamiques d'échanges entre collectivités, entre EPCI sur des actions concertées d'économies d'eau auprès des gros consommateurs. Il reste à interroger d'autres acteurs, tels que le SMG 35, qui peut identifier des dynamiques d'échelle intra (voire inter ?) départementales, entre syndicats mixtes de production et EPCI… Pour l'heure, le rapport entre EPCI et collectivités s'opère plutôt sur le mode de la délégation de compétences (ex CC Montfort sur Meu vis-à-vis d'Eau du Bassin Rennais) et des transferts d'eau (entre syndicats, au sein des syndicats).

Dimension 3 : les changements d'échelle dans la gouvernance territoriale :

- Comment les changements de périmètres institués dans la gestion de l'eau, de

temporalités liées à la vie des projets (de la planification d'une stratégie à sa mise en œuvre concrète) et de récits territoriaux de l'avenir affectent-ils l'évolution de la gouvernance territoriale de la gestion de la ressource en eau ?

Échelles institutionnelles

En lien avec l'échantillon de collectivités investiguées, nous avons pu mettre en avant le rôle de la taille de la collectivité dans la connaissance des consommations d'eau sur le territoire de compétence, ainsi que dans la capacité à établir et animer un dialogue avec les entreprises du territoire. On peut donc discerner la mise en place d'espaces de dialogue entre institutions et entreprises, ce qui constituerait une évolution ou un changement dans les modalités de gouvernance territoriale (hypothèse à consolider en fonction de la littérature).

L'autre changement institutionnel relevé simultanément concerne la consolidation des territoires de compétences des gestionnaires locaux, au travers du fonctionnement de la collectivité Eau du Bassin Rennais à laquelle Rennes Métropole délègue les compétences de production, adduction et distribution d'eau potable jusqu'en 2023 (la Métropole exerçant en direct la compétence assainissement des eaux usées et eaux pluviales). La taille d'EBR est importante au sein du territoire de coopération : elle couvre actuellement 56 communes et 240 000 abonnés pour 24 millions de m^3 annuellement distribués et plusieurs EPCI à fiscalité propre[1].

Enfin, l'enquête confirme la continuité des modes d'action des régulateurs de niveau supra porté par l'État ou son agence publique, l'Agence de l'Eau, qui peut jouer un rôle de levier sur les projets innovants et qui conserve une mission de contrôle des prélèvements, des rejets et de collecteur de redevances. La Préfecture, la DREAL et les DDTM sont quant à elles responsables de l'application réglementaire des normes, arrêtés, zones de restrictions…, autrement dit de la Police de l'Eau.

Échelles temporelles

Comme indiqué ci-dessus au travers d'espaces de dialogue et de consolidation des interlocuteurs publics locaux, le but pour la collectivité est d'alerter les IAA et d'anticiper avec elles les moments de tension sur la ressource en eau pour échelonner et répartir temporellement les types d'usage de l'eau. On touche ainsi aux échelles temporelles de l'action publique ainsi qu'aux démarches d'adaptation des usages aux changements hydro-climatiques.

A partir des analyses précédentes, quatre types de temporalités de l'action sont distingués pour les coopérations en devenir entre acteurs publics et IAA : (1) Le temps long de l'optimisation des process – qui peut s'accélérer lors de changements de normes ou d'autorisations de pratiques nouvelles/alternatives ; (2) Le temps court de l'adaptation aux arrêtés sécheresse et de leur mise en œuvre territoriale (via les DDTM) ; (3) Le temps souple du « dialogue territorial » qui ne répond pas à des injonctions externes mais repose sur une action volontariste de plus en plus urgente néanmoins ; (4) Le temps contraint des réformes territoriales et les délégations de

[1] https://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/qui-sommes-nous/le-territoire-de-la-collectivite-eau-du-bassin-rennais/

compétences GEMAPI s'articule avec ces temporalités dans le sens où de ces redistributions de compétences dépendent les responsabilités publiques en matière d'économies d'eau et de gestion de la ressource en eau.

Échelles territoriales

Déjà abordées ci-dessus dans la dimension institutionnelle, les échelles territoriales des actions d'économies d'eau sont multiples : nationale, régionale, locale. Les filières et entreprises IAA, au-delà de leurs sièges sociaux nationaux et des organisations de filières (porc, lait…), se sont constituées en réseaux ou associations régionales ou interrégionales (Association Bretonne des Entreprises Alimentaires ABEA ; Valorial Bretagne-Normandie…). L'extension de la coordination de réseaux militants écologistes et altermondialistes dans l'espace rennais est simultanément mise en évidence dans le mémoire en sociologie politique autour des mobilisations environnementales ; ces dernières étaient déjà structurées autour d'une Coordination pour l'Eau d'une dizaine d'associations ou organisations (Nature en Ville, CFCV, ATTAC, Fédération Léo Lagrange…).

Nos interlocuteurs à Montfort Communauté nous signalent aussi l'Intervention des territoires de l'eau, tels que ceux des bassins-versants/établissements publics, pour l'alerte sur les évolutions de débits, ce qui nuance la notion d'effacement politique des CLE/SAGE indiquée plus haut en introduisant un rôle opérationnel à la structure de bassin.

Enfin, pour nos interlocuteurs publics, il s'agit aussi d'intégrer les territoires de l'aménagement, du développement économique et de l'urbanisme dans la construction des politiques de l'eau en cours : un outillage réglementaire est utilisable pour limiter la constructibilité des sols et orienter le type de développement, et donc de demande en eau. L'articulation de cette activité n°7 avec l'axe 1 (ZAN) est ici identifiée.

En somme, durant cette première année, le travail de l'activité n°7 s'est efforcé de saisir les modalités de relations entre des EPCI et collectivités d'une part, et des entreprises agro-alimentaires de leur territoire, d'autre part, dans le cadre de l'opérationnalisation des démarches d'économies d'eau. La démarche de questionner plusieurs tailles d'EPCI s'est avérée fructueuse puisqu'elle a révélé des différences dans l'intensité des relations et dans les modes de relations selon la « surface » territoriale et organisationnelle de la collectivité ou de l'EPCI concerné. Nous poursuivrons en année 2 cette logique d'analyse en investiguant de nouveau une communauté de communes et une communauté d'agglomération pour confirmer les premiers résultats. Par ailleurs, la question de la coopération territoriale au sens de collaborations entre EPCI et collectivités reste ouverte dans le cadre des politiques de rationalisation des usages de l'eau et des économies d'eau. Le Syndicat Mixte de Gestion 35, qui possède un observatoire sur l'Alimentation en Eau Potable à l'échelle départementale, et l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne, expert des données environnementales DREAL-Région Bretagne, pourront sans doute éclairer un certain nombre de processus repérés et suivis à l'échelle locale.

Bibliographie

Barone S.,Mayaux P.-L., 2019, Les politiques de l'eau, Clefs/Politique, LGDJ In extenso.

Barbier R., Barraqué B., Tindon C., « L'eau potable pourrait-elle devenir un bien commun ? », Développement durable et territoires, Vol. 10, n°1 | Avril 2019 [En ligne]

Belaïdi N., « L'eau de la rareté économique aux considérations de développement durable : une ressource pluridimensionnelle », p.11-25, in Belaïdi N. (dir.), Eau et sociétés. Enjeux de valeurs, Bruylant, Coll. Droits, territoires, cultures, 2012, 248 p.

Bouleau G., « Le bleu de l'anthropocène », Natures, Sciences, Sociétés, vol.29, 2021/2, p. 128-129 [En ligne]

Boyer A.-L., Le Lay Y.-F., Marty P., « L'adaptation urbaine à la rareté de l'eau à Phoenix et à Tucson (Arizona) : une approche de political ecology », Cybergéo European Journal of Geography, doc 1002, 2022, 36p. [En ligne]

Club des économies d'eau, « Huit lauréats décrochent les prix nationaux », Communiqué de presse, 22/11/2022, 2p.

Hellier E., « La récupération domestique des eaux de pluie comme mode alternatif de gestion de l'eau : dimensions territoriales et enjeux urbanistiques actuels », Territoire en mouvement, 25-26 | 2015 [En ligne

Observatoire de l'Eau potable en Ille-et-Vilaine, Rapport annuel des services Producteurs et distributeurs Edition 2022 – Données 2020, Eau35 (Syndicat Mixte de Gestion), 19p. [En ligne]

Observatoire de l'Environnement de Bretagne (OEB), Les chiffres-clés de l'eau en Bretagne (édition 2022), Données et analyses, DREAL, AELB, Région, 51 p.

Strosser P., Montginoul M., 2014, « Vers des marchés de l'eau en France ? Quelques éléments de réflexion », in Falque M. (dir.), L'eau entre réglementation et marché, Johanet, p.265-294.

Quellier-Dubuisson Sophie, « La sobriété ne peut pas reposer seulement sur les individus », par Laure Cailloce, Le Journal du CNRS, 23/11/2022 [En ligne]

Chapitre 8.

Contribution des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) à la durabilité et à la souveraineté alimentaire des territoires

Gaëlle PETIT,
Sciences Po Rennes – UMR 6051 Arènes
Sybille DUCHAINE,
ONIRIS – UR 472 Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique

Contexte de l'activité scientifique

Face à la multiplication des défis de la transition écologique, le sujet alimentaire et notamment celui de la (re)territorialisation des filières et/ou d'une nouvelle structuration des chaînes de valeur agroalimentaires dans un périmètre territorial (ou local), est majeur. La montée en puissance des systèmes alimentaires territoriaux (SAT) pourrait augmenter la performance et la résilience de nos systèmes de production-transformation-consommation, au sens du développement durable. Inscrites à l'agenda politique de nombreuses collectivités territoriales, les SAT, aujourd'hui promues par la Loi Egalim (30 Octobre 2018), s'appuient sur une volonté politique d'installation ou soutien d'unités de transformation et d'optimisation logistique, pour favoriser le développement de systèmes alimentaires en lien avec les territoires.

Paradoxalement, la performance environnementale des FAT n'est toujours pas démontrée. Des indicateurs de performance rapportés à l'unité de « produit local » (exemple un kg de farine de blé ou un kg de tomate) ne sont pas significativement meilleurs que ceux des unités conventionnelles, voire moins performants. Ces résultats interrogent sur la possibilité d'un déploiement à grande échelle du modèle « local », dans la perspective de remplacement du modèle conventionnel. Ils raniment le débat entre le rôle de chaque modèle, celui reposant sur les chaînes locales vs. globales, dans le soutien des modes d'approvisionnement et de consommation alimentaires plus durables.

Objectifs

Les pertes et gaspillage alimentaires représentent en France près de 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros (ADEME, 2016). Pour les secteurs de la transformation des produits alimentaires, la part de ces pertes et gaspillage est évaluée à près de 21 % contre près de 30 % pour les étapes de production et de consommation. Au niveau de la distribution, la restauration collective pour les établissements de santé, pour les écoles, lycées, universités représente le deuxième volume de pertes et de gaspillage alimentaire le plus important derrière la restauration commerciale (Stuart, 2013). Dans le cadre de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), la France s'est dotée d'un objectif global de réduction du gaspillage de 50 % au niveau national entre 2015 et 2030, cohérent avec l'objectif 12.3 de développement durable des Nations Unies (ODD).

Par ailleurs, depuis 2016, de nombreux projets de relocalisation de la production alimentaire

ont vu le jour (Rochdi, 2020). Des premières initiatives locales ont été testées. Les décideurs engagés souhaitent animer une réflexion avec les acteurs du territoire pour réactualiser la stratégie de développement durable des Communautés de communes (Agenda 21 et Plan Climat Air Energie Territorial). En plus de mener des actions qui relèvent de ses compétences métiers (alimentation, déchets, transports, aménagement du territoire), l'objectif est, d'une part, d'impulser et/ou amplifier une dynamique collaborative et, d'autre part, d'accompagner et faciliter la mise en place d'actions par les acteurs du territoire eux-mêmes. Dans ce contexte, identifier les freins et leviers pour réduire le gaspillage à la source pourraient permettre de construire une chaîne de valeur alimentaire plus performante à l'échelle d'une zone urbaine et périurbaine comme la ville de Rennes.

Face à ces nouvelles réglementations, la restauration collective a dû, et doit encore s'adapter et innover (Legifrance.gouv). En distribuant 3,7 milliards de repas par an (Syndicat national de la restauration collective, 2019) la restauration collective apparaît comme un levier majeur de progrès pour accélérer la transition alimentaire (santé, durabilité, égalité d'accessibilité). Néanmoins, souvent, la démarche de relocalisation de la production alimentaire est initiée à l'amont, grâce par exemple à l'installation de producteurs dans les zones périurbaines. Pour autant, l'absence de réseaux de transformation et de distribution locaux reste une limite forte au développement de ces projets (Esnouf et al., 2013). Aujourd'hui, une partie des acteurs de l'amont rapporte des difficultés à se mettre en lien avec les acteurs de l'aval, par exemple ceux de la restauration collective. Ils font notamment face à la concurrence d'une offre non locale, mais proposant des prix plus attractifs.

L'objectif de cette note de recherche est ainsi de préfigurer l'étude des déterminants conduisant à la contribution de la restauration collective publique à la résilience alimentaire des territoires et, notamment, par l'ajustement potentiel entre l'offre de produits et la demande au travers de dispositifs tels que les Plans Alimentaires Territorialisés (avec un focus potentiel sur la filière territorialisée de produits carnés) ; également par la recherche d'une échelle de coopération performante entre acteurs socio-économique.

Revue de littérature

La croissance continue de nos sociétés face au changement climatique et des préoccupations de sécurité alimentaire ont conduit notamment les zones urbaines à repenser leur approvisionnement alimentaire. Un intérêt croissant pour la production d'aliments dits « locaux » et pour une réduction du nombre d'acteurs dans les chaînes de valeur alimentaires dans les « circuits courts » peut être observé (Benis and Ferrão 2017). Ce phénomène est par ailleurs accru par des crises sanitaires telles que celle du Coronavirus en 2020. En effet l'interconnexion entre environnement, durabilité, sécurité et alimentation est forte. En France, la Loi Egalim prévoit qu'au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Or, la restauration collective représente chaque année 3,7 milliards de repas servis en France. C'est un levier majeur de progrès pour accélérer la transition alimentaire (santé, durabilité, égalité d'accessibilité).

Bodirsky et al. (2022) montrent que les transitions des systèmes alimentaires passent par la combinaison de plusieurs mécanismes et instruments de politiques publiques. L'enjeu de ces transitions consiste à faire passer les organisations qui « nourrissent » — au sens premier du terme — d'un régime de destruction de la nature et d'aggravation des « causes » des dérèglements environnementaux et sociétaux à un nouveau régime, juste et résilient (Martin et al. 2020), suivant une logique de réparation des dommages (Valiorgue 2020). Il s'agirait dès lors d'assurer que production, transformation, distribution et consommation de nourriture soient durables et justes, tant pour l'humain que pour le non-humain (Gottlieb and Joshi 2010). Ces contingences entre les systèmes alimentaires et le vivant ont un impact fort sur les modalités d'organisation, de localisation des productions et des transformations des produits (Labatut, Munro, and Desmond 2016; Rastoin and Ghersi 2010). Elles favorisent également la tendance des organisations à s'appuyer sur des processus de normalisation et de standardisation permettant de maîtriser la qualité des produits/services (Jacobides and Winter 2005).

La transition socio-environnementale des systèmes alimentaires implique donc de rapidement identifier et mettre en œuvre des trajectoires plus soutenables et inclusives, prenant en compte une multiplicité de visions, de valeurs et de publics concernés par le vivant. Aujourd'hui le concept de souveraineté alimentaire, est utilisé dans la sphère médiatique et politique comme un outil de lutte contre la fragilité de nos approvisionnements et le manque d'autonomie française et européenne sur l'alimentation (Beacham 2018; Fleurbaey and Leppanen 2021; Newton et al. 2020; Shrivastava 1994; White 2020). La souveraineté alimentaire se veut être une alternative par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC. Au niveau local, elle est caractérisée par la Région Bretagne dans un rapport sur l'alimentation à l'horizon 2050, par la « possibilité d'organiser le système alimentaire d'un territoire selon les choix politiques de ses habitants, en particulier pour ce qui relève des conditions sociales et environnementales de production ».

Le soutien à l'émergence et la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) depuis 2016 (Darrot et al., 2019) favorisent un ancrage territorial des approvisionnements (Collard Dutilleul et al., 2016). La loi Egalim et la loi Climat et Résilience encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective du secteur public et des établissements du secteur privé (article L. 230-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime), avec une exigence d'au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion. Il n'est donc pas ici question de rendre obligatoire un approvisionnement local même si un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER, 2021) souligne bien que l'engagement supplémentaire des collectivités publiques doit passer par une place renforcée des producteurs locaux dans l'approvisionnement de la restauration collective publique, et par une aide à la structuration de leur offre. La forte attente d'approvisionnement local est un des constats que font Fernandez-Iñigo et al. (2022) suite à une enquête auprès de 568 cuisines. Malgré l'interdiction d'inclure un critère géographique dans les marchés publics, les auteurs constatent que les opérateurs insèrent des critères comme l'obligation de faire visiter l'exploitation pour l'agriculteur livrant ses produits, ou bien celle de venir les présenter.

La forme la plus emblématique de reterritorialisation de l'alimentation en France est le circuit

court de proximité (CCP) qui favoriserait une meilleure interconnaissance entre producteurs et consommateurs (Praly et al., 2014). En s'appuyant sur les travaux de l'école de la Proximité (Bouba-Olga et Grossetti, 2008 ; Rallet and Torre, 2004 ; Torre et Beuret, 2012), différents auteurs analysent la construction de circuits de proximité mettant en contact direct les producteurs et les consommateurs, mais également ceux qui font intervenir un intermédiaire comme un détaillant ou un grossiste (Praly et al., 2014). Au-delà de la proximité géographique mesurable en distances kilométriques, la proximité organisée se réfère à l'appartenance à un réseau d'interconnaissance ou de similitudes dans les cadres cognitifs de l'action. Les auteurs insistent sur le rôle clé de la densité des interactions (formelles et informelles) entre acteurs et sur les différents types de proximités (spatiale, fonctionnelle, relationnelle, institutionnelle) en jeu (Kacioui et al., 2021). Ainsi la proximité relationnelle établie concourt au bon fonctionnement de l'organisation logistique et des activités, contribuant ainsi à leur pérennisation et à une transition de nos modes de production et de consommation (Maréchal et al., 2019 ; Chevallier et al., 2014). Un enjeu clé des CCP est l'établissement d'un mode de gouvernance et de mécanismes de construction de règles et de régulation des collectifs logistiques (Raimbert, Raton, 2021). Au-delà de l'impact environnemental des CCP, ce sont les dimensions économique (assurer la viabilité économique, meilleure valorisation) et sociale (tisser des relations avec les autres acteurs du système alimentaire, y compris les consommateurs) qui déterminent prioritairement l'implication des producteurs dans ces circuits (Alonso Ugaglia et al., 2020).

Méthodologie, terrain et objet d'étude

Le Projet alimentaire territorial (articles L.1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) est un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs (foncier agricole, installation d'agriculteurs, structuration de filières, transition agroécologique, etc.), transformateurs, distributeurs (logistique, approvisionnement de la restauration collective, circuits de proximité, etc.), consommateurs (accès à une alimentation de qualité pour tous, éducation alimentaire à la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire, gastronomie et culture culinaire, etc.), collectivités territoriales et acteurs de la société civile. Il met en cohérence des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité. Le PAT répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et peut revêtir une dimension économique, environnementale et/ou sociale. Il est aujourd'hui mis en évidence que les PAT sont des outils clefs pour développer la résilience alimentaire des territoires.

Les porteurs de ces projets sont variés. Il peut s'agir de collectivités mais aussi d'association, de gestionnaires d'espaces naturels, de chambres d'agriculture, de SCIC. Il existe aussi une grande hétérogénéité entre les échelles concernées (communes, communautés de communes, pays, parcs, département, métropoles par exemple) ; mais aussi dans les caractéristiques des territoires et acteurs concernés (localisation géographique urbaine ou rurale, acteurs institutionnels, privés, associatifs). Souvent les PAT sont également en lien avec différents dispositifs existants (scot, PCAET, CLS, etc.)

L'effet de la proximité organisée, étudiant les périmètres de coopération et de gouvernance entre acteurs ne permet pas toujours de créer suffisamment de liens économiques et sociaux

entre acteurs, pour réduire les impacts environnementaux des produits/activités. Pour mieux considérer cette hypothèse, un espace d'échanges (informels ou formels), entre élus, responsables politiques, acteurs économiques etc. ; pourrait servir de source de données.

Nous proposons d'entrer dans la problématique de l'évaluation des retombées des PAT en termes de valeur, matérialisée par la réduction d'impacts environnementaux et la maximisation d'impacts écosociaux. Des initiatives existantes seront utilisées comme d'études pour investiguer plusieurs niveaux de problématiques :

- Quelles bonnes pratiques associées aux initiatives de PAT pour quels effets sur la résilience alimentaire du territoire ?
- Quelles mutualisations, quelles coopérations, quels compromis entre les acteurs socioéconomiques concernés mettre en avant pour maximiser cette résilience ?
- A quelle échelle de potentiels mécanismes et outils d'ajustement entre offre de produits et demande au travers des PAT permettent la résilience alimentaire du territoire ?

Il s'agira de discerner quels sont les leviers d'incitation à l'adoption et au développement des bonnes pratiques, de savoir si elles sont issues de processus de concertation, d'échanges de savoir-faire et de constitution de filières déjà structurées sur le territoire.

Afin de comprendre comment la reterritorialisation des systèmes alimentaires peut contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire à la source, nous avons tout d'abord dressé un état des lieux des initiatives mises en place dans la restauration collective pour contribuer à la souveraineté alimentaire en Bretagne. Nous souhaitons ensuite faire un focus sur les actions mises en place au niveau de la filière viande bovine.

Notre démarche s'appuie sur des méthodes qualitatives : entretiens avec la cuisine centrale de Rennes, avec des acteurs de différentes filières et analyse de documents. Nous nous sommes particulièrement intéressée à l'étude de la filière viande bovine dans laquelle les enjeux du gaspillage alimentaire sont fondamentaux tant du point de vue économique (recherche de valorisation de l'ensemble de la carcasse), environnemental (émission de gaz à effet de serre à tous les échelons) que sociétal (évolution des préférences alimentaires).

Les initiatives en Bretagne dans le périmètre du contrat de coopération

La stratégie de Rennes Métropole est issue d'une concertation associant l'ensemble des parties prenantes : agriculteurs, centres de recherche et d'innovation, entreprises, citoyens, associations, collectivités. Quatre enjeux prioritaires du territoire ont été identifiés en matière d'agriculture et d'alimentation durables :

- Encourager une agriculture durable sur le territoire métropolitain ;
- Développer des emplois à tous les maillons de la chaine alimentaire ;
- Favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité ;
- Mettre en lien productions et consommations locales.

17 objectifs s'articulent autour de ces enjeux, l'ambition du PAT étant d'y répondre à l'horizon 2030. Plusieurs acteurs sont impliqués dans la réalisation de ces objectifs, ainsi : Rennes

Métropole s'engage à :

- Doubler l'intervention foncière de Rennes Métropole pour permettre l'installation-acquisition en agri- culture durable ;
- Engager 100% du patrimoine foncier de Rennes Métropole en bio ;
- Amener 25% des agriculteurs dans la conduite d'un diagnostic pour changer leurs pratiques ;
- Faire émerger une ou des plateformes logistiques axées sur la production locale et durable ;
- Intégrer l'agriculture urbaine dans 100% des zones d'aménagement métropolitaines ;
- Créer un observatoire métropolitain de l'agriculture et de l'alimentation. Cet observatoire est en cours de réalisation par l'Audiar. Cette dernière doit rassembler les données, analyser les évolutions des dynamiques territoriales de l'agriculture et de l'alimentation pour permettre de démontrer les effets des politiques agricoles et alimentaires dans lesquelles le PAT de Rennes Métropole s'inscrit.

Par ailleurs, Rennes Métropole et les communes associées s'engagent à :

- Organiser des visites régulières d'interconnaissance entre producteurs et transformateurs locaux et grands comptes d'achats ;
- Assurer la bonne visibilité de 100% des points d'aide alimentaire ;
- Organiser des animations en lien avec l'alimentation saine et durable dans les 43 communes ;
- Coopérer de manière soutenue avec les territoires voisins ;
- Aller vers une majorité de produits bio et locaux dans toutes les restaurations publiques municipales.

Ce dernier objectif dépend de la volonté des services de Rennes Métropole à le poursuivre mais également des collectivités impliquées dans son opérationnalisation, dans le périmètre de responsabilité à leurs propres échelles. Un travail important d'alignement et de coordination est alors majeur pour convaincre et impliquer l'ensemble des élus et notamment les maires des communes ; ainsi que pour trouver la bonne échelle de mutualisation pour les ressources et accompagnements techniques et financiers.

La stratégie comprend également les objectifs suivants pour le territoire :

- Devenir un territoire « Zéro pesticide de synthèse ». Cet objectif est une cible ambitieuse du PAT de Rennes Métropole qui démontre la volonté politique des élus métropolitains ;
- Rester un territoire majoritairement agricole : 55% du territoire en surface agricole utile ;
- Diminuer de 15% les ´émissions de gaz effet de serre issues de l'activité agricole. Cet objectif est par ailleurs étroitement lié au Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole ;
- Préserver et augmenter les emplois dans toute la filière : de 28 000 à 30 000 emplois ;

- Accompagner la structuration de nouvelles filières locales, en priorité les filières Terres de Sources ;
- Atteindre la moitié de la surface agricole utile en agriculture biologique.

Augmenter la surface en bio nécessite plus de demande et donc plus de commandes publiques par exemple, notamment de la part de la restauration collective gérée par les collectivités locales, mais nécessite aussi plus d'agriculteurs bio. Raison pour laquelle Rennes Métropole aide directement les projets en agriculture biologique, tout comme le département avec l'aide pour ≪ la conversion et le maintien aux systèmes herbagers et agrobiologiques ≫ ou la Région avec dispositif ≪ Agri Bio Résilient ≫.

Afin de réaliser ces objectifs, de nombreux acteurs et parties prenantes sont sollicités : instituts de recherche, agences régionales, institutions publiques et parapubliques ou encore entreprises privées. Les actions mises en œuvre sont n´nécessairement partenariales, en effet la mise en œuvre du PAT implique différents services de la Métropole, en lien avec les 43 communes ainsi que ces nombreux partenaires. En fonction des projets, les acteurs pertinents sont activement associés à l'élaboration du programme d'actions et a sa mise en œuvre, notamment pour mobiliser les publics cibles.

Gestion du PAT de Rennes Métropole

La mise en place de tous les objectifs du Projet Alimentaire Territorial implique la participation de nombreux acteurs mais la gestion, l'encadrement technique, administratif et politique revient aux services de Rennes Métropole et plus précisément à la mission Agriculture et Alimentation Durables qui comprend 5 personnes dont 2 personnes travaillant sur l'agriculture durable, une personne sur la restauration collective durable, une personne sur l'animation du PAT et une personne, Nadia Lemoine Chalaye encadrant l'ensemble de l'´équipe.

Un nombre ne suffisant de personnes pour suivre l'application des mesures est clé dans la réussite du PAT, rassembler les données, rassembler les acteurs, faire connaitre le PAT nécessitent de nombreuses ressources. Nadia Lemoine Chalaye estime qu'une « équipe importante » est mobilisée à Rennes Métropole comparativement à d'autres PAT nationaux, ajoutant que dans la plupart des EPCI « une seule personne (est) responsable des PAT ». Nadia Lemoine Chalaye et son équipe travaillent par ailleurs de concert avec ses collègues en charge du foncier ou de la communication.

La mission Agriculture et Alimentation Durables est rattachée à la Direction Générale Adjointe du pole aménagement et développement indiquant la transversalité reconnue de la mission. Yannick Nadesan contribue également par ses missions au fonctionnement du PAT de RM car il est conseiller métropolitain, délégué à l'agriculture et à l'alimentation de Rennes Métropole mais aussi Vice-Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, participant donc au développement de Terres de Sources, et enfin, charge des questions de santé pour la Ville de Rennes. Ses fonctions semblent permettre une gouvernance alignée et coordonnée entre les différents projets alimentaires territoriaux.

Depuis 2017, Dinan Agglomération porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT), intégré en 2019 à la Stratégie Agricole et Alimentaire, dont les enjeux principaux sont (i) d'accompagner les

changements de pratique de la restauration collective, en vue d'atteindre les objectifs de la loi Egalim et (ii) de favoriser des installations nombreuses sur le territoire, pour assurer le renouvellement des générations agricoles. Un contact a été établi avec Patrice Gautier Vice-Président Agriculture et Mer au Conseil d'Administration de Dinan Agglomération, nous construisons un programme de travail pour cette année incluant potentiellement un contrat de stage 6 mois de fin d'études avec recrutement d'un étudiant à l'Institut Agro Rennes-Angers ; ainsi que le travail d'initiation à la recherche d'un an d'une étudiante de Science Po Rennes, dans le cadre du séminaire Transitions et Responsabilité des Organisations dirigé par Gaëlle Petit.

Le cas de la filière viande

Un focus pourrait être opéré sur le cas des filières de produits carnés pour au moins trois raisons :

- Les filières carnées et donc d'élevage relèvent d'un enjeu majeur pour la Bretagne aux plans : stratégique, politique, économique et agronomique.
- Par ailleurs au plan sociétal, l'élevage (au sens large : les acteurs socioéconomiques associés, les pratiques de consommations associées, les valeurs, la culture territoriale et nationale associée, etc.) représente un paradoxe à deux titres au moins : (i) à l'heure où il est question d'opérer une transition protéique dans nos assiettes (substituer tout ou partie des protéines animales par des protéines végétales), chaque année en France il se consomme davantage de viande (avec des substitutions entre espèces) ; et (ii) à l'heure où le bien-être animale est une préoccupation majeur d'une majorité des consommateurs, de nombreux abattoirs de proximités ferment leurs portent et permettent ainsi le contrôle du marché de l'abattage par un tout petit nombre d'acteurs économiques.
- Enfin nous (chercheurs associés à cet axe 7) pourrions compter sur l'historique d'une recherche récente coordonnée par nos soins en partenariat avec un collectif d'éleveurs organisées de telle sorte qu'ils ont possédé à un moment donné leur outil d'abattage de proximité multi-espère ; avec l'ambition de fournir une partie de leurs productions au PAT de Nantes Métropole. Lors de la promulgation de la Loi Egalim, alors même que l'ambition affichée de la Loi était de profiter aux petits producteurs territorialisés, il apparaît qu'un certain nombre d'entre eux peinent à trouver en interne les ressources (en temps-homme notamment) nécessaire à la réponse formelle à un appel d'offre public, y compris d'agissant de restauration collective.

Le gaspillage alimentaire dans la production de viande présente plusieurs dimensions importantes à considérer, en termes de coûts, de préférences alimentaires en évolution et de durabilité environnementale.

Aujourd'hui, la viande représente environ 40% du coût d'un repas moyen. Toutefois, le coût total varie largement en fonction de la qualité des morceaux utilisés. En moyenne, la matière première pour un repas coûte entre 1,80 et 2 euros, ce qui impose souvent dans la restauration collective l'utilisation de morceaux abordables comme la daube, le steak haché, le steak ou le sauté pour répondre à des contraintes financières strictes. Une tendance récente montre un changement dans les préférences alimentaires, avec une augmentation du nombre d'enfants

(environ 6%) refusant désormais de consommer de la viande. Ce changement est en partie motivé par des considérations environnementales et de bien-être animal, ainsi que par des choix de santé personnels. Face à cette évolution, la proposition de servir moins de viande mais de meilleure qualité émerge comme une solution raisonnable. Opter pour des morceaux de viande de meilleure qualité pourrait non seulement répondre aux exigences nutritionnelles, mais aussi contribuer à une plus grande responsabilité environnementale.

Cependant, le problème principal en termes de gaspillage dans la production de viande réside souvent dans la sous-utilisation des carcasses et des morceaux non prisés. Les carcasses d'animaux peuvent contenir une variété de morceaux, certains plus prisés que d'autres, ce qui peut entraîner un déséquilibre dans l'utilisation des ressources animales. Les morceaux moins populaires ou considérés comme moins nobles peuvent être délaissés, ce qui entraîne non seulement un gaspillage de matière première, mais aussi une inefficacité économique et environnementale. Aujourd'hui les producteurs peinent à vendre des morceaux plus divers et moins prisés aux restaurations collectives. Augmenter la qualité de la viande peut en effet poser des défis significatifs en termes de coûts et de ressources humaines.

Cependant, il existe des solutions et des pratiques innovantes qui peuvent aider à améliorer la qualité tout en optimisant les coûts et les ressources disponibles. Dans cet objectif, il est possible de s'inspirer de la ville de Rennes qui s'organise en divisant la ville en quartiers afin de valoriser au mieux l'ensemble de la carcasse. Le même type de viande est proposé sur l'ensemble de la restauration collective de la ville mais chaque quartier n'aura pas les mêmes morceaux. Prenons l'exemple du bœuf, un quartier aura du bourguignon, un autre quartier aura du steak haché, un autre quartier aura du pavé, etc… Cette organisation permet de valoriser les carcasses entières ou par demi-carcasse, à travers un équilibre qui est permis par les grands volumes de repas à fournir. En effet, la commune de Rennes doit fournir environ 14 000 repas par jour.

La cuisson basse température est une méthode efficace pour rendre la viande plus tendre et savoureuse. Cuire la viande à une température basse, comme 80°C pendant la nuit, permet non seulement de conserver la qualité mais aussi de libérer les fours pour d'autres utilisations pendant la journée. Cela représente une utilisation efficace des ressources tout en améliorant le produit final. La valorisation de pièces moins tendres dans des recettes telles que le sauté est une autre approche intelligente. En adaptant les techniques de cuisson et les préparations culinaires, il est possible d'améliorer la texture et la saveur des morceaux moins prisés, les rendant plus attrayants pour les consommateurs tout en minimisant le gaspillage.

Enfin, la valorisation d'animaux moins couramment utilisés peut offrir des alternatives intéressantes. Proposer de la viande de poule, de chèvre ou de brebis de réforme, bien que parfois plus coûteux, répond à une demande croissante de diversité et de durabilité dans l'alimentation. Ces initiatives individuelles peuvent contribuer à diversifier l'offre tout en soutenant des pratiques agricoles plus durables.

Résultats et discussion exploratoires

Les PAT, un outil traduisant une vision complexe de l'alimentation

Les PAT sont des outils permettant une vision transversale de l'alimentation. Leur définition légale, qui leur confère une souplesse de mise en œuvre, mais surtout par leur dimension collaborative et la gouvernance multi acteurs assurent une transversalité des acteurs et donc des thématiques. Cette gouvernance multi-acteurs est obligatoire pour obtenir la reconnaissance gouvernementale du statut de PAT, conditionnant l'obtention de financements dédiés. Le diagnostic se doit d'être partagé. De nouveaux acteurs apparaissent ainsi dans la fabrication de politique publique locale : le monde de la recherche est directement associé, aux côtés des producteurs, transformateurs. Ainsi les PAT « reconnaissent par nature la pluralité des points de vue et des fonctions sur l'alimentation, et donc la légitimité de nouveaux acteurs à être partie prenante des processus d'analyse et de décision. (…) Des sujets que certains présentaient comme trop éloignés du sujet ont ainsi gagné une vigueur croissante avec la multiplication des processus de PAT, sous l'effet d'influences croisées. » (Barrot, C. & Maréchal, G. & Berger, 2019). C'est notamment le cas de la justice alimentaire, communément intégrée dans les PAT sous la notion d'accessibilité sociale à l'alimentation. Ainsi, par une élaboration conjointe, les PAT créent dès leur lancement une nouvelle dynamique dans la politique publique locale. L'apparition de nouveaux acteurs permet à des sujets d'investir des instances jusqu'à présent relativement fermées. Les PAT par leur simple existence et création détiennent ainsi un effet performatif : par le fait d'énoncer la volonté de décloisonner les acteurs, la transversalité s'opère.

Une approche filière

La filière « désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. La filière intègre en général plusieurs branches. » (INSEE). Les PAT promeuvent une approche de l'alimentation par filière, cherchant à comprendre les enjeux de la production d'un produit alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation.

Dès lors les PAT sont un exemple de prise en compte institutionnelle de la notion de système alimentaire territorialisée (SAT), tout comme le définit Rastoin dans ses travaux. « L'Etat français a donc commencé à donner une forme d'existence juridique, institutionnelle au modèle SAT dans le droit positif français en appelant, par la Loi d'orientation agricole de 2014, les acteurs publics et privés des territoires à collaborer pour déployer des « Projets alimentaires territoriaux ». Ces projets apparaissent comme des lieux où pourraient être élaborés des SAT: participatifs, ils devraient réunir tous les acteurs concernés; territoriaux, il s'agit d'organiser localement la filière autour de la production, de la transformation et de la consommation locale"). Les PAT apparaissent donc comme une étape décisive dans la construction, la concrétisation du modèle SAT. » (Bodiguel, Bréger, 2018).

Une vision complexe de l'alimentation

Cette approche par filière et non par thématique, la transversalité opérée et la performativité des PAT permet d'intégrer une vision complexe de l'alimentation. Les acteurs, ressources,

financements mobilisés sont larges, ce qui détonne dans le mode de faire des politiques publiques, davantage sectorielles, tant dans le champ de compétence que du mode de faire. Un PAT peut mobiliser les compétences des collectivités en termes de santé, de foncier, de restauration collective, d'action sociale. Cette multiplicité peut être un frein à la mise en œuvre. Toutefois la recherche considère les PAT comme symptomatique d'une « dynamique de transition de l'action publique : Même si le succès de ces initiatives est varié, et les dynamiques plus ou moins ancrées dans des réseaux de changement de pratique efficaces (Maréchal, Noël, & Wallet, 2019), le modèle agro-alimentaire territorial et national a incontestablement changé de ligne d'horizon. ».

Une institutionnalisation de la question alimentaire à temporiser

Analysant les PAT au prisme d'outils favorisant l'accès, donc le droit à l'alimentation durable sur les territoires, le juriste Luc Bodiguel interroge vivement l'effectivité de la démocratie alimentaire dans les PAT. Il fait le constat d'une multiplication de l'action publique locale en matière d'alimentation, notamment depuis les années 90 /2000, soit depuis les crises de la vache folle. Toutefois cette multiplication n'est pas accompagnée par la loi : « la production législative et réglementaire est restée plus que discrète. » (Bodiguel, 2020). L'accès à l'alimentation n'est pas nécessairement favorisé par la politique publique alimentaire, bien que celle-ci s'attache à prendre en compte les niches d'innovation mentionnés précédemment. C'est davantage l'action publique locale qui développe ce droit à l'alimentation durable plutôt que la production législative et réglementaire qui l'incite.

La contribution à la souveraineté alimentaire dans la restauration collective en Bretagne est un défi complexe, impliquant des ajustements à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Des initiatives locales se multiplient pour sensibiliser et impliquer les acteurs de la restauration collective dans cette lutte. Campagnes de sensibilisation, formations pour les équipes de cuisine, et mise en place de pratiques de gestion durable des ressources alimentaires sont quelques-unes des actions entreprises pour inverser la tendance. Encourager la consommation de produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique grâce aux économies réalisées sur les achats de denrées non gaspillées peut améliorer la qualité des repas servis, soutenir les producteurs locaux, et favoriser des pratiques agricoles plus durables. Néanmoins, si les initiatives locales et les adaptations législatives montrent des résultats prometteurs, la route vers une réduction significative du gaspillage est encore longue. L'intégration de solutions durables, la sensibilisation continue des consommateurs, et l'amélioration des processus de gestion des ressources sont des étapes cruciales pour parvenir à un système alimentaire plus responsable et résilient. Ainsi, cette communication met en lumière l'importance d'une approche territoriale intégrée pour traiter les enjeux du gaspillage alimentaire et souligne le rôle central de la restauration collective dans la promotion d'une alimentation durable et équitable.

Bibliographie

ADEME (2016), *Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire.* Disponible sur : Gaspillage alimentaire | Economie circulaire (developpement-durable.gouv.fr)

ALONSO UGAGLIA A., DEL'HOMME B., LEMARIE-BOUTRY M., ZAHM F. (2020), Le rôle des circuits courts et de proximité dans la performance globale des exploitations agricoles. *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 59, n°1, pp. 19-34.

Beacham, Jonathan. 2018. "Organising Food Differently: Towards a More-than-Human Ethics of Care for the Anthropocene." Organization 25(4): 533–549.

BENIS K, FERRAO P. (2017), Potential mitigation of the environmental impacts of food systems through urban and peri-urban agriculture (UPA) – A life cycle assessment approach, *Journal of Cleaner Production,* 140 : 784-795 https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.05.176.

Bodirsky, Benjamin Leon et al. 2022. "Integrating Degrowth and Efficiency Perspectives Enables an Emission-Neutral Food System by 2100." Nature Food 3(5): 341–48.

BUBA-OLGA O., GROSSETTI M. (2008), Socio-économie de proximité*, Revue d'économie régionale & urbaine*, n°3, pp. 311-328.

CGAAER (2021). Les produits locaux, rapport n°20074. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, janvier 2021, 75 p.

COLLART DUTILLEUL F., SARAH T., BREGER T., BOUCHON G. (2016), *Typologie des politiques publiques de restauration collective locale et durable. Des outils pour les collectivités territoriales*, 33 p.

DARROT C., MARECHAL G., BREGER T. (2019), *Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France : état des lieux et analyse.* Rapport pour l'Institut Hanseo-Agrico, Séoul, République de Corée. [Rapport Technique] Agrocampus Ouest : Rennes ; Cabinet Territoires et Alimentation Terralim, 90 p.

ESNOUF C., RUSSEL M., BRICAS N. (2013), *Food System Sustainability: Insights from duALIne*. Cambridge University Press.

FERNADEZ-INIGO H., MAGRINI M.-B., DORE A. (2022), La transition agroécologique de la restauration collective en France : une mise en perspective multi-niveaux. *Économie rurale*, n°381, pp. 95-112.

Fleurbaey, Marc, and Christy Leppanen. 2021. "Toward a Theory of Ecosystem Well-Being." Journal of Bioeconomics.

Gottlieb, Robert, and Anupama Joshi. 2010. Food Justice. Mit Press.

Jacobi, Johanna et al. 2020. "A New Understanding and Evaluation of Food Sustainability in Six Different Food Systems in Kenya and Bolivia." Scientific Reports 10(1): 19145.

Jacobides, Michael G, and Sidney G Winter. 2005. "The Co-evolution of Capabilities and Transaction Costs: Explaining the Institutional Structure of Production." Strategic management journal 26(5): 395–413.

KACIOUI-MAURIN É., LAZZERI GRACIA-CAMPO J., MESINI B., MICHON V. (2021), La logistique, un levier au développement des circuits alimentaires de proximité : étude de cas dans la restauration collective en région Sud, *Logistique & Management*, vol. 29, n°4, pp. 267-281.

Labatut, Julie, Iain Munro, and John Desmond. 2016. "Animals and Organizations." Organization 23(3): 315–29.

Legifrance.gouv

MARECHAL K., PLATEAU L., HOLZEMER L. (2019), La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse, *Économie rurale*, n°367, pp. 45-60.

Martin, Adrian et al. 2020. "Environmental Justice and Transformations to Sustainability." Environment: Science and Policy for Sustainable Development 62(6): 19–30.

Newton, Peter et al. 2020. "What Is Regenerative Agriculture? A Review of Scholar and Practitioner Definitions Based on Processes and Outcomes." Frontiers in Sustainable Food Systems 4: 194.

PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., MUNDLER P. (2014), Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires, *Géographie, économie, société*, vol. 16, n°4, pp. 455-478.

RAIMBERT C., RATON G. (2021), Collectifs logistiques et territoires dans les circuits courts alimentaires de proximité : la robustesse de la coopération analysée au prisme des communs. Développement durable et territoires. *Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 12, n°1, 24 p. [En ligne], http://journals.openedition.org/developpementdurable/18754 ; doi:https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18754.

RALLET A., TORRE A. (2004), Proximité et localisation, *Économie rurale*, n°280, pp. 25-41.

Rastoin, Jean-Louis, and Gérard Ghersi. 2010. Le Système Alimentaire Mondial: Concepts et Méthodes, Analyses et Dynamiques. Éditions Quae.

Shrivastava, Paul. 1994. "Castrated Environment: Greening Organizational Studies." Organization Studies 15(5): 705–726.

Shroff, Ruchi, and Carla Ramos Cortés. 2020. "The Biodiversity Paradigm: Building Resilience for Human and Environmental Health." Development 63(2): 172–80.

TORRE A., BEURET J. E. (2012), *Proximités territoriales*. Paris, Economica, coll. « Anthropos », 105 p., https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9638.

Valiorgue, Bertrand. 2020. Refonder l'agriculture à l'heure de l'Anthropocène. Le Bord de l'eau, coll. « En anthropocène ».

White, Courtney. 2020. "Why Regenerative Agriculture?" American Journal of Economics and Sociology 79(3): 799–812.

Chapitre 9.

Tiers-lieux nourriciers : des expérimentations citoyennes en faveur des transitions alimentaires

Amélie TEHEL,
Sciences Po Rennes – chaire « Territoires et Mutation de l'Action Publique », UMR 6051 Arènes
Marine BESSE,
chargée d'études en sciences sociales indépendante
Blanche GAUD,
Sciences Po Rennes, chaire « Territoires et Mutation de l'Action Publique »,

Le sujet du changement climatique s'impose avec urgence aux acteurs publics. En matière d'action publique, le sujet est d'autant plus épineux qu'il est transversal : il pose la question de la gestion des ressources, du développement économique, de la justice sociale, des formes de coopérations, etc. Le programme de recherche-action POPSU Transitions « Changer d'échelles : la coopération territoriale face au défi climatique à Rennes et en Haute-Bretagne » a vocation à contribuer au volet « Transitions écologiques » du Contrat de coopération (associant l'État et 16 EPCI en Haute-Bretagne). Dans ce contexte, cette note de recherche, inscrite dans le domaine « Gestion de l'eau et systèmes alimentaires » du programme, s'intéresse à la manière dont des initiatives citoyennes s'engagent dans une démarche visant à favoriser la résilience alimentaire de leur territoire.

Ces initiatives prennent parfois la forme de « tiers-lieux », et plus particulièrement de « tiers-lieux nourriciers », qui concentrent leurs actions sur les questions alimentaires et agricoles. Face au défi climatique, ces nouvelles expérimentations participent de nouvelles dynamiques coopératives. De plus en plus de collectivités s'appuient sur ces dynamiques et soutiennent leur développement pour construire des réponses adaptées aux besoins singuliers de leurs territoires. Pourtant, ces tiers-lieux ont pour caractéristique de s'inscrire dans des démarches agiles, expérimentales et transversales qui se heurtent parfois à la rigidité d'une action publique très sectorisée. Si les ambitions entre collectivités et initiatives citoyennes peuvent être communes, les modes d'actions diffèrent, et peuvent conduire à des impasses. Ce chantier de recherche a souhaité identifier et analyser les facteurs qui peuvent faire obstacle à des coopérations solides et durables entre un projet de tiers-lieu nourricier et les pouvoirs publics locaux.

Les tiers-lieux nourriciers et agricoles, des espaces engagés dans les transitions alimentaires

En rapide expansion depuis plusieurs années, le mouvement tiers-lieux s'étend dans les territoires urbains comme ruraux (Idelon, 2022) et s'engage, à différentes échelles, et selon différents modes d'action, dans les transitions (Glémain et Billaudeau, 2022 ; Burret, 2021 ; Liefooghe, 2018). Les questions agricoles et alimentaires constituent l'un des axes de travail privilégiés d'une part des tiers-lieux en France. Selon le récent panorama de l'Observatoire des

Tiers-lieux[1], 11% agissent dans le domaine agricole et 21% dans le domaine alimentaire. Selon la même étude, 6% des tiers-lieux recensés ont en leur sein des cuisines partagées qui permettent l'organisation régulière d'actions orientées sur le sujet de l'alimentation, et 16% ont des relations de partenariat avec des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

L'appellation « tiers-lieux nourriciers » réunit, dans une sous-typologie, ces tiers-lieux qui se spécialisent sur les enjeux alimentaires et agricoles. Selon le panorama précité, 10 % des tiers-lieux recensés s'identifient comme tels en France. Ces lieux mettent ainsi en œuvre des expérimentations multiples, cherchant à rendre désirables et soutenables des modes de production et de consommation locales. Les tiers-lieux nourriciers conduisent une action visant à favoriser la résilience alimentaire des territoires, en travaillant notamment à des circuits de distribution qui contribuent à la cohésion sociale et territoriale. L'enjeu est aussi de faciliter l'installation de nouveaux et nouvelles agriculteur·ices (par exemple par la mise en place d'espaces tests agricoles[2]).

L'hybridation des activités, propre au processus tiers-lieu (Colmellère *et al.*, 2019), apparaît comme une des clés méthodologiques pour construire des modèles d'activités diversifiés et viables sur le plan économique (on voit par exemple s'y développer des offres de formation ou d'agrotourisme[3]). L'alimentation, et plus précisément l'idée du « bien manger » sert en outre de support à la montée en compétences des usagers et usagères du tiers-lieu, avec l'objectif par exemple de concourir à la réinsertion économique de publics en situation de précarité[4]. À l'instar de nombreux tiers-lieux, ces espaces cherchent à redéfinir les modèles d'organisation du travail en valorisant les dimensions coopératives. Face au défi climatique, ces lieux tentent donc d'appréhender des problématiques interdépendantes pour travailler concrètement à des adaptations vertueuses pour l'ensemble des populations humaines (habitant·es) et non-humaines (respect de la biodiversité).

Les tiers-lieux en Bretagne : quelques données

Selon le panorama des tiers-lieux bretons publié par Bretagne Tiers-lieux (2024), la région compte 231 tiers-lieux, dont 63 sont situés en Ille-et-Vilaine. 41% de ces lieux déclarent s'engager dans les transitions, tandis que 20% sont aussi des commerces de proximité ruraux. Ces lieux émergent pour moitié d'une impulsion citoyenne, et restent gérés par une association ou un collectif citoyen. L'écosystème représente 500 équivalents temps plein (ETP) sur la région, et environ 8000 bénévoles. Les deux tiers des tiers-lieux recensés déclarent avoir engagé des partenariats avec des acteurs publics. 52% bénéficient d'un soutien au niveau de la commune, 48% au niveau de l'intercommunalité.

[1] Panorama 2023 de l'Observatoire des Tiers-lieux : https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/

[2] C'est le cas du tiers-lieu Le 100e singe : https://le100esinge.com/

[3] Voir par exemple le tiers-lieu L'Arbre en Normandie : https://www.tierslieularbre.org/

[4] Les Jardins de la voie romaine, membres du réseau Cocagne, accueillent sur leurs sites des chantiers d'insertion par l'activité économique : https://www.lesjardinsdelavoieromaine.com/

Cas d'étude : bien Vivre en Bretagne Romantique/Les Serres (Québriac)

Le projet Bien Vivre en Bretagne Romantique (BVBR)[1] émerge d'une initiative citoyenne d'entraide impulsée lors du confinement de mars 2020 via un groupe Facebook qui comptabilise, en juillet 2024, environ 9000 membres[2].

Au départ constitué comme un groupe informel de maintien du lien à l'occasion d'une situation d'isolement social inédite, l'objectif de ce collectif d'entraide se porte rapidement sur l'organisation locale d'une solidarité alimentaire, afin de garantir la sécurité alimentaire des habitant·es et de venir en aide aux producteur·ices. Ce collectif citoyen a ainsi coordonné la mise en place d'un marché ambulant en fédérant un réseau de producteur·ices, en organisant la collecte et la distribution des produits et en animant la communication autour de cette offre de service sur le territoire. La mutualisation d'un camion de livraison et la mise à disposition d'espaces de stockage (salles municipales) par les mairies ont permis l'organisation logistique de ce marché. Devant le succès de l'opération, le groupe se constitue en association en août 2020, et poursuit son activité. L'association compte, en 2024, environ 200 adhérent·es, 50 membres actifs et 3 salariés[3] (source : site de l'association).

Ce marché continue de fédérer une quarantaine de producteur·ices et créateur·ices du territoire (35 à 37 producteur·ices sont inscrit·es au moment où nous réalisons l'enquête). Au fil de ces premières années d'exercice, BVBR a élargi ses activités liées à l'alimentation en proposant, en parallèle du marché et à travers la mobilisation de cette communauté de production, des ateliers cuisine, la composition de paniers garnis, la vente de plats préparés à des tarifs solidaires, la préparation de buffets et repas à l'occasion d'événements locaux. Le marché ambulant mobilise un travail logistique conséquent qui s'appuie sur l'engagement d'habitant·es bénévoles (dont l'engagement est calculé à hauteur de 4400 heures par an, soit l'équivalent de 2,5 ETP), ainsi que sur un site internet marchand pour la commande des produits (commercialisation de 700 références de produits, boutiques en ligne administrées par chaque producteur commerçant).

Après trois ans d'activité, le bilan présenté dans le compte rendu du comité de pilotage du marché montre une baisse des commandes (1148 en 2023 contre 1458 en 2020) ainsi qu'une baisse du montant moyen des paniers (44€ en 2023 contre 50€ en 2020). Lors de son dernier bilan, l'association fait état de l'érosion de la participation des producteur·ices aux actions, événements et gouvernance de BVBR. Si la dynamique citoyenne reste jugée positive, certains facteurs fragilisent potentiellement le projet sur le moyen/long terme.

[1] Site du projet : https://www.bvbr.org

[2] https://www.facebook.com/groups/bretagne.romantique

[3] Un poste de gestion du marché ambulant, un poste d'animation nature et un poste de coordination du tiers-lieu qui est, au moment de l'enquête, non pourvu.

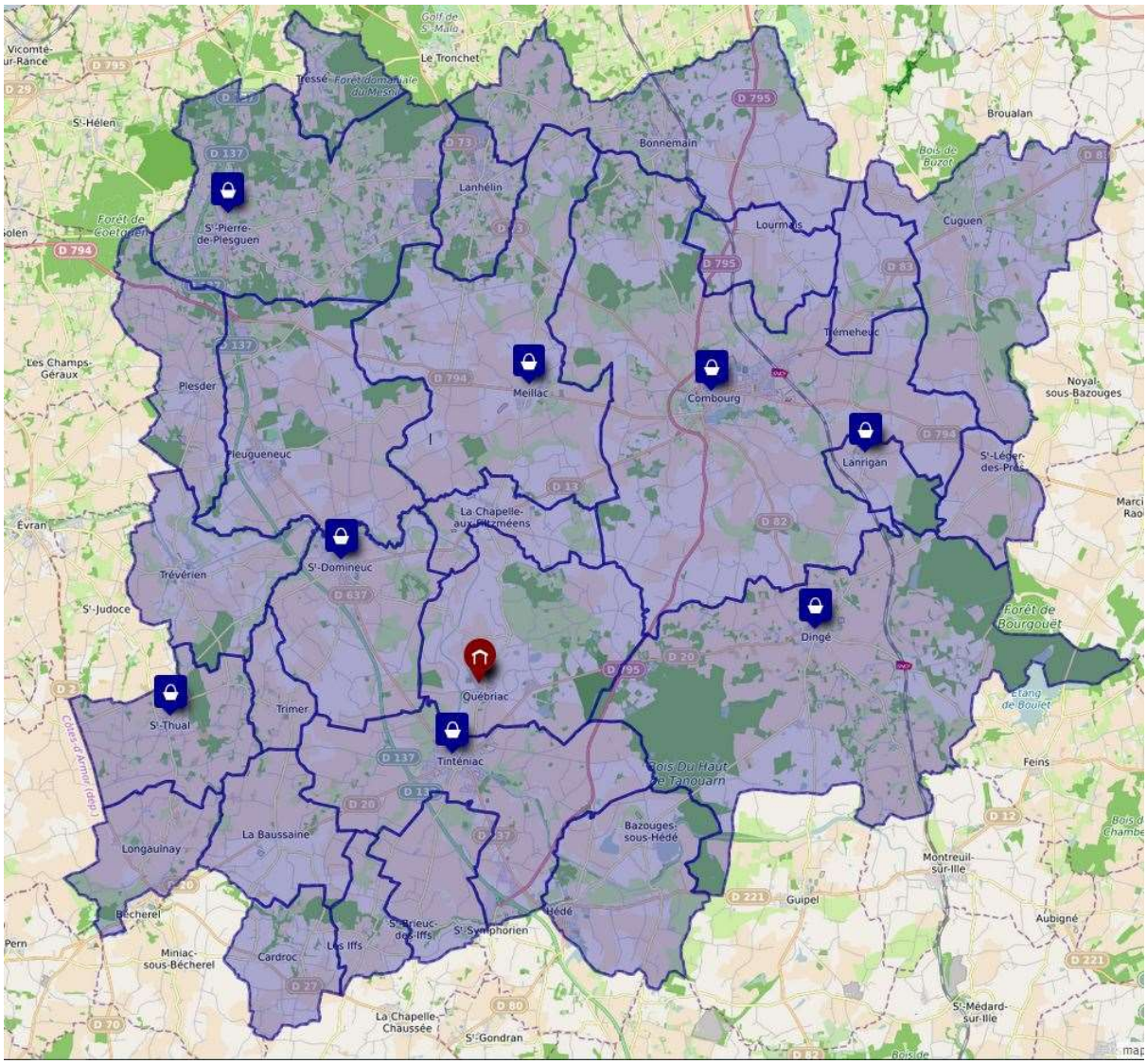

Points de dépôt du marché ambulant au sein de la Communauté de communes / Map data © OpenStreetMap contributors et Communauté de communes Bretagne romantique.

Ce projet ancre son action dans un système de valeurs qui valorise le lien social, le vivre ensemble et le faire autrement. La philosophie de l'association emprunte à la culture sud-américaine la notion de « Buen vivir » afin d'éclairer ses lignes directrices. Émergé il y a plusieurs siècles, au sein des communautés indigènes andines, le *buen vivir* traduit une vision aux dualités multiples et assumées, et une quête d'équilibre entre ces dualités (Solón, 2018). Selon cette notion, chaque chose porte en elle ses propres contradictions. Dès lors, l'individu et la communauté sont deux pôles d'une même unité, et la communauté inclut tout à la fois l'humain et le non humain, le matériel et le spirituel.

Le *buen vivir* est une construction permanente, dans laquelle passé et futur se côtoient, ce qui l'éloigne donc des visions linéaires de croissance et de progrès (*Ibid.*). Le projet BVBR défend ainsi un mode de vie ancré dans son milieu, qui doit engager les individus et les collectifs dans une responsabilité partagée pour l'entretien et le respect de la qualité de ce milieu de vie en intégrant toutes les populations humaines et non-humaines qui l'habitent. Les objectifs de l'association s'articulent autour de quatre axes de travail, tels qu'énoncés sur le site du projet :

- « Participer à la sensibilisation autour de la production alimentaire locale et de qualité et la souveraineté alimentaire1 ;
- favoriser l'interconnaissance, la rencontre, le lien social et le plaisir de faire ensemble ainsi que la connaissance de nos milieux ;
- sensibiliser la population à la diversité et la richesse de nos milieux de vie, environnements naturels, faune, flore et enjeu de l'air et de l'eau ;
- [développer] le Tiers lieu agri-culturel des Serres ».

L'association s'organise à travers six commissions de travail et d'animation (Animation Tiers-Lieu, Alimentation, Aménagement Tiers-lieu, Rédactionnel, Nature & Rando, Jardin). Elle est soutenue par la communauté de commune Bretagne Romantique, le département d'Ille-et-Vilaine, la région Bretagne, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) et l'Ademe. Le marché ambulant n'étant pas rentable économiquement, le projet reste dépendant de ces soutiens publics pour maintenir son activité.

Le projet de tiers-lieu émerge du besoin de pérenniser les activités du marché et de disposer d'un espace fixe pour assurer la logistique et les activités de l'association. La création d'une Société Civile Immobilière (SCI) par l'association BVBR, la compagnie de théâtre Artoutaï et l'apport financier d'un donateur, permet de faire une acquisition commune des Serres de Launay en janvier 2022, composé d'1,6 hectares dont 1200m2 de serres. La SCI évolue plus tard en Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et obtient le statut agricole. L'obtention de ce statut, préalable au développement de l'activité agricole et d'activités accessoires, permet désormais au lieu de s'engager plus précisément dans une définition approfondie des usages futurs. À ce stade, l'activité de production et d'expérimentation agricole n'en est encore qu'au stade de projet et d'intention.

Pour autant, la coopérative citoyenne est affiliée à la Mutualité sociale agricole (MSA) à titre expérimental pour une durée de deux ans. À ce jour, le lieu permet d'accueillir la plate-forme logistique du marché ambulant, les bureaux de BVBR et d'Artoutaï, ainsi que la costumothèque de la compagnie de théâtre et permet d'organiser des événements et rencontres. Le 28 janvier 2024, une journée d'ateliers participatifs était organisée aux Serres en vue de préfigurer les usages et les aménagements du tiers-lieu. S'engage désormais une période de travaux et d'aménagements pour développer les usages du tiers-lieu. BVBR est également lauréat de l'appel à projet Deffinov[2] en consortium avec le Centre de formation agricole (CPSA) de Combourg .

Le projet BVBR/Les Serres est implanté au cœur de la communauté de communes (CC) Bretagne Romantique. Cette CC compte, au 1er janvier 2024, une population de 37025 habitant·es

[1] Terme originaire des États-Unis, le locavorisme porte des enjeux alimentaires, sociaux et environnementaux, en rupture avec le système dominant (Poulot, 2012). Dès sa genèse dans les années 1980, le locavorisme remet en cause « *des habitudes alimentaires contemporaines fondées sur l'internationalisation croissante des marchés et le développement d'instruments efficaces de distribution alimentaire* » (*Ibid.*, p.351).

[2] Programme de financement pour le Développement de la formation dans les tiers-lieux, mis en place par les Régions avec le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte d'Investissement dans les compétences.

réparti·es sur 25 communes[1]. La CC a été désignée lauréate en mars 2023 du programme national pour l'alimentation. Ce territoire établit donc actuellement un Plan Alimentaire Agricole et Territorial (PAAT) qui vise notamment à agir sur les transitions agricoles, et à lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Au moment où nous réalisons cette enquête, la CC est en train d'établir un diagnostic du système alimentaire sur son territoire, à travers quatre enquêtes (un diagnostic agricole, une enquête restauration collective, une enquête commercialisation et une enquête consommateurs) dont la synthèse permettra ensuite d'établir un plan d'action. BVBR a été sollicitée pour se faire le relais citoyen de l'enquête consommateurs.

Quels freins aux coopérations entre tiers-lieux et collectivités locales ?

En septembre 2023, le réseau Bretagne Tiers-Lieux organise aux Serres une rencontre sectorielle des tiers-lieux nourriciers bretons [2]. L'association BVBR y fait état de ses questionnements[3], notamment au travers de témoignages de producteurs·rices associé·es au marché ambulant qui émettent certaines attentes vis-à-vis de ce réseau de tiers-lieux (plaidoyer politique, défense d'un modèle de production locale et de qualité, structuration pour continuer de lever des freins dans la distribution en circuit court et renforcer la dynamique citoyenne). La problématique principale de BVBR est de trouver comment passer d'un engagement de « *réaction à une situation dégradée* » à la pérennisation de cette dynamique dont les témoignages confirment qu'ils ont aidé à rompre l'isolement des producteur·ices et à impulser une dynamique de territoire.

Les producteur·ices qui témoignent ce jour-là évoquent une chute des ventes depuis le déconfinement, et une érosion de la consommation locale que les producteur·rices imputent notamment à la hausse de l'inflation. Dans cette perspective, le président de BVBR souligne à quelle point la coopération avec les pouvoirs publics est « *d'une puissance folle* », et qu'une collaboration vertueuse peut à son sens être vecteur de changements majeurs sur un territoire. Toutefois, cette collaboration semble parfois difficile, ainsi que les échanges globaux au cours de cette journée le soulignent. Les participant·es à cette rencontre sectorielle, pour la plupart engagé·es dans des tiers-lieux, évoquent ainsi les différences de temporalités, de langage, le défaut d'interconnaissance, de formation. Les échanges, formels et informels, font état de relations parfois difficiles entre les initiatives qui émanent de collectifs citoyens et les pouvoirs publics. La relation vire parfois à la défiance : « *On nous met des bâtons dans les roues, avec un empilement de normes qui pénalisent la créativité, la bonne volonté de citoyens qui veulent créer du lien. Il faut accepter une petite part de risque* »[4].

Au cours de la journée, une table ronde animée par Bruded réunit les maires d'Evran et de

---

[1] Source : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale.php?siren=243500733

[2] Ouest France (27 septembre 2023). "Québriac. Quinze tiers-lieux réunis dans la commune, samedi" [En ligne :][https://www.ouest-france.fr/bretagne/quebriac-35190/quinze-tiers-lieux-reunis-dans-la-commune-samedi-4fbaf0ca-5ad1-11ee-a1ec-8693f7589e12], consulté le 14 février 2024.

[3] Rencontre tiers-lieux nourriciers, Bretagne Tiers-lieux : https://www.bretagnetierslieux.bzh/_files/ugd/0bb1b8_b5e1220ac1ca4b09a9d112b665f20311.pdf

[4] Ouest France, op. cit.

Lanrigan qui partagent le constat d'un défaut d'interconnaissance qui freine parfois le bon accompagnement de ce type de projet hybride et transverse.

Ils font état des difficultés techniques, financières, réglementaires, politiques qui peuvent faire obstacle, mais aussi des formes de soutien, de dérogations, qui peuvent être accordées, et de la reconnaissance de ces engagements citoyens. Ils soulignent également les différences de visions et de temporalités, la peur du changement, les pressions aussi qui peuvent exister dans un sujet aussi controversé que celui des transitions écologiques et agricoles en région Bretagne. Les questions portent sur des sujets parfois pragmatiques (pour échanger avec les élu·es, vaut-il mieux écrire un mail, un courrier, ou téléphoner ?) mais qui signalent à la fois un besoin de proximité et une difficulté à saisir la manière dont entretenir la relation avec les représentant·es politiques du territoire.

Dans le bilan 2023 du marché ambulant, document interne que nous avons pu consulter, BVBR déplore un manque de soutien des communes qui semblent peu soutenir et relayer l'existence de ce marché. Le bilan souligne que très peu d'élu·es sont client·es de ce marché, avec seulement deux personnes clientes régulières de ce circuit. Alors que les tiers-lieux peuvent être considérés comme « *une expérimentation en actes de la co-construction des politiques publiques* » (Richez-Battesti *et al.*, 2024), les relations semblent, dans ce cas précis, plutôt distantes. Affirmant une posture non-contestataire, fondée sur la collaboration à l'échelle du territoire, BVBR s'interroge sur les raisons de cette difficulté à coopérer avec la communauté de communes, notamment dans la mesure où d'autres collectivités (Département et Région notamment) soutiennent l'initiative via des subventions.

La problématique de recherche qui a émergé de façon inductive à l'issue de ces premières observations est la suivante : **alors même que l'engagement citoyen incarné par BVBR semble vertueux pour le dynamisme du territoire, quels facteurs font obstacle à des coopérations solides et durables entre ce projet de tiers-lieu nourricier et les pouvoirs publics locaux ?** L'analyse exploratoire proposée dans cette note de recherche nous amènera à naviguer dans un archipel de relations entre les collectivités et les tiers-lieux (voir annexe 1).

La démarche d'enquête

Notre première rencontre avec Les Serres/BVBR a eu lieu le 23 septembre 2023 à l'occasion de la rencontre sectorielle des tiers-lieux nourriciers. Les échanges lors des ateliers ainsi que les discussions informelles ont confirmé une volonté commune de poursuivre un travail sur le sujet de la coopération entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. Une prise de contact formelle a ensuite eu lieu le 10 novembre 2023 avec des membres de l'association (Président, Vice-présidente et Administratrice) et les membres de l'équipe de recherche POPSU (Amélie Tehel et Gaëlle Petit). Cette rencontre a permis de présenter plus en détails les enjeux de la recherche dans le cadre du programme POPSU, et d'échanger sur les thématiques de travail identifiées. À l'issue de cet échange, BVBR a donné son accord pour accueillir un atelier participatif aux Serres début 2024. La date a été fixée au vendredi 16 février sur un créneau de 3h.

Un atelier participatif

Souhaitant favoriser une démarche participative et de concertation, le principal temps d'enquête a consisté à mettre en place un atelier participatif pour les habitant·es et bénévoles impliqués dans le projet BVBR/Les Serres. Nous avons ainsi composé un déroulé thématique visible en annexe 2, qui prévoyait un temps de travail avec un groupe fixe sur une durée de 3h. Toutefois, la date choisie, fixée sur un temps de préparation de marché, permettait certes de rencontrer un nombre important de personnes mais sans pouvoir compter sur un public fixe et engagé sur toute la durée de l'atelier. À partir du déroulé thématique, nous avons recomposé le temps de rencontre en temps d'échanges thématiques et adaptés au temps que chacun·e pouvait consacrer à cette discussion. L'atelier nous a permis d'échanger avec 14 personnes au fil de l'après-midi, 8 producteur·ices qui vendent leurs produits via le marché ambulant et 6 bénévoles/membres de l'association BVBR. Un compte-rendu de l'atelier a été remis à l'association BVBR dans les jours qui ont suivi. Afin de garantir l'anonymat des personnes participantes, ce compte-rendu n'a pas été versé aux annexes de cette note.

Entretiens semi-dirigés

Dans un second temps, nous avons sollicité huit élu·es du territoire, maires de communes et élu·es au sein de la Communauté de commune Bretagne Romantique identifié·es comme partenaires du projet. Sur ces huit sollicitations, cinq sont restées sans réponse. Trois entretiens semi-directifs ont pu être conduits, à partir de la grille d'entretien visible en annexe 4. Les questions posées avaient vocation à interroger les formes du partenariat et le bilan de ces coopérations, ainsi que de faire émerger des points de tension dans la relation partenariale. Il s'agissait d'échanger sur ce que ce type de projet peut faire au territoire, et sur la manière dont il se distingue ou non d'autres projets similaires. Les verbatim mobilisés dans la présentation des résultats sont tous anonymisés.

Ces entretiens et le compte-rendu d'ateliers ont été complétés, pour l'analyse, par une lecture approfondie d'autres sources documentaires (documents internes, site web, compte-rendu de la journée thématique Tiers-lieux nourriciers). Un entretien complémentaire a également été réalisé en juillet 2024 avec Adèle Gspann, chargée de mission à la Communauté de Communes Bretagne Romantique à la mise en place du PAAT.

Analyse des données

À titre exploratoire, nous avons construit une grille d'analyse, inspirée du travail du psychosociologue Jacques Ardoino, (Ardoino, 1993) afin d'analyser et comprendre la situation sociale, à partir de différents points de vue (voir annexe 3). Le matériel collecté, lors de l'atelier mené auprès des membres et producteurs du collectif Les Serres, nous a permis d'identifier 26 éléments de réponses à la question du relationnel entre tiers-lieu et collectivités. Parmi celles-ci, 22 entrent dans le spectre de notre analyse : 11 expressions se situent au niveau des relations organisationnelles entre le tiers-lieu et les collectivités, 8 expressions concernent les relations interpersonnelles, 3 expressions s'articulent autour des relations organisationnelles entre le tiers-lieu et d'autres collectivités territoriales, 4 expressions n'entrent dans aucune de ces catégories. Le matériau récolté (témoignages recueillis pendant l'atelier et retranscriptions d'entretien) a également fait l'objet d'un codage thématique et transversal permettant

d'approfondir les thèmes identifiés : relations interpersonnelles, relations organisationnelles, points de conflictualités, divergences de représentations.

La phase d'enquête, d'analyse et de rédaction de cette note a bénéficié de l'appui de Marine Besse, chargée d'études en sciences sociales indépendante et porteuse de projet d'un écolieu pour habitats réversibles en Région Nouvelle Aquitaine, et de Blanche Gaud, étudiante à Sciences Po Rennes en parcours Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique. L'enquête s'est basée sur un corpus de données réduit, et l'analyse livrée dans la suite de cette note de recherche reste à ce jour au stade exploratoire.

Résultats exploratoires

« On ne fait pas "contre", on fait "pour" », ont répété à plusieurs reprises les membres de BVBR lors de nos échanges sur le terrain. Par-là, ils partagent leur étonnement de ne pas susciter davantage d'adhésion de la part des élu·es de leur territoire. Leur action est mise au service d'un territoire, pour renforcer un réseau de production locale, pour favoriser une consommation alimentaire plus saine et plus respectueuse de l'environnement. Selon eux, leur action est plus conformiste que contestataire. Ils marquent ainsi leur distinction avec des formes d'activisme radicales, et revendiquent au contraire leur respect du cadre légal et le souhait de coopération avec les pouvoirs publics.

La démarche tiers-lieu constitue pourtant bien une « réponse » à une forme d'insatisfaction : « Le tiers-lieu caractérise une réaction solidaire structurelle, la culture des communs, désireuse d'opérer un dialogue, plus ou moins subversif et conscient, entre la gestion institutionnelle du réel et les utopies » (Dagonneau, 2022, p.451). Plus ou moins institutionnalisé, plus ou moins frondeur, le tiers-lieu vient opposer une vision citoyenne à des modes de faire dominants (Burret, 2021). Il expérimente un faire autrement qui vient perturber la pratique de l'action publique. La manière dont les pouvoirs publics s'acculturent et dialoguent avec ces formes expérimentales ouvertes sur des coopérations sur leurs territoires est inégale. Les résultats exploratoires relevés à partir de l'enquête menée avec BVBR cherchent à explorer certains points de difficulté dans la construction de ces coopérations.

Proximité et relations interpersonnelles

L'action de BVBR se situe à l'échelle d'un espace vécu (Frémont, 1976). « L'espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes (l'espace de vie) et l'espace des interrelations sociales (l'espace social) en tant qu'objets de la perception et de la représentation mentale qu'un individu ou un groupe puisse se construire »[1]. BVBR agit dans ce territoire en essayant d'y renforcer des liens de confiance et de proximité entre différentes catégories d'acteurs autour de l'enjeu de production et de consommation alimentaire. Parmi les enjeux relevés lors de l'atelier conduit avec BVBR, la question de la proximité avec les élu·es est régulièrement évoquée. La présence physique de représentant·es politiques lors des événements ou sur les points de dépôts du marché ambulant vaut, selon les acteurs rencontrés, pour soutien politique et facteur de

[1] Définition de l'espace vécu sur GéoConfluences: http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace-vecu, mis en ligne en 2003, modifié en 2024 et consulté le 3 juillet 2024.

légitimation de l'initiative : « Ça peut faire la différence, certaines personnes portent beaucoup d'importance aux producteurs mis en avant par les élu·es », indique une productrice membre du projet BVBR. A contrario, leur absence serait le marqueur d'un désintérêt ou d'un manque de soutien. Le poids de la dimension symbolique du rôle des élu·es est bien identifié par tous les acteurs rencontrés (BVBR et élu·es), mais il est investi de diverses façons et à divers degrés selon les postures de chacune et chacun. Un·e élu·e souligne : « C'est normal qu'on participe (…). Symboliquement, j'entends bien que c'est important (…) Pour autant, ce n'est pas avec le chiffre d'affaires que je vais générer chez eux qu'ils vont s'en sortir ».

En matière d'action publique, l'entretien d'une rhétorique de proximité permet de « relégitimer un lien représentatif corrodé » (Lefebvre, 2020, p.454) en affirmant une relation de dialogue et d'ouverture sur le terrain sans bouleverser la division et hiérarchisation des rôles politiques (Ibid.). Mais pour les élu·es rencontré·es, dont la disponibilité est limitée, leur capacité à se rendre physiquement présent·e auprès des acteurs de leur territoire (par exemple commerces, tiers-lieux, initiatives citoyennes et associatives) se heurte à des limites temporelles, matérielles et personnelles, et à une forme de confusion identitaire : où commence et où s'arrête la fonction de représentation politique ?

Source de frustration chez BVBR comme chez les élu·es, cette présence, jugée insuffisante d'un côté et impossible de l'autre, semble cristalliser des difficultés dans le rapport entre les acteurs du projet BVBR (producteur·ices et bénévoles) et les pouvoirs publics locaux. Cette dimension symbolique est probablement surinvestie par les membres de BVBR. Selon les élu·es rencontré·es, la légitimation d'un tel projet passe moins par la présence des élu·es que par l'octroi de subventions ou des partenariats permettant l'approvisionnement des cantines. En parallèle, certain·es élu·es du territoire surinvestissent des craintes de dépossession de leur pouvoir d'action. Certain·es semblent ainsi entretenir une inquiétude, que d'autres jugent infondée, sur l'empiètement qu'un projet comme BVBR pourrait avoir sur leur capacité d'action politique. « Et c'est vrai que les élus, c'est sans doute un défaut d'élus, on aime bien être à l'initiative des choses. Je ne sais pas si c'est de l'ego, si c'est autre chose, mais en tout cas c'est plutôt comme ça que c'est arrivé », souligne un·e élu·e.

Certain·es semblent ainsi craindre que BVBR aille jusqu'à les déposséder de leur pouvoir décisionnel et initiateur. Ces défiances mutuelles semblent nourrir une forme légère de conflit, le conflit étant entendu comme symptôme d'une « disjonction relationnelle » (Valitova et Besson, 2021), faite de dissonance et de divergences perceptives (Ibid.). Cette dimension interpersonnelle et affective dans la coopération ne peut être négligée, mais d'autres aspects de cette relation partenariale nous semblent plus pertinents à approfondir dans le cadre d'une enquête qui vise aussi à produire des éléments de réflexion pouvant s'étendre sur un territoire plus large.

Projet agile et cadres contraignants

Les coopérations entre tiers-lieux et collectivités confrontent deux modèles organisationnels dissemblables. L'un est un modèle agile, qui tend vers une gouvernance horizontale et qui met en œuvre des modes d'action hybride, multi-acteurs et expérimentaux. L'autre est un modèle en silo, très sectorisé, garant du respect des cadres réglementaires. Les questions juridiques et

administratives constituent, dans le cas qui nous intéresse, des points de blocages dans la communication et les modes de fonctionnement entre les acteurs. BVBR et les élu·es rencontré·es font le constat commun que le cadre règlementaire, notamment en matière d'urbanisme, n'est plus adapté à l'action publique et aux initiatives de la société civile. La tension émerge de cette difficile conciliation, entre des normes qui s'imposent au fonctionnement du tiers-lieu et les modalités de prise de décision que se doivent de respecter les élu·es. « *Ils se sont installés sur un lieu qui, au sens de l'urbanisme, est un lieu agricole. Et les activités qu'ils voulaient y faire, ne sont pas d'ordre agricole, en tout cas n'étaient pas forcément que ça. Et ils ne comprenaient pas pourquoi nous, on n'allait pas aussi revoir notre posture au sens de l'urbain et leur autoriser une activité multiple – à la fois agricole, à la fois culturelle … tout un tas de choses, tous les projets divers et variés qu'ils avaient en tête* », précise un·e élu·e.

Pour les élu·es rencontré·es, le cadre juridique, bien que devant évoluer, reste nécessaire, et le projet citoyen, quelle que soit sa qualité, sa portée sur le territoire ou l'intention de ses acteurs, ne peut primer sur cet ensemble de normes, ni s'en affranchir, ni y déroger. En la matière, les élu·es rencontré·es affirment un principe de neutralité : il y a des choses que les collectivités ne peuvent pas faire, indépendamment de leur avis subjectif sur le projet en lui-même. Le modèle de coopération entre BVBR et les collectivités semble subir le flou des objectifs du projet du tiers-lieu et du marché ambulant : est-ce un projet économique, est-ce un projet associatif ? L'hybridation du modèle conduit les élu·es à la prudence, ou à un repli derrière les cadres juridiques et de soutien existants. L'appui des collectivités ne sera pas le même selon qu'elles considèrent le projet comme une initiative citoyenne, une entreprise à but lucratif, un projet agricole. De même, BVBR revendique un besoin d'accompagnement tout en valorisant aussi son indépendance d'action.

BVBR constitue un « *objet social non identifié* » ainsi que le qualifie un·e élu·e. La volonté de BVBR de développer ses projets sur sa propriété s'est heurtée à des difficultés lors de son installation à Québriac. L'utilisation de terrains agricoles est sensible et ne permet pas d'usages dérogatoires. Comme l'explique un·e élu·e : « *on a des injonctions nationales qui visent à économiser, donc l'espace agricole doit être dédié aux agriculteurs* ». Le territoire ne dispose pas d'autorisation de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) et la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) de 2021 empêche aussi grandement l'implantation d'autres types de projet sur des terres dédiées à l'agriculture.

Les collectivités disposent-elles d'une certaine marge de dérogation à ces cadres réglementaires ? Certains retours d'expériences lors de la journée sectorielle des tiers-lieux nourriciers montrent que certain·es élu·es assument le risque de défendre certains projets, et acceptent de leur appliquer des dérogations, dans la limite de ce que permet le droit. Les élu·es de la CC avec qui nous avons échangé se montrent prudents sur cet aspect. Les élu·es évoquent unanimement un devoir d'équité dans le traitement qu'ils accordent aux initiatives citoyennes et associatives du territoire, et ne souhaitent pas accorder à BVBR ce qu'ils n'accorderaient pas à d'autres projets associatifs. Ils sont aussi

tenus par les précédents découlant de leurs décisions : un accompagnement spécifique à un tiers-lieu comme BVBR serait susceptible d'encourager des demandes similaires de la part d'autres acteurs. Ils se défendent aussi par la nécessité de conserver une cohérence politique globale sur leur territoire. Un soutien accordé à ce type de projet ne peut être décorrélé du reste de leur politique. Sur la question agricole, de nombreux autres projets existent sur le territoire, et les collectivités cherchent notamment à soutenir les jeunes agriculteurs qui s'installent.

Les collectivités s'inscrivent par ailleurs dans une temporalité qui ne correspond pas à celle du tiers-lieu. Une élue rappelle le temps long des processus « *de décision, de concertation, de délibération…* ». À l'inverse, les tiers-lieux bénéficient d'une plus grande agilité et rapidité d'action. S'ils peuvent agir à des échelles de temps différentes, ils s'inscrivent en réponse à des besoins immédiats du territoire[1]. En entretien, les élu·es sont bien conscients de ne pas être aussi réactifs que BVBR.

Les élu·es constatent que le tiers-lieu souhaite avancer plus vite mais que la prise de décision et l'action publique restent contraintes par leur temps long. Les décisions prises et les actions menées sont, de fait, impactées par ces temporalités différenciées. En outre, la technicité des règles administratives et juridiques n'est pas toujours abordable pour les acteurs des tiers-lieux. Ainsi, les élu·es doivent « *prendre le temps de l'explication* », et adaptent parfois les règles. Un·e élu·e nous explique notamment ne jamais avoir fait de marchés publics, car ils ne sont pas adaptés aux capacités et au fonctionnement des petits producteurs locaux : « *je ne leur ai jamais imposé ça et je ne le ferai pas parce qu'ils ne sont pas du tout armés pour le faire aujourd'hui (…). Les collectivités doivent essayer de faire avancer le droit pour que le droit s'adapte aussi* ».

Dans le même temps, la loi Egalim (2018) impose à la restauration collective publique, depuis 2022, de s'approvisionner pour 50% minimum de produits locaux, durables, dont au moins 20% doivent être issus de l'agriculture biologique. Un·e élu·e s'interroge : comment assurer cet approvisionnement local si les petits producteurs du territoire ne sont pas en capacité de répondre aux appels d'offres des marchés publics ? Cela impose aux communes de penser leur découpage en lots de manière *ad hoc*, pour s'ouvrir à de petites productions. Pour autant, les petits producteurs ne disposent pas toujours des compétences techniques pour répondre à ces appels. En outre, ils doivent, s'ils sont lauréats d'un de ces appels d'offre, s'engager à fournir une production régulière et en quantité, ce qui impose une pression supplémentaire. Les agriculteur·ices locaux, les élu·es et les associations cherchent donc conjointement à favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs, mais font encore face à des obstacles.

Maturation du projet

Les producteur·ices rencontré·es lors de l'atelier aux Serres militent pour que le local soit favorisé. En face, les élu·es conservent la même prudence : il faut trouver la juste manière de donner à la primauté au local tout en conservant une bonne qualité de relation avec les acteurs du territoire, et en préservant une relation d'équité pour ne pas créer de concurrence entre les petites productions locales, déjà confrontées à un marché particulièrement concurrentiel. La

[1] Pour rappel, le collectif BVBR s'est constitué en réponse à la situation inédite des confinements de 2020.

phase d'émergence du PAAT intègre ces questionnements. L'objectif d'un tel dispositif est « *d'apporter un liant pour faire système et développer une stratégie plus globale et plus territoriale* » (Corade, 2022, p.37). À ce stade de l'enquête, il n'est pas encore possible de discerner la manière dont les actions du projet BVBR vont être intégrées à la démarche. Alors que BVBR déplore une baisse des ventes, les élu·es se questionnent sur la pertinence du modèle et sur la capacité à susciter l'adhésion des populations locales.

Le circuit court peut être un outil au service de la politique de cohésion sociale, en agissant sur des trajectoires d'intégration sociale par le lien avec le consommateur, la reconnaissance professionnelle des pairs et une réaffiliation par la collaboration, notamment avec les collectivités (Chiffoleau, 2012). Mais il reste « *un marché de niche* », principalement investi par un profil rural aisé (Kressman, 2020), et à ce stade insuffisant pour répondre aux besoins alimentaires d'un territoire (*Ibid.*). Pour autant, cette stratégie coopérative de mutualisation[1] permet de pallier l'isolement et la vulnérabilité de petites entreprises et de producteurs isolés (Lanciano *et al.*, 2016 ; Chiffoleau, 2012).

BVBR fait aujourd'hui face au défi de sa pérennisation et de sa professionnalisation : comment passer d'une communauté informelle d'intention à la pérennisation d'une activité économiquement équilibrée qui reste fidèle à la dimension citoyenne défendue par le projet ? Tel qu'elle semble s'être impulsée dans le collectif BVBR, cette stratégie de circuit court vise moins la consolidation d'un modèle économique à but lucratif que le renforcement d'un réseau d'interconnaissance et de confiance, fédérant les producteur·ices autour d'un enjeu de solidarité sur le territoire. La méthode tiers-lieu prolonge cette démarche, en renforçant les dynamiques expérimentales et de mutualisation, tout en cherchant à ancrer durablement une initiative citoyenne solidaire dans ce bassin de vie. L'accès à la propriété foncière, et les multiples démarches engagées par l'association BVBR vont en ce sens. Pour certain·es membres de BVBR, la stabilisation du modèle économique est un moyen à mettre au service d'un « projet de vie » et non une finalité de projet professionnel.

En agençant les différentes contraintes et obligations de chacun, BVBR pourrait constituer un appui intéressant dans la construction d'une politique publique sur la question alimentaire. Leur dispositif reste unique en son genre sur le territoire de la Bretagne Romantique, et a le mérite de mettre la lumière sur une question peu traitée localement. Comme le souligne un·e élu·e, « *il n'y avait pas cette connaissance ou cette sensibilité à la production locale* » en Bretagne Romantique, ce que cet·te élu·e impute à l'absence d'antenne de la chambre d'agriculture sur le territoire2. Une grande partie de la production agricole, qui occupe une place importante sur le territoire, est opérée en agriculture conventionnelle, dont les débouchés sont rarement locaux.

Au fil des années, la maturité et la crédibilité du projet grandissent. L'ouverture progressive des Serres a notamment permis à BVBR d'apprendre, de surmonter des difficultés, et donc, selon un·e élu·e, de « *légitimer leur parole et leur place* ». Cet engagement sur le temps long semble

[1] Dans le cas du marché ambulant de BVBR, il y a mutualisation d'un circuit de distribution, de moyens logistiques (points de dépôts) et humains (bénévolat), et d'une plateforme de communication (site web commercial).

[2] L'antenne la plus proche se situe à Dol-de-Bretagne, dans la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, qui n'est pas membre du Contrat de coopération.

être un facteur de réassurance pour les élu·es. Il implique, pour le projet citoyen, de « *mobiliser des gens, de les garder mobilisés sur le temps long (…) de garder la motivation, de ne pas s'épuiser* », ainsi que le souligne un·e élu·e. C'est notamment ce dont tiers-lieu et collectivité peuvent faire l'apprentissage conjoint, puisqu'ils partagent cette confrontation permanente à des réglementations à la fois contraignantes et changeantes, ainsi qu'à la nécessité de mobiliser à long terme. Un·e élu·e rappelle également que des initiatives plus anciennes ont eu le temps nécessaire à la consolidation des liens sur le territoire, ce qui est primordial pour des lieux qui peuvent avoir tendance à fonctionner en circuit fermé.

Le temps long permet donc aussi de créer des liens avec un ensemble d'acteurs locaux, d'aller vers le grand public, de gagner en visibilité et en crédibilité face aux acteurs citoyens et institutionnels. Un·e élu·e rappelle ainsi ce potentiel qu'a BVBR, et souligne que « *comme toute structure qui se développe, il y a forcément des crises de croissance et des paliers de verre qu'il faut briser pour pouvoir gagner à la fois en termes d'assise, de structure, de visibilité, de légitimité* ».

Quelques ressources pour aller plus loin

Les tiers-lieux nourriciers. Engagés pour la transition agroécologique et alimentaire[1], guide réalisé en 2020 par FAB'LIM, l'INRAE Montpellier – UMR Innovation et InCitu, en partenariat avec la Chaire AgroSYS – Institut Agro et la DRAAF Occitanie.
Guide Tiers-lieux et collectivités[2], réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et France Tiers-Lieux.
La **Revue sur les tiers-lieux #6**[3] publiée en novembre 2020 par la Coopérative Tiers-Lieux (Réseau Régional des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine) a consacré un dossier sur les tiers-lieux nourriciers et les démarches de territoire.

Ouvertures

Un PAAT en phase de diagnostic sur le territoire de Bretagne Romantique

Suite à la labellisation obtenue en 2023, la CC Bretagne Romantique s'est engagée dans la phase d'émergence de son PAAT. Une chargée de mission est actuellement en charge d'assurer le diagnostic de l'état du système alimentaire du territoire. Plusieurs instances de gouvernance ont été mises en place : un Comité Technique (composé de trois élu·es : vice-président en charge de l'environnement, vice-président en charge du développement économique et vice-présidente de l'action sociale) ; une Commission PAAT (composée d'une douzaine d'élu·es communautaires, suite à un appel aux volontaires parmi les commissions précitées) ; un Comité de pilotage qui réunit les acteurs professionnels (en novembre 2023, il rassemblait plus de 80 acteurs du monde agricole, de la transformation, des acteurs citoyens, de la restauration collective, de la distribution…). La phase de diagnostic est presque achevée et la mise en place du PAAT se dessine à horizon de début 2025. BVBR est membre du Comité de pilotage pour la partie

[1] La brochure est téléchargeable à cette adresse : https://fablim.org/tiers-lieux-nourriciers/

[2] Le guide est téléchargeable sur le site de l'ANCT : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-tiers-lieux-et-lanct-lancent-un-guide-pour-les-collectivites-1271

[3] À voir sur le site de la Coopérative Tiers-lieux : https://coop.tierslieux.net/document/revue-sur-les-tiers-lieux-6/

distribution, au titre de ses activités de marché ambulant. BVBR a contribué à la diffusion de l'enquête grand public par des actions de tractage, et a été présent aux différents ateliers de concertation. D'autres initiatives citoyennes ont été impliquées dans la démarche, notamment Des Idées plein la terre, association d'éducation populaire sur les questions de transitions, basée à Dol de Bretagne mais qui agit également sur le territoire Bretagne Romantique. Sur le territoire, les questions alimentaires et agricoles sont nouvelles pour la CC qui avait jusque-là peu de liens avec le monde agricole. La démarche de diagnostic a donc exigé un travail de discussion et de pédagogie pour faire comprendre les attentes et les enjeux du PAAT. Actuellement, la démarche entre dans sa phase la plus épineuse, celle de la définition d'un plan d'action qui doit répondre aux besoins et attentes de la pluralité des acteurs du territoire, tout en réussissant à les garder embarqués dans la démarche.

Vers un partenariat public-commun ?

D'autres modèles de coopération, plus ambitieux dans leur mise en œuvre, mais peut-être plus adaptés aux défis actuels, pourraient être envisagés, à l'instar de Partenariats Public Commun (PPC). « Le partenariat public commun (PPC) est un modèle de propriété et de gouvernance conjointe, dans lequel les deux parties principales sont un représentant de l'État (en général une municipalité) et une association de communs (par exemple une coopérative mixte ou une société d'intérêt communautaire) » (Milburn et Russell, 2022, p.133). Ancré dans la pensée des communs (Ostrom, 2010), cette forme de coopération vise à renouveler la conception de politiques publiques en y intégrant pleinement les initiatives citoyennes (Dau et Krausz, 2022). Les initiatives citoyennes dépassent le rôle d'appui ou d'espace de consultation, mais deviennent pleinement, aux côtés des pouvoirs publics, co-gestionnaires de services publics, de ressources… S'il constitue un défi politique et juridique (*Ibid.*), ce type de partenariat peut constituer un changement d'orientation ambitieux.

Quelle mise en réseau des tiers-lieux nourriciers à l'échelle du contrat de coopération ?

Le bureau des temps de Rennes Métropole anime depuis plusieurs années un réseau des espaces de *coworking* à l'échelle du contrat de coopération. Cette initiative, intitulée Le Bureau à rallonge, a pris en considération la hausse des situations de télétravail, et vise ainsi à encourager employeurs et télétravailleur·ses à s'emparer des espaces de travail collectifs existants sur le territoire. Les enjeux d'un tel projet sont multiples : il s'agit de favoriser la réduction des mobilités domicile-travail, mais aussi de garantir de meilleures conditions de travail aux télétravailleur·ses (lutte contre l'isolement, ergonomie des postes de travail, etc). Les investigations menées au cours de ce travail de recherche ont permis d'identifier plusieurs initiatives correspondant à la méthode des tiers-lieux nourriciers sur le territoire du contrat de coopération. À Rennes, la Ferme de Quincé, la Basse-Cour et le Jardin des mille pas développent des activités d'agriculture maraîchère, de ferme permacole et d'ateliers sur les questions d'alimentation. À Epiniac, l'éco hameau La Bigotière développe un modèle innovant d'habitat participatif et intègre un *drive* paysan coopératif pour s'engager dans les transitions alimentaires. Toutefois, cette sous-typologie de tiers-lieu se fait encore discrète dans le paysage, et les projets sont encore en phase de maturation. Il est difficile, à ce stade, de concevoir une mise en réseau équivalente à celle qui s'opère pour le Bureau à rallonge qui fédère une

quarantaine d'espaces de *coworking*.

Des exemples de coopération sur d'autres territoires

Mouans-Sartoux est une commune d'un peu plus de 10 000 habitant·es située dans les Alpes Maritime dans la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Leur Projet Alimentaire de Territoire, labellisé depuis 2017, a mis en œuvre des dispositifs pour tendre vers davantage d'autonomie alimentaire dans un contexte territorial marqué par le déclin des fermes maraîchères. La commune a acquis par préemption six hectares de domaine agricole et mis en place une régie agricole municipale en 2011 qui permet de couvrir 80% des besoins en légumes frais et bio de la restauration collective[1]. À travers les actions d'une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable, la commune encourage également les habitant·es à l'auto-production alimentaire.

La Vigotte Lab est un tiers-lieu et hameau démonstrateur dédié à la transition écologique en ruralité, situé à Girmont-Val-d'Ajol dans les Vosges[2]. Le projet s'est construit sur un partenariat public-privé-civique, et rassemble aujourd'hui une cinquantaine de partenaires, intégrant des collectivités, des écoles et universités, des entreprises et associations. La Vigotte est un laboratoire vivant de transition qui a été labellisé Fabrique de territoire[3] en 2021. Cette plateforme d'expérimentation ouverte permet de travailler les transitions sur un lieu vivant de 30 hectares par une méthodologie de recherche action ouverte à la société civile, au monde économique et aux acteurs publics institutionnels.

Au Canada, le Bas-Saint-Laurent s'est engagé depuis 2020 dans un processus de recherche action multi-partenarial pour travailler à la résilience territoriale face aux crises climatiques et alimentaires[4]. Coordonné par Le Laboratoire en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup, le projet ambitionne d'atteindre d'ici 2054, via des productions locales et durables, au moins 50% d'autonomie en matière de consommation en énergie, agriculture et biens manufacturés. Leur comité de pilotage inclut des élus municipaux, une équipe de recherche, des expert·es et des membres de la société civile. À l'issue de sa première phase, les membres du projet constatent que la « *FabRégion Bas-Saint-Laurent a posé les bases d'un réseau rassemblant des acteur·trice·s régionaux majeurs qui ont permis de positionner l'autonomie comme un thème important du développement régional* »[5].

Les autrices souhaitent remercier les membres du projet BVBR pour leur accueil chaleureux, les élu·es qui nous ont rencontré en entretien pour leur temps précieux, ainsi que les membres du consortium de recherche POPSU Transitions animé par la Chaire TMAP pour la qualité des échanges.

[1] Voir le détail du projet sur le site de la commune : www.mouans-sartoux.net/alimentation-durable.html

[2] Voir le site du projet : https://lavigottelab.org/

[3] Mis en place par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le dispositif Fabrique de territoire soutient la création et le développement de tiers-lieux en France : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582

[4] Voir le site du projet : https://fabregionbsl.quebec

[5] Extrait du bilan de la phase 1 du projet de la FabRégion (2020-2023), p.64 : https://fabregionbsl.quebec/wp-content/themes/fabregionbsl/resources/documents/bilan-phase1.pdf

Annexes

Annexe 1 · Archipel illustré des relations Collectivité et tiers-lieux

Illustration réalisée par Mélanie Clidiere & Aurélie Alléon / etpourquoipaslalune pour la trame07
Lien du site : https://etpourquoipaslalune.fr/archipel-illustre-des-relations-collectivite-versus-tiers-lieux/

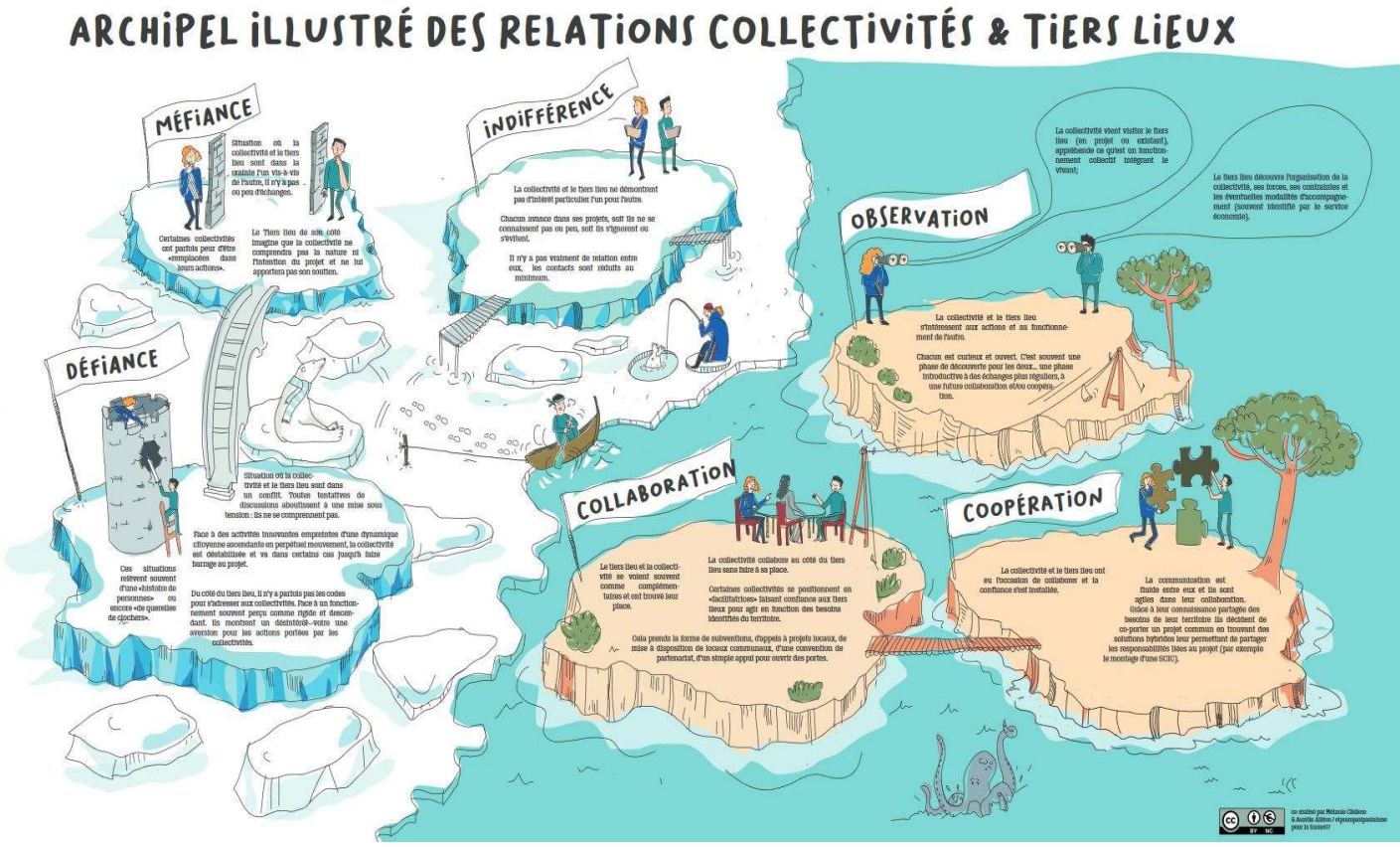

Annexe 2 · Plan d'atelier

Atelier Les Serres · Vendredi 16 février 2024

Conception et animation : Amélie Tehel, Marine Besse, Gaëlle Petit.
Thème : coopération entre les pouvoirs publics et les initiatives citoyennes.

Objectif : faire un état des lieux de la manière dont vous vivez, au quotidien, cette coopération, cette relation de partenariat, ses forces, ses faiblesses…

Animation/Facilitation :

- **Relancer les échanges**
- **S'assurer de garder le fil des objectifs**
- **Collecter des verbatims**
- **Prendre quelques photos de l'atelier**
- **Documenter, prendre des notes au travail sur tables**
- **[Accueil, médiation] : public « flottant » > accueillir, expliquer la démarche, orienter vers les ateliers.**

Déroulé

5 min │Rappel du contexte du projet : qui nous sommes, projet POPSU + règles du jeu │**Animation : Amélie**

Écouter avec attention, avec respect et sans jugement, rester ouvert aux perspectives, essayer de travailler une prise de distance pour faciliter l'analyse.

10 min │**Brise-glace : météo de l'humeur** │**Animation : Marine**

15 min │**Exercice individuel** │**Animation : Amélie**

Bénévoles et habitants : Sur un post-it, à partir de votre expérience dans ce lieu, dans ce projet, notez un exemple de coopération avec les pouvoirs publics (commune, intercommunalité, avec des élu·es, avec des services…). Cela peut être un exemple de coopération qui a fonctionné, qui n'a pas fonctionné, ce peut être une anecdote, une rencontre, un partenariat, un bon souvenir ou un mauvais…
Notez un exemple par post-it.

Variante habitants uniquement : qu'est-ce qui, pour vous, fait du projet BVBR un projet important sur votre territoire ? Selon vous, à quels besoins de territoire répond ce projet ?

10 min │**Discussion autour des exemples**

Affichez votre post-it sur le tableau global, avec quelques mots de présentation de la situation que vous avez retenue.

40 min (20 min x 2) │**Forces et faiblesses des coopérations actuelles** │ **Animation : Amélie ; Facilitation : Gaëlle et Marine**

Composez des groupes de 4/5 personnes (3 à 4 groupes). Chaque groupe va travailler sur une question pendant 20 minutes. A l'issue du temps imparti, chaque groupe passe à la question

non traitée. Format « world café » : la deuxième phase vise à compléter les éléments déjà proposés dans le premier temps de travail.

Variante : temps de travail de 20 minutes par table avec facilitation.
> Question n°1 : Qu'est-ce qui favorise les coopérations avec les pouvoirs publics ? Qu'est-ce qui marche ? Quels sont les points positifs de ces relations de travail ? Quelles avancées, quelles améliorations ont pu être observées depuis le début du projet en termes de coopérations ?
> Question n°2 : Qu'est-ce qui freine ces coopérations (du côté des pouvoirs publics, du côté du projet lui-même) ? Comment qualifier ce qui ne marche pas, ce qui fragilise le projet ? Qu'est-ce qui, dans ces coopérations, freine le bon développement du projet, l'entrave, lui nuit éventuellement ?

Animation : accompagner la qualification des phénomènes, favoriser la distance réflexive, poser des questions pour susciter la prise de hauteur et l'analyse des phénomènes, documenter/prise de notes.

10 min │Restitution par question

30 min │ Les plans d'action │Animation : Amélie ; Facilitation : Gaëlle et Marine

Composez des groupes de 4/5 personnes (3 à 4 groupes). Idéalement, changez de configuration de groupes.

Variante : temps de travail de 15 minutes par table avec facilitation.

Choisissez un ou deux freins parmi ceux qui ont été évoqués. Imaginez collectivement des pistes de résolution, de travail, pour lever ces freins. Essayer de les qualifier, de les classer sur une échelle de temps et de faisabilité. Qu'est-ce qui est faisable, qu'est-ce qui est plus utopique ? Qu'est-ce qui peut être éventuellement fait demain, la semaine prochaine, dans un mois, un an, dix ans… ?

Animation : favoriser la distance réflexive, poser des questions pour susciter la prise de hauteur, questionner la faisabilité des actions, aider à traduire les dimensions subjectives/sensibles en types d'actions opérationnelles, documenter/prise de notes.

10 min │Restitution

Forme à improviser : échelle de temps, nuages d'idées…

10 min │Météo de fin │Animation : Marine

Annexe 3 · Grille d'analyse relationnelle

	INDIVIDU **Membres de la Scic Les Serres**	**COLLECTIF** **Les Serres**
INDIVIDU **Élu·es** **des communes de distribution**	**RELATIONS INTERPERSONNELLES** - "Les élu·es sont uniquement dans des relations interpersonnelles" - "C'est une question de feeling. Il faut trouver des élus qui comprennent" (collaboration) - "Certains élus considèrent l'action citoyenne comme une concurrence" (méfiance) - "Certains élus que je connais sont aussi des utopistes, sincères." - "Il faut favoriser l'interconnaissance. L'organisation d'événements permet d'aider à l'interconnaissance, mais "peu d'élu·es viennent, et ceux qui viennent sont ceux qui sont déjà acquis à la cause" (indifférence) - "Certains élus ont une vision très "traditionnelle" de la démocratie, où celui qui est élu décide pour la population [c'est-à-dire sans concertation]" (méfiance) ***8 RÉPONSES*** l (interpersonnel car méconnaissance du sujet) l (achats de la commune auprès de producteurs locaux) l (problème de vision peu élargie) l (avancées = des liens se tissent) l (liens interpersonnelles dans certains communes, pas dans d'autres) l (trouver le "bon interlocuteur") l (nécessite liens inter-personnels) l (divergence de visions sur l'influence des élu·es)	
COLLECTIVITÉ **Communes de distribution**		**RELATIONS ORGANISATIONNELLES** - "Manque de clarté des appels à projet" (mise en lien difficile) - Attente de reconnaissance, de soutien des collectivités (confiance) - Aucun lien avec les collectivités, peur d'instrumentalisation (défiance) - "D'où vient cet antagonisme ? La peur ? L'incompréhension ?" (Méfiance) - "À l'échelle communale, le projet ajoute du dynamisme" (observation) - "On n'a pas du tout envie de se couper des pouvoirs publics. Mais ce n'est pas simple" (volonté de coopération, collaboration) - "On ne leur parle pas, parce qu'on sort des cadres" (confiance) - "Ils ne savent pas ce qu'est un tiers-lieu" (indifférence) - Enjeu de "normaliser" l'action, "de montrer qu'on n'est pas dangereux". (Méfiance) ***11 RÉPONSES*** l (manque de clarté) l (défiance, face à l'instrumentalisation du projet) l (soutien économique) ll (attentes de relation commerciale entre mairie et certain·es producteur·ices) l (aucun lien, ni subvention) l (système concurrentiel collectivité // initiatives citoyennes) l (aspiration à favoriser l'inter-connaissance) l (honore les proposition de collaboration : comice, sondage) l (contractualisation du bénévolat, collaborations) l (rassurer, dessiner un lien de confiance) l (notion de propriété terrienne)
AUTRES COLLECTIVITÉS du territoire Bretagne Romantique		**RELATIONS ORGANISATIONNELLES** - "L'organisation d'événements permet d'aider à l'interconnaissance, mais "peu d'élus viennent" (indifférence) - Autre collectivité : sollicitation par la com/com de faire cette enquête (collaboration) - "BVBR bénéficie de soutiens du département, de la région, de l'Etat" ***3 RÉPONSES*** l (bonnes relations avec la chargée de projet, mais faible influence) l (soutiens à différents niveaux) l ("gauche hors sol" pas locale // "droite sociale" locale)

Annexe 4 · Grille d'entretien élu·es

INFORMATIONS DE PROFIL	
Prénom / Nom	
Étiquette politique	
Fonction	
Formation / Métier	
Commune	
Nombre d'habitant·es	
COOPÉRATION AVEC LE TIERS-LIEU ET LES INITIATIVES CITOYENNES LOCALES	
Pouvez nous donner l'historique de votre partenariat avec Les Serres ? Comment situez-vous votre relation avec le Tiers-lieu Les Serres ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?	
Pouvez-vous décrire une coopération avec une initiative citoyenne qui fonctionne, selon vous ? Pourquoi est-ce selon vous une réussite ? Par quelles différentes étapes cette coopération est-elle passée ?	
Pouvez-vous décrire une coopération qui n'a pas fonctionné, selon vous ? Pourquoi est-ce selon vous un échec ? Par quelles différentes étapes cette coopération est-elle passée ?	
VISIONS ET APPORTS AU TERRITOIRE	
En tant que citoyen, professionnel, maire, élu à communauté de communes, arrive-t-il que vos visions s'opposent ou soient bousculées par certains sujets/méthodes portés par Les Serres ?	
Qu'est-ce que Les Serres apportent au territoire ? pour la pratique de l'action publique telle que vous l'entendez ?	
Sur quel sujet Les Serres est source de difficulté pour le territoire ? pour la pratique de l'action publique telle que vous l'entendez ?	
RELATIONS ET INTER-CONNAISSANCE	
Êtes-vous déjà allé à des évènements organisés par Les Serres ? Êtes-vous client du marché ambulant ?	
Certain·es élu·es du territoire semblent un peu réticents aux actions des Serres. Est-ce que vous savez ce qui peut motiver ces réticences ? Est-ce que vous voyez des actions possibles pour Les Serres pour fédérer et diffuser davantage leur projet auprès de ces élu·es ?	

Bibliographie

Ardoino, J. (1993). L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives. In *L'approche multiréférentielle en formation et en sciences de l'éducation, Pratiques de formation (analyse)*, Université Paris VIII, Formation Permanente, N° 25-26, Paris.

Bretagne Tiers-Lieux (2024). *Panorama des tiers-lieux bretons 2024*.

Burret, A. (2021). La politisation des tiers-lieux. *Multitudes*, n° 83, 208-214.

Chiffoleau Y., Dechancé J., Peres J. *et al*. (2020). *Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire*. Rapport de recherche.

Chiffoleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale*, *332*, 88-101.

Colmellère, C., Corteel, D., Fages, V., & Lacour, S. (2019). Dénouer l'écheveau des tiers lieux : Tentatives généalogiques. *Sociologies pratiques*, N°38(1), 3-10.

Corade, N. (2022). Les PAT, nouvelle façon de faire du développement territorial ?, *Paysans & société*, N° 395(5), 36-41. https://doi.org/10.3917/pes.395.0036

Dagonneau, M. (2022). Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 99, no. Numéro 3, 2022, 435–457.

Dau, É. & Krausz, N. (29 mars 2022). Partenariats public-communs : entre rapport de force, politisation et insurrection du droit, *AOC*, [En ligne : https://aoc.media/opinion/2022/03/28/partenariats-public-communs-entre-rapport-de-force-politisation-et-insurrection-du-droit/], consulté le 2 septembre 2024.

Frémont, A. (1976), *La Région, espace vécu*. Flammarion.

Glémain, P., & Billaudeau, V. (2022). Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un « transitio-mètre » pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local. *Norois*, *264-265*, 139-155.

Idelon, A. (2022), Le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ?, *Nectart*, n°14, p. 96-109.

Kressmann, G. (2020). Produire localement, vendre en circuits courts : Un nouveau paradigme ?: *Paysans & société*, *N° 382*(4), 37-43. https://doi.org/10.3917/pes.382.0037

Lanciano, É., Poisson, M., & Saleilles, S. (2016). Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts: *Gestion 2000*, *Volume 33*(2), 75-93. https://doi.org/10.3917/g2000.332.0075

Lefebvre, R. (2020). Proximité. Dans Pasquier, R., Guigner, S. et Cole, A. (2020). *Dictionnaire des politiques territoriales* (2e édition). Les Presses de Sciences Po.

Liefooghe, C. (2018). Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation. *L'Observatoire*, N° 52(2), 9-11.

Milburn, K. et Russell, B. (2022). Partenariats public-commun, autogestion et droit à la ville. *Passerelle*, n°23, 04/2022. 128-138.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles.* De Boeck.

Poulot, M. (2012). Vous avez dit « locavore » ? De l'invention du locavorisme aux États-Unis: *Pour*, *N° 215-216*(3), 349-354. https://doi.org/10.3917/pour.215.0349

Richez-Battesti N., Maisonnasse J., Besson R. (2024). Le tiers-lieu comme trajectoire

territorialisée d'innovation sociale : le cas d'un territoire rural, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, 257-277.

Solón, P. (2018). Le « buen vivir », une autre vision du monde, (Jean Merckaert, Trad.).*Projet*, 2018/1 (N° 362), 66-72.

Valitova, A. & Besson, D. (2021). Un cas de conflit organisationnel analysé par les dynamiques communicationnelles. *Management international-Mi*, 25(5), 37-53